Les chômeurs québecois se partageront, dès l'an prochain, des prestations totalisant $340 millions sous le nouveau régime

Par Donat VALOIS

OTTAWA (PC) — Le gouvernement Trudeau estime que les chômeurs québecois se partageront, en 1972, des prestations totalisant $340 millions, en vertu du nouveau régime d'assurance-chômage, qui entrera en vigueur le 2 janvier, alors que les travailleurs et employeurs de cette province n'y auront contribué que pour $295 millions.

D'autre part, le gouvernement fédéral rejette les allégations du gouvernement québecois selon lesquelles il lui en coûterait $20 millions par année, s'il acceptait que ses fonctionnaires, ses enseignants et ses employés hospitaliers soient "couverts" par ce nouveau régime quasi universel.

Il estime plutôt que le coût que devra débourser le gouvernement Bourassa ne dépassera par $5.9 millions en 1972.

Economie de $19 millions

Ces chiffres ont été révélés, vendredi, par le ministre du Travail, M. Bryce Mackasey, lors d'une entrevue à son bureau du Parlement, à Ottawa.

Le ministre s'explique difficilement le refus ou l'hésitation du gouvernement québecois à accepter que le nouveau régime, qui doit couvrir environ 98 pour cent des travailleurs canadiens, s'applique également aux fonctionnaires, enseignants et travailleurs canadiens, s'applique également aux fonctionnaires, enseignants et travailleurs d'hôpitaux du Québec. Il a révélé que toutes les autres provinces l'avaient accepté.

M Mackasey a aussi souligné que le Québec comme les autres provinces trouveront de grands avantages dans ce régime. A titre d'exemple, il a dit que le gouvernement fédéral établit à environ $19 millions par année les économies que le gouvernement Bourassa fera au chapitre des allocations de bien-être social, lorsque le régime sera en vigueur.

$100 par semaine

Il a expliqué que le chômeur québecois, comme celui de toute autre province, pourra recevoir des prestations allant jusqu'à $100 par semaine, durant une période de temps plus longue qu'actuellement et qu'en conséquence, il ne sera pas éligible aux programme d'assistance sociale de la province. Cela permettrait au Québec d'économiser ce montant de $19 millions par année.

M. Mackasey a souligné que les chômeurs réussissent généralement mieux à se trouver un emploi, lorsqu'ils touchent encore des prestations d'assurance-chômage que lorsqu'ils reçoivent des allocations de bien-être social. Selon lui, la plupart des chômeurs obtiennent un nouvel emploi en-dedans d'une période de six mois de leur mise à pied. Avec le nouveau régime, la majorité d'entre eux seront encore couverts lorsqu'ils recommenceront à travailler.

Gain de $16 millions

De plus, il soutient que le gouvernement québecois pourra, en vertu du nouveau régime, recueillir "un gain" de $16 millions par année, provenant notamment de l'imposition des prestations d'assurance-chômage ainsi qu'il le sera autorisé à compter du 2 janvier 1972. Actuellement, le régime ne permet pas que les prestations soient assujetties à l'impôt provincial.

M. Mackasey explique l'importance de la somme des prestations que les chômeurs québecois recevront en 1972 par la majoration des bénéfices du régime et par son caractère quasi-universel. Le régime actuel ne couvre pas les fonctionnaires fédéraux et provinciaux, les enseignants, les militaires, les employés des commissions scolaires, le travailleurs hospitaliers, les travailleurs dont le revenu est élevé, etc.

Le ministre souligne que les $45 millions que les chômeurs québecois recevront de plus que la samme que les employeurs et travailleurs de leur province auront versée, devront être pris à même les contributions des autres provinces. Cette situation est imputable au chômage qui est généralement fort élevé au Québec.

Au bureau du ministre québecois de la Fonction publique, M. Jean-Paul L'Allier, on a rejeté l'estimation fédérale voulant qu'il n'en coûte au gouvernement québecois que $5.9 millions pour assujettir au nouveau régime, ses fonctionnaires, enseignants et travailleurs hospitaliers.

Un porte-parole de M. L'Allier a maintenu le chiffre de $20 millions, révélé récemment. Il a par ailleurs ajouté que la position de M. L'Allier reflétait celle des travailleurs concernés. ■

Faveur aux détenus d'Orsainville

QUEBEC (PC) — Pour la première fois au Québec, des détenus du Centre de détention d'Orsainville, en banlieue de Québec, pourront sortir le jour pour aller travailler dans un atelier.

C'est ce que le ministre de la Justice, Me Jérôme Choquette, a déclaré hier, alors qu'il inaugurait le nouvel édifice des Etablissements du Gentilhomme Inc., une entreprise qui oeuvre dans le domaine de la réhabilitation des ex-détenus.

Le ministre a précisé toutefois que les détenus pourront sortir du centre pour aller travailler aux Entreprises du Gentilhomme seront, d'une part, choisis selon leurs aptitudes au travail et, d'autre part, selon leur bonne conduite.

Ce projet a été mis de l'avant par les Etablissements du Gentilhomme et le Centre de détention, pour qu'à leur sortie de prison, les détenus possèdent déjà la connaissance et l'apprentissage d'un métier.

Les dirigeants de l'entreprise ont l'intention d'intégrer un plus grand nombre de métiers au sein des Etablissements du Gentilhomme qui se limitent actuellement à l'ébénisterie et au rembourrage. ■

l'Action Québec

Québec
64e année, No 88
Samedi,
18 décembre 1971
15 cents

DOCTEURS
Remy Beaulieu – J.-Ls LaBarre
OPTOMETRISTES
NOUVELLE ADRESSE :
376, du Roi, ch. 208. — Tél.: 524-2413
(En haut Régie des Alcools)

Réunir l'île d'Orléans à Beauport par une jetée ?

Par Gilles PROVENCHER

Fermer le chenal nord de l'Ile d'Orléans par deux jetées ou barrages et créer un lac artificiel pour y aménager ensuite des facilités pour la baignade, la navigation à voile ou le yachting, tel est le projet audacieux que caresse le gouvernement du Québec.

Le ministre des Finances et député de Jean-Talon, M. Raymond Garneau, qui faisait connaître ce projet hier, un peu à contrecoeur parce qu'il n'en est qu'à un stade très préliminaire, a quand même bien voulu nous préciser les avantages qu'il pourrait comporter.

Selon M. Garneau, le projet viserait essentiellement à créer un immense emplacement de loisirs d'été dans le but de rentabiliser davantage les investissements considérables qui ont été faits dans l'équipement du Mont Ste-Anne pour les sports d'hiver.

Il viendrait ainsi apporter un complément bénéfique aux aménagements de loisirs d'été qui se font actuellement dans le parc du Mont Ste-Anne et consacrerait de façon assurée la vocation touristique de cette région à l'année longue.

Une étude d'experts

Le ministre a révélé qu'un comité formé principalement d'experts en hydraulique et en hydrologie procédaient actuellement à une étude qui leur a été confiée il y a quelques mois au coût d'environ $25,000 et destinée à fournir une première indication sur la possibilité de la réalisation de ce projet sur le plan purement technique. Cette étude a été commandée par l'OPDQ à l'intention du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche et son coût est défrayé à même le budget de l'entente Ottawa-Québec sur les zones spéciales.

Selon des premières informations fragmentaires, le projet représenterait des déboursés inférieurs à $10 millions, ce qui ne constitue pas une barrière pour le gouvernement sur le plan financier au moins.

Les problèmes

Le principal problème qu'il s'agit d'étudier en profondeur est celui de l'influence que ces barrages pourraient avoir sur le mouvement des glaces l'hiver, sur la vitesse du courant qui se trouverait augmentée dans le chenal sud, sur les mouvements des marées et sur le niveau de l'eau dans le port de Québec. La crainte la plus sérieuse serait celle de voir le projet irréalisable en raison des dangers qu'il pourrait peut-être occasionner à la navigation.

Les experts se serviront, pour mesurer toutes ces données techniques, d'un modèle réduit du fleuve Saint-Laurent dans cette région, modèle qui nées par le ministère fédéral des avait été construit il y a quelques an- Transports lorsqu'on avait décidé de draguer le fleuve dans le chenal sud. On sait que ce draguage se fait actuellement au coût de $80 millions.

Parmi les autres avantages que M. Garneau entrevoit dans la réalisation de ce projet, mentionnons que le lac artificiel serait très facile à dépolluer une fois créé, qu'il serait alimenté en eau fraîche par trois rivières dont la Montmorency, et que les jetées faciliteraient grandement la communication entre l'île et la Côte de Beauport, assurant du même coup un meilleur potentiel touristique aux paroisses de l'île. Des spécialistes de l'Université Laval qui se sont déjà penchés sur toute cette question ajoutent qu'il serait même permis de croire que la partie du fleuve située en face de la pointe ouest de l'île pourrait constituer un bassin d'ancrage ou de manoeuvres pour les grands navires océaniques.

Réaction de M. Marchand

Le ministre Jean Marchand, que nous avons rejoint hier soir à son bureau de Québec, déclare qu'il s'agit d'un projet très attrayant en soi, à prime abord, mais que la question reste toujours de savoir dans quelle mesure cela peut être réalisé techniquement sans nuire aux conditions de la navigation dans le fleuve.

Il a précisé qu'aucune rencontre officielle n'avait été tenue sur ce sujet entre le gouvernement fédéral et celui du Québec.

Il aurait confié personnellement à M. Garneau que l'idée valait au moins la peine qu'on l'étudie.

Par ailleurs, M. Garneau a insisté pour dire qu'il aurait préféré que la chose ne soit pas lancée dans le public si vite parce que, si le projet s'avère irréalisable, "il ne faudrait pas que la population croit que nous lui faisons des promesses et que, par la suite, nous ne nous occupons pas de les tenir" ■



Envoyez-en des cartes de Noël, "c'est pas d'longuent" !

Les employés des Postes ne chôment pas aux temps des Fêtes. On en voit ici quelques uns qui doivent marcher "en grande" pour que vos souhaits de Noël et du Jour de l'An arrivent à temps chez votre belle-mère ! Hier c'était la date limite pour que vos cartes arrivent à temps pour Noël. Cependant les responsables de notre courrier sont moins occupés cette année que par les années passées. Pour se réconforter, ils ont même décoré leur bureau de "bébelles" de Noël ! (Téléphoto UPI) ■

L'autonomie universitaire de Laval serait compromise par le gouvernement

Par Guy GIROUX

L'autonomie de l'Université Laval serait compromise par les interventions du gouvernement dont elle aurait à faire face. Tel est l'avis de la Commission provisoire de la recherche de l'université, lorsque celle-ci considère que les interventions de fonctionnaires du Québec sont de plus en plus nombreuses et directes à Laval, sous prétexte d'information et de coordination.

Aussi, pour faire en quelque sorte "front commun" contre ces interventions gouvernementales qui auraient cours, la commission souligne qu'il serait nécessaire de créer des unités multiuniverstaires de retcherces, les "pressions" gouvernementales se faisant, semble-t-il, particuiièrement ressentir à ce niveau. De telles unités regrouperaient les chercheurs et équipes de recherche oeuvrant dans les mêmes domaines.

Cette absence de concertation entre les universités serait d'ailleurs préjudiciable au développement possible de la recherche à Laval, tel que le signale la commission. "Cette absence de concertation nous apparaît comme un boulet qui risque de nous enliser d'une part, et de susciter, d'autre part, des interventions gouvernementales directes qui compromettraient encore davantage notre autonomie universitaire", fait-elle remarquer.

Ces considérations de la commission de la recherche de Laval que nous communiquons, font suite à la recommandation de celle-ci, rendus publique en exclusivité par l'Action-Québec, mercredi dernier, à savoir que la survivance de Laval serait fonction d'une intervention rapide dans le secteur de la recherche. La Commission avait alors recommandé la création d'urgence d'un institut de recherce à l'UL, sans reculer devant la passibilité d'un déficit, afin de doter l'organisme d'un budget d'au moins $1,000,000, pour la présente année académique.

Aucun budget officiel pour la recherche:

Comme le fait remarquer par ailleurs la Commission de la recherche, Laval n'a aucun budget qui soit consacré officiellement à la recherche, bien qu'elle évalue toutefois à $13 millions et demi de dollars l'effort de recherche de l'université pour l'année académique 1970-71.

Une situation aussi "curieuse" s'expliquerait dans la mesure où l'on procèderait à Laval au détournement de fonds, du secteur de l'enseignement à celui de la recherche. C'est là l'avis de la commission qui s'exprime d'ailleurs de la façon suivante, à ce sujet: "Tous les argents, au sein des départements, des écoles et des facultés, sont officiellement consacrés à l'enseignement, et seuls des détournements de fonds permettent de contribuer à supporter la recherche".

Face à un telle situation, la commission en infère qu'une des conséquences les plus désastreuses de la confusion existante à l'UL, dans les secteurs des structures et des politiques de recherche, est dans l'image que peuvent s'en faire les compétiteurs et le public en général. "Le public et le législateur gardent l'impression que la recherche est une activité secondaire à l'Université Laval, et que, de toute façon, il ne s'y fait que peu de recherches d'importance", fait-on remarquer. ■

L'Anglo-Pulp continue à avoir des troubles avec ses camionneurs de Forestville

par Rémy D'Anjou

Les quelque 150 camionneurs artisans chargés du transport du bois pour le compte de l'Anglo-Pulp sur ses exploitations forestières de la région de Forestville continuent leur arrêt de travail pour protester contre les conditions dans lesquelles ils doivent accomplir leur besogne.

Par ailleurs, la compagnie a fait savoir qu'elle considère ces derniers comme ayant brisé leur contrat "s'ils n'étaient pas de retour au travail avant neuf heures hier matin".

Un porte-parole des camionneurs a d'ailleurs affirmé que cette menace ne les affectaient aucunement puisque le pire qu'il puisse leur arriver soit de perdre une somme de $0.25 par corde de bois transporté, et ce en vertu d'un article de leur contrat qui dit que "si le propriétaire contrevient à quelques-unes des stipulations de ce contrat, la retenue de $0.25 sera gardée par l'entrepreneur et la compagnie à titre de dommages-intérêts liquidés".

La compagnie, dans un télégramme signé par M. K. D. Graves, gérant des opérations de l'Anglo ne reconnaît pas l'Association Nationale des Camionneurs Artisans Indépendants comme négociateur dans ce cas et refuse d'en rencontrer les porte-parole.

Cependant, au cours d'une conférence de presse, les représentants de l'ANCAI, ont précisé que l'arrêt de travail des camionneurs consistait en un geste spontané de la part de chacun des membres et qu'elle n'y était pour rien, mais elle précise qu'elle endosse à fond la prise de position de ces camionneurs.

Quelque 300,000 cordes de bois doivent être transportées par les camionneurs à partir de la forêt jusqu'aux rivières qui l'achemineront, le printemps venu vers Forestville.

Les camionneurs ont décidé de cesser leurs activités en affirmant qu'ils effectuent de trop longues heures de travail et qu'ils doivent faire face à des coûts accrus, non-prévus lors de la signature du contrat, particulièrement en ce qui touche à l'essence et aux pièces.

Des représentants des camionneurs ont laissé savoir que leur arrêt de travail durerait jusqu'à ce que leurs revendications soient acceptées. Par ailleurs il faut que le bois soit transporté jusqu'aux rivières avant la fin de février alors que commence le dégel et qu'il est impossible de le sortir.

Les représentants des camionneurs affirment que le bois ainsi transporté pour le compte de l'Anglo-Pulp constitue environ 80 pour cent des réserves que l'Anglo ramasse pour sa production de papier de l'année suivante avec le résultat que la compagnie pourrait se trouver face à des problèmes l'an prochain si le bois n'est pas acheminé à temps à Forestville pour le transport par bateau à Québec.

D'un autre côté, le conseiller juridique de l'Association, Me Jean-Marc Béliveau a donné à entendre qu'il pourrait y avoir des débrayages chez d'autres camionneurs si une entente relativement au problème camionneurs - Anglo n'intervient pas sous peu. ■

La météo

Aujourd'hui: Généralement ensoleillé se couvrant vers la fin de l'après-midi avec chutes de neige dans la soirée.
Minimum et maximum: 15 et 25.

Demain: Nuageux dans la matinée s'éclaircissant dans l'après-midi. Clair au cours de la nuit.
Minimum et maximum: 18 et 30.

Le boulevard Métropolitain serait ouvert à la circulation le 23 décembre

(G.P.) — Les autorités du ministère de la Voirie prévoient être en mesure d'ouvrir officiellement à la circulation, le 23 décembre prochain, le boulevard métropolitain dont la section de Giffard à Ste-Foy est terminée depuis au moins deux mois, La date officielle d'ouverture nous a été fournie par le sous-ministre de la Voirie ce matin.

A vrai dire, les automobilistes empruntent cette voie rapide pour éviter de traverser la ville de Québec depuis au moins deux mois. Les barrières et signaux qui en interdisaient l'entrée ont été déplacés par les automobilistes impatients mais en théorie le ministère de la Voirie avait fait savoir qu'il ne se tenait pas responsable des accidents et que les gens s'y engageaient à leurs risques.

La raison qui retarde l'ouverture officielle de ce boulevard semble être un retard dans les travaux d'installation des lampadaires et des panneaux indicateurs. Les garde-fous ont tous été installés, les lignes blanches sont tracées depuis le mois d'octobre et l'asphalte de fond est posé depuis septembre.

Le ministère a toujours déblayé le boulevard à chaque tempête pour l'unique raison, semble-t-il, de permettre aux camions et aux travailleurs de pénétrer mais non les automobilistes. Effectivement, on n'a pas jugé bon d'épandre du calcium de sorte que cette route est excessivement dangereuse. On y trouve de nombreuses courbes très prononcées notamment à la jonction avec le boulevard Henri-VI. Hier matin, un premier automobiliste a percuté les garde-fous et il s'en est fallu de peu qu'il ne dégringole le talus assez élevé qui borde cette courbe. ■

Sommaire

Campus	9
Ciné-Québec	7-8
Classées	22-23
Comiques	24
D'un océan à l'autre	12
Décès	25
Finance et Economie	20-21
Horoscope	12
La Belle Province	4-5
La famille	11
Le monde	10-14
Lecture	18
Mots croisés	23
Opinions	6
Québec centre	3
Québec métro	3
Québec sud	2
Québec région	2
Spectacles et loisirs	13
Sports	15-16-17
T.V.	9
Voyages	19



La motoneige vous amène partout et vous facilite l'exploration de lieux inconnus. N'oubliez pas cependant de demander la permission avant de vous aventurer sur la propriété d'autrui. Il s'agit de la négligence d'un seul délinquant pour ruiner l'hiver de plusieurs motoneigistes. ■

En motoneige...

Il faut respecter la propriété d'autrui

Lorsque vous conduisez votre motoneige sur un terrain public, il faut en observer les règlements et les lois. Parfois ceci présente quelque problème au motoneigiste parce que la majeure partie des lois sont établies localement et s'appliquent à un certain parc ou endroit. Il y a des règlements dans chaque province applicables aux motoneiges licenciées, mais il y a aussi bien d'autres lois locales qu'il est bon de vérifier avant de se promener en motoneige dans un endroit inconnu.

La motoneige est un sport plutôt récent et c'est pourquoi dans plusieurs endroits il n'y a pas encore de lois spécifiquement adoptées pour la motoneige. Ceci vous présente l'occasion d'aider à la formation des lois dès le début. C'est ici qu'il est important pour le motoneigiste de faire bonne "figure". Le bon exemple augmente les chances de législation qui seront favorables à ce nouveau sport. Cependant, si par le passé, les propriétaires de motoneiges de l'endroit n'ont eu aucun respect pour la propriété privée et ont causé des ennuis alors naturellement, les gens exigeront des règlements sévères. La route est libre mais il faut que le motoneigiste observe les règlements et les lois et respecte la propriété privée, tout en accordant aussi considération à l'élément du bruit, surtout tard dans la soirée dans un quartier résidentiel.

Les motoneigistes qui font preuve de courtoisie et de considération sont habituellement bienvenus partout où ils aiment à voyager. ■

Mot caché

No 560 — 7 lettres cachées
— La perle
Solution du problème no 559 : Optométriste

La procédure

■ Tous les mots insérés au-dessus du cadre doivent être trouvés dans la grille.

■ Pour plus de facilité trouvez d'abord les mots les plus longs.

■ Dès que vous repérez un mot, encerclez les lettres qui le composent et raturez-le dans la liste au-dessus de la grille.

■ Seuls des mots formant un centre d'intérêt sur le mot à chercher entrent dans la grille.

■ Dès que vous aurez inséré tous les mots, il ne restera que les lettres formant le "mot-caché".

■ Ce mot caché sera trouvé en rassemblant les lettres non encerclées (HORIZONTALEMENT SEULEMENT).

■ Tous les autres mots peuvent se trouver dans les trois dispositions, soit horizontale, verticale ou diagonale, et une même lettre peut servir à plus d'un mot.

"Tous droits réservés par le Centre des Mots-Croisés Inc.". Reproduction interdite par l'auteur.

A
actinie
adhère
admiré
algue
allure
arraché
attrait
B
banc
belle
berlue
bijou
bijouterie
blanche
boule
brasse
brille
C
cadeau
cellule
choix
copie
coquille
corail
corps
couleur
couronne
cultivée
D
danger
dépôts
doré
E
éclat
effet
élevé
émoi
F
femme
filet
fixé
flotte
froid
G
gain
greffe
grève
H
huître
J
jaune
L
large
lieu
loi
lumière
M
métier
mini
mollusque
N
nacre
naturelle
O
ongle
opaque
organisé
ouverte
P
palais
palan
pâle
panier
parc
parure
pêche
périforme
perle
pesé
pierre
pintadine
plonge
précieux
prix
Q
qualité
R
rade
rare
refermé
reflet
reine
risque
rocher
S
secteur
semis
soin
T
tamis
taux
technique
terre
treillis
tropique
trouvé
V
valeur
vase
vitrine

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
1	E	E	U	E	V	A	S	E	D	E	P	O	T	S	D	C	B	D	P	A
2	E	S	E	P	M	O	B	E	R	A	R	E	P	R	B	A	O	A	R	O
3	T	E	I	V	I	R	R	M	N	E	L	T	P	R	E	R	N	R	N	B
4	E	S	L	N	I	C	E	I	O	F	H	E	I	G	E	I	A	G	P	C
5	F	I	E	L	A	T	A	F	E	U	R	D	R	U	E	C	L	S	E	S
6	F	M	L	N	I	G	L	R	E	I	V	A	A	R	H	E	I	L	S	R
7	E	E	I	E	I	U	R	U	F	R	L	E	T	E	E	M	L	E	I	E
8	L	S	R	N	T	E	Q	O	C	I	D	I	R	R	A	U	C	L	U	S
9	R	A	A	E	I	S	R	O	A	A	A	O	U	T	L	T	Q	Q	E	X
10	E	E	L	P	U	M	E	R	C	R	P	E	A	E	E	U	I	S	I	B
11	P	I	L	L	E	R	O	U	T	A	L	U	V	U	A	P	O	O	I	R
12	F	I	L	L	U	C	O	T	Q	U	X	U	R	L	O	C	H	J	M	R
13	Q	O	N	E	E	R	A	U	O	I	O	L	I	R	O	C	O	P	I	E
14	M	E	L	T	F	R	E	C	R	R	N	T	T	U	E	U	L	R	E	B
15	E	A	R	E	A	F	U	P	T	P	E	H	R	E	T	R	P	N	L	E
16	V	G	X	E	L	D	E	T	A	I	A	O	C	E	R	E	I	A	M	E
17	P	I	N	O	I	V	I	R	A	L	N	L	R	E	H	R	N	M	L	E
18	F	A	T	O	E	M	U	N	G	N	A	I	A	C	T	C	E	U	D	E
19	U	T	R	R	L	R	U	U	E	T	E	N	E	I	H	F	O	A	A	A
20	E	F	G	C	E	P	E	L	E	V	E	P	V	E	S	B	R	R	E	J

Concernant le maintien de la gratuité des piétons sur les traversiers

La Chambre de Commerce de Lévis sera solidement appuyée dans sa lutte

Lévis (R. M.) — Chacune des dix Chambres de commerce de la Rive-Sud appuiera la Chambre de commerce de Lévis, concernant le maintien de la gratuité des piétons sur les traversiers entre Québec et Lévis.

Chacune des Chambres préparera incessamment un document par lequel cette prise de position sera expliquée.

On se souvient que la Chambre de Commerce de Lévis avait demandé au ministre Bernard Pinard de ne pas rétablir le péage pour les piétons sur les deux nouveaux bateaux-passeurs.

Le conseil municipal de Lévis avait par la suite donné son entier appui à la Chambre locale, faisant valoir que le service de traversiers entre Québec et Lévis était en quelque sorte la continuité de la route provinciale.

On accusait le ministère de marquer un recul en appliquant de nouveau le péage.

La ville faisait en outre reconnaître que la situation géographique et démographique de la Rive-Sud n'était pas comparable à celle qu'on retrouve à d'autres endroits de la province où la population doit se servir des traversiers. ■

"On veut taxer les piquets de clôture" — Fabien Roy

(G.P.) — Prenant part au débat sur une motion du député de Nicolet visant à reporter le projet de loi 48 sur l'évaluation foncière de nouveau devant la Commission parlementaire des ffaires municipales, le député de Beauce, M. Fabien Roy, a longuement expliqué pourquoi il appuyait une telle motion.

Le gouvernement, dit-il, est arrivé avec une brique d'amendements, avec un projet de loi complètement réimprimé. Or, en troisième lecture, plus nous regardions ce projet de loi, plus nous nous rendons compte que certaines dispositions de ce projet de loi méritent une nouvelle considération et il est nécessaire que les organismes touchés comme l'UCC aient l'occasion de venir faire de nouvelles représentations.

M. Roy s'en est pris notamment à l'article 12 où le gouvernement se réserverait le droit de taxer les clôtures, les trottoirs, les drains et autres constructions d'aménagement du sol.

"On peut même se demander si le gouvernement n'ira pas jusqu'à imposer les digues de pierres, que les agriculteurs appellent des tas de roches s'ils peuvent servir de clôtures ou faire un petit ponceau".

Le député de Beauce déclare qu'il aimerait entendre à nouveau les agriculteurs protester contre ces mesures prévues par l'article 12 qui prévoit porter au rôle d'évaluation les clôtures"et même les piquets de clôture", d'ajouter le député pour être un peu plus comique, "alors que d'autres dispositions exemptent les tours, les pylones de transport d'énergie électrique de l'Hydro-Québec, de Churchill Falls à l'Etat de New York. ■

La Chambre de Commerce régionale Desjardins vient de former trois comités qui s'intéresseront à la signalisation, la voirie, le tourisme, etc

Saint-Anselme (R. M.) — La Chambre de Commerce régionale Desjardins a procédé cette semaine à la formation de trois comités pour atteindre les objectifs qu'elle s'était fixés à la première réunion générale des membres. Ces trois comités s'intéresseront particulièrement à la signalisation, la voirie, le tourisme et l'agriculture.

Ce sont MM. Benoît Gingras, de Saint-Nicolas, Normand Drolet, également de Saint-Nicolas et Irénée Couture de Saint-Anselme qui ont été élus respectivement présidents de ces comités.

Il va sans dire que ces comités répondent à l'étude des besoins prioritaires qui a été faite et répondent également à un besoin unanime de toutes les Chambres locales.

Chacune des dix Chambres de Commerce de la Rive-Sud est effectivement intéressée à voir résoudre les nombreux problèmes de signalisation et de voirie au niveau régional. On entrevoit faire éventuellement les démarches requises auprès des autorités concernées pour obtenir des réponses précises à ces problèmes.

Tourisme

Le deuxième comité, présidé par M. Drolet, aura pour tâche le développement touristique au niveau régional. Il devra notamment voir à explorer des façons d'inviter les touristes à visiter ce qui existe d'intéressant sur la Rive-Sud.

Des discussions tenues à ce sujet, on retient qu'il y a d'énormes possibilités inexploitées sur la Rive-Sud. Le comité fera bientôt un véritable inventaire de ces possibilités et pourra sans doute faire des recommandations.

Agriculture

Plusieurs problèmes ont par ailleurs été soulevés au chapitre de l'agriculture... au moins une quinzaine, à partir de l'élevage du porc. Il n'en fallait pas plus pour créer un comité régional qui ne manquera pas de pain sur la planche.

Cette assemblée régionale tenue à Saint-Anselme était présidée par M. Jean-Marie Larue. L'invité des Chambres de commerce était M. Robert Poulin, gérant du Centre de la Main-d'Oeuvre du Canada sur la Rive-Sud de Québec, lequel a expliqué le programme de Formation en Cours d'Emploi (PFCE). M. Poulin a également parlé du programme d'Initiative locale, lequel s'adresse aux organismes sans but lucratif et aux municipalités. ■

Le député Béland est certain que le gaz naturel réserve un avenir promoteur à Lotbinière

(G.P.) — Le député de Lotbinière croit fermement que la découverte de gaz naturel qui a été faite dans son comté, cette semaine, plus précisément dans la paroisse de Ste-Françoise, permet les plus grands espoirs et peut même aller jusqu'à favoriser l'établissement d'importantes industries.

Il a dit cependant ignorer l'importance de la nappe souterraine mais il a ajouté qu'il basait son optimisme sur celui des dirigeants de la compagnie Shell Québec, compagnie pour le compte de laquelle les forages ont été effectués. Un porte-parole de cette entreprise aurait révélé que le gaz avait éjaculé pendant trois heures avec une pression de 10,000 livres.

Tout excité par cette nouvelle, le député de Lotbinière, voyant de très loin ce qu'il considère comme un avenir prometteur, a suggéré en quelque sorte au ministre des Richesses naturelles d'exiger des royautés sur l'extraction de cet hydrocarbure.

C'est pendant la période de questions que le député a soulevé cette affaire lorsqu'il a demandé au ministre Massé sous quelle forme le gouvernement du Québec entendait imposer les futurs exploitants de gaz au Québec.

Le ministre, qui n'avait pas entendu parler de cette découverte de gaz parce que ce genre de découverte se fait si fréquemment sur les basses terres du Saint-Laurent qu'elles sont rarement importantes, était tout surpris de la question du député de Lotbinière et lui a d'abord répondu: "Je ne comprends pas exactement la question".

C'est alors que le député a dû expliquer qu'il parlait des exploitants en vertu des nouvelles découvertes faites récemment, particulièrement dans Lotbinière.

Le ministre de répondre: "Personnellement, je ne suis pas au courant de cette découverte, comme dit le député, dans Lotbinière, c'est-à-dire que je ne peux pas affirmer que cette découverte soit commerciale. Si elle l'était, si on mettait en production ce puits, il serait imposé selon la Loi des mines.

Comme le député revenait à la charge pour savoir si le gouvernement voulait instaurer une politique sur la taxation des richesses naturelles exploitées au Québec, le ministre a répété que c'était la Loi des mines qui s'appliquait au secteur énergétique des hydrocarbures. Il a toutefois ajouté: "L'intérêt du gouvernement est assez nouveau, au Québec. Effectivement, nous avons pris des ententes avec l'Etat de la Louisiane pour adapter notre Loi des mines à la législation plus adaptée à la production et à la recherche concernant l'hydrocarbure au Québec". ■

Rive droite ...en bref

Par Rénald Massicotte

M. Bernard Dussault

Saint-Anselme — Le directeur général adjoint de la Chambre provinciale, M. Bernard Dussault, a demandé cette semaine aux membres d'avoir foi dans leurs Chambre de Commerce. S'adressant plus particulièrement aux membres de la Régionale Desjardins, il a signalé que ces derniers avaient autant de potentiel, sinon davantage, que d'autres régions.

— — —

Deux pétroliers

Lauzon — La Davie Shipbuilding est présentement à construire les plus gros navires de son histoire, soit deux pétroliers de 80,000 tonnes. Ces pétroliers doivent être livrés en octobre '73. ■

Dr Marcel TREMBLAY
OPTOMETRISTE
873 3e Avenue Québec 3 524-2869

Tél. : 523-6921
Léo SEVIGNY Enr.
Exterminateurs d'insectes et rongeurs nuisibles.
Rep. National Chemical Extermination Co.
783, ave Lafresnière, Ste-Foy, Québec

IMPORTATIONS - CREATIONS
PERREAULT
Sous-sol, Plaza Laval 658-0081

EXCURSIONS EN FLORIDE
1er départ, 8 janvier 72 $350.00
retour : 29 janvier 72 (soit 22 jours complets)
Autres excursions en Février et Mars opérées par :
LES AUTOBUS DESHAIES LTEE
Informations et reservations : Mme Thérèse Belleteuille
Division Agence de Voyages Deschaillons, Cté Lotbinière
TEL.: 1-819-292-2737, Jour 1-819-292-2450, Soir

MEUBLES ET APPAREILS ÉLECTRIQUES
VASTE CHOIX
PRIX TRES AVANTAGEUX
Le rendez-vous des FUTURS MARIES
Gaston LEVESQUE inc.
100 rue Chabot, Ville-Vanier — 683-3471

52e ANNIVERSAIRE
Epargnez de
10 à 33%
Montres et bijoux
Bagues de fiançailles
Un léger accompte réservera votre cadeaux pour
NOEL
N'oubliez pas 20 montres
Cardinal 17 p.
à gagner
Omer Rousseau
802 est, rue St-Joseph
(coin Mgr Gauvreau)
Québec. Tél. : 524-1372

FERME HOWE
FERME FINK
FERME A DOUBLE W
CHARPENTES DE TOIT
Plus solide — Pose rapide — Economie de temps et d'argent.
BOIS ET SOUS-PRODUITS
SYSTEME
GANG-NAIL
BOIS ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION
MATERIO INC
355 rue Dupuy Tél. 622-7611
PRES DU NOUVEAU BOULEVARD LAURENTIEN



Le viaduc de la rue St-Sacrement a été ouvert officiellement hier par le maire de Québec, M. Gilles Lamontagne. Ce viaduc, qui aura coûté $1,400,000, a été qualifié par le maire Lamontagne, comme premier pas vers l'élimination des voies ferrées dans la capitale. Les automobilistes seront sûrement heureux de ne plus devoir faire le détour obligatoire qu'ils faisaient pendant les travaux. ■

Accuser la CUQ d'être responsable de hausses de taxes

"C'est faire preuve d'électoralisme et de mauvaise foi"

— Armand Trottier

par Benoit Aubry

La réaction du président exécutif de la Communauté urbaine de Québec, M. Armand Trottier, n'a pas tardé à se faire entendre, face au "mouvement qui semble se dessiner dans la région à l'occasion du dépôt des budgets 1972 des municipalités". Faisant de toute évidence allusion aux commentaires de certains édiles de la ville de Sainte-Foy, lors du dépôt du budget, lundi, M. Trottier a riposté que "Accuser la Communauté urbaine de Québec d'être responsable de hausses de taxes municipales en 1972, c'est faire preuve d'électoralisme, de mauvaise foi".

Pour être équitables, a-t-il poursuivi, les municipalités devraient, en annonçant la quote-part du coût d'administration de la CUQ qu'elles ont à payer, faire également état des dépenses qu'elles n'ont plus à encourir, dû au fait que certains services municipaux sont maintenant dispensés à l'ensemble des municipalités par la CUQ.

Commentant en particulier l'augmentation de taxes à Sainte-Foy, M. Trottier a déclaré que le coût réel de la CUQ en 1971 pour les contribuables de cette ville s'élevait à $45,708.83, et non à $401,171 "comme l'ont laissé entendre les administrateurs de Sainte-Foy lundi". On sait que la ville de Sainte-Foy a annoncé lundi une augmentation de taxes municipales de $0.20 du cent dollars d'évaluation, dont $0.10 servirait à défrayer les dépenses dues



à l'adhésion de cette municipalité à la CUQ.

Explicitant le cheminement comptable de cette mise au point, M. Trottier a déclaré que le chiffre de $401,171 ne pouvait être utilisé comme base de calcul de la quote-part de Sainte-Foy puisque, de cette somme, un montant de $143,733.59 est considéré comme une avance, étant donné la possibilité de capitaliser certaines dépenses budgétaires, et celle de déduire des surplus budgétaires. Le coût de répartition des dépenses de la Communauté en 1971 pour la ville de Sainte-Foy serait alors de $257,440.

"Par ailleurs, de continuer M. Trottier, si l'on déduit de cette somme ce qu'il en aurait coûté à Sainte-Foy pour se donner les services que lui donne la Communauté urbaine, soit $196,072 additionnée aux dépenses qu'elle a réalisé en 1971 en louant à la Communauté du personnel et son ordinateur, soit $15,666.10, on constate que le coût réel de la Communauté pour les contribuables de Sainte-Foy pour l'année qui se termine est de $45,708.83, soit $0.14 du cent dollars d'évaluation uniformisée".

M. Trottier a précisé que la CUQ s'était basée sur les budgets de la ville concernée des trois dernières années pour calculer ce qu'il en coûterait à Sainte-Foy pour se donner les services que donne maintenant la Communauté.

Il a ajouté qu'ainsi, en 1970, Sainte-Foy dépensait $106,600 pour l'évaluation foncière, $6,000 pour la promotion touristique, et $54,897 pour la codification, facturation et envoi postal des comptes de taxes municipales.

"De plus, considérant qu'au cours de ces trois ans l'augmentation moyenne du budget à Sainte-Foy a été de 17.06 p.c., le coût de ces mêmes services en 1971 atteint $196,072". ■

Selon le maire de Villeneuve

L'année '72 sera la période déterminante pour les fusions

par Raymond Aubry

Le maire de Villeneuve, M. Gérard Grenier a prédit hier que l'année 1972 serait l'année déterminante pour les fusions. Il s'est dit d'avis que l'unification des six villes de l'Est, soit Giffard, Beauport, Villeneuve, Courville, Montmorency et Ste-Thérèse-de-Lisieux serait réalisée pour l'année 1973.

M. Grenier, qui tenait ces propos lors d'une entrevue qu'il nous accordait, a révélé que si les municipalités n'imposaient pas cette fusion, ils se la feront imposer de toute façon. Il vaut mieux, de dire le maire de Villeneuve, que ce soit nous qui entreprennent les pourparlers au lieu qu'ils nous soient assignés quand même dans quelque temps.

Pour ce qui est de la délimitation du territoire, le maire Grenier pense qu'un compromis pourrait facilement être convenu avec la ville de Québec afin de déterminer à quel endroit serait divisée la partie ouest, c'est-à-dire la section de Giffard. Grenier a opiné que la séparation pourrait avoir lieu, par exemple, à la rue D'Estimauville et que cette ligne de démarcation suivrait entièrement la rue pour former une ligne droite. Le seul problème, d'ajouter le premier citoyen de Villeneuve en serait un de raccordement des réseaux d'aqueduc et d'égout.

Le maire Grenier a également mentionné qu'il y aurait cependant beaucoup de travail à faire car il y a



Le maire de Villeneuve, M. Gérard Grenier. ■

des villes et des membres des conseils municipaux qui ne sont pas en faveur du regroupement. Néanmoins, a-t-il conclu, il y en a aussi qui sont pleinement d'accord pour la réalisation du projet. ■

Projet domiciliaire de $4,500,000 à Villeneuve

par Raymond Aubry

Le maire de Villeneuve, M. Gérard Grenier nous a dévoilé, hier, lors d'une entrevue un projet domiciliaire de $4.5 millions qui représentera la construction de 400 nouveaux logements.

Ce complexe domiciliaire qui sera érigé dans le secteur nord de la ville, comprendra des bi-familiaux, des quatre logements et des seize logements. Présentement les promoteurs ont déjà acquis le terrain et le projet est entre les mains de la société centrale d'hypothèque et de logement pour étude. M. Grenier nous a confié que le projet devrait être réalisé pour le printemps 1972.

Le maire de Villeneuve nous a d'ailleurs fait part que dans le domaine de la construction domiciliaire, tout allait pour le mieux, nous révélant que pour l'année 1971, la ville avait émis pour $3 millions de permis de construction permettant d'ériger 176 logements. De plus a-t-il précisé, on aura dépassé ce nombre à la fin du mois de décembre.

Interrogé à savoir quelles avaient été les principales réalisations de l'année à Villeneuve, M. Grenier a révélé que la "grosse réalisation" était la construction de l'aréna régional de Villeneuve qui a ouvert ses portes le 7 décembre dernier. Il a mentionné que cette réalisation s'imposait et que jusqu'à présent tout marchait très bien, les heures disponibles étant toutes remplies. ■

Le maire Grenier rencontrerait Mme Kirkland-Casgrain

(R.A.) — La municipalité de Villeneuve a l'intention d'acquérir le terrain de camping de Villeneuve qui est présentement la propriété du gouvernement provincial. C'est ce que nous a révélé le maire de l'endroit, M. Gérard Grenier, qui a mentionné qu'une rencontre doit avoir lieu très prochainement à ce sujet avec le ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Mme Claire Kirkland-Casgrain.

Le maire Grenier souhaiterait entrer en possession du terrain afin de l'intégrer aux loisirs de Villeneuve et de le transformer en centre d'autoneige pendant la saison hivernale. M. Grenier est d'avis que cette acquisition serait très prometteuse car, a-t-il fait remarquer, c'est un des plus beau terrain de camping de la région et les centres d'autoneige sont très rares.

Le maire de Villeneuve a également signalé que la municipalité désirerait obtenir le terrain pour la valeur nominale de $1.00, quitte à partager certains profits par la suite car présentement cest "un particulier" qui possède les droits de location du terrain. ■

Face à la cour

par Eddie Labrie

Deuxième motard soupçonné

Un deuxième motard de la Vieille Capitale est soupçonné d'avoir violé deux adolescentes de 15 et 16 ans, le 8 décembre, au Lac Bleu, non loin du Lac Beauport. Il s'agit d'un individu de 22 ans, Germain Gagné, qui est également dans l'eau bouillante à la suite d'une tentative de vol. Gagné a plaidé coupable à l'accusation de tentative de vol, et le tribunal prononcera la sentence le 4 janvier. Le procureur du prévenu, Me André Cartier, de l'Assistance judiciaire, n'a fait aucune demande de cautionnement. Notons que l'autre motard accusé du double viol est Serge Fournier, 21 ans, de Québec. Fournier et Gagné sont détenus à la passoire d'Orsainville. Ils reviendront devant la Cour la semaine prochaine.

Elle a été chanceuse

Une femme de 41 ans ,de la 22e Rue, à Québec, a bénéficié d'un sursis de sentence de deux ans, hier, après avoir plaidé coupable à une série de fraudes totalisant $5,567. La cliente de Me Gervais Labrecque, de l'Assistance judiciaire, a commis ses crimes au détriment du ministère du Bien-être social, entre le 1er janvier 1968 et le 1er juillet 1970, en percevant des prestations d'assistance sociale alors qu'elle travaillait.

Indécence

Un Québecois d'une trentaine d'années a été condamné à payer une amende de $50., pour avoir posé un acte indécent devant trois enfants, âgés entre 8 et 10 ans. L'accusé a posé son geste odieux alors que les enfants lui demandaient un renseignement. Témoins de la scène, des adultes auraient immédiatemet alerté une autopatrouille de la Sûreté municipale qui circulait dans les environs.

Cautionnements acceptés

Me Michel Babin, un jeune avocat qui ne cesse de s'affirmer, vient d'obtenir des cautionnements, en Cour supérieure, pour Michel Nantel et Léopold Cholette, âgés de trente et quarante ans respectivement, de Montréal. La Cour des sessions de la paix avait refusé de les admettre à cautionnement, un peu plus tôt cette semaine. Nantel a été libéré moyennant un cautionnement de $3,000 par personne solvable, tandis que Cholette a pu sortir de prison grâce à un engagement de $1,500 par personne solvable. Ils font face à une vingtaine de fraudes. Les prévenus auraient frustré deux banques de Lévis et une autre de Québec, d'une somme globale de $3,000, en échangeant des faux chèques.

Acquittement

Une jeune danseuse à "gogo" de Montréal, mais originaire de Charlesbourg, a été acquittée d'une accusation d'avoir, en octobre 1970, transporté du matériel de loterie. La plainte a été rejetée à la suite d'une motion en ce sens formulée par Me Michel Babin. ■

Les parcours 37 et 38 modifiés

Les itinéraires des parcours 37 et 38 de la Commission de transport de la CUQ subiront une légère modification à compter de demain samedi. Ces changements ont été annoncés hier par le Service des relations publiques de la CTC UQ.

En direction de Charlesbourg, les autobus du parcours 37 quitteront désormais la 3e Avenue à la 47e Rue, pour s'engager ensuite sur la 4ème Avenue et la 54ème Rue et reprendre la 3ème Avenue comme auparavant. Les voyages de retour, vers Québec, se feront à l'inverse.

Dans Charlesbourg, les autobus du parcours 38 emprunteront désormais la 71ème Rue est au lieu de la 70ème Rue.

Ces modifications ont été apportées à la suite d'une récente rencontre entre les autorités municipales de Charlesbourg et le Service de planification de la CTC UQ.

Près de 10,000,000 de tonnes de marchandises débarquées au port

(B.A.) — Une circulation de 1,395,000 tonnes de marchandises a été enregistrée en novembre dans le port de Québec, ce qui porte à 9,768,000 tonnes, le nombre débarquées au port cette année. A la même période en 1970, on avait enregistré une circulation de 7,957,000 tonnes.

Au cours du mois de novembre, les marchandises ayant connues la plus forte hausse sont le fer et l'acier; 126 p.c.; le sel : 93 p.c.; les liqueurs alcooliques : 64 p.c.

Les navires accostent au port avec une fréquence moyenne de huit par jour. Ils arrivent surtout de l'Europe. ■

Nominations

M. l'abbé Jean-Marie RACINE, auparavant directeur de l'Office catéchétique diocésain, a nommé par Mgr l'Archevêque **curé à Notre-Dame de Québec et chanoine titulaire du Chapitre métropolitain de Québec.**

M. l'abbé René BROCHU, auparavant secrétaire de l'Office catéchétique diocésain, remplace M. le chanoine Racine **comme directeur du même Office.**

Mgr Adrien FALARDEAU, auparavant curé à Notre-Dame de Québec, a été nommé **aumônier en Pavillion Saint-Dominique.** ■

Inauguration du nouveau centre "Village du Moulin"

(B.A.) — Le nouveau centre domiciliaire "Village du Moulin", situé boulevard Savard à Neufchâtel, a été inauguré hier en présence du maire de Québec, M. Gilles Lamontagne, de représentants de la Société centrale d'hypothèques et de logement, et de quelques autres délégués du monde politique et de l'habitation.

Le centre "Village du Moulin", réalisé par la firme Benoit Dumais Ltée, comptera 109 unités d'habitation en rangée. La disposition des habitations a particulièrement retenu l'attention des invités. Précisons que la plus grande partie des logements se trouve à l'étage supérieur, le rez-de-chaussée étant converti en abri pour auto. Des pièces supplémentaires, pouvant être aménagées ultérieurement, selon le désir des résidents, ont été prévues.

Les maisons comptent entre autres trois chambres, des espaces pour laveuse-sécheuse, et des secteurs de rangement. Chaque unité comprend également un grand balcon couvert, ainsi que du tapis dans le salon et l'escalier (inclus dans le prix).

Après avoir versé un comptant de $200, les acheteurs paieront des mensualités de $107, taxes, capital et intérêts compris. Les intérêts sur le prêt, fourni par la Société centrale d'hypothèques et de logement, a été à 7.5%, et les maisons bénéficient du rabais provincial. Les Québecois pourront en devenir propriétaire dès le mois de janvier.

Le constructeur, M. Dumais, a bâti plus de 1,200 logements, dont 600 maisons unifamiliales et autant d'appartements au cours des dernières années.

DONNEZ LE CADEAU LE PLUS PRÉCIEUX
C'EST LE CADEAU LE PLUS HUMAIN
SOYEZ DONNEUR DE SANG DE LA CROIX-ROUGE

Maintenant disponible
A LA LIBRAIRIE DE L'ACTION
Calendrier Liturgique
1972
A l'usage des diocèses du Canada
PRIX : $2.00 ($2.25 franco)
LA LIBRAIRIE DE l'Action
Place Jean-Talon, Québec 2, P. Q.
Téléphone : 529-8821 — 529-9784

CLUB VENTE-PUBLICITE DE QUEBEC INC.
dîner-causerie
SALES AND ADVERTISING CLUB OF QUEBEC INC.
AU CHATEAU FRONTENAC
LUNDI LE 20 DEC., A 6h. P.M. PRECISES



DINER
Conférencier:
DENIS DROUIN
Service des relations publiques "Bombardier Ltée"
Titre de la conférence:
"La Publicité" chez Bombardier

un cadeau gratuit...
un abonnement d'un mois à vos parents et amis.



Faites profiter de cette offre à des personnes qui n'ont pas eu l'occasion de lire l'ACTION - QUEBEC depuis sa transformation.

Donnez-nous les noms et adresses de trois familles à qui vous aimeriez faire ce cadeau.

1 — Nom .....
Adresse .....
2 — Nom .....
Adresse .....
3 — Nom .....
Adresse .....
Envoi de .....
Adresse .....
J'ai prévenu les intéressés. Oui ( ) Non ( )
Adresser à :
L'ACTION-QUEBEC, 3 Place Jean-Talon, Québec

N.B.: La livraison du journal se fera du 1er au 31 janvier 1972.

Le partage du fardeau des services de santé entre Ottawa et les autres provinces

La contre-proposition québecoise s'est butée à un silence poli du ministre Munroe

Par PAUL LONGPRE

QUEBEC (PC) — La contre-proposition du Québec sur le partage du fardeau des services de santé entre Ottawa et les provinces s'est butée à un silence poli du ministre fédéral de la Santé, M. John Munroe.

D'autre part, la position québecoise a été bien reçue par les ministres de la Santé des autres provinces. La Saskatchewan, l'Ontario et le Manitoba se sont même montrées "ouvertement intéressées" par cette formule.

C'est ainsi que le ministre québecois des Affaires sociales, M. Claude Castonguay a résumé vendredi à l'Assemblée nationale l'état des négociations qui se poursuivent depuis trois ans entre le gouvernement fédéral et les provinces sur un partage équitable des coûts des services de santé.

La question était encore à l'ordre du jour de la conférence des ministres de la Santé qui se terminait vendredi dans la capitale canadienne. Les provinces devaient se prononcer sur une formule proposée par Ottawa, mais jugée "inacceptable" par le ministre Castonguay.

Cliniques

Dans un autre domaine, celui des cliniques communément appelées "Drogue — Secours", M. Castonguay s'est de nouveau élevé contre le gouvernement central qui continue à subventionner ces services, alors qu'il en préconise plutôt l'intégration à l'ensemble des services de santé et des services sociaux du Québec.

Il a affirmé catégoriquement en Chambre que le gouvernement du Québec s'oppose à ce type de subventions, parce que cela l'engage pour l'avenir dans des dépenses supplémentaires, en multipliant les services dans un sens différent des orientations de son ministère.

Il reconnaît d'emblée l'urgence de ce type de cliniques pour recevoir les personnes qui ont des problèmes de drogue, pour lesquels, jusqu'à récemment, le système hospitalier n'était pas préparé.

"Maintenant que le problème est clairement identifié, qu'il y a des approches pour le traitement, nous devons faire en sorte que, tout en gardant une certaine souplesse, ces cliniques soient intégrées à l'ensemble des services de santé et des services sociaux", a-t-il expliqué.

Le ministre avait été prié par le chef de l'Opposition, M. Gabriel Loubier, de faire le point sur la conférence d'Ottawa, en Chambre. ■

La CAT

Un "véritable nid à patronage"

— J.-P. Breuleux

QUEBEC (PC) — La Commission des accidents du Travail serait devenue un "véritable nid à patronage" et est dirigée dans le style du plus pur "duplessisme".

Telles sont les accusations portées contre le président de la CAT, par le président du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec, M. Jean-Paul Breuleux, lors d'une conférence de presse, à Québec, vendredi.

Selon M. Breuleux "il semblerait que cette commission, organisme paragouvernemental, soit opérée de la même façon que certains ministères durant les années '50", par le président de la CAT, M. Maurice Bellemare.

"On divise pour mieux régner et on embauche un fort pourcentage d'employés occasionnels; on donne beaucoup de postes par intérim; on confirme très peu les gens en place et ceci aide à mieux manoeuvrer", a affirmé M. Breuleux, qui a révélé les résultats d'une enquête effectuée depuis le mois d'août par le SFPQ. ■

L'UQ satisfaite
Le PQ critique

QUEBEC (PC) — Contrairement au gouvernement ontarien, qui a fait cesser la construction de l'autoroute Spadina de Toronto, le gouvernement du Québec n'a pas l'intention d'imiter cet exemple pour ce qui regarde l'autoroute est-ouest de Montréal.

C'est ce qu'a fait savoir hier le ministre de la Voirie, M. Bernard Pinard à l'Assemblée nationale, en signalant que le gouvernement québecois avait déjà investi $165 millions dans les divers échangeurs et pour la construction de l'autoroute même.

Le ministre a également démontré qu'il valait mieux poursuivre les travaux parce que, dans un avenir rapproché, une longueur de 3.5 milles seront ouverts à la circulation et que le pont-tunnel Louis-Hippolyte Lafontaine et l'échangeur Hochelaga avaient été conçus pour absorber le trafic de l'autoroute-ouest-ouest. De plus, M. Pinard a ajouté que l'autoroute est-ouest était devenu nécessaire pour rendre vraiment opérationnel le réseau autoroutier de ceinture de l'île de Montréal et qu'un arrêt des travaux priverait le Québec d'importantes sommes tirées de l'entente fédérale-provinciale.

L'Unité-Québec a semblé satisfaite de la déclaration de M. Pinard, mais, M. Gabriel Loubier a demandé au gouvernement de hausser les indemnités aux personnes expropriées. Seul, le chef parlementaire du Parti québecois, M. Camille Laurin, a critiqué l'attitude gouvernementale, affirmant que le gouvernement sera obligé de supporter les conséquences du péché social et politique qu'il a commis en prenant cette décision. Selon lui, on aurait dû consacrer les $452 millions prévus à la rénovation urbaine, ce qui aurait créé beaucoup plus d'emplois. ■



Commentaires et insolences de...

PIERRE VILLEMURE

Aujourd'hui, chers lecteurs, je réclame votre indulgence. C'est la fin de semaine, et je vous avoue franchement que je suis fatigué à mort. J'aurais peut-être dû me coucher plus à bonne heure afin d'être en meilleure forme; mais que voulez-vous, le temps des Fêtes, ça n'arrive qu'une fois dans l'année, même pour les journalistes. Ce soir, l'accouchement des idées est difficile; il a fallu que je me livre à une véritable césarienne intellectuelle pour enfanter ma chronique. Ne m'en veuillez pas trop, je vous prie, et lisez mes tristes propos avec plus de bienveillance que de coutume. Je vous en serai éternellement reconnaissant.

Un journal de la Vieille Capitale s'étendait hier, avec une complaisance infinie, sur une affaire de viol qui a eu lieu tout récemment dans la région. L'auteur de l'article en question, un talentueux garçon qui sait certainement de quoi il parle, a employé le mot "violiste" pour désigner ceux qui ont commis le viol. Vivement alarmé par une expression aussi violente, j'ai fouillé violemment dans mon dictionnaire, et j'y ai appris qu'un violiste est un joueur de viole. La viole, en effet, est un instrument musical à corde dont on jouait dans les temps anciens. En français, celui qui commet un viol s'appelle un violateur. Considérant l'humeur fantaisiste de mon honorable confrère, je me permettrai de lui signaler qu'il pourrait employer également les mots violon, violoncelle, violet, violine et violoneux pour varier le menu, s'il nous parle à nouveau de cette émoustillante histoire de viol dans un prochain article. Sans rancune, Jean-Jacques!

Le client : Mademoiselle, il y a une mouche dans ma soupe.

La serveuse : Bravo, Monsieur ! J'ai le plaisir de vous annoncer que vous êtes l'heureux gagnant de notre grand concours "Cherchez la mouche", une gracieuseté de la maison.

Le temps des Fêtes, c'est le temps de la fraternité, du pardon, de l'oubli des injures. Mais il y a néanmoins des nuances à observer dans la pratique de ses beaux sentiments. S'il est vrai que Notre-Seigneur nous a dit de pardonner à nos ennemis, il ne nous a quand même jamais défendu de les faire souffrir un peu avant de leur pardonner.

L'Armée du salut, un organisme charitable dont le dévouement inlassable est un merveilleux exemple de véritable charité agissante, a mis sur pied un programme complet d'activités à l'intention des gens déshérités, abandonnés, malheureux, pour la période des Fêtes. Il y aura, par exemple, un dîner de Noël pour les personnes sans abri; des fêtes spéciales pour les hommes et les femmes dans les prisons; sans oublier la distribution de vêtements et de jouets pour les enfants pauvres et de paniers de nourriture pour les familles et les vieillards. Nous, les bien nourris, les bien logés, les bien vêtus, qu'est-ce que nous attendons, bande d'égoïstes que nous sommes, pour donner ne serait-ce qu'un vieux trente sous pour procurer un peu de douceur à ceux qui en ont tant besoin ? La charité, ça ne se pratique pas uniquement en paroles.

En parlant de charité, je trouve tout simplement admirable le geste posé par André Leblond, un modeste commis de bureau à l'emploi du Gouvernement du Québec depuis vingt ans, un très petit salarié par surcroît, qui n'a pas craint d'adopter deux petites filles abandonnées et de donner à ces enfants un vrai foyer ainsi que tous les soins et la tendresse dont les petits ont tellement besoin à cet âge. Loin de nager dans l'or et de ne songer qu'à la piastre, André n'a pas hésité à se serrer la ceinture pour assurer le bonheur de ces enfants. S'il y a une justice dans un monde ou dans l'autre, j'ai la ferme conviction que cet homme-là sera récompensé pour son geste humanitaire. Qu'en pensez-vous ?

Tout le monde savait déjà que nos parlementaires québécois étaient des gens tumultueux, nerveux, excités, turbulents et mal engueulés. On croyait avoir tout vu et tout entendu de leurs tristes exploits à l'Assemblée nationale. Or, ils ont réussi à se surpasser, ces jours derniers, à l'occasion des orageux débats auxquels a donné lieu l'étude de l'abject bill 28, une autre espèce de petit monstre que le parti au pouvoir essaie de faire avaler à la population québécoise, laquelle n'a pourtant pas encore réussi, après deux ans, à digérer le non moins infect, abject, adominable et exécrable bill 63 qui favorise l'assimilation des immigrants par les anglophones. Peut-être le gouvernement Bourassa a-t-il pensé que le temps de Noël était le plus approprié pour passer un sapin à la poulation sur ce chapitre ! Vous comprenez bien, il ne faut pas trop maganer les riches bailleurs de fonds anglophones : ce sont eux, les principaux fourniseurs de la caisse électorale ! Plus ça change, et plus c'est pareil !

Le client : Mademoiselle, il y a une mouche dans ma soupe.

La serveuse : Est-ce un mâle ou une femelle ?

Voulez-vous bien me dire ce que vous attendez pour vous décider pour abonner vos parents et amis à l'ACTION-QUEBEC, à l'occasion des Fêtes? N'est-ce pas là un des cadeaux les plus utiles que vous pouvez leur faire dans les circonstances. Faites-moi plaisir et faites en même temps des heureux. Un bon mouvement : abonnez les vôtres à notre journal : il vous le rendra au centuple, et moi aussi !

Maintenant, chers lecteurs bien-aimés, je suis réellement épuisé. Il faut que je vous aime beaucoup pour me creuser aussi furieusement les méninges uniquement pour vous faire plaisir. Et ne venez surtout pas me dire que je n'ai pas fait mon possible ! Même les mouches y étaient.

Bonne fin de semaine, et à lundi. Votre ami Pierre.



DEBORDANT DE SANTE. **N'est-ce pas que la lutte contre la pollution est une garantie de santé ? C'est la conclusion qu'il est permis de tirer en constatant l'excellente forme physique et la bonne mine qu'arbore M. Georges Zisca, le directeur général du développement de Place Normandie, à St-Nicolas. (Photo l'ACTION-QUEBEC)**

DESSINATEUR DEMANDE

Un bureau d'Ingénieurs Conseils du Québec Métropolitain recherche les services d'un dessinateur avec quelques années d'expérience dans le génie municipal, les travaux publics et la charpente.

Faire parvenir "curriculum vitae" et salaire désiré en communiquant à:

SERVICE A LA CLIENTELE
410, rue St-Vallier Est,
Québec 2, P.Q.

Carrières et professions

Un hôpital pour maladie de longue durée
Capacité de 300 lits

RECHERCHE

DIRECTEUR GENERAL

Qualifications demandées :

1° Compétence reconnue en administration.

2° Expérience pertinente dans le domaine hospitalier. Salaire selon les échelles acceptées par le ministère des Affaires sociales.

Toute demande sera traitée confidentiellement. Prière d'adresser votre curriculum vitae au

Secrétaire du Conseil d'Administration
Hôpital St-Augustin, 2135 Terrasse Cadieux,
Courville, Québec 5.

ASSISTANTE SECRETAIRE REQUISE

L'ASSOCIATION CULTURELLE FRANCO CANADIENNE DE LA SASKATCHEWAN offre un emploi permanent d'assistante secrétaire, avec entrée en fonctions en janvier 1972.

La candidate idéale devra être bilingue, maîtriser parfaitement la langue française et être qualifiée pour la tenue des livres de comptabilité.

Les candidatures devront être accompagnées d'un curriculum vitae complet, de plusieurs références, d'une photo récente de la candidate, de son numéro de téléphone, et devront être adressées à l'adresse suivante :

Directeur général de l'A.C.F.C.,
2800, rue Albert,
Regina, Sask.

Lieu de travail : Régina — salaire selon qualifications et expérience — temps de probation : trois mois — augmentation périodiques de salaire à déterminer selon le rendement fourni — Plan de pension personnel après six mois de service — avantages sociaux normaux —

la ville de québec

EXPROPRIATEUR

service des travaux publics

FONCTIONS: Le titulaire devra évaluer ou apprécier les évaluations de propriétés pour fins d'expropriation; effectuer des études de titres et des recherches cadastrales; négocier des ententes et préparer les rapports requis.

QUALIFICATIONS: De préférence, le candidat devra posséder un diplôme universitaire et être membre en règle de la Corporation des Evaluateurs Agréés du Québec. Plusieurs années d'expérience dans le domaine de l'emploi sont requises.

Le traitement sera établi selon les qualifications.

Pour obtenir une formule d'inscription, s'adresser avant le 7 janvier 1972, au:

Service du personnel,
Hôtel de Ville, Québec 4, P.Q.

la ville de québec

INFIRMIERES

service de santé

FONCTIONS: Participer à la réalisation du programme d'hygiène scolaire auprès des élèves dans les écoles; assister les médecins dans les bureaux sanitaires; s'il y a lieu, effectuer des visites à domicile dans les limites de la Ville.

QUALIFICATIONS: Licence de l'A.I.P.Q.; de préférence, quelques années d'expérience pertinente ou avoir complété des études spécialisées en ce domaine.

TRAITEMENTS: $6,461 — $7,413, selon qualifications.

Mentionner le concours no 786-71 et s'adresser, avant le 7 janvier 1972, au:

Service du personnel,
Hôtel de Ville, Québec 4, P.Q.

la ville de québec

TECHNICIENS

Poste au service de l'aqueduc — Concours no 782-71
Poste à la division de la voie publique — Concours no 783-71

FONCTIONS : Sous surveillance, élaborer les plans de détails des projets de travaux du service ou division où il est assigné, préparer les devis et effectuer les calculs nécessaires; assumer la surveillance technique des travaux sur les chantiers et accomplir d'autres tâches connexes.

QUALIFICATIONS : Diplôme de technicien en génie civil et, de préférence, quelques années d'expérience dans les tâches du domaine de l'emploi.

TRAITEMENT : $7,090 — $10,003, selon qualifications.

DESSINATEUR

Poste à la division de la voie publique — Concours no 784-71

FONCTIONS : Sous surveillance, préparer aux échelles appropriées, à partir de relevés et notes détaillées des plans et profils de rues, de trottoirs et de puisards; effectuer des calculs de profils, de terrassement, d'excavation ou de remplissage ainsi que d'autres travaux de traçage, de calque, de réduction et d'agrandissement de plans.

QUALIFICATIONS : Formation technique acquise dans une institution reconnue et, de préférence, quelques années d'expérience en tant que dessinateur.

TRAITEMENT : $6,310 — $8,327, selon qualifications.

Pour obtenir une formule d'inscription, prière de s'adresser avant le 7 janvier 1972 au:

SERVICE DU PERSONNEL
Hôtel de Ville,
Québec 4, P.Q.

la ville de québec

CONTREMAITRE

pour l'entretien des bâtisses et du parc de la Commission de l'Exposition

FONCTIONS: Coordonner et surveiller le travail d'ouvriers de diverses catégories affectés à l'entretien des bâtisses et des terrains; assumer la surveillance technique de travaux; préparer les estimés de matériel et de main-d'oeuvre et rédiger les rapports requis.

QUALIFICATIONS: Posséder une bonne formation spécialisée dans un des métiers de la construction et, de préférence, un certificat de qualifications reconnu de charpentier-menuisier; plusieurs années d'expérience dans des travaux de menuiserie et d'entretien général de bâtiments dont quelques années à la direction d'un groupe d'ouvriers.

TRAITEMENT: $9,650 à $10,500, selon qualifications.

Mentionner le concours no 785-71.

Pour obtenir une formule d'inscription, s'adresser, avant le 7 janvier 1972, au:

Service du personnel,
Hôtel de Ville,
Québec 4, P.Q.



Les mouches sont fort en vogue de ce temps-ci !

Des lecteurs qui sont hautement pourvus du sens de l'humour nous ont fait parvenir récemment la carte que voici. Au train où vont les choses, plus un seul de nos lecteurs n'osera avaler sa soupe sans s'assurer auparavant qu'il ne s'y trouve pas une mouche. Et pourquoi pas. Les pauvres mouches, il leur faut bien un endroit chaud pour hiverner ! (Cette vignette est l'oeuvre de Myriam B.) ■

Un Noël joyeux est un Noël sans feu

Votre service d'incendie

l'Action Québec

vous présente des gens d'action . . . ses nouveaux lecteurs

M. Gaston Bérubé, Québec
Mme Georges Dufresne, Québec
Edgar Blondeau, Lévis
Gérard St-Pierre, St-Romuald
Pierre Lizotte, Lévis
Patrick Thériault, Québec
Fernand Lamontagne, Montmorency
Marc St-Hilaire, Ste-Foy
Gaston Dufresne, Cap-Rouge
Mme Henri Delisle, Québec
Association des Infirmières et Infirmiers de la Province de Québec, Montréal
Jean-Louis Béland, Député de Lotbinière
Mlle Marie Fortin, Lévis
Soeur Monique Lambert, Couvent Ste-Marie-des-Anges
Léopold Dubuc, Les Saules
Jean-Yves Dubeau, Québec
Gilles Lalibert[illegible], Québec
Jean-Claude Deschênes, Ville-Vanier
Modeste Béland, Lotbinière
Charles Provencher, Mégantic
Edmond Larose, Mégantic
Georges Therrien, Mégantic
Hilaire Provencher, Mégantic
Mme Adjutor Lambert, Lotbinière
Robert Glasson, Lotbinière
Raymond Lepage, Lotbinière
Raymond Gagné, Lotbinière
Jean-Roch Sévigny, Lotbinière
Réal Côté, Lotbinière
Armand Demers, Lotbinière
Léopold Boucher, Lotbinière
Raymond Genest, Lotbinière
Emile Lambert, Lotbinière
Alain Prujiner, Lotbinière
Edgar Boucsher, Lotbinière

Si ce n'est déjà fait, passez à l'action . . . l'Action-Québec !

Pour abonnements : 522-4771

Castonguay a avoué que la présentation du projet d'allocations familiales était une manoeuvre pour hâter l'issue des négociations

Par Pierre Bellemare

Québec (P.C.) — Le gouvernement québecois a déposé vendredi à l'Assemblée nationale son projet de régime d'allocations familiales, sans qu'une entente fédérale-provinciale en ce domaine ne soit intervenue encore.

Par ce bill 286, le Québec exige officiellement la primauté législative dans le domaine des allocations familiales. C'est ce qui fait précisément l'objet des négociations menées au niveau des fonctionnaires de chacun des gouvernements, depuis déjà de nombreuses semaines.

Le ministre Claude Castonguay, parrain du projet québecois, a déclaré à la presse parlementaire qu'il avait toujours bon espoir quant à l'issue de ces négociations.

Il a admis cependant ne pas pouvoir soumettre le bill 286 à la deuxième lecture avant les Fêtes, mais plutôt à la reprise des travaux sessionnels, en 1972.

Retrait du projet

En cas d'échec à l'issue des discussions fédérales-provinciales, le Québec se verrait dans l'obligation de retirer son bill 286. Interrogé à cet égard, M. Castonguay a refusé de préciser l'orientation qu'il pourrait prendre dans un tel cas.

Il pourrait alors présenter un autre projet qui serait complémentaire au plan fédéral ou le Québec pourrait simplement se soumettre entièrement au régime Munro.

A part la primauté législative, question de première importance, les deux gouvernements essaient de trouver une formule de compromis entre trois points d'ordre administratifs qui diffèrent d'un plan à l'autre.

Le Québec veut indexer les prestations d'allocations sur le coût de la vie jusqu'à concurrence de 3 pour cent par année. Il propose d'ailleurs une prestation de $14 par enfant au-delà du troisième enfant, dans le but de favoriser les familles nombreuses à faible revenu.

Sur ces deux points, le plan fédéral ne contient aucune mesure.

D'autre part, les deux régimes suggèrent un taux de récupération différent, dans le cas où les bénéficiaires ont un revenu annuel supérieur à $4,000.

Forcer la main

Cependant, M. Castonguay a avoué vendredi que la présentation de son projet à l'Assemblée nationale est une manoeuvre pour hâter l'issue des négociations.

Car le bill 286 devrait être appliqué à partir de mai 1972 et il est estimé à $295 millions, moins la part financière que le gouvernement voudra bien consentir.

Le plan Castonguay, rendu public en septembre dernier par le ministre lui-même au cours de sa tournée québecoise à Chicoutimi, vise à assurer aux parents d'enfants de moins de 18 ans une allocation variant selon l'âge des enfants, leur nombre et le revenu familial.

Ces prestations ont été établies à $15 par mois pour chaque enfant en bas de 12 ans, $20 pour chaque enfant de 12 ans à 17 ans inclusivement. A cela s'ajoute $14 par enfant au-delà du troisième.

Les trois régimes actuels seront abolis par le plan Castonguay et, advenant une entente comme le veut le Québec, un seul chèque sera émis par la province. ■

Attention à l'alcool frelaté durant les Fêtes

MONTREAL (PC) — Les Québecois qui prennent le risque d'acheter des boissons alcooliques à prix réduits, durant la période des Fêtes, pourraient bien se réveiller avec un terrible mal de tête si seulement ils se réveillent.

C'est indirectement l'avis qu'a donné le lieutenant Steve Olynyk, de l'escouade de la moralité de la police de Montréal, en rapportant que de l'alcool frelaté, dont la fermentation est accélérée avec l'addition d'une solution de soude caustique, était apparu en grande quantité sur le marché noir, depuis un mois.

Tôt, vendredi matin, la police a par ailleurs arrêté un homme de 33 ans, dans sa demeure du nord de la ville, où 433 bouteilles d'alcool maison ont été saisies.

L'alcool illégal se trouvait dans des bouteilles habituelles de 40 onces, portant les étiquettes de marques connues de produits vendus par la Régie des lcools, ainsi que l'estampille de cette dernière, afin de les faire passer pour des produits fabriqués par des distilleries réputées.

La police a indiqué qu'elle continuait son enquête et prévoyait procéder à d'autres arrestations.

L'alcool frelaté, fabriqué dans des alambics des Cantons de l'Est et des Laurentides, cause chaque année une douzaine de pertes de vie, au Québec, a rappelé le lieutenant Olynyk.

Des étudiants de CEGEP ont fait parvenir un télégramme à St-Pierre

OTTAWA (PC) — Les étudiants du CEGEP de Hull ont fait parvenir au ministre de l'Education du Québec, M. Guy Saint-Pierre, un télégramme lui demandant si son ministère possède une politique linguistique concernant les CEGEP du Québec.

De plus, le télégramme demande au ministre s'il entend faire face à l'anglicisation du CEGEP de Hull.

Présentement, sur 1,501 étudiants, 1,281 sont d'expression française et 220, anglaise.

En 1970-1971, le nombre d'étudiants anglais était seulement de 55.

Les étudiants craignent, au rythme où les inscriptions anglaises se font, que l'institution, unilingue française, il y a trois ans, soit déclarée "bilingue", d'ici quelques années. ■

Une offre monétaire de $14.5 millions aux employés d'hôpitaux privés et d'institutions de bien-être

QUEBEC (PC) — Le gouvernement du Québec a présenté vendredi, aux employés des institutions de bien-être, des hôpitaux privés et des agences sociales, une offre monétaire qui représentera une somme de $14.5 millions à la troisième année de la convention collective.

C'est ce qu'a fait savoir en Chambre, le ministre de la Fonction publique, M. Jean-Paul L'Allier, en précisant que cette offre représentait une augmentation d'environ 15.6 pour cent pour cette catégorie d'employés. Ainsi, le salaire moyen des employés d'hôpitaux privés et d'institutions de bien-être se situera à $5,774 à la troisième année alors que celui des agences sociales atteindra $6,726.

Lenteur des négociations

Dans sa déclaration, M. L'Allier a déploré la lenteur générale du déroulement des négociations qu'il attribue aux centrales syndicales. Selon lui, les centrales syndicales concentreraient beaucoup plus leur effort à la préparation de grèves plutôt qu'à une véritable négociation rapide et efficace.

Le gouvernement a maintenant présenté des offres salariales à 205,000 de ses 225,000 fonctionnaires du secteur public et parapublic, totalisant une somme de plus de $191 millions de dollars.

L'Opposition

L'Unité-Québec et le Parti québecois ont déploré l'agressivité du gouvernement dans ses offres envers cette catégorie d'employés, le chef parlementaire du PQ, M. Camille Laurin, signalant même qu'il était antiparlementaire de prêter des intentions à des personnes ou des institutions comme les centrales syndicales. Pour sa part, le député uquiste de Montmagny, M. Jean-Paul Cloutier, a signalé que les offres faites aux 205,000 fonctionnaires des secteurs public et parapublic ne représentaient qu'une augmentation annuelle de 4.8 pour cent, ce qui était loin d'être exagérée. ■

Selon le ministre L'Allier

L'administration publique québecoise est loin d'atteindre le niveau d'efficacité auquel la population est en droit de s'attendre

QUEBEC (PC) — Le ministre de la Fonction publique, M. Jean-Paul L'Allier, a déclaré que l'administration publique québecoise, malgré le fait qu'elle regorge d'administrateurs compétents, est loin d'atteindre le niveau d'efficacité auquel la population est en droit de s'attendre.

L'addition de bons administrateurs ne donne pas nécessairement une bonne administration publique, a souligné M. L'Allier qui s'en est pris évèrement aux comportements et aux attitudes de ceux qui constituent l'entité administrative.

Le ministre a ajouté qu'une réforme des structures n'apporterait pas beaucoup d'amélioration si elle ne s'accompagnait pas d'un changement dans les mentalités des administrateurs publics.

Prenant la parole devant quelque 150 membres de l'Institut canadien d'administration publique, section de Québec, M. L'Allier a parlé de la faiblesse de l'administration publique et de la nécessité de remédier à cette situation qui fait que l'on cherche toujours "qui peut prendre une décision".

Contraintes

Lorsqu'il s'agit de diagnostiquer nos lacunes, nous sommes très forts. On sait ce qui devrait être fait, a-t-il noté. Au moment de passer à l'action, de réaliser nos plans, nous nous butons à une série de contraintes qui font avorter notre initiative.

Parmi ces contraintes, le ministre a souligné celles portant sur le personnel disponible, l'équipement et le budget, et la nécessité de communications internes et externes pour mener à bien les projets.

Il a démontré l'aspect aberrant de situations qui font que bien souvent des millions de dollars restent inutilisées, après que les crédits aient été votés, parce que le projet pour lequel ces argents avaient été libérés n'ont pas été menés à terme ou tout simplement pas réalisés.

Répercussions

Un tel état de chose est désastreux, à son avis, en raison des répercussions que cela peut avoir tout l'appareil administratif et les services qu'il doit fournir à la population.

Admettant que le jugement qu'il porte est sévère, M. L'Allier a insisté sur la nécessité d'en arriver à une discipline personnelle qui permettre de respecter l'infrastructure de base et de remplir adéquatement son rôle, qu'il en soit un de conseil ou d'exécution, de façon à mettre un terme au divorce entre la fonction normative ou planificatrice et la fonction de réglementation et de contrôle. ■

Trois avocats élevés à la magistrature

OTTAWA (PC) — Trois avocats de Montréal viennent d'être élevés à la magistrature, à la Cour supérieure de la province de Québec pour le district de Montréal.

Il s'agit de Mes Jacques Ducros, Melvin L. Rotman et Claude R. Vallerand.

Ces nouvelles nominations combleront à la fois le poste laissé vacant par la retraite du juge Edouard Tellier et les nouveaux postes créés par les récents amendements à la loi sur les juges.

Le juge Ducros est né à Toulon, France, il y a 37 ans et il a fait ses études au Collège Stanislas de Montréal puis à l'université McGill où il a obtenu sa licence en droit en 1956.

Admis au barreau l'année suivante, le nouveau juge a été sous-ministre associé de la Justice du Québec de 1965 à 1967 après avoir occupé la fonction de procureur de la Couronne entre 1960 et 1965.

Agé de 41 ans, le juge Rothman est né à Montréal et a complété ses études à McGill avant d'être admis au Barreau en 1955.

Il fut pendant six ans membre du conseil de direction et secrétaire de l'Institut Philippe Pinel.

Quant au juge Vallerand, qui est âgé de 39 ans, il est diplômé en droit de l'Université de Montréal et membre du Barreau depuis 1955.

En plus de ses activités professionnelles, il a cumulé les fonctions de secrétaire et de vice-président de la Fondation du Théâtre du Nouveau Monde. ■

côté enseignes
un point c'est tout!
Côté Enseignes Limitée
1360, PROVINCIALE
QUÉBEC 8, (418) 683-4485
A travers la Belle Province



Université Laval

EXTENSION DE L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE

Programme du trimestre d'hiver 1972
du 10 janvier au 28 avril

En collaboration avec les différentes Facultés ou Ecoles de l'Université, l'Extension de l'enseignement offre, dans les disciplines les plus diverses, des cours destinés aux adultes désireux de parfaire leur culture ou de prendre connaissance des découvertes qui se font dans leur profession. Ces cours sont donnés en soirée ou le samedi.

COURS DE L'EXTENSION (Crédits) *

SECTION : LETTRES
Phonétique générale et orthophonique 3
Phonétique du français moderne 3

SECTION : PHILOSOPHIE
Science des ordinateurs et philosophie 3
Art et nature 3

SECTION : SCIENCES (informatique)
Programmation en langage APL 2
Traitement des données d'enquête 1
Langage PL/I 1
Langage FORTRAN 1
Analyse numérique 2
Programmation mathématique 2

SECTION : SCIENCES DE L'EDUCATION
Stage de perfectionnement en soccer

SECTION : SCIENCES SOCIALES
Politique étrangère des Etats-Unis depuis 1945 3
Sociologie de la communication de masse 3
Introduction à la politique étrangère 3

SECTION : THEOLOGIE
Psychologie de la religion 2
Valeurs morales et dynamisme humain 3
(Cours télévisé au Télécâble, canal 11)

ENSEIGNEMENT REGULIER (Crédits) *

SECTION : AGRICULTURE
Nutrition humaine I 2
Diététothérapie II 2

SECTION : ARTS
La poésie canadienne 3
Psychologie du développement 3
Les idées politiques 3

SECTION : LETTRES
Le roman britannique au XIXe s. 3
Grammaire espagnole I 3
Espagnol pratique I 3
Géographie de l'Europe de l'Est 3
Géographie régionale de l'Amérique latine : le Mexique et le monde caraïbe 3
Géographie de l'Asie des moussons 3
Problèmes d'histoire médiévale 6
Problèmes d'histoire contemporaine 6
Art gothique 3
Croyances et pratiques populaires au Canada français 3
Formes et motifs décoratifs des objets traditionnels au Canada français 3

SECTION : PHYCHOLOGIE
Psych. du développement II 2
Psych. du développement III 2
Psych. du développement IV 2

SECTION : SCIENCES (informatique)
Introduction aux ordinateurs 3
Structure interne des ordinateurs 3
Analyse et programmation 3
Programmation 3

SECTION : SCIENCES SOCIALES
Principes d'économie politique II 4

SECTION : THEOLOGIE
Catéchèse du N. Testament 2
Catéchèse aux adultes 2

* L'attestation d'études délivrée aux étudiants fait état du nombre de crédits qui leur seraient reconnus s'ils étaient éventuellement admis comme étudiants réguliers de l'Université à un programme dans lequel figure le cours suivi.

RENSEIGNEMENTS ET PROSPECTUS :

Extension de l'enseignement
Bureau 2417
Pavillon de la bibliothèque
Cité universitaire
Québec 10e
Tél. : 656-3202

Cité universitaire, Québec 10e

Le consommateur s'instruit André Laurin

Les dépôts volontaires (4e partie)

Quelles sommes a droit de réclamer un créancier lorsque vous vous inscrivez au dépôt volontaire ?

Pour un achat de $800 et moins fait avant le 1er décembre 1971

(Pour ce qui est des achats faits après le 1er septembre 1971, quel que soir le montant, nous en reparlerons dans un article ultérieur en expliquant la nouvelle loi de la protection du consommateur).

Sur une vente à tempérament (pour un achat de $800 et moins), le créancier a droit au montant exact qui reste à payer. Exemple : Vous achetez une T.V. stéréo de $600, payable en 24 mois. Sur le contrat que vous signez, on vous charge $600 plus $162 d'intérêt, soit un total de $762, à rembourser en 24 termes de $31.75. Après avoir payé deux termes, vous vous mettez sur les dépôts volontaires. Vous deviez $762, vous avez remboursé $63.50, le créancier devra donc réclamer $698.50 plus $2 ou $3 de frais auxquels il a droit.

Par contre, si, en répondant au questionnaire ci-dessous, il y a un seul non, cela veut dire que :

—Vous êtes entièrement propriétaire de la chose achetée et en aucun temps le marchand ou la finance ne peut venir saisir votre meuble ou appareil électrique. C'est l'article 1561-i du Code civil;

—Ils ne pourraient plus vous réclamer $698.50, mais uniquement la balance due $698.50 moins les intérêts chargés $162, soit $536.50.

Questionnaire :

1) Ai-je donné 15% de dépôt initial en argent, marchandise ou les deux ?
2) Mon dépôt initial, l'achat de la marchandise, le contrat, est-ce que tout cela a été fait la même journée ?
3) Pour mon dépôt initial, ai-je donné un chèque daté de la même journée que l'achat ?
4) Pour un achat de $1 à $50, mes termes sont-ils de 12 mois ou moins ?
5) Pour un achat de $50 à $100, mes termes sont-ils de 18 mois ou moins ?
6) Pour un achat de $100 à $300, mes termes sont-ils de 24 mois ou moins ?
8) Ai-je reçu une copie de mon contrat ?
9) Est-ce que l'intérêt chargé est à ¾ de 1% par mois ou moins ?
10) Votre contrat n'a jamais été refinancé ?

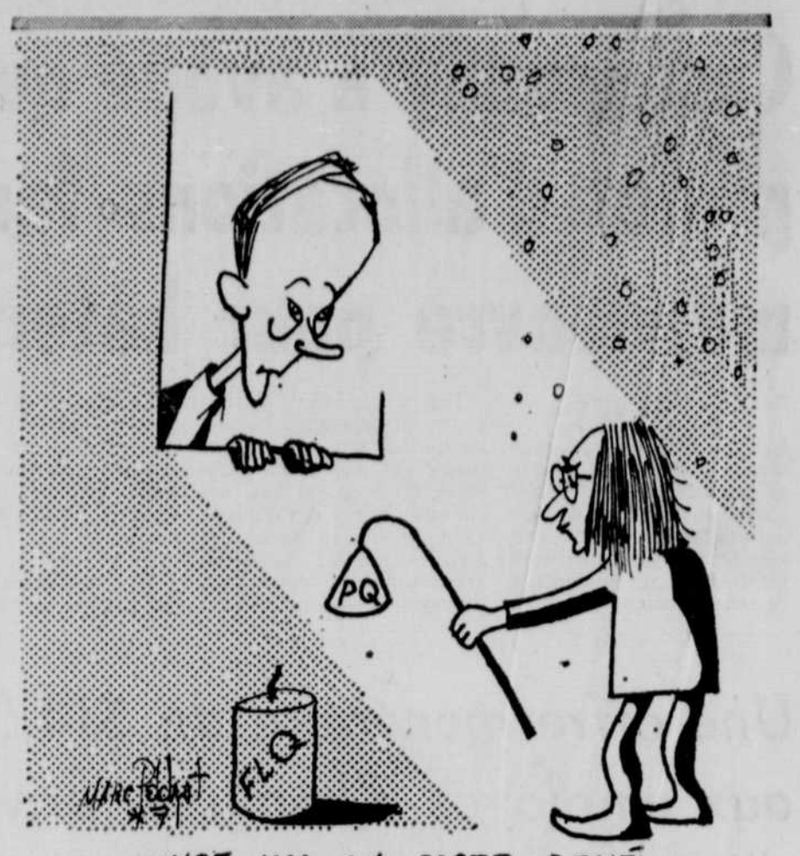
En effet, pour un achat de $800 ou moins, un marchant ou la finance a droit de charger un intérêt n'excédant pas ¾ de 1% par mois sur le solde dû, c'est-à-dire taux décroissant, à la condition de respecter intégralement le questionnaire que nous venons de vous soumettre. A l'instant où la finance a triché UN SEUL de ces dix points, la finance a perdu tout droit d'aller chercher vos meubles et de plus les intérêts que l'on vous a chargés sont illégaux et vous ne les devez pas. Vérifiez tous vos contrats dont les achats sont de $800 et moins et vous trouverez toujours une infraction.

Pour un emprunt monétaire de $1,500 et moins

Sur un emprunt monétaire de $1,500 et moins, le créancier a droit de réclamer le capital seulement et jamais les intérêts à venir. Exemple : Vous avez emprunté de la Cie de finance $1,000, remboursable en 30 termes de $41.25. Vous devrez donc rembourser $1,237.50. Supposons qu'après avoir payé un terme, vous êtes atteint d'une grave maladie et que vous décidez de porter votre compte au dépôt volontaire. Que peut réclamer le créancier ? Nous avons déjà vu que pour un emprunt de $1,000, les intérêts sont de 2% sur $300 soit $6 et de 1% sur $700 soit $7, c'est-à-dire un total de $13 en intérêts. Votre terme que vous avez payé étant de $41.25 et $13 d'intérêt étant chargé dans le $41.25, vous avez donc remis sur le capital $28.25. Vous avez emprunté $1,000, vous avez remis $28.25; votre dette véritable est donc de $971.75. Le créancier devra donc réclamer $971.75 plus $2 ou $3 pour les frais.

Malheureusement, la grande majorité des compagnies de finance auraient fait la réclamation suivante : Dette $1,237.50, moins remboursement $41.25, soit un solde de $1,196.25. Faire une telle réclamation va absolument à l'encontre de la loi fédérale sur les petits prêts. C'est donc ILLEGAL.

Lorsque vous découvrirez que l'on a fait une réclamation illégale, téléphonez immédiatement au gérant de la compagnie de finance, donnez-lui 48 heures pour corriger la réclamation. S'il n'agit pas, écrivez au soussigné, en adressant comme suit : André Laurin, Bureau de la C.S.N., 155 est, boulevard Charest, Québec 2. Incluez dans l'enveloppe la réclamation de la Cour du Magistrat, le contrat que vous avez signé lorsque vous avez emprunté l'argent et mentionnez également tous les termes que vous avez payés avec la date et le montant. Avec ces détails, on sera en mesure d'établir les faits et, en dedans de cinq jours, la compagnie de finance fera les corrections nécessaires. ■



La politisation des Syndicats :

conséquences néfastes pour les travailleurs

par René Harmegnies

De plus en plus et depuis plusieurs années, les grands chefs Syndicaux ont accentué leur pression auprès des syndicats et leurs membres pour une action politique plus radicale à propos de tout et de rien. Au lieu de continuer à faire l'éducation politique de leurs membres, au sens du terme, on est en train de faire passer le monde à l'action politique sous toutes sortes de formes. Ces chefs ont même réussi, à plusieurs reprises, à faire descendre les ouvriers dans la rue pour des motifs purement politiques qui n'affectaient aucunement leurs intérets professionnels ou économiques. Et lorsqu'il y eut affrontement avec les forces policières, ces chefs ont tenté de se disculper en accusant la police d'avoir provoqué la bagarre.

Voilà où on a conduit les syndicats et leurs membres avec la fameuse philosophie de Karl Marx et Lénine qui enseigne : — que pour obtenir l'émancipation de la classe ouvrière et la rendre libre, — il faut provoquer des grèves, — il faut faire de l'action politique à plein, — il faut manifester dans la rue le plus souvent possible, créer de l'agitation et susciter la lutte des classes. — Avec quelle audace et avec quelle habilité, plusieurs de ces chefs ont pratiqué cet enseignement en particulier depuis 1960. Pourtant les Syndicats, C.S.N. comme F.T.Q. n'ont-ils-pas obtenu, depuis une vingtaine d'années, les lois ouvrières nécessaires à leur sécurité et à celle de leurs membres de même qu'à leur promotion sociale et économique ? Pour en citer que quelques unes; — une loi des accidents du travail comme il n'en existe pas en aucun pays au monde; — un Code du Travail reconnu par tous comme étant très progressif; — une loi accordant le droit d'association, de négociation et de grève aux fonctionnaires provinciaux et à ceux des autres services publics; — une loi d'Assurance-chômage généreuse, et combien d'autres qu'il serait trop long d'énumérer ici. Pourtant plusieurs grands chefs ne sont pas encore satisfaits et ne le seront pas tant et aussi longtemps qu'ils n'auront pas atteint les objectifs du grand soir, c.a.d. détruire le régime en place et donner le pouvoir politique à la classe ouvrière, ou plutôt pour eux-mêmes les chefs, prendre le pouvoir. — D'ailleurs certains ont récemment déclaré; — que nos gouvernements actuels étaient mariées avec les capitalistes, et que les ouvriers, par leurs Syndicats, allaient détruire et casser ce système. — Ce qu'il y a de plus malheureux, c'est qu'un certain pourcentage d'ouvriers croient que cela est vrai et possible. Parce qu'ils ont obtenu certains succès ou quelques avantages, lors de certaines grèves, ils se laissent endoctriner facilement par ces mêmes chefs en qui ils ont mis leur confiance.

Pour un chef syndicalisme intermédiaire, tel que le soussigné, qui a vécu et milité pendant 32 ans dans les mouvements du Québec dans la C.S.N. en particulier) et qui a participé à l'organisation de nombreux syndicats, à de nombreuses négociations de convention collectives de travail et à de nombreuses grèves; — retiré de l'action, il voit beaucoup mieux naviguer le bâteau qui a perdu sa boussole. — Comment peut-il rester muet en face d'une situation aussi catastrophique.

C'est ce qui m'amène et avant qu'il soit trop tard, à étaler publiquement, en particulier à la classe ouvrière, la vraie situation qui prévaut au sein des syndicats, — comment ils sont présentement dirigés et ce qu'il faut faire pour redresser la situation avant que tout ne soit cassé. Si un redressement n'est pas fait bientôt, — si le mouvement n'est pas réorienté vers les réels objectifs pour lequel il a été institué, il est inévitable, le droit d'Association, pour la classe ouvrière, va être aboli avec tous les avantages qu'il comporte et ce, par tout gouvernement quelqu'il soit. — L'histoire est là pour le prouver, aucun pouvoir politique, aucun gouvernement au monde, qu'il soit socialiste, communiste, capitaliste, créditiste ou autres, ne tolèrera des manifestations violentes où le désordre et l'anarchie règnent en maitre car, ce gouvernement lui-même, ne sera plus en sécurité et devra sévir brutalement s'il veut lui-même se maintenir en place.

Appel aux ouvriers d'usines et aux officiers de syndicats

Sachez messieurs les officiers et ouvriers d'usines, messieurs les officers et membres des autres Syndicats de la base, que vous "seuls" êtes capables de sauver la situation. C'est vous, avec vos cotisations syndicales mensuelles qui alimentez et maintenez tout le mouvement de bas en haut. C'est dire que vous avez en mains le nerf de la guerre et le pouvoir d'imposer toute décision. Dès que vous décidez de ne plus faire parvenir vos per-capitas à vos organismes supérieurs; — les chefs d'en haut deviennent impuissants et inopérants. Si vous décidez demain, que vous en avez assez de l'action politique démagogique et violente, des grèves politiques et illégales ,ou des manifestations servant à promouvoir le prestige personnel de certains libérés qui ont derrière la tête que le désir de mousser leur idéologie politique, soit celle du socialisme d'Etat, du communisme, ou toutes autres, o uencore, que vous en avez assez de certains libérés qui cherchent, avant tout, à pratiquer le culte de leur personnalité afin de devenir les gros Gars pour mieux bosser ensuite les gangs, eh bien si vous dites à ces messieurs : — fini le follies, fini toutes ces mises en scènes et manoeuvres avec nos argents;. — Vous devez messieurs, à partir d'aujourd'hui, placer nos intérêts et ceux de nos syndicats au dessus de toute idéologie politique ou parti politique quel qu'il soit, si non, nous vous coupons les vivres. Et bien messieurs, je vous assure que tous se rangeraient et prendraient leur garde à vous.

Certains d'entre vous vont me répondre : Mais qu'allons-nous faire sans nos libérés ? — Soyez sans crainte. Je vous déclare qu'il y a encore 75% de libérés honnêtes et dévoués dans le mouvement capables de vous servir d'une manière plus efficace que présentement. C'est à vous de faire la sélection et de décider. Vous en êtes capables. Il faut tout simplement qu'il se fasse un nettoyage aux paliers supérieurs, et vous seuls, officiers et membres des syndicats de la base, pouvez le faire. Personne plus que moi ne sait jusqu'à quel point, les travailleurs retomberaient dans l'esclavage des années 30, si le droit d'Association et le droit de grève légale leur étaient enlevés. C'est la seule arme de défense efficace qu'ils ont entre leurs mains et qu'ils ont obtenue au prix de grands sacrifices. S'ils le perdaient, ce serait l'asservissement pour plusieurs générations de travailleurs.

Je veux vous parler maintenant du thème ou expression "ACTION POLITIQUE et EDUCATION POLITIQUE" qu'emploient souvent ceux qui sont chargés de faire l'éducation politique au sein des syndicats. Il y a une grande différence et nuance entre le thème Action politique et Education politique. Les grands chefs ont fait avaler graduellement aux membres, en particulier depuis 1955, le thème Action politique au lieu de celui de EDUCATION politique, — ce qui leur permet de se lancer plus ouvertement dans l'action politique concrète sans trop se faire retrousser par les petits officiers du mouvement. Et c'est ainsi, que petit à petit, on a amené un certain pourcentage de syndiqués à accepter ce thème "ACTION POLITIQUE".

Quant à moi, en ce qui regarde l'Education Politique des membres, j'en suis et l'ai toujours été. Mais je me suis toujours battu, dans les congrès, contre le principe de faire faire de l'action politique aux Syndicats, parce que j'étais d'opinion qu'il fallait placer ceux-ci au dessus des partis politiques; — qu'il fallait éviter de diviser les membres, sachant, qu'un Syndicat au Québec, est toujours composé d'un pourcentage de travailleurs qui sont soient créditistes, soient libéraux, Union Nationale ou autres, et, que l'action politique conduit fatalement à des prises de positions partisanes, ce qui divise les membres d'un syndicat. — D'autre part, j'ai toujours été convaincu que les syndicats n'avaient pas besoin d'une telle action politique pour règler leurs propres problèmes, même pour obtenir la conclusion d'une bonne convention collective de travail. J'ai toujours été d'opinion que le droit de grève et le fait de la faire solide, légale et au bon moment, était beaucoup plus efficace pour amener un employeur à accorder des demandes justes et financièrement acceptables, que tenter de les obtenir par des manifestations et de l'action politique contre le gouvernement en place. Durant ma vie syndicale, j'ai négocié et dirigé des grèves contre des employeurs beaucoup plus puissants que Power Corporation de La Presse de Montréal, et devant une situation de grève solide et soutenue, l'employeur revenait toujours à la table de négociation pour règler, en autant que nos demandes ne mettaient pas son industrie en danger de faillite. — Et tout cela sans faire la moindre action politique telle que pratiquée de nos jours. C'est pourquoi, je dis : — que la grève bien dirigée et faite au bon moment est plus efficace que toute action politique démagogique que veulent bien ordonner certains chefs syndicaux. Après tout, c'est avec votre employeur que vous négociez vos conditions de travail et non avec le pouvoir politique.

Le Secteur Public — **Permettez-moi de vous dire quelques mots concernant l'Action politique pratiquée dans le secteur public, en particulier chez les fonctionnaires provinciaux, chez les employes d'hôpitaux et les employés de l'Hydro-Québec. — Sachez que 80% des grèves qui se sont transformées en parades et manifestations, depuis 1964, étaient des grèves venant du secteur public. En ce qui regarde les fonctionnaires provinciaux, ceux-ci sont quelque peu excusables de faire de l'Action politique et pour les raisons suivantes : — Lorsque le gouvernement Lesage leur accorda le droit d'Association, en 1964-65, il leur inséra une disposition dans la loi à savoir; — que ceux-ci doivent s'entendre avec le gouvernement pour maintenir en place tous les services essentiels avant et durant toute la période de grève, si grève il y avait. Comme il a toujours été impossible de s'entendre sur la définition des services essentiels ,ou ce qu'étaient réellement les services essentiels, eh bien, on a rendu le droit de grève illusoire pour ces groupes d'employés. Ils ne peuvent donc faire de grève efficace. Et c'est pourquoi les chefs syndicaux des fonctionnaires font de l'action politique et de la pression sous toutes sortes de formes ,pour obtenir quelque chose car, pour eux, il est impossible de faire une grève efficace, voir même légale. L'autre raison qui les excuse plus ou moins de faire de l'action politique, c'est que leur employeur, c'est le pouvoir politique, et pour eux, le pouvoir politique doit être combattu par l'action politique et je crois qu'ils n'ont pas complètement tort.**

Comment remédier à tout cela ? — **Pour éviter le chantage, les journées d'études, les manifestations et les grèves dans le secteur public, il y a, pour le gouvernement, qu'une chose à faire : C'est d'instituer des Tribunaux de Travail Spécialisé jouant le rôle d'arbitre impartial avec sentence exécutoire. Je l'ai déjà déclaré publiquement et à plusieurs reprises, tant et aussi longtemps que nous n'aurons pas un régime juridique, avec méconismes adéquats, pour règler les conflits de travail dans ce secteur, nous allons avoir des grèves illégales telles que celles que nous avons eu récemment avec la police provinciale, municipale, et les pompiers. On est à se demander si, la semaine prochaine, ça ne sera pas nos soldats qui vont se mettre en grève. La nécessité d'un tel régime juridique vaut autant pour le gouvernement fédéral que pour le gouvernement provincial car, nous avons plusieurs services publics (tels les postes) qui sont de juridication fédérale.**

Quand vont-t-ils ces messieurs de nos deux gouvernements, se décider à passer une telle législation ? — Moi, je vous dis que cela dépend de nous. Si la majorité silencieuse est en accord avec moi sur cette formule d'arbitrage obligatoire (dit Tribunaux de Travail), eh bien, quelle parle. Et pour ce faire, vous n'avez qu'à écrire deux petites lettres très courtes, une adressée au ministre fédéral du Travail, M. Mackasey et l'autre au ministre provincial du Travail M. Jean Cournoyer, leur disant que vous êtes en faveur de cette formule, et leur demander de voir à légiférer en ce sens. Afin que la pression sur les deux ministres soit plus forte et que l'on puisse savoir le nombre de lettres envoyées, je demande de me faire parvenir ces deux lettres en une seule enveloppe à l'adresse suivante : R. Harmegnies, 943 Ave Painchaud, Québec 6, P. Q. et je me charge d'aller leur remettre moi-même ces lettres et vous faire ensuite rapport. Je dis que c'est la seule manière de procéder si nous voulons être écoutés.

Vous admettrez, que la présente situation ne peut nous continuer ainsi. Le climat social se détériore de jour en jour. C'est le chaos et l'anarchie qui s'accentuent et nous allons nous éveiller, un bon matin, avec un groupe de chefs communistes dans les rues, en tête d'un groupe de manifestants armés jusqu'aux dents ,et il sera trop tard. Nous aurons alors tout fait pour laisser libre cour à l'installation d'un tel régime.

L'heure est arrivée où il nous faut agir et faire pression sur nos députés et ministre afin que certaines lois ouvrières soient corrigées et que la grève dans le secteur public soit abolie mais remplacée par des Tribunaux de Travail Spécialisés. D'autre part, il faut que le gouvernement légitime restaure son autorité s'il veut pouvoir réallement gouverner. Il faut que les chefs des partis politiques de l'opposition cessent leur démagogie et collaborent avec le gouvernement au lieu de tenter de tout détruire ce que celui ci tente de faire. L'autorité du gouvernement légitime est suffisamment baffouée par le groupe de révolutionnaires anarchistes que vous connaissez, sans être en plus baffoué par les chefs des partis politiques de l'opposition. Si les hommes politiques que nous avons élus ne sont pas capables de faire un consensus sur certaines réformes d'ordre public, nous nous acheminons vers la guerre civile. — Donc, il nous faut agir dans le sens mentionné il y a un instant.

René Harmegnies,
chef Syndicaliste
943 Ave Painchaud,
Québec 6, P. Q.

7-12-71. ■

L'opinion du lecteur

Le Christ travesti (dans "J.C. — Superstar")

*** Le texte ci-dessous présente la majeure partie d'un article dont la longueur nous oblige à ne citer que les considérations principales, suivant les paragraphes du début, (NDLR)**

(...) Le mot travestir a plusieurs significations. Déguiser avec les vêtements d'un autre sexe, ou d'une autre condition. Traduire un ouvrage sérieux en un style burlesque. Scarron a travesti l'Enéide de Virgile. Donner une fausse interprétation. Et cela ne peut devenir une folie: la travestisme.

Lorsque je parle d'un Christ travesti, je parle d'une représentation du Christ qui est fausse, burlesque, extravagante jusqu'au sacrilège.

Et ce type du Christ travesti a été exhibé au centre de la ville de New York, dans un opéra et disséminé à travers le monde entier, sur un disque s'inspirant de l'opéra. Le tout à pour titre: **Jesus Christ-Superstar,** Jésus-Christ Super-Etoile.

J'ai pu voir à la télévision les impressions d'un certain nombre de spectateurs-participants, lors de la présentation de l'opéra à New York.

Au cours de l'émission, j'ai saisi tout d'abord une remarque qui est revenue à plusieurs reprises. Avec cet opéra et ce disque, il s'agit d'un grand succès financier. Des millions et des millions ont été payés pour la réservation des sièges et pour l'achat du disque.

Ma constatation la plus persistante est la suivante: il s'agit en l'occurrence d'un phénomène psychédélique. J'ai déduit cette observation des figures qu'on nous a montrées.

Le Psychédélisme, un phénomène nouveau qui a pris naissance aux Etats-Unis, est une recherche de l'extase naturelle qui s'appelle le rêve, une manière artificielle d'échapper à la vie quotidienne avec son prosaïsme stupide.

C'est une manière nouvelle de rompre avec les conventions compliquées et peu authentiques d'une société organisée et traditionnelle. (Establisment).

C'est une protestation contre le maintien extérieur des personnes qui se respectent et qui respectent les autres (...), aussi une manière de se libérer des attitudes imposées par les préjugées touchant la sexualité. Liberté sensuelle complète, sans souci de la modestie. C'est une manière primitive de libération. C'est une fuite de la civilisation traditionnelle remplacée par aucune culture, si ce n'est celle de la jungle.

Pratiqué à un certain degré, le psychédélisme devient une sorte de religion naturelle, avec ses cérémonies et ses rites. Il se rapproche alors du rythme.

Une sorte de religion qui a son stimulant dans la drogue et l'alcool, renforcé par une musique entraînante qu'on appelle musique pop. Une musique qui agit fortement sur l'imagination surexité les appétits sensibles et les nerfs et sert d'aliment à l'érotisme.

Le psychédélisme, c'est un terme pour qualifier un sous-produit d'une civilisation en pleine décadence. Il n'a droit à aucune sympathie de la part de quiconque veut conserver son droit au respect comme homme et surtout comme chrétien.

Toutes les personnes qu'on nous a montrées à la télévision au sujet de l'opéra de **Jesus Christ-Superstar,** donnaient l'impression de personnes droguées et sous l'effet d'un stimulant quelconque. Ce stimulant pouvait être la musique spéciale qui fait partie de l'opéra. La musique est la partie principale de cet opéra, le principal élément de succès. Bien rares ceux qui ont dit avoir porté attention aux paroles. Ils étaient emportés par la musique. C'est un grand succès musical qui répond à l'attente d'une assistance psychédélique.

Que devient le Christ dans cette atmosphère psychédélique? Un excentrique hors de la commune mesure, qui prêche l'amour et dérange tout le monde avec ses exigences morales. Sa personnalité produit l'extase chez des gens bien ordinaires, mais grâce à la musique pop.

C'est un Christ prostré sur qui ne brille pas encore le moindre rayon du soleil de la Résurrection. L'opéra ne se rend pas jusqu'à Pâques.

Un Christ qui n'est pas le Christ ressuscité n'est pas le vrai Christ, celui de l'Evangile. C'est un Christ travesti.

N'empêche que l'opéra et le disque constituent un succès gigantesque tel que le désire le public américain. Devant pareil succès, tout le monde s'incline.

Même des prêtres catholiques dans des revues religieuses expriment leur admiration béate tout en faisant remarquer délicatement qu'un trait important manque dans le portrait du Christ: sa divinité. Rien que cela!

Ecce Homo! Une fois encore, le Christ est livré à l'amusement de la populace hors d'elle-même, ce pauvre homme couronné d'épines. Ce n'est pas pour rien que le Sacré-Coeur a demandé avec instance des actes de réparation!

David Levack, c.ss.r. ■

l'Action Québec

Tél : 522-4771 — 3, Place Jean Talon, C.P. 1727. Terminus postal, Québec.

L'Action-Québec est un journal d'information à caractère chrétien ayant pour but de diffuser la pensée catholique à travers l'actualité. Fondé en 1907, le journal l'Action-Québec est membre de la Presse Canadienne (PC), de l'Agence France Presse (AFP) du Bureau International de Presse (BIP), de l'Audit Bureau of Circulation (ABC) et abonné au service de Photos de United Press International (UPI). Ses journalistes sont membres du Syndicat des Journalistes de Québec Incorporée (CSN) et ses employés, journal et imprimerie, sont membres du Syndicat National de l'Imprimerie de Québec (CSN) Inc. affilié à la Fédération Canadienne de l'Imprimerie et de l'Information CSN.

Tarifs des abonnements

Vente au numéro : $0.15

Livraison à domicile par porteur, région immédiate de Québec :

par semaine	par année	pour six mois
$0.60	$30.00	$16.00
pour trois mois		un mois
$9.00		$3.00

Dans les autres centres où la livraison se fait par porteur :

par semaine	par année	pour six mois
$0.50	$25.00	$13.00
pour trois mois		un mois
$7.75		$2.50

Par la poste, au Québec :

par année	pour six mois
$20.00	$11.00
pour trois mois	un mois
$6.50	$3.00

Dans les autres provinces :

par année	pour six mois	pour trois mois
$35.00	$19.00	$10.00

Aux Etats-Unis :

par année	pour six mois	pour trois mois
$40.00	$22.00	$12.00

Pays étrangers :

par année	pour six mois	pour trois mois
$50.00	$26.50	$14.00

CINÉ QUÉBEC



Les analyses de films apparaissant ci-dessous sont classées suivant leur valeur artistique telle qu'établie par l'Office des Communications sociales. Les chiffres doivent s'interpréter comme suit : (1) chef-d'oeuvre; (2) remarquable; (3) très bon; (4) bon; (5) moyen; (6) médiocre; (7) minable.

A la fin du texte est indiqué, quand il y a lieu, la convenance pour les jeunes : (e) enfants; (a) adolescents.

"Le genou de Claire"

Dans cette comédie d'Eric Rohmer, les personnages tentent d'appréhender avec lucidité les fluctuations de leurs sentiments. Jean-Claude Brialy entouré de Aurora Cornu, Béatrice Romand et Laurence de Monaghan, évolue avec distinction et naturel, comme on peut le voir sur la photo. L'intrigue se déroule par ailleurs dans des décors naturels de toute beauté admirablement photographiés. A voir présentement à l'affiche du cinéma EMPIRE.

L'homme de Rio

Cinéma PIGALLE

Français, 1964. 100 min. Technicolor. Comédie réalisée par Philippe de Broca avec Jean-Paul Belmondo, Françoi-Dorléac et Jean Servais. Présenté à 2.00, 7.00.

En permission pour huit jours, le sergent Adrien Dufourquet se rend à Paris chez sa petite amis Agnès. Il y apprend qu'une statue maltèque vient d'être volée au Musée de l'Homme et que le professeur Catalan, tuteur d'Agnès, a été enlevé. Puis, c'est le tour d'Agnès d'être kidnappée sous les yeux mêmes d'Adrien. Ce dernier part à la poursuite des ravisseurs dans une aventure rocambolesque qui le mène au Brésil. Aidé d'Agnès, il retrace la statue volée, règle leur compte aux bandits, puis revient à Paris juste à temps pour la fin de sa permission.

Dans cet excellent film, débordant d'humour, de verve et de gags aussi nombreux que réussis, l'auteur retrouve d'un seul coup l'atmosphère et le rythme trépidant des meilleures comédies de poursuite du cinéma muet. L'histoire, qui s'apparente aux aventures de Tintin, se déroule dans des décors naturels extraordinaires, merveilleusement exploités. Un dialogue savoureux et percutant ajoute encore à la réussite de l'ensemble. Belmondo est tout simplement ébouriffant. (A3).

En dépit de quelques légèretés ce film convient à un large public.

Les matins clairs

Cinéma CANARDIÈRE

Allemand. 1968. 86 min. Eastmancolor. Comédie dramatique réalisée par Kurt Hoffman, d'après le roman Le Matin est servi d'Eric Malpass. Principaux interprètes : Archibald Eser, Gerlinde Locker, Peter Arens, Werner Hinz. Présenté à 1.00, 4.15, 7.40.
(14e semaine)

Le petit Gaylord vit avec ses parents dans la maison de son grand-père où habitent aussi ses deux jeunes tantes, Rose et Berry. Il est le témoin candide des aventures amoureuses de ces dernières et contribue à sa façon à la conclusion d'un mariage heureux pour l'une et pour l'autre. La fréquentation par Gaylord d'un enfant d'intelligence attardée plus vieux que lui cause quelques inquiétudes à ses parents, surtout lorsque les frères du jeune idiot menacent de faire au bambin un mauvais parti.

Il n'y pas d'intrigue à proprement parler mais une suite d'épisodes mettant en lumière les caractéristiques des divers membres de la famille. Le vétéran Kurt Hoffman, familier de la comédie légère, a su donner à son film un mouvement alerte et conférer vie et vraisemblance aux personnages. L'ensemble constitue un divertissement fort agréable même s'il s'avère à la réflexion quelque peu superficiel. Le Petit Archibald Eser joue avec un naturel charmant au milieu de partenaires adultes sympathiques. (4)

Sous des apparences légères, cette comédie de bonne venue met en valeur la solidarité familiale et la générosité de sentiment. (e)

Star

Cinéma CAPITOL

Américain 1968. 165 min. Todd-AO. De Luxe color. Comédie musicale réalisée par Robert Wise, avec Julie Andrews, Daniel Massey et Richard Grenna. Présenté à 2.30, 6.50.

Gertrude Lawrence fait ses débuts dans un music-hall londonien. Elle remplace un jour, au pied levé, une camarade et réussit alors un numéro éblouissant. Elle part ensuite pour les Etats-Unis où elle devient l'idole du public américain. Malgré un mariage malheureux et des difficultés financières, elle parvient à poursuivre sa carrière. Elle épouse alors un riche banquier et connaît de plus belle le succès et la gloire.

Même si elle comporte des faiblesses sur le plan dramatique, cette comédie musicale, sort de l'ordinaire grâce au traitement que lui a conféré le réalisateur. L'atmosphère d'époque est reconstituée de façon remarquable. L'alternance d'images aux couleurs rutilantes avec des prises de vues de style archaïque en noir et blanc raccordées avec des bandes d'actualité est une réussite technique. Julie Andrews et Daniel Massey émergent de façon brillante d'une solide distribution. (3)

Dans le contexte d'un spectacle musical de qualité, ce film raconte la vie d'une vedette qui fait passer le succès avant les liens familiaux. Il présente comme chose normale le remariage après divorce.

Amour à trois

Cinéma LIDO

Italien. 1968. 88 min. Eastmancolor. Drame psychologique écrit et réalisé par Sergio Capogna. Principaux interprètes : Mita Medici, Alain Noury, Raymond Lovelock. Présenté sur semaine à 8.55. Samedi à 6.30, 9.30. Dimanche à 1.00, 4.00, 7.00, 10.00.

A l'occasion d'une manifestation contestataire, deux étudiants de l'université de Bologne, Angela et Massimo, viennent en aide à un camarade inconnu assailli par des adversaires. Ce dernier, Guido, fils tourmenté d'une riche famille d'industriels, s'attache à ses nouveaux amis et s'emploie à leur rendre la vie facile. Il s'éprend d'Angela, tout en sachant qu'elle est liée sentimentalement à Massimo, et arrive à persuader les jeunes gens de l'accepter en tiers dans leur liaison. Il se tue pourtant dans un accident apparemment provoqué par lui-même et cet événement ruine l'amour d'Angela et de Massimo.

S'il a choisi un sujet fort délicat, qui rappelle le Jules et Jim de Truffaut, l'auteur a su ne pas trop insister sur les éléments scabreux de son récit. Il a adopté un style retenu d'allure mélancolique et a soigné ses images qu'il présente dans une alternance de couleurs et de tons monochromes. De jeunes acteurs peu connus prêtent de beaux bisages réfléchis aux protagonistes de l'aventure. (4)

Ce film de facture soignée présente l'échec d'un amour à trois et les désordres psychologiques qu'il suscite. Le sujet donne lieu à des scènes sensuelles d'intimité amoureuse.

Les belles années de Miss Jean Brodie

Cinéma CAPITOL

Britannique. 1969. 116 min. De Luxe color. Drame psychologique réalisé par Ronald Neame, d'après la pièce de Jay Presson Allen tirée du roman de Muriel Spark. Principaux interprètes : Maggie Smith, Robert Stehens, Pamela Franklin. Présenté à 12.45, 5.05, 9.30.

Professeur dans un collège féminin d'Edimbourg dans les années 30, Jean Brodie se veut une éducatrice d'avant-garde. Elle s'entoure d'une couronne de jeunes admiratrices qu'elle s'efforce de former à son image. Elle ne se rend pas compte cependant que son caractère dominateur et possessif est plus nuisible que bénéfique à ses protégées. Son comportement lui crée aussi des difficultés avec la directrice et elle est renvoyée du collège. Elle découvre alors à sa grande stupéfaction qu'elle a été trahie par une de ses protégées.

La scénariste, qui n'est autre que l'auteur de la pièce de théâtre, est parvenue à donner au récit une dimension cinématographique authentique. Le scénario, bien construit, met en relief avec un rare bonheur tous les aspects du caractère complexe de l'héroïne et les conséquences tragiques de son comportement. La mise en scène, soignée jusque dans les moindres détails, recrée habilement l'atmosphère de l'époque et du milieu où se situe l'action. Maggie Smith joue de façon remarquable. (3)

En présentant un cas de déséquilibre chez une institutrice et les conséquences pénibles qui en découlent pour ses élèves, ce film de qualité apporte des éléments de réflexion sur les responsabilités des éducateurs. L'ensemble comporte des actes d'inconduite.

Sierra Torride

Cinéma LE BIJOU

Américain 1969. 105 min. Panavision. Technicolor. Western réalisé par Don Siegel. Principaux interprètes : Shirley MacLaine, Clint Eastwood. Présenté sur semaine à 7.00, 9.00. Dimanche à 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.

Au Mexique, un aventurier, Hogan, sauve une femme de l'attaque de trois bandits. La victime lui apprend qu'elle est une religieuse, soeur Sara, pourchassée par les troupes françaises de l'empereur Maximilien pour activités révolutionnaires. Hogan, qui est lui-même au service des rebelles, accepte d'accompagner soeur Sara pour l'aider dans une mission qui lui a été confiée. Ils connaissent ensemble diverses aventures avant de participer à l'attaque d'une garnison française. Soeur Sara se révèle être une prostituée qui s'est déguisée en religieuse pour mieux échapper aux Français.

La majeure partie du film se joue entre deux personnages alors que sont décrites sur un ton d'humour les relations qui s'établissent entre la fausse religieuse et l'aventurier. Il y a là des scènes savoureuses où la grâce mutine de Shirley MacLaine a beau jeu en contraste avec le maintien bougon et taciturne de Clint Eastwood. Une bataille finale vient ajouter un clou spectaculaire sans nuire au style décontracté de l'ensemble. La mise en scène est le fait d'un réalisateur de métier qui sait comment placer ses effets et mener son récit. (4)

Dans ce western habilement conduit, le déguisement d'une prostituée en religieuse donne lieu à des effets irrévérencieux qui se situent dans un contexte d'humour.

CONSERVEZ CES PAGES TOUTE LA SEMAINE

CINÉ QUÉBEC

Le rendez-vous

Cinéma CARTIER

Américain 1969. 115 min. Metrocolor. Drame sentimental réalisé par Sidney Lumet. Principaux interprètes: Omar Sharif, Anouk Aimée, Fausto Tozzi, Lotte Lenya. Présenté samedi et dimanche à 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00. Sur semaine à 7.00, 9.00

Un avocat romain, Federico Fendi, est frappé par la beauté d'une jeune femme, Carla, qu'un ami lui présente comme sa fiancée. Apprenant plus tard la rupture des fiançailles, il lui fait une cour pressante et finit par l'épouser bien que certains incidents l'aient amené à croire que Carla ait accepté des rendez-vous comme call-girl. Ces soupçons deviennent chez lui une obsession maladive qui ruine la vie du ménage et entraine le suicide de Carla.

Il est malheureux de voir un auteur comme Lumet se laisser aller à des poses et à des lenteurs prétentieuses sous prétexte d'étude psychologique. Son film est d'une longueur désespérante et le soin même que le réalisateur apporte à la mise en scène et à la composition des images, comme pour cacher la banalité du scénario, accentue cette impression. Anouk Aimée est toujours aussi séduisante, mais Omar Sharif fait peine à voir dans un personnage crispé. (5)

Ce film soigné mais assez ennuyeux montre les conséquences tragique d'une jalousie maladive. Le sujet entraine des situations délicates.

Une fille libre

Cinéma ST-ROMUALD

Franco - italo - canadien. 1970. 91 min. Eastmancolor. Comédie dramatique réalisée par Claude Pierson. Principaux interprètes: Christine Davray, Juliette Vilard, Roger Hanin, Bernard Verley. Présenté sur semaine à 7.30. Dimanche à 7.45.

Florence se targue de n'être attachée à aucun homme et de mener une vie libre contrairement à sa meilleure amie Valérie qui est l'épouse rangée et affectueuse d'un jeune homme d'affaires, André. Elle connait diverses aventures et suit en Italie un peintre qui la veut pour modèle et à qui pourtant elle se refuse. De retour à Paris, Florence s'attache, en dépit de ses déclarations d'indépendance, à Jacques, un ami d'André, alors que Valérie décide de se trouver un emploi en dehors de chez elle.

S'attachant à traiter de l'émancipation de la femme, les auteurs le font de façon superficielle et brouillonne. Des interviews avec l'homme de la rue viennent inopportunément interrompre le récit et l'héroïne se sent obligée de commenter l'action chaque fois que le dialogue s'arrête. Le résultat est un film bavard et ennuyeux. Sur le plan technique, l'ensemble se présente avec un certain goût dans la couleur et les décors. L'interprétation féminine est valable mais Roger Hanin cabotine à outrance. (5)

Dans ce film superficiel, l'émancipation de la femme est traitée de façon incomplète et tendancieuse. La liberté de moeurs de l'héroïne donne lieu à des scènes indécentes.

Le train

Cinéma PIGALLE

Franco - italo - américain. 1964. 133 min. Drame de guerre réalisé par John Frankenheimer avec Burt Lancaster, Paul Scofield et Jeanne Moreau, d'après le roman Le Front de l'art de Rose Valland. Présenté à 4.00, 9.00.

Alors que les troupes américaines approchent de Paris, un colonel allemand décide de faire transporter en Allemagne plusieurs oeuvres d'art. Les cheminots français imaginent diverses astuces pour retarder ou détourner le train qui transporte ce précieux dépôt. Le principal artisan de ces opérations, Labiche, voit périr ses collaborateurs sous les balles allemandes. Seul et blessé, il réussira quand même à stopper le train.

Frankenheimer semble s'être intéressé particulièrement à toute la mécanique mise à sa disposition par les Chemins de fer français. Les scènes où les trains courent, déraillent, explosent, se tamponnent sont décrites avec une efficacité exemplaire. Les problèmes humains que pose la situation ne sont guère explorés bien que certaines images les suggèrent avec acuité. Burt Lancaster en fait un peu trop au sein d'une solide équipe d'interprètes. (A5)

Au milieu des violences causées par la guerre, le film met l'accent sur le courage et le patriotisme d'un groupe de résistants.

La case de l'oncle Tom

Cinéma LAIRET

Germano - italo - franco - yougoslave. 1965. 150 min. Super - Panorama. Eastmancolor. Drame social réalisé par Geza Radvanyi, d'après le roman Uncle Tom's Cabin de Harriet Beecher Stowe. Principaux interprètes: John Kitzmiller, O. W. Fischer, Herbert Lom, Mylène Demongeot. Présenté semadi et dimanche à 1.30, 5.15, 9.15. Sur semaine à 9.20.

Un vieil esclave, l'oncle Tom, est cédé par son maitre en difficultés financière à un trafiquant, Simon Legree. En route vers le Sud, il attire l'attention de la fillette d'un riche planteur, Eva Sainte-Clare, qui presse son père de la racheter. La petite Eva meurt bientôt après avoir fait promettre à M. Saint-Clare d'affranchir ses esclaves. Mais le planteur est assassiné et sa veuve organise la vente des Noirs. Tom meurt en voulant favoriser la fuite de quelques compagnons de servitude.

Cette production cosmopolite illustre consciencieusement les différents épisodes du célèbre roman. La mise en scène est un peu lourde mais l'ensemble est soigné et la reconstitution d'époque assez réussie. Plusieurs épisodes donnent au film un ton mélodramatique et les personnages sont typés de façon définitive. Tout cela constitue un spectacle assez intéressant et l'interprétation groupe des comédiens de talent. (5)

Ce drame de style spectaculaire évoque l'époque de l'esclavage dont il souligne l'absurdité et l'injustice. La conduite d'un trafiquant cruel est nettement condamnée. (a)



"Le souffle au coeur" de Louis Malle, avec Léa Massari et Benoit Ferreux présentement à l'affiche du cinéma STE-FOY. Alouette.



Béatrice Romand qui incarne le rôle de Claire dans le film "Le genou de Claire" que l'on voit sur la photo. Jérôme (Jean-Claude Brialy) est attiré particulièrement par le genou de Claire.

Il y a une fille dans ma soupe

Cinéma ODEON (Frontenac)

Britannique 1970. 95 min. Eastmancolor. Comédie réalisée par Roy Boulting, d'après la pièce de Terence Frisby. Principaux interprètes: Peter Sellers, Goldie Hawn, Tony Britton. Présenté à 2.50, 6.15, 9.50. (2e semaine)

Robert Danvers est un gastronome réputé mais aussi un don juan impénitent. Il fait un soir la rencontre d'une jeune Américaine, Marion, vivant à Londres dans un milieu hippie et il l'amène chez lui. L'impertinence candide de Marion le désarçonne et le charme à la fois et il décide de l'emmener dans un voyage qu'il a à faire en France. A la fin de ce voyage, Marion veut rejoindre ses anciens amis. Pour la garder, Danvers se dit prêt à l'épouser, mais Marion le quitte quand même.

Cette confrontation de deux personnages de milieu et d'âge fort différents pouvait peut-être donner lieu à quelque chose d'intéressant, mais le présent film n'a rien à en dire que de très banal. Le metteur en scène a fort à faire pour tenter de conserver un certain intérêt à une intrigue qui ne va nulle part et se termine en queue de poisson. Les personnages sont éminemment superficiels mais ils sont interprétés avec une certaine compétence professionnelle par des comédiens de talent. (5)

Cette comédie superficielle et vaine se situe dans un milieu où le libertinage semble monnaie courante. Les scènes d'inconduite y sont présentées toutefois avec une relative discrétion.

La bataille de Neretva

Cinéma PARIS

Yougoslave. 1970. 139 min. Panavision. Technicolor. Drame de guerre réalisé par Veljko Bulajic. Principaux interprètes: Serguei Bondartchouk, Yul Brynner, Sylva Koscina, Milena Dravic. Présenté à 12.55, 4.50, 8.55.

Encerclés par les Allemands et les Italiens, vingt mille partisans yougoslaves de Tito tentent de gagner le territoire occupé par la Résistance au delà de la rivière Neretva. Lorsqu'ils atteignent la Neretva, ils se voient pourtant obligés de faire sauter le seul pont qui enjambe le cours d'eau pour déjouer les manoeuvres de l'ennemi. Dans une rencontre décisive, ils doivent lutter contre des compatriotes alliés aux Allemands avant de pouvoir traverser la rivière.

On ne peut dire que cette production yougoslave soit un modèle de clarté dans l'exposition des faits. Les scènes se succèdent, intimistes ou spectaculaires, sans que l'on sache trop où on en est dans le progrès du combat. Les producteurs ont fait appel à de nombreuses vedettes étrangères mais leur présence ici semble parfois déplacée. L'ensemble recèle tout de même un certain intérêt, ne serait-ce que par l'ampleur de la reconstitution. (5)

Ce film spectaculaire mais assez confus se veut une exaltation de la lutte du peuple yougoslave contre l'envahisseur. On y sent un certain souci de propagande. (a)

La mort était au rendez-vous

Cinéma LAIRET

Italien. 1967. 114 min. Techniscope. Technicolor. Western réalisé par Giulio Petroni. Principaux interprètes: Lee Van Cleef, John Phillip Law, Luigi Pistilli. Présenté sur semaine à 7.15. Samedi et dimanche à 3.20, 7.05.

Encore enfant, Bill a été témoin du massacre de sa famille par une bande de hors-la-loi. Quinze ans plus tard, il part à la recherche des meurtriers. Ses démarches le mènent sur la piste d'un certain Ryan également en quête des mêmes hommes qui l'ont trahi. Poursuivant la même but, Bill et Ryan ne s'opposent pas moins l'un à l'autre, chacun voulant exercer seul sa vengeance. Force leur est toutefois de s'entraider à tour de rôle contre leurs ennemis communs. Une fois réglé leur compte aux criminels, Bill et Ryan repartent chacun de son côté.

Les cinéastes italiens ont appris à leurs dépens qu'il n'est pas facile de rivaliser avec les Américains dans le genre western. Certains d'entre eux cependant, et c'est le cas pour l'auteur de ce film, parviennent presque à donner le change et à réaliser des oeuvres fort valables. Le thème central de la vengeance n'est pas nouveau, mais l'auteur y introduit des éléments humains et psychologiques intéressants sans pour autant sacrifier l'action. La mise en scène est très honnête, le rythme est bon et les interprètes sont bien dirigés. (5)

De facture très honnête, ce western italien repose avant tout sur l'esprit de vengeance et comporte de nombreuses brutalités.

"Joyeux Noël"

CINÉ QUÉBEC



"Sur un arbre perché"

Comédie réalisée par Serge Korber et interprétée par Louis De Funès, Géraldine Chaplin et Olivier De Funès. Prochainement à l'affiche du cinéma CANARDIERE. Sur la photo : Louis De Funès (Roubier), un financier qui a accepté dans sa voiture deux voyageurs en difficulté.

Le clu des libertins

Cinéma ODEON (Dauphin)

Britannique 1968. 96 min. Metrocolor. Comédie réalisée par Philip Saville. Principaux interprètes : David Hemmings, Joanna Petter, Dany Robin, Warren Mitchell. Présenté à 12.30, 4.05, 7.45. (2e semaine)

Au cours d'un voyage en Inde, Sir Francis Leybourne est tué par des rebelles. Au détriment de son fils Walter, un débauché, son héritage va à une nièce, Josephine Pacefoot, présidente d'une oeuvre de rachat des filles perdues. Or il se trouve qu'avant son départ, Sir Francis avait transformé sa propriété londonnienne en maison de tolérance à l'usage de la classe privilégiée. Bouleversée par cette découverte, menacée par les ennemis divers que lui valent l'héritage, Josephine ne doit la préservation de sa vie et de sa vertu qu'à l'intervention d'un jeune publicitaire amoureux d'elle.

Après un début quelque peu prometteur, où s'annonce une satire amusante des hypocrisies de l'ère victorienne, le film tombe vite dans la loufoquerie mal contrôlée et le laisser-aller. Le metteur en scène n'arrive pas à conférer de style à l'ensemble et sacrifie à la facilité dans l'invention des situations comiques. Le rythme est chaotique et les personnages, réduits à des caricatures, n'ont aucune consistance. La versatilité de David Hemmings dans un double rôle et le charme de Joanna Pettet ne suffisent pas à rendre l'ensemble intéressant. (6)

Cette comédie manquée qui développe un sujet scabreux présente des situations de mauvais goût et de nombreuses scènes déplacées.

Un nommé Sledge

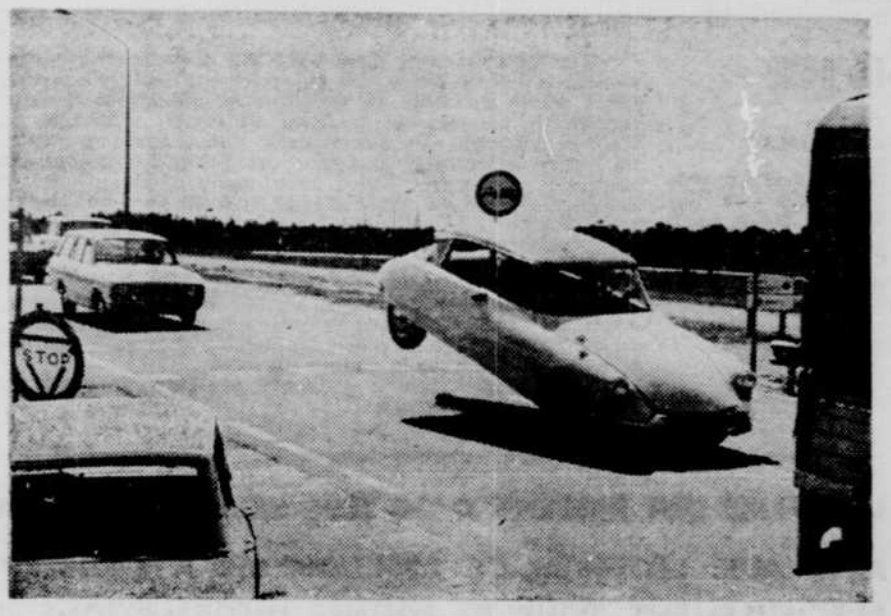
Cinéma ODEON (Frontenac)

Italien 1969. 92 min. Techniscope. Technicolor. Western réalisé par Vic Morrow. Principaux interprètes : James Garner, John Marley, Dennis Weaver, Claude Akins. Présenté à 1.10, 4.35, 8.05. (2e semaine)

Grâce à des renseignements qui lui ont été fournis par un vieux vagabond, Sledge, chef d'une bande de hors-la-loi, compte s'emparer de l'or convoyé des mines de la montagne à la banque d'une ville lointaine sous bonne garde. Pour y arriver, il se fait enfermer dans une prison où l'or est gardé dans un coffre lors d'une halte. Il organise une évasion générale dont il profite pour s'emparer du trésor. Une fois le coup réussi, la dissension se met pourtant parmi les hors-la-loi qui s'entretuent pour la possession de l'or.

La collaboration de plusieurs acteurs américains à l'interprétation et à la mise en scène de ce western italien lui confère un petit air d'authenticité. Le scénario emprunte au film policier divers éléments pour les transposer avec un certain succès dans le cadre de l'Ouest. La photographie est bonne et utilisé à l'occasion des paysages enneigés qui donnent à l'ensemble un peu d'originalité. Les personnages de hors-la-loi sont bien typés et incarnés avec conviction par les comédiens. (5)

Ce western italien assez réussi laisse transparaître en finale la vanité d'efforts criminels engendrés par la cupidité. Il comporte de nombreuses et dures violences.



"Trafic" de Jacques Tati, est un film d'un comique raffiné qui fait la critique des travers d'un monde dominé par la passion de l'automobile. Présenté au cinéma CANADIEN.

L'inceste

Cinéma ODEON (Dauphin)

Britannique 1969. 98 min. Metrocolor. Drame psychologique réalisé par John Newland, d'après le roman Reputation for a Song d'Edward Grierson. Principaux interprètes : Romy Schneider, Denis Waterman, Donald Houston. Présenté à 2.15, 5.55, 9.30. (2e semaine)

L'épouse d'un homme d'affaires anglais, Francesca Anderson, porte à son fils James une affection trouble. Celui-ci cherche à échapper à l'emprise de sa mère en entamant une liaison avec une jeune fille de son âge, Julie. Anderson, inquiet de l'attitude de sa femme, a un soir avec elle une querelle dans laquelle James intervient. L'altercation se termine par la mort violente du père. James, traduit en cour, est acquitté de l'accusation de meurtre. Tourmenté par son acte parricide, il vient près de succomber à l'amour maladif de Francesca, mais se réfugie finalement auprès de Julie.

Le metteur en scène s'est appliqué à illustrer son sujet d'images chatoyantes, mais d'une beauté gratuite plutôt que fonctionnelle. Il constitue ainsi un emballage brillant à un contenu d'une psychologie fabriquée et d'un développement dramatique forcé. Romy Schneider a l'air beaucoup trop jeune pour son rôle et Denis Waterman trop âgé pour le sien, ce qui nuit à la vraisemblance de l'ensemble. (5)

Ce film de facture soignée mais artificielle traite d'une affection maladive entre une mère et son fils. Il se déroule dans un climat trouble et contient des scènes d'une sensualité audacieuse.

Ton mari, cet inconnu

Cinéma CANADIERE

Allemand 1969. 102 min. Eastmancolor. Film d'initiation sexuelle réalisé par Werner M. Lentz. Principaux interprètes : Michale Maien, Angelika Frey, Walter Herist, Christina Weber. Présenté à 2.40, 6.00, 9.25. (14e semaine)

Le film présente quatre sketches illustrant des problèmes conjugaux issus d'un manque de compréhension de la psychologie masculine. Quelques-uns des participants à ces sketches discutent de leurs problèmes avec le journaliste Oswalt Kolle, spécialisé dans la sexologie.

Ce nouveau chapitre de la série commencée par Le Miracle de l'Amour continue sur la lancée de ses prédécesseurs. De jeunes acteurs changent de pénibles dialogues donnant suite aux scènes obligées de relations sexuelles présentées avec toujours plus d'audace dans la mise en scène. L'ensemble s'avère assez primaire sur le plan psychologique comme sur le plan artistique. Oswalt Kolle y va comme d'habitude de ses propos pontifiants. (6)

Sous des prétentions d'éducation sexuelle, cette production scabreuse s'attarde complaisamment à présenter des images indécentes et des scènes qui relèvent de la pornographie.

Le divin marquis

Cinéma ST-ROMUALD

Germano - américain. 1969. 113 min. Eastmancolor. Film biographique réalisé par Cy Endfield. Principaux interprètes : Keir Dullea, Anna Massey, Lilli Palmer, Senta Berger, John Huston. Présenté sur semaine à 9.00. Dimanche à 6.00, 9.30.

Sur son lit de mort, le marquis de Sade se remémore sa vie de débauche. Influencé dans sa jeunesse par son oncle, l'abbé de Sade, prêtre dévoyé, il se livrait déjà à la débauche lorsqu'il épousa contre son gré Renée de Montreuil. Il eut des démêlés avec la justice par suite des perversions sexuelles auxquelles il s'abandonnait avec des femmes faciles. Si bien qu'il passa une bonne partie de sa vie en prison et finit ses jours à l'asile de Charenton.

Une recherche constante et outrée de l'effet pour l'effet et une façon artificielle de jouer avec le temps et l'espace font de ce film un produit aussi incohérent que prétentieux. L'analyse du caractère du personnage manque de sérieux et de profondeur et la mise en scène se résume en une accumulation de procédés. Par ailleurs la photographie est assez soignée et les interprètes confèrent une certaine présence à des personnages mal définis. (5)

Ce film d'une mise en scène plus prétentieux que valable s'attarde avec complaisance au récit de la vie débauchée de son héros. Il comporte des scènes d'orgie exhibitionnistes.

Le souffle au coeur

Cinéma STE-FOY (Alouette)

Réalisateur : Louis Malle. Co-production franco-italienne : N.E.F., Marianne Films (Paris), Vides Cinématografica (Rome). Les principaux interprètes : Léa Massari (La mère), Benoit Ferreux (Laurent), Daniel Gélin (Le père), Michel Lonsdale (Le père Henri), Marc Winocourt (Marc), Fabien Ferreux (Thomas), Ave Ninchi (Augusta), Gila von Weiterhausen (Freda). Présenté samedi, dimanche à 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00. Lundi et mardi à 7.00, 9.00. (8e semaine)

Laurent, âgé de 15 ans, est le troisième fils d'un gynécologue de Dijon, le docteur Chevalier, plus intéressé par son métier que par ses fils.

Laurent a une passion pour sa mère, Clara, une Italienne de 35 ans, très libre de manières et de sentiments, qui s'ennuie avec son mari; elle supporte mal la raideur et les préjugés de sa belle-famille et de la bonne société dijonnaise.

Laurent, lui, est à l'âge où l'on se révolte. Sous l'influence de ses deux frères Thomas et Marc, âgés respectivement de 18 et 16 ans, et de ses propres découvertes, littéraires ou autres, il remet en question tout ce qu'une éducation bourgeoise et religieuse à pu lui inculquer.

Après une scarlatine, atteint d'un souffle au coeur, il doit quitter le collège, garder le lit, puis suivre une cure dans une petite station thermale du Morvan. Sa mère l'accompagne. Coupés de leur milieu, livrés à eux-mêmes, ils approfondissent le rapport passionné qui les unit.

L'éducation sentimentale de Laurent continue avec la rencontre de deux jeunes curistes, Daphné et Hélène.

Contrairement à ce que le scénario pourrait laisser penser, Le souffle au coeur est une comédie, où l'on retrouve beaucoup de personnages des comédies de moeurs françaises.

Bien que le sujet en soit totalement imaginé, le film frappera le spectateur par la justesse de l'observation et le ton de vérité qui s'en dégage.

Pour une information objective sur les films à l'affiche dans les cinémas locaux, LISEZ "Ciné Québec" dans votre journal "l'Action-Québec"

CINÉ QUÉBEC

Le genou de Claire

Cinéma
EMPIRE

Français. 1970. 107 min. Eastmancolor. Comédie de moeurs écrite et réalisée par Eric Rohmer. Principaux interprètes: Jean - Claude Brialy, Aurora Cornu, Béatrice Romand, Laurence de Monaghan. Présenté à 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
(3e semaine)

Un diplomate, Jérôme, séjourne quelque temps près d'Annecy avant son mariage. Il retrouve une amie romancière, Aurora, qui lui présente son hôtesse, mère de deux filles, Laura et Claire. Jérôme s'amuse de l'intérêt amoureux qu'il suscite chez Laura, toute jeune adolescente. Frappé par la beauté de Claire, il est attiré particulièrement par le genou de la jeune fille. Les circonstances font en sorte qu'il puisse, en un geste innocent, exorciser sa fascination.

Eric Rohmer présente ce film comme un autre de ces contes moraux où il analyse de façon subtile et intelligente les sentiments de ses personnages. Le dialogue tient une place importante dans son film, mais c'est un dialogue entre gens diserts où l'on s'explique avec finesse. L'intrigue se déroule par ailleurs dans des décors naturels de toute beauté admirablement photographiés. L'ensemble constitue un divertissement raffiné où Jean-Claude Brialy évolue avec distinction et naturel au milieu d'un trio de nouvelles venues au talent remarquable. (3)

Au long d'un marivaudage intellectuel finement développé, les personnages tentent d'appréhender avec lucidité les fluctuations de leurs sentiments. Des principes de vie contestables y sont exprimés au passage.



Dans le film "Une garce et un truand" la brutalité y est de première. Sur la photo: Claudia Cardinal dans une scène du film, prochainement au cinéma CANARDIERE.

Contes de Grimm

Cinéma
LIDO

Allemand. 1969. 75 min. Eastmancolor. Comédie réalisée par Rolf Thiele, d'après les contes de Grimm. Principaux interprètes: Walter Giller, Peter Hohberger, Ingrid Van Bergen, Marie Liljedahl. Présenté sur semaine à 7.30. Samedi à 3.05, Dimanche à 2.35, 5.35, 8.35.

Deux innocents, Hans et Hans, s'en vont par monts et par vaux porteurs d'une énorme pépite d'or, salaire d'un travail de sept ans. Un chevalier arrive à les persuader d'échanger leur lourd fardeau contre son cheval. Un paysan leur offre ensuite sa vache pour le cheval et, de troc en troc, les deux Hans se trouvent dépourvus de tout. Au cours de leurs pérégrinations, ils font la rencontre de Blanche Neige et des sept nains, réveillent la Belle au Bois dormant, rendent service à Cendrillon et contribuent à libérer des jeunes gens du sort que leur a jeté une vilaine sorcière.

S'il s'est spécialisé en films érotiques, Rolf Thiele s'était du moins toujours soucié de les présenter jusqu'ici dans une forme soignée et même recherchée. Pour cette adaptation égrillarde des contes de Grimm, il a bâclé son travail tant sur le plan de la construction que sur celui des images et de la direction d'acteurs. Le résultat est une salade indigeste d'une rare médiocrité. (6)

Dans cette fantaisie d'une insigne pauvreté d'inspiration, on s'amuse à dénuder les personnages de contes célèbres et à les placer dans des situations scabreuses.

Garde-bébé pour papa

Cinéma
STE-FOY
(Champlain)

Américain. 1970. 92 min. De Luxe color. Drame réalisé par Don Henderson. Principaux interprètes: George E. Carey, Susan Romen, Luanne Roberts, James Almanzar. Présenté sur semaine à 8.00. Samedi, dimanche et mercredi à 2.15, 5.15, 8.00.
(9e semaine)

Une adolescente, Candy, a une aventure avec un metteur en scène, Jim Carlton, chez qui elle a l'habitude de remplir la fonction de gardienne d'enfant. Pendant ce temps, la femme de Carlton, qui se drogue à l'insu de son mari, est forcée par son fournisseur de participer avec le yacht familial à un voyage de contrebande. Carlton découvre l'affaire et a recours aux amis de Candy, des motards, pour faire échec aux trafiquants et sauver la vie de son épouse.

D'une construction bancale sur le plan dramatique, ce film produit et écrit par l'interprète principal pour se mettre en vedette exploite superficiellement des éléments de sexe et de violence empruntés à des thèmes d'actualité. Un montage parallèle maldroit cherche à établir des liens entre deux lignes disparates d'action qui se réunissent en finale. Un doublage malhabile, made in Canada, souligne encore le côté artificiel de l'interprétation. (6)

Ce film mal bâti et médiocrement réalisé ne met guère en scène que des personnages tarés et comporte une évidente recherche d'effets suggestifs.

Feux croisés sur Broadway

Cinéma
PARIS

Allemand. 1968. 86 min. Eastmancolor. Drame policier réalisé par Harald Reini. Principaux interprètes: George Nader, Heinz Weiss, Heidy Bohlen. Présenté à 3.15, 7.10.

Un agent du F.B.I., Peters, s'est introduit dans un gang. Découvert, il a le temps de cacher une cargaison d'or volée par les criminels avant d'être tué. Capturé, le chef des bandits, Costello, s'évade et prend une nouvelle identité ainsi qu'un nouveau visage. Pour le retrouver ainsi que l'or, l'agent Jerry Cotton surveille les allées et venues d'une chanteuse, Cindy Holden, dont Peters s'était épris. Une bande rivale a eu la même idée, ce qui occasionne maintes bagarres. Costello reparaît et enlève la nièce du chef de ses adversaires. Cotton a fort à faire pour mater les criminels et sauver les deux jeunes filles.

On trouve dans le film des scènes d'extérieur tournées aux Etats-Unis pour assurer l'authenticité du cadre de cette production de série. Mais les invraisemblances et les inexactitudes de détail fourmillent au long de l'intrigue, de conception plutôt simpliste par ailleurs. Le réalisateur se contente d'assurer un certain mouvement en multipliant les scènes d'affrontement et de bagarres. L'interprétation est tout juste acceptable. (6)

Dans ce film de série, un policier lutte contre des criminels. On y trouve de nombreuses brutalités et des détails égrillards.

Cindy et Donna

Cinéma
STE-FOY
(Champlain)

Américain. 1970. 82 min. Eastmancolor. Drame réalisé par Robert Anderson. Principaux interprètes: Debbie Osborne, Nancy Ison, Cheryl Powell, Max Manning. Présenté samedi, dimanche et mercredi à 12.45, 3.45, 6.45, 9.45. Sur semaine à 6.45, 9.45.
(9e semaine)

Fille d'un père coureur et d'une mère soularde, une adolescente, Cindy envie les expériences amoureuse de sa soeur Donna. Elle échange des confidences avec une camarade de classe, Karin. Celleci l'entraîne dans un flirt avec deux garçons inconnus, mais Cindy se refuse aux étreintes de l'un d'eux. Après s'être laissé aller à des relations anormales avec Karin, Cindy décide de connaître sa première expérience amoureuse avec l'amant de sa soeur, Greg. Donna les surprend, s'enfuit en larmes et est frappée par une auto.

Pataugeant dans le sordide avec complaisance, le film se contente d'enligner des scènes d'un érotisme vulgaire sur une intrigue ténue. La caractérisation des personnages est des plus superficielles et la mise en scène n'a visiblement pour seul but que de servir une optique de voyeur. L'interprétation groupe des acteurs de second ordre sans talent pour l'art dramatique. (6)

Cette production médiocre destinée aux voyeurs s'attarde avec complaisance à des scènes de débauche illustrées par des images obscènes.

Service d'Optique Elite ltée

RAYON D'OPTIQUE ET D'OPTOMÉTRIE

Détaillant [illegible]

Place [illegible]
Galerie [illegible]
7050 St-Jean, Québec



James Bond's (Sean Connery) dans le film "Diamonds Are Forever" prochainement dans un cinéma de Québec.

Le trafic

Cinéma
CANADIEN

Présenté sur semaine à 7.00, 9.00. Samedi et dimanche à 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
(6e semaine)

M. Hulot apparait dans "TRAFIC" sous les traits d'un inventeur-bricoleur qui a mis au point une voiture de camping dotée d'une quantité de gadgets: sièges transformables en couchettes, kitchenette, douche, télévision, barbecue, rasoir électrique couplé sur l'avertisseur etc... Cette voiture part de France pour aller participer au Salon de l'Automobile à Amsterdam. Monsieur Hulot, ayant quelques notions de hollandais, est chargé de servir d'interprète au vendeur-démonstrateur. Et une "public-relations", au dynamisme étourdissant, fera avec sa voiture sport la liaison entre le convoi et Paris pendant tout le temps que durera le voyage.

Malheureusement, pris dans les pièges des autoroutes françaises, belges et hollandaises, victime de panne d'essence, de crevaison et d'un fantastique carambolage, et ne résistant pas au plaisir de flâner en route, M. Hulot n'arrivera à Amsterdam que le lendemain de la clôture du salon.

Ce qui n'empêchera d'ailleurs pas la voiture-gadgets de remporter un vif succès.

LES FILMS QUI PASSENT DANS NOS SALLES DE CINEMA.

AVIS AUX LECTEURS, CE DEPLIANT EST A CONSERVER PRECIEUSEMENT POUR DE BONNES INFORMATIONS SUR

Pour que l'université suscite une participation collective des étudiants

par Guy GIROUX

Considérant notamment la participation actuelle des étudiants à la vie communautaire de l'université Laval comme ayant un caractère "marginal", alors que les mécanismes existants ne seraient pas suffisants pour promouvoir une vie communautaire basée sur la participation de l'ensemble des étudiants, un membre du conseil de l'UL a proposé, en substance, que Laval suscite une participation collective des étudiants.

Une proposition en ce sens a été, en effet, formulée cette semaine par un étudiant lors d'une séance du conseil de l'université.

Selon l'optique du proposeur, le conseil devrait demander aux 3 des 4 commissions permanentes, de l'université soit les commissions des études, des affaires étudiantes et celle de l'administration, qu'elles lui suggèrent de nouveaux mécanismes ou de nouvelles mesures, susceptibles d'engendrer une participation collective des étudiants.

Toutefois, c'est une proposition amendée qui a finalement été acceptée par le conseil, dans la mesure où l'on a confié uniquement à la commission des affaires étudiantes le soin de faire rapport au conseil, avant le 15 mars 1972, afin de suggérer des mesures qui pourraient être mises de l'avant, pour susciter la participation étudiante.

Appelé à émettre son opinion au sujet de la décision du conseil, l'étudiant Antoine Normand de la faculté de Droit qui est à l'origine de la précédente proposition a dit regretter qu'on n'ait pas acceptée sa proposition en entier, craignant en quelque sorte que ses objectifs ne soient compromis ou dégénèrent à l'échec. A ce sujet, il fit référence aux années antérieures, alors que même si le conseil de l'universit aurait accepté le principe de la création d'un secrétariat permanent pour les étudiants de Laval, tous les efforts pour faire de ce principe une réalité auraient été vains.

C'est ce qui expliquerait les propos de M. Normand, lorsque celui-ci se montrait d'avis que le conseil "passe des recommandations qui ne sont pas acceptées...". Cette opinion rejoint d'ailleurs celle que nous exprimait dernièrement un autre membre de la communauté universitaire, lorsque celui-ci attirait notre attention sur le fait que malgré que le conseil de l'université acceptait une résolution — en octobre 1969 — à l'effet que l'on mentionne au dossier de l'étudiant ses activités parascolaires, rien en ce sens ne se ferait encore actuellement.

D'ailleurs, M. Normand fit remarquer que malgré que le conseil aurait accepté une résolution, l'année dernière, à l'effet d'accorder aux étudiants de chaque faculté les services professionnels d'une secrétaire qui leur serait spécialement attitrée, celle-ci ne serait nullement réalisée, actuellement.

Mais, l'étudiant en Droit a particulièrement déploré que la cinquantaine d'étudiants qui siègent sur les commissions et différents conseils de l'université ne bénéficient pas d'un secrétariat permanent qui permettrait à ceux qui les ont élus de les rejoindre avec plus de facilité que ce n'est le cas actuellement. ■

Journée "québecoise" au Cegep F.-X.-Garneau

par Guy GIROUX

Une "journée québécoise" devait avoir lieu, hier, au CEGEP François-Xavier Garneau, alors que les étudiants et les professeurs étaient invités à la danse et que des artistes devaient donner un spectacle à l'institution, en soirée.

C'est à la "grandeur de l'école" que la danse devait avoir lieu au cours de la journée, alors qu'un père Noël était appelé à déambuler autour des danseurs, question d'y mettre un peu "d'atmosphère", avant Noël.

Par ailleurs, 9 films étaient au programme de la journée, en plus d'une "foire sportive" qui précéda un spectacle donné par des chansonniers, des musiciens et des poètes. Un repas communautaire devait également avoir lieu.

Soulignons que des manifestations de gaieté sont également prévues pour dimanche, alors que des films et d'autres procédés audio-visuels seront utilisés, afin d'illustrer différents travaux effectués dans le cadre d'un cours d'histoire du Québec. Des pièces de théâtre seront jouées, et on pourra de nouveau entendre des poètes et des chansonniers, et assister à un autre repas communautaire.

Les projections permettront notamment d'illustrer la famille de sculpteurs Bourgault de St-Jean-Port-Joli dans le cadre d'un film, alors que des montages audio-visuels seront de nature à traduire l'histoire par des caricatures et par les timbres. Un montage sera également consacré au thème de l'indépendance et aux vieilles maisons du Québec, de même que sur l'architecture et le cinéma.

A ces "journées québécoises" ont été invités les quelque 1,100 étudiants du CEGEP F.-X. Garneau, de même que leurs professeurs, les administrateurs et le personnel de soutien de l'institution. ■

Des films de Walt Disney à la polyvalente de Charlesbourg

(G.G.) — Une initiative de l'Association des étudiants de la Polyvalente de Charlesbourg permettra la projection d'une trentaine de films de "Wald Disney", d'ici la fin de la présente année académique, en juin prochain.

Au rythme d'un film par semaine, tous et chacun sont invités aux représentations qui ont lieu, deux fois par semaine, à l'auditorium de la polyvalente, à 800, Place Sorbonne dans Charlesbourg-est.

Les projections qui ont débuté en novembre ont permi et permettront de voir des films tels que "L'infernal Poursuite", "2,000 lieux sous les mers", "Un amour de coccinelle", "Les Robinson des mers du Sud", "Robin des bois et ses joyeux compagnons", "Quelle vie de chien" et "Demain des hommes" qui fut d'ailleurs présenté cette semaine, etc.

Les personnes intéressées doivent se procurer une carte au coût de $2.50 qui leur permet d'assister à toutes les représentations. D'ailleurs, celles-ci ont lieu les jeudis et samedis à 19 heures 30. ■

Formation d'une association de professeurs d'espagnol pour la province de Québec

QUEBEC (G.G.) — Une cinquantaine de professeurs d'espagnol de tous les niveaux d'enseignement se réunissaient récemment au Collège des Jésuites, afin de fonder l'Association des professeurs d'espagnol du Québec (APEQ).

Soulignons que les principaux objectifs que se propose la nouvelle association sont de promouvoir l'enseignement de l'espagnol, de favoriser les échanges pédagogiques, d'assurer une meilleure coordination des programmes entre les différents niveaux et, finalement, d'organiser des activités socio-culturelles.

Au cours de leur réunion de fondation, les professeurs présents ont principalement étudié un projet de constitution pour leur nouvel organisme, en plus de nommer le premier comité de direction. Celui-ci, dont le mandat s'échelonne sur 2 ans, se compose de MM. Antonien Tremblay de l'université Laval, président, Pedro Munoz Robles du Collège de Maisonneuve, vice-président, et Adrien Parent de la Polyvalente de Neufchâtel, secrétaire-trésorier. Le comité comporte également 4 conseillers. ■

Votre journée télé

Horaire des postes locaux et des postes transmis par câbles

3 WCAX-TV Burlington — 4 CFCM-TV Québec — 5 CKMI-TV Québec
7 CHLT-TV Sherbrooke — 8 WMTW-TV Mt. Wash. — 10 CFTM-TV Montréal
11 CBVT-TV Québec — 12 CFCF-TV Montréal — 13 CKTM-TV Trois-Rivières

Dr André Dorion, o.d.
Dr Ghislain Dionne, o.d.
OPTOMETRISTES
EDIFICE MARCEL MASSICOTTE
869 EST, RUE ST-JOSEPH — 529-9642

Les chiffres placés immédiatement à côté du titre réfèrent à la valeur artistique : (1) chef-d'oeuvre; (2) remarquable; (3) très bon; (4) bon; (5) moyen; (6) médiocre; (7) minable; (—) pas coté.
La valeur humaine et chrétienne du film est indiquée après le titre du film. S'ajoute, quand il y a lieu, la convenance pour les jeunes : (E) enfants; (A) adolescents.

Aujourd'hui — SAMEDI

Après-midi

12.00 3—The Monkees *
4—De tout de tous *
7—Cirque à Tonton
8—Johnny Quest *
10—Bon weekend *
11—L'homme du Picardie *
12—Cool McCool *
13—Les petites annonces
12.26 3—In the News *
12.30 3—You Are There *
4—Mission impossible *
8—Phil Esposito Show *
11—Le monde en liberté *
12—Star Trek *
13—Le monde en liberté *
12.45 5—Test Pattern & Music
12.50 5—Prelude Marc Legrand *
1.00 3—Sun Bowl *
5—Children's Cinema *
7—Skippy
8—American Bandstand *
11—Tennis *
13—Tennis *
1.20 10—Mes amis les animaux *
1.30 4—Route des Rodéos
7—Michel Vaillant
8—Saturday Showtime
10—Voyages — Informations *
12—Saturday At the Movies
2.00 5—1971 World Curling Highlights
7—Le théâtre français *
10—Jeunesse en forme *
11—Le théâtre français
Don Juan. Comédie de Molière, réalisée par Marcel Bluwal. Don Juan est l'homme volage qui collectionne les amours et fait preuve d'un esprit impie et pervers.
13—Le théâtre français
2.30 4—Cinéma : —
Contrebande au Caire (6) — E.-U. 1957. Drame de R. Thorpe avec Robert Taylor et Dorothy Malone. — Un ancien héros de guerre est mêlé à une affaire de contrebande.
5—Baemninton Special *
3.00 10—Sur le matelas
3.30 12—Grand Prix Wrestling *
3.45 3—NFL Preview *
4.00 3—NFL Football * St. Louis at Dallas
4—La lutte Grand Prix *
5—CBC Championship Curling *
7—La France vue du ciel
10—Patrouille du Cosmos *
11—La France vue du ciel *
13—La France vue du ciel *
4.30 12—Wide World of
5.00 4—Bonsoir copains *
5—Bugs Bunny Road Runner *
7—Madame et son fantôme
8—Wide World of Sports *
10—C'est arrivé cette semaine
11—Département S *
13—Skippy *
5.30 7—A communiquer
13—Chevaliers du ciel *
5.45 7—Crédit Social du Canada *

Soirée

6.00 A—Mon ami Flicka *
5—Update *
7—Caméra-moto
10—Pop '71 *
1—Caméra-moto
12—Like Young *
13—Caméra-moto
6.30 A—Samedi-Informations *
5—Replay *
7—Les Sans-Gêne *
8—Sports Challenge *
1—Téléjournal *
13—Jeunesse *
6.50 1—Politique fédérale *
7.00 3—Roger Muddand News *
A—Jeunesse *
5—Let's Call The Whole Thing Off *
7—Soirée canadienne *
8—Judd for the Defense *
10—Jeunesse *
1—Cent Filles à marier *
12—Rollin'on the River *
7.30 3—Hazel *
5—Don Messer *
13—Le monde autour de nous
8.00 3—All In The Family *
A—Soirée Canadienne *
5—Hockey Nite in Canada * Buffalo at Toronto
7—La soirée du hockey *
8—Bobby Sherman *
10—Ça prend un voleur *
1—La soiréé du hockey * Buffalo à Toronto
12—Academy Performance *
13—La soirée du hockey *
8.30 3—Funny Face *
8—Movie of the Weekend *
9.00 3—Dick Van Dyke Show *
A—A la brunante : — **Désir d'amour** (5) — E.-U. 1954. Comédie musicale de C. Walters avec Esther Williams et Van Johnson. — Une vedette de spectacles aquatiques a trois soupirants.
10—Le Virginien *
9.30 3—Mary Tyler Moore *
10.00 3—Mission impossible *
8—The Persuaders *
12—Love American Style *
10.30 A—Les nouvelles TVA *
5—Country time *
7—Téléjournal
10—Les nouvelles TVA *
1—Téléjournal
13—Téléjournal *
10.46 7—Dernière édition *
1—Nouvelles du sport *
13—Nouvelles du sport
11.00 3—Final Edition *
Dr. Jerry et Mr. Love (3E) — E.-U. 1963. Comédie réalisée et interprétée par Jerry Lewis avec Stella Stevens. — Un professeur timide découvre un produit chimique qui le transforme en Don Juan irrésistible.
5—CBC-TV News *
7—Au masculin *
8—News Report *
10—En pantoufles : — **Christine**
1—Au masculin
12—The CTV National News *
13—Au masculin
11.15 5—Provincial Affairs
8—Classic Theater
11.18 12—Pulse *
11.21 5—After 11 : — **Gdiget Goes Hawaiian**
11.30 3—Late Show *
7—Cinéma 7 : — * **Les encerclés**
1—Cinéma : — **Je ne suis qu'une femme** (5) — All. 1962. Comédie de A. Weidenmann avec Maria Schell et Paul Hubschmid. — Un don Juan se rend chez une femme psychiatre en feignant la timidité.
13—Ciné-soir : — * **Faut pas prendre les enfants du Bon Dieu pour des canards sauvages**
12.00 12—Wednesday Night Feature Movie
12.30 10—En pantoufles : — **Bagdad** *
12.47 A—Musique Marc Legrand *
12.57 A—Fin des émissions
1.00 3—Sign Off
5—Postlude Marc Legrand *
7—Cinéma 7 : — **Amants de Véronne**
1—Ciné-nuit : — **Barbara** (5) — All. 1961. Drame de F. Wisber avec Harriet Andersson et Helmut Griem. — Un médecin épouse une femme volage et infidèle.
13—Projection de nuit : **Le justicier impitoyable**
1.15 8—ABC Weekend News *
2.00 10—Dernière édition
12—Sign Off
2.05 10—Fin des émissions
3.00 13—Fin des émissions

Demain — DIMANCHE

Avant-midi

7.00 12—Sign-On
7.15 8—Insight
7.30 12—Cross Roads *
7.45 8—Rev. Carl Stevens
8.00 12—Cathedral Of Tomorrow *
8.15 3—Catholic Mass *
8—Rex Humbord *
8.30 11—Mire et musique
8.55 11—Aujourd'hui à CBVT
9.00 3—Tom & Jerry *
7—Laurel et Hardy
11—Laurel et Hardy
12—Oral Roberts Presents *
9.15 8—Catholic Mass
9.30 3—Groovy Goolies *
7—Dessins animés
11—Prince Saphir *
12—It Is Written *
13—Mire et musique
9.45 7—J.-A. Desfossés
10—Mire et musique
9.55 10—Horaire-bienvenue
10.00 3—Lamp Unto My Feet *
7—Le jour du Seigneur
8—Day Of Discovery *
10—Mon Martien favori
11—Le jour du Seigneur
12—The Hellenic Program
13—Le jour du Seigneur
10.30 3—Look Up & Live *
8—T.B.A.
10—Musique canadienne *
12—Teledomenica
11.00 3—Current Events Quiz *
4—Mire et musique
7—Lutte Grand Prix
11—D'hier à demain *
13—Phare sur le monde
11.15 5—Test Pattern & Music
11.20 5—Prelude Marc Legrand *
11.30 3—Face the Nation *
5—Rosary Family Theatre
8—This Week in Pro Football *
13—L'homme de Picardie
11.35 4—Musique Marc Legrand
11.45 4—Emission J.-A. Desfossés *

Après-midi

12.00 3—You Can Quote Me *
4—Match *
5—Sacred Heart Program
7—La semaine verte
10—Bon dimanche
11—La semaine verte
13—La semaine verte
12.15 5—The Living Word
7—Les 4 saisons
11—Les 4 saisons *
13—Les 4 saisons *
12.30 3—NFL Preview *
4—La lumière jaillira *
5—Crossroads *
7—Les travaux et les jours
8—T.B.A.
11—Les travaux et les jours
12—Continental Miniature
13—Les travaux et les jours
12.45 4—Mag-Dimanche *
1.00 3—NFL Football * **Philadelphia at New York**
5—Analog
7—Format 30 Dimanche
8—Special *
11—Format 30 Dimanche
12—The Flintstones *
13—Format Dimanche
1.30 5—Country Canada *
7—Invitation aux loisirs *
10—Ciné-Dimanche : — **Vacances au Tyrol** *
11—Invitation au loisir *
12—Sunday Theater
13—Invitation au loisir *
2.00 4—Patrouille du Cosmos *
5—N.F.L. Football — * **Minnesota at Chicago**
7—Football américain
8—Sunday Showtime *
11—Football américain *
Minnesota à Chicago
13—Football américain *
3.00 4—Le choc des idées *
10—Le choc des idées *
12—The Garner Ted Armstrong Program *
3.30 12—Under Attack *
3.56 5—CBC-TV News *
4.00 3—NFL Football * **Detroit at San Francisco**
4—Carnet de voyages *
8—Sunday Showcase *
10—Citoyens du monde *
4.25 4—Actualité *
4.30 4—Cinéma : — * **Quand la Marabunta gronde** (4) — E.-U. 1953. Drame d'aventures de B. Haskin avec Charlton Heston et Eleanor Parker. — Le propriétaire d'un riche domaine d'Amérique du Sud doit faire face à une invasion de fourmis.
5—Sports Week *
10—Télé-Quilles *
12—Question Period *
4.45 7—Echos du sport
11—Echos du sport
13—Echos du sport
4.56 5—CBC-TV News
5.00 5—Music To See
7—Les 5-D
11—5 D
12—Untamed World *
13—5 D
5.30 5—Hymn Sing
10—Coup de filet *
12—Travel '71 *
5.45 4—Mode en liberté *

Soirée

6.00 A—Flipper *
5—Wonderful World of Disney *
7—Marcus Welby
8—High School Quiz
10—Commandos du désert *
1—Le français d'aujourd'hui
12—Pulse *
13—Marine Boy *
6.15 13—Echos du sport
6.30 A—Dan August *
8—Safari to Adventure *
10—Les joyeux naufragés *
1—Téléjournal *
12—McGowan & Co. *
13—Joyeux naufragés *
6.50 1—Politique provinciale
7.00 3—Lassie *
5—Rovers *
7—Quelle famille *
8—Lawrence Welk *
10—Flipper *
1—Quelle famille *
12—Story Theatre *
13—Quelle famille *
7.30 3—The Homecoming *
A—Bonne soirée *
5—Jimmy Stewart *
7—Beaux dimanches *
10—Bonne soirée *
1—Beaux dimanches * **Paradis perdu.** Drame de Marcel Dubé qui a pour décor le "Paradise Inn", motel sordide de l'est de Montréal. L'auteur met en scène un couple, propriétaire du "Paradise Inn", aigri, désabusé, marqué par la vie. Jane est infirme et boite. Frank est ivrogne, brutal et mesquin et reproche à sa femme, depuis 18 ans, les origines douteuses de leur fille.
9e de Beethoven. La Symphonie no 9 de Beethoven, avec les choeurs et l'orchestre philharmonique de Berlin, dirigés par Herbert von Karajan.
12—Jacques Cousteau Special *
13—Les beaux dimanches *
8.00 5—Fly's Wilson *
8—The F.B.I. *
8.30 A—Le Justicier *
10—Le Justicier *
12—Shirley's World *
9.00 5—Sunday At Nine *
8—Sunday Night Movie *
12—W-5 *
9.30 3—Cade's Country *
A—L'homme à la valise *
10—Québec gait chanter *
10.00 7—La flèche du temps *
10—Brigade criminelle *
1—La flèche du temps
12—Mannix *
13—La flèche du temps
10.30 3—CBS News *
A—Les nouvelles TVA *
5—Weekend *
7—Téléjournal
10—Les nouvelles TVA *
1—Téléjournal *
13—Téléjournal *
10.45 3—WCAX Sunday Movie *
7—Sports dimanche *
1—Sports dimanche *
13—Sports dimanche *
11.00 A—Heure Exquise : — **Echec au hold-up** (5) — E.-U. 1951. Drame policier de L. Allen avec Alan Ladd et Phyllis Calvert. — Un inspecteur du service des postes fait échouer un attentat contre un fourgon postal.
5—CBC-TV News *
7—Politique Atout
8—News Report *
10—Le Saint *
1—Politique Atout
12—The CTV National News *
13—Politique Atout
11.15 5—Nations Business *
8—Movie 8 *
11.18 12—Pulse *
11.21 5—After 11 : — **Pattern For Plunder**
11.30 7—Cinéma
1—Cinéma : — **Victoire alliée en Europe** (30 ans d'histoire). La Deuxième Guerre mondiale, 1944-1945. Réalisation de Suzanne Baron (Fr.)
13—Cinéma
12.00 10—Dernière édition
12—Sunday Night Feature Movie
12.05 10—Fin des émissions
12.29 A—Musique Marc Legrand *
12.35 3—Sign Off
12.39 A—Fin des émissions
12.42 5—Postlude Marc Legrand *
12.59 1—Fin des émissions
1.00 7—Avec Jean Julien
8—ABC Weekend News *
13—Fin des émissions
2.00 12—Sign Off

* Programmes en couleurs

LUNDI

Matinée

6.30 3—Test Pattern
7—Musique F.M.
7.00 3—CBS Morning News
7.15 12—Sign On
7.30 4—Mire et musique
7—7 aujourd'hui
7.35 4—Musique Marc Legrand *
7.45 4—Dessins animés *
8—Morning Report
12—University of the Air
7.50 3—Morning Report *
7.55 3—CBS Morning News *
8.00 3—Capt. Kangaroo *
4—Bonne journée *
8—Farm & Home
8.15 12—Rupert Bear *
8.30 8—Reluctant Dragon *
10—Mire et musique
11—Mire et musique
12—Hercules
8.40 10—Horaire-Bienvenue
8.45 10—Mini-Annonces *
13—Mire et musique
8.55 11—Aujourd'hui à CBVT
9.00 3—David Frost *
4—Au bout du fil *
7—Edith Serei
8—Cartoon Carousel *
10—Bonjour Montréal *
11—En mouvement
12—Magic Tom *
13—En mouvement
9.15 7—L'âge du fer *
11—L'âge du fer
13—L'âge du fer
9.30 5—Test Pattern & Music
8—Morning Movie
9.33 5—Opening *
9.35 5—Mr. Dress Up
12—Yoga *
13—Télévision scolaire
9.45 4—Horizon santé *
10.00 3—Lucy Show *
4—Doigts de fée *
5—Holiday Film
10—Au p'tit matin *
12—A.M. Show *
10.15 7—La souris verte
11—La souris verte
13—La souris verte
10.30 3—My 3 Sons *
4—Cinéma : — **Le bois des amants** (5) Fr. 1960. Drame de guerre de C. Autant-Lara avec Laurent Terzieff et Erika Remberg. Un agent français s'éprend de la femme d'un officier allemand.
5—Friendly Giant *
7—Le gourmet farfelu *
11—Fablio le magicien *
12—Green Acres *
13—Fablio le magicien *
10.45 5—Chez Helene
11—Poly
13—Poly
11.00 3—Family Affair *
5—Seasame Street *
7—Madame est servie
8—The Movie Game *
10—Super Héros
11—Reporters de l'aventure *
12—All About Faces *
13—Reporters de l'aventure *
11.30 3—Love Of Life *
8—That Girl *
10—Marine Boy *
11—Yogi *
12—McGowan & Co. *
13—Les petites annonces
11.45 13—Les Meilleurs

Après-midi

12.00 3—Where The Heart Is *
4—Palmarès *
7—Mini-rama *
8—Bewitched *
10—Le 10 vous informe *
11—Skippy le kangourou *
12—The Flintstones *
13—Le 13 vous informe
12.10 13—Les petites annonces
12.15 4—Leçons de beauté *
10—Ciné-Lundi : — **Le soleil a toujours raison**
12.24 3—CBS News *
12.30 3—Search for Tomorrow *
4—Actualité *
7—Deuxième édition
8—Password *
11—Bou-Bou dans l'métro *
12—Matinee With Joe Van *
13—Bou-Bou dans l'métro *
12.45 4—De tout, de tous *
7—C'est mon opinion
12.50 7—Midi-Sport
1.00 3—One O'Clock Weather *
7—Bienvenue chez nous *
8—All My Children *
1.03 3—Across the Fence *
1.15 3—Lucille Rivers Show *
4—Dessins animés *
5—Test Pattern & Music
1.20 5—Prelude Marc Legrand *
1.30 3—As the World Turns *
4—Pour vous, Mesdames *
5—Family Court *
8—Let's Make A Deal *
11—Cinéma : — **Trois heures pour tuer** (5) — E.-U. 1954. Western de A. Werker avec Dana Andrew set Donna Reed. — Accusé à tort d'un crime, un homme tente de découvrir le vrai coupable.
13—Rue Principale
2.00 3—Love Is a Many Splendored Thing *
5—Galloping Gourmet *
7—Pour vous Mesdames
8—The Newlywed Game *
10—Banco ... Banco *
13—Pour vous Mesdames *
2.30 3—Guiding Light *
4—Cinéma : — **La flèche empoisonnée** (6) — Mex. 1957. Film d'aventures de R. Baledon avec Gaston Santos et Olivia Larranaga. — Un homme au grand coeur prend fait et cause pour une orpheline que des aventuriers veulent déposséder.
5—Today's Music
7—Doigts de fée *
8—Dating Game *
10—Pour vous, Mesdames *
12—Man Trap *
3.00 3—Secret Storm *
5—Take Thirty
7—Femme d'aujourd'hui *
8—General Hospital *
11—Femme d'aujourd'hui *
12—Another World *
13—Femme d'aujourd'hui
3.30 3—Edge of Night *
5—Edge of Night *
8—One Life To Live *
12—Anything You Can Do *
4.00 3—Gomer Pyle *
4—L'ami Poirot *
5—Paul Bernard, Psychiatrist
7—Bobino *
8—Love American Style *
10—Capitaine Bonhomme *
11—Bobino *
12—The Dyke Van Dyke Show
13—Bobino *
4.30 3—Wild Wild West *
5—Drop-In
7—Maigrichon et gras double *
8—McHale's Navy
10—Mission impossible
11—Maigrichon et gras double *
12—Lassie
13—Maigrichon et gras double *
4.55 4—Promotions Atlantiques *
5.00 4—Cinéma : — **Meurtre sur la Riviera** (5) — G.-B. 1954. Drame sentimental de D. Miller avec Ginger Rogers et Jacques Bergerac. — Les mésaventures amoureuses de la maîtresse d'un riche homme d'affaires.
5—Peyton Place *
7—Patrouille du Cosmos *
8—Beat The Clock *
11—Daktari *
12—Truth Or Consequences *
13—Ciné de 5 heures : — **Destination Gobi**
5.30 3—Hogan's Heroes *
5—Get Smart *
8—News Circle *
10—Studio 10 *
12—Beat The Clock *

Soirée

6.00 3—Channel 3 News Hour *
5—Nichols *
7—Troisième édition
10—Madame est servie *
1—Le gourmet farfelu *
12—Pulse *
6.15 7—Les billets populaires
6.20 7—Edition Sportive *
6.25 A—Nouvelles sportives *
6.30 A—Panoramonde *
7—Bonsoir copains *
8—To Tell The Truth *
1—Téléjournal
13—Le 13 vous informe
6.50 1—Nouvelles du sport
6.55 10—Billet Populaire *
7.00 3—CBC News *
A—Madame est servie *
5—Dateline
8—Star Trek *
10—Le 10 vous informe
1—Format 30
12—The Doris Day Show *
13—Ce soir Jean-Pierre
7.25 10—Les commentaires de ... *
7.30 3—Untamed World *
5—Irish Rovers *
7—Les Berger *
10—Les Berger *
1—Madame et son fantôme *
12—Medical Centre
13—Les Berger *
7.55 A—Les Billets Populaires *
8.00 3—Gunsmoke *
A—Les Berger *
5—Partridge Family *
7—A la seconde
8—Manny and the Professor *
10—Claude Blanchard *
1—A la seconde *
13—A la seconde *
8.30 A—Mannix *
5—Cannon *
7—Mont-Joye *
8—Sports Illustrated *
1—Mont-Joye *
12—James Garner As Nichols *
13—Mont-Joye *
9.00 3—Here's Lucy *
7—Paradis Terrestre *
8—Liberty Bowl *
10—Mannix *
1—Le paradis terrestre *
13—Le paradis terrestre *
9.30 3—Doris Day *
A—Claude Blanchard *
5—Front Page Challenge *
7—Spécial René Simard *
1—Marcus Welby, M.D. *
12—Pig'n Whistle *
13—Marcus Welby *
10.00 3—My 3 Sons *
5—Nature of Things
10—Découvertes '71 *
12—Ironside *
10.30 3—Arnie *
A—Les nouvelles TVA *
5—Man Alive
7—Téléjournal
10—Les nouvelles TVA *
1—Téléjournal
13—Téléjournal

Le rideau tombe sur le Pakistan oriental à la joie de ses occupants

Bernard ULLMANN

DACCA (AFP) — Tandis que la population de Dacca, commençant à émerger des maisons, hurlait sa joie et sa haine des "occupants Penjabis" vaincus, j'ai vu jeudi, sur l'hippodrome de la ville, tomber le rideau de ce que fut le Pakistan oriental.

Sur l'hippodrome de Dacca, le général A.A.K. Niazi, commandant-en-chef des forces pakistanaises au Bankla Desh, a apposé son paraphe sur l'acte de reddition inconditionnelle que lui tendait le général Jagjit Singh Aurora, commandant en chef des forces indiennes dans le même secteur.

C'est au milieu d'un cercle étroit et vociférant de journalistes et de curieux, pour la plupart Bengalis, que s'est déroulé ce dernier acte du drame. Les deux hommes avaient pris place côte-à-côte devant une petite table installée sur l'herbe. Le général Niazi, le visage impassible, les lèvres serrées, a signé sans un mot les instruments de reddition tout préparés qui lui étaient présentés.

Puis les deux généraux se sont serré la main sous un drapeau du Bengla Desh que quelqu'un brandissait.

A part le béret noir du Pakistanais et le turban de l'Indien, les deux adversaires portaient, sur un uniforme semblable, les mêmes insignes de grade et d'Etat-major hérités des Britanniques.

L'arrivée du vainqueur

Moins d'une heure auparavant alors que retentissaient encore en ville des coups de feu sporadiques, le général pakistanais, entouré des principaux officiers de son état-major, avait attendu sur l'aérodrome, aux bâtiments dévastés par les bombardements, l'arrivée de son vainqueur.

Appuyé sur sa canne de chasseur, portant sur son uniforme fraîchement repassé trois rangées de décorations, il évoquait plutôt un chef d'Etat s'apprêtant à recevoir un hôte étranger qu'un général vaincu sur le point de signer l'acte de capitulation de son armée.

Après l'arrivée en hélicoptère du général Aurora, c'est dans une Chevrolet rutilante que les deux généraux ont gagné côte-à-côte l'hippodrome, mais c'est seul sous les cris de Joy Bangla Vive le Bengale que le vaincu est remonté dans un jeep qui l'emmenait vers son lieu de détention.

Ce sont des heures de folie qu'auront vécues hier les habitants de Dacca et avec eux la poignée de journalistes qui a pu rentrer dans la ville avec les premiers éléments de l'Armée indienne.

Alors que la reddition des troupes pakistanaises avait été annoncée depuis plus d'une heure, des tireurs pakistanais embusqués dans une usine sur la rive occidentale de la rivière Lakkia, dans les faubourgs Est de la ville, résistaient encore.

Puis vers 14 heures, on aperçut à 2,000 pieds en avant des lignes indiennes, une silhouette agitant un chiffon blanc.

Un officier s'avança alors, courbé en deux, puis se mit à hurler :

"Faites sortir vos hommes des bunkers et jetez vos armes immédiatement. Ne m'obligez pas à vous écrabouiller avec mon artillerie. Je vous le dis pour la dernière fois : sortez l'un après l'autre".

L'entrée à Dacca

En équilibre instable sur le capot d'une Jeep pakisnaise que pilotait le général R.S. Isra, commandant la 311e Brigade indienne de montagne, l'une des unités d'élite de l'Armée, j'ai fait mon entrée dans la banlieue de Dacca.

Le véhicule roulait au milieu d'une haie de soldats pakistanais en armes et qui occupaient encore leurs positions, éléments de deux brigades qui tenaient Dacca ou s'y étaient repliées.

Parfois, le général faisait arrêter sa jeep, un officier de son Etat-major ordonnait à un officier pakistanais :

"Dirigez-vous avec vos armes vers le cantonnement si vous voulez éviter d'être massacrés par la Mukti Bahini".

Au fur et à mesure que l'on avançait, des véhicules pakistanais réquisitionnés venaient s'ajouter au convoi.

Mais en arrivant vers le centre, les Bengalis, en petits nombre d'abord, puis de plus en plus nombreux, venaient acclamer les libérateurs.

A chaque arrêt, notre voiture était entourée par une foule hurlant Joy Bangla, acclamant l'amitié indo-bengalie et associant le nom de Mme Indira Gandhi à celui de cheikh Mujibur Rahman, dont quelques portraits ornaient les rues.

C'est alors qu'un drame éclata: une jeep transportant des soldats pakistanais qui nous précédait se crut menacée, et ses occupants ouvrirent le feu à la mitrailleuse sur la foule.

Une ou deux personnes tombèrent. Le général indien, furieux, fit sortir les quatre soldats, un officier les désarma brutalement et les fit conduire en prison.

Derrière eux, dans un car absolument bondé de soldats pakistanais et aussi de femmes et d'enfants pendjabis, en route vers le cantonnement, les visages exprimaient une terreur indicible. ■

24 millions de tonnes au port de Montréal

MONTREAL (PC) — Le tonnage total des cargaisons manutentionnées cette année dans le port de Montréal pourrait atteindre les 24 millions de tonnes, une légère diminution par rapport à l'an passé, due notamment aux faibles expéditions de grains, de pétrole et de ses dérivés.

Par contre, les manutentions de cargaisons générales, qui permettent d'évaluer la productivité d'un port, sont à la hausse, se chiffrant cette année par 4,761,000 tonnes en comparaison de 4.5 millions de tonnes l'an dernier.

Le directeur intérimaire du port de Montréal, M. N. Beshwaty, a expliqué la baisse de la manutention des grains et des dérivés de pétrole par le tarif début de saison qui a suivi le dur hiver dernier.

Le trafic par conteneurs a accusé une hausse considérable : plus de 86,000 unités ont été manutentionnées en comparaison de 64,000 l'an dernier. Le tonnage est passé de 901,000 tonnes à 1,181,000 tonnes.

M. Beshwaty a aussi révélé que le trafic de passagers avait été à la hausse cette année, passant de 46,000 à 49,000. Il estime que malgré le retrait de l'Empress of Canada du service sur le Saint-Laurent, le nombre de passagers passant par le port de Montréal ira à la hausse l'an prochain, vu l'entrée en service d'un nouveau paquebot ■

Des décisions monétaires importantes pourraient se prendre aujourd'hui

WASHINGTON (AFP) — La conférence des ministres des finances du Groupe des Dix s'est ouverte, hier matin, à Washington dans l'espoir que de nouveaux taux de change, consacrant la dévaluation du dollar et la réévaluation de certaines monnaies, seront annoncés à son issue, aujourd'hui. De sérieuses difficultés restent cependant à éliminer avant de parvenir à un premier accord permettant de sortir de la crise monétaire.

Trois questions vont dominer les débats : le réalignement des monnaies, les concessions commerciales immédiates que les Américains attendent de leurs partenaires et la levée des mesures protectionnistes, prises par Washington le 15 août dernier. Aucune de ces questions ne peut être résolue sans qu'une solution soit apportée aux autres : en effet, les Etats-Unis affirment qu'ils ne supprimeront la surtaxe sur les importations américaines que lorsqu'ils auront obtenu satisfaction sur le réalignement et sur les concessions tandis que les Européens ne veulent pas d'un réalignement sans levée de la surtaxe et de la clause "Buy American".

Aspect commercial

Ces positions indiquent que l'aspect commercial du problème risque de constituer le point d'achoppement des discussions.

Le problème est largement de savoir quand, et à quelles conditions, les Américains s'estimeront satisfaits, sur le plan commercial. Les négociations avec les Japonais ont bien progressé le week-end dernier à Honolulu et elles se poursuivent à Washington depuis jeudi, de même qu'avec les Canadiens, comme le souhaite Washington. Par contre, elle ne doivent commencer qu'au début de la semaine prochaine avec le Marché commun, le plus gros partenaire commercial des Etats-Unis .

Rien ne permet donc d'affirmer que Washington pourra, dans ce domaine, estimer dès vendredi ou samedi avoir des assurances suffisantes des Six dans ce domaine.

M. Karl Schiller semble cependant estimer que le mandat de négociations confié jeudi par les Six, à la commission de la CEE est de nature à satisfaire les Américains, bien qu'il demeure restrictif et ne prévoit l'ouverture de négociations qu'au moment où interviendra le réalignement des monnaies et non en préalable à celui-ci.

Conséquences en chaine

Sur le plan strictement monétaire, la situation s'est considérablement clarifiée depuis la rencontre entre les présidents Richard Nixon et Georges Pompidou aux Açores. On sait désormais officiellement que le dollar sera dévalué par rapport à l'or dans le cadre du réalignement général des parités qui constituera la première étape du règlement de la crise monétaire. Bien que l'on parle d'un chiffre maximum de huit pour cent, nul ne peut cependant dire de combien sera dévaluée la monnaie américaine.

Le canal de Suez reposera en paix d'ici janvier

LE CAIRE (AFP) — La reprise des entretiens de M. Gunnar Jarring avec les représentants israéliens et égyptiens, survenue à la suite de la résoltuion de l'Assemblée générale de l'ONU, a écarté définitivement les risques d'une reprise des hostilités avant la fin de l'année sur le canal de Suez, estiment les observateurs au Caire.

Les éléments qui avaient été cités à l'appui de la thèse d'une reprise des hostilités pour l'E-gypte, ne sont en fait, de l'avis des observateurs, que les conséquences logiques d'une conjonction particulière au Proche-Orient. A la veille des débats de l'Assemblée générale de l'ONU, l'impasse au Proche-Orient était devenue sérieuse. C'est le moment qu'a choisi le président égyptien, M. Anouar el Sadate, pour annoncer, qu'il avait décidé de recourir à la force pour libérer le Sinaï. Ces propos, qui auraient pu être maintenus secrets, ont reçu une grande publicité, sans doute pour influencer les débats de l'ONU.

L'inconvénient était qu'ils préparaient aussi bien l'adversaire que la population égyptienne, rendant peu vraisemblablement un déclenchement des hostilités au moment où Israël s'y entend le plus.

La mission des quatre "sages" africains, mandatés par l'OUA en Israël et en Egypte, a fait ressortir des divergences fondamentales entre les positions des deux pays, surtout en ce qui concerne, semble-t-il, la conclusion d'un accord de paix en bonne et due forme, définissant les modalités de règlement du conflit israélo-arabe. Le rapport des quatre chefs d'Etat a fait toutefois apparaitre des concessions des deux parties.

Mme Gandhi

New Delhi (AFP) — Mme Indira Gandhi, premier ministre indien, a demandé vendredi aux membres du Parti du Congrès de prendre la victoire indienne avec "humilité". Mme Gandhi, qui s'adressait au groupe parlementaire du parti, a annoncé que le Pakistan avait accepté la proposition de cessez-le-feu. ■

INTER-LOTO du 7 janvier

environ $250,000. de plus

près de 2,000 prix supplémentaires.

PREMIER NUMÉRO
0 0 0 0 0 0 0 GAGNE $125,000
0 0 0 0 0 0 0 GAGNENT $5,000
0 0 0 0 0 0 0 GAGNENT $1,000
0 0 0 0 0 0 0 GAGNENT $250

DEUXIÈME NUMÉRO
0 0 0 0 0 0 0 GAGNE $50,000
0 0 0 0 0 0 0 GAGNENT $150

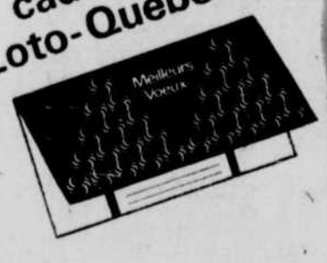
TROISIÈME NUMÉRO
0 0 0 0 0 0 0 GAGNE $25,000
0 0 0 0 0 0 0 GAGNENT $100

À l'INTER-LOTO du 7 janvier, il y a près de 2,000 prix supplémentaires à gagner.

En plus des gagnants habituels, les détenteurs des billets dont les trois derniers chiffres sont identiques à ceux du deuxième numéro gagnant recevront $150. Les détenteurs des billets dont les trois derniers chiffres sont identiques à ceux du troisième numéro gagnant se mériteront $100.

C'est $150,000 à même les prix non-réclamés que LOTO-QUÉBEC distribue à l'occasion des fêtes. C'est environ $100,000 que LOTO-QUÉBEC ajoute pour faire plus de chanceux pour un total approximatif de $250,000.

Offrez des enveloppes-cadeaux de Loto-Québec.



Avec chaque billet d'INTER-LOTO du 7 janvier, vous avez une chance sur 333 de gagner un prix. Profitez-en!!!

loto-québec
500 Place d'Armes, Montréal, Qué.
Tel: 873-5350-873-5353

Dans la cathédrale "Holy Trinity" deux siècles d'histoire

par Thérèse Dallaire

Mes pas résonnent . . . Je suis malheureuse qu'ils rompent l'harmonie des phrases musicales que percutent les tuyaux d'orgue. Je m'arrête et presque aussitôt. . . l'orgue fait silence.

Je suis dans la cathédrale anglicane Holy Trinity, rue Desjardins. Venue pour admirer une collection de pièces d'argenterie, je me surprends à vivre une page d'histoire. Ici pas une pierre . . . pas un objet qui ne soient reliés à un événement. En attendant l'arrivée de mon guide, M. Richard Harding, mes yeux fixent deux drapeaux, à vrai dire, ce qui en reste . . . et qui pendent de leur hampe de chaque côté du sanctuaire. Me surprenant dans cette sorte de mini-contemplation, M. Harding m'explique : "Ce sont les couleurs du 69e régiment de "South Lincolnshires" abandonnés ici en 1870. Ces drapeaux avaient été remis au régiment par la reine d'Angleterre en 1756 et ils portent les noms des quatre pays où le régiment a combattu: Bourbon, Java, Waterloo, Indes."

Sur la droite, le fauteuil de bois réservé au "bishop", oriente notre conversation sur des événements de la petite histoire du Québec qui m'étaient tout à fait inconnus. Précisons tout de suite que le fauteuil de bois a été taillé dans un vieil orme à l'ombre duquel Champlain a fumé le calumet de paix avec les chefs indiens et qui se dressait fier et orgueilleux sur le terrain que domine aujourd'hui la cathédrale.

La petite histoire :

L'emplacement occupé aujourd'hui par la cathédrale anglicane, le centre récréatif et la vaste résidence (qui sera rénovée pour accueillir le nouvel évêque) avait été donné par le roi de France aux Récollets le 8 mai 1681. Ils y firent bâtir une chapelle et un monastère. Mais survint la bataille des "Plaines d'Abraham" et le Canada devint colonie anglaise. Les Récollets permirent aux nouveaux résidents protestants d'utiliser leur église pour leurs services religieux. Comme quoi l'oecuménisme ne date pas d'hier ! . . . En 1766, le roi George III envoya, par l'intermédiaire du général Murray, gouverneur, les diverses pièces d'argenterie nécessaires au service du culte : chandeliers, burettes, calices, paternes et un immense plateau pour recueillir les offrandes. Et en 1973 il fonda le diocèse de Québec dont le Dr Jacob Mountain fut le premier "bishop".

Or le 6 septembre 1796, le monastère et la chapelle furent réduits en cendres. Les Récollets se sont dispersés dans diverses missions. Et c'est sur ce terrain que la cathédrale anglicane a été érigée (selon les plans de "St. Martin's in the Fields de Londres), et consacrée à la Ste Trinité, le 28 août 1804.

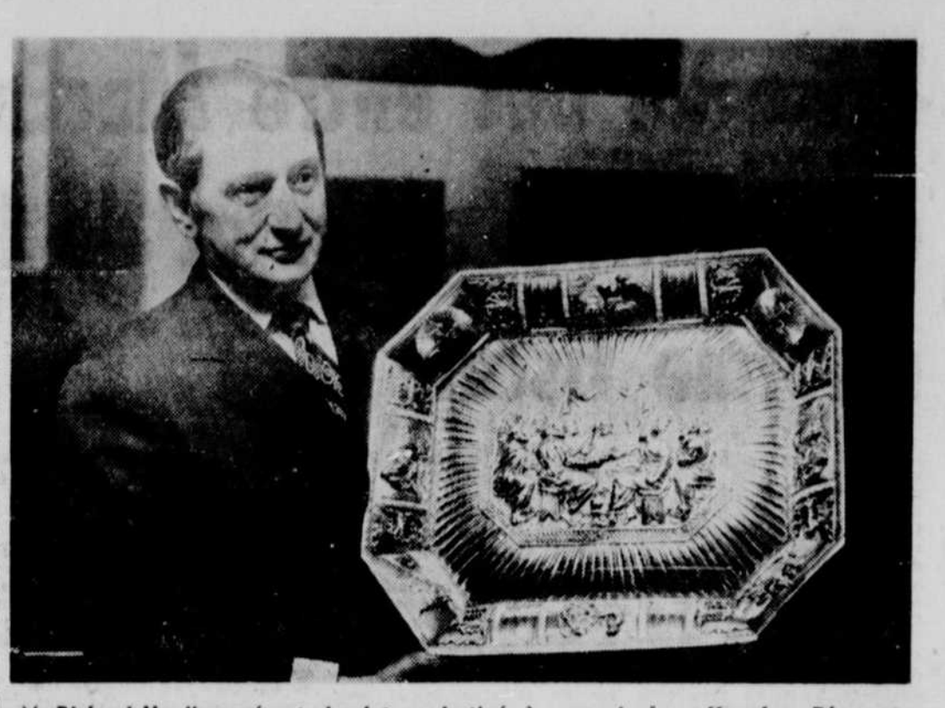
Le passé présent :

Je disais que chaque pierre de cette église semble être animée par un événement passé. Voyez vous-mêmes. Dans le portique, une pierre vient de "Glastonbury Abbey, une autre de "Canterbury Cathedral", une troisième de St. Paul's Cathedral de Londres . . . Le clocher de la vieille église contient huit cloches, que chaque dimanche, huit adolescents, garçons et filles de 10 et 12 ans viennent carillonner.

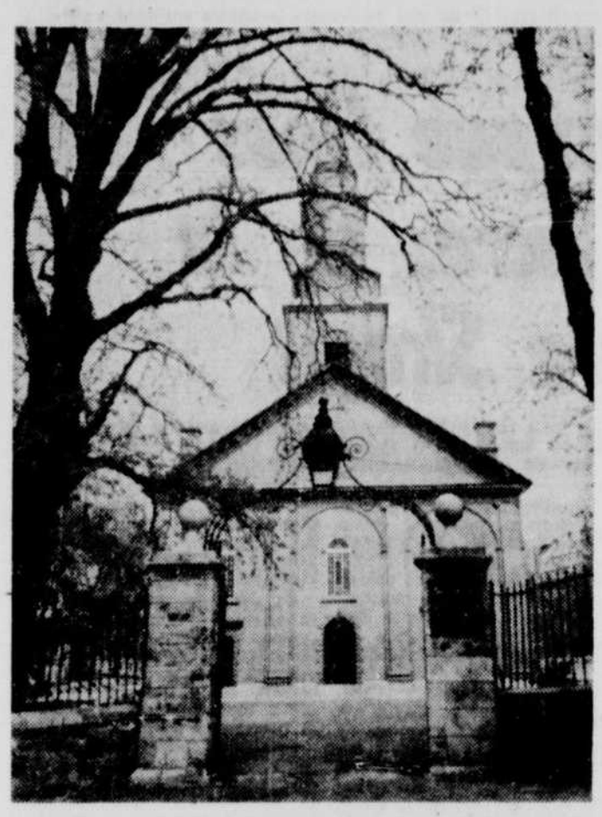
Mais que signifie cette plaque de cuivre sur le plancher un peu en retrait de la balustrade ? . . . Ici repose le corps de Charles, Duc de Richmond, gouverneur du Canada mort en 1819. Et mon guide d'expliquer "il fut mordu par un renard en voulant sauver son chien". Et M. Harding de poursuivre : "Une autre personne est enterrée ici, le premier "bishop" de Québec le Dr Jacob Mountain dont vous voyez l'ex-voto de marbre à la gauche du sanctuaire."

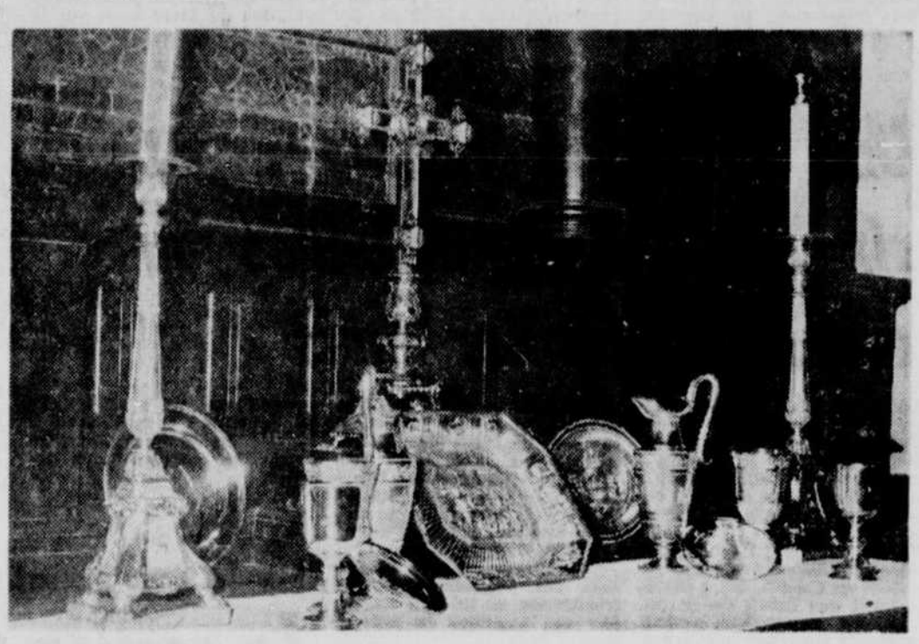
En véritable guide qui connaît son histoire, M. Harding me parle longtemps de cette église et de tout ce qu'elle conserve d'un passé . . . qui est le nôtre. Le premier orgue à tuyaux installé en 1834 mais dont la console a été renouvelée deux fois . . . ces fauteuils du transept de gauche où la reine et sa suite prennent place quand elle séjourne à Québec . . . M. Harding ouvre sous mes yeux le vieux régistre où sont inscrits les mariages, les naissances et les baptêmes. J'y lis 1780, John Williams . . . Welsh Gray, Richard Oliver etc . . .

En quittant la cathédrale, je suis replongée brusquement dans le présent. C'est la cohue . . . les klaxons . . . le bourdonnement des moteurs, . . . tous les piétons qui vont et viennent indifférents à ce qui les entourent . . . ignorant, j'en suis certaine que derrière les pierres grises de la vieille église droite et austère entre les arbres dépouillés, le passé vit toujours dans le présent. ■



M. Richard Harding présente le plateau destiné à recevoir les offrandes. D'argent massif, ce plateau fait parti de la collection des articles du culte donnés par George III en 1766 à l'église épiscopale de Québec. Il est entièrement gravé en relief, et le motif du centre représente la dernière scène. Quatre angelo aux ailes étendues servent d'appui. (Photo l'Action-Québec). ■





Douze pièces d'argenterie parmi lesquelles: les chandeliers, d'énormes burettes, des calices, des ciboires, des patènes. (Photo l'Action-Québec ■



"Paix", mot dont on a trop abusé

Cité du Vatican (AFP) — Dans un message adressé aux "hommes de pensée, hommes d'action, à vous tous qui vivez en cette année 1972", à l'occasion du 1er janvier, Journée de la paix, Paul invite à une réflexion sur un mot dont on a trop abusé : celui de "paix".

La paix est devenue une conception dynamique et n'est plus statique, souligne d'abord le chef de l'Eglise. "Mais il n'est pas question, pour autant, que la paix coincide avec la force et ceci, nous le dirons spécialement aux hommes responsables car, pour eux, dont l'intérêt et le devoir de maintenir un régime de rapports entre les membres d'un groupe donné — famille, école, entreprises, communauté, classe sociale, cité, Etat — la tentation est constante d'imposer par la force un tel régime de rapports, qui prend le visage de la paix ". La conclusion risque d'en être une " explosive violente, qui se manifeste sous forme de ruines de toutes sortes".

Non, affirme le pape, " la paix n'est pas un piège. La paix n'est pas un mensonge établi, encore moins une tyrannie totalitaire et impitoyable, et surtout pas une violence : du moins, la violence n'ose plus s'aproprier le nom auguste de paix ".

La justice

" Comme l'a souligné la récente assemblée du synode des évêques, poursuit le pape, ne reste-t-il pas encore à instaurer une plus grande justice, aussi bien au sein de la communauté nationale que sur le plan internationale.

" Est-il juste, par exemple, qu'à des populations entières ne soit pas accordée l'expression libre et normale le plus jalousement revendiqué par l'esprit humain, le droit religieux ? demande notamment le Saint-Père. Quelle autorité, quelle idéologie, quel intérêt historique ou civil peut s'arroger le pouvoir de réprimer, d'étouffer le sentiment religieux dans son expression légitime et humaine nous ne disons pas superstitieuse, ni fanatique, ni facteur de troubles ? Et quel nom donnerons-nous à la paix qui prétend s'imposer en foulant aux pieds cette justice primordiale ? "

Justice nationale ,même si la paix a été bafouée, "quand bien même elle serait stable, serait-elle juste et humaine ? "

Justice nationale, soit " le devoir de mettre tout pays en état de promouvoir son propre développement dans le cadre d'une coopération exempte de toute intention ou calcul de domination aussi bien économique que politique, le problème devient extrêmement délicat et complexe.

" Et il ne nous appartient pas de la rendre plus aigre, pas plus que de la résoudre pratiquement. Telle n'est pas la compétence de celui qui parle de ce siège apostolique. " ■

Vos dents... image de votre santé

Les rince-bouche

Ecrire à : 426 est, boul. St-Joseph, Montréal, P.Q.

"Nombre d'annonces publicitaires recommandent l'usage de rince-bouche. Sont-ils préférables aux dentifrices ? Si oui, lequel conseillez-vous ?.

Les rince-bouche sont utiles après une extraction ou une intervention chirurgicale afin d'enlever le mauvais goût et aussi l'odeur désagréable qui se dégagent des plaies; il est à conseiller toutefois de ne pas en faire usage au cours des deux premiers jours qui suivent l'intervention afin de ne pas causer d'hémorragie.

L'on recourt aussi aux rince-bouche à l'occasion d'ulcères de la bouche ou d'haleine fétide . . . Certaines personnes qui portent des dentiers trouvent que l'emploi d'un rince-bouche rafarichit l'haleine.

Quant à celles qui ont leurs dents naturelles, un brossage avec une pâte dentifrice sera plus utile pour nettoyer les dents et suffira à purifier l'haleine.

De toute façon l'on ne doit pas employer des rince-bouche trop forts; s'ils le sont, on doit tout au moins leur ajouter une bonne quantité d'eau pour ne pas causer d'irritation.

L'on recommande fortement le rinçage de la bouche après la consommation d'aliments, surtout s'ils sont sucrés, lorsqu'il y a impossibilité de recourir au brossage des dents, et ceci afin d'éliminer les acides qui causent la carie dentaire. A remarquer que l'eau fait très bien l'affaire.

La Ligue d'Hygiène Dentaire sera heureuse de répondre à vos questions personnelles et de vous faire parvenir gratuitement des dépliants traitant de santé dentaire.

confectionnez-les vous-même!

Jolie



9464
SIZES 12½–24½
Marian Martin

Robe seyante toute indiquée pour vous.
Double diagonales, doublement flatteur.
Faites l'encolure de couleur contrastante.
Demandez le patron 9464 grandeurs 12 1-2 - 14 1-2 - 16 1-2 - 18 1-2 - 20 1-2 - 22 12 - 24 1-2.

Pantoufles



Alice Brooks

Tout le monde aime recevoir des pantoufles en cadeau.

Crochetez-les longues ou courtes.

Faites la bordure de couleur contrastante. Pratique pour la maison ou après le ski.

Demandez le patron 7272 grandeurs S - M - L incl.

Ecrivez lisiblement votre nom et votre adresse, ainsi que le numéro exact du patron et la grandeur, s'il y a lieu.
Adressez votre commande à :

SERVICE DES PATRONS, L'ACTION,
C.P. 1727, Québec 2, P.Q.

PRIX : 75¢ par patron
(Ajoutez 15 cents pour frais de Poste)

Seuls les mandats-poste et les chèques payables au pair à Québec seront acceptés. NE PAS ENVOYER DE MONNAIE NI DE TIMBRES-POSTE. Ces patrons ne sont pas échangeables. Ils sont habituellement livrés dans un délai de 15 à 20 jours. Les instructions sont en anglais seulement. Toute commande doit être envoyée pas plus tard que 2 mois après sa publication.

Ci-inclus $ ——— (les timbres ne sont pas acceptés)
Patron no : ..... Tailles : .....
Patron no : ..... Tailles : .....
Nom : .....
Adresse : .....



Vous voulez des suggestions ? . . . L'étalage de poteries. . . verres soufflés. . . statuettes de porcelaine ne vous invite-t-il pas à fixer votre choix ? . . . (Photo l'Action-Québec). ■

Les Fêtes seront encore plus belles avec des

Fleurs

Cadeau magique
d'une beauté inégalée

- Poinsettias
- Chrysanthèmes
- Axalées
- Cyclamens
- etc., etc.



H.W. McKenna INC.
FLEURISTES
1183, rue St-Jean — Tél. : 522-6868
LIVRAISON PAR TOUTE LA VILLE



PROFESSIONNEL
OU AMATEUR
NOUS AVONS
LE MATÉRIEL

HOBBY
ARTISANAT

LIZOTTE INC.

MATÉRIEL D'ARTISTE

480, rue CARON — Québec 2
PRES DE LA GARE CENTRALE D'AUTOBUS
Tél. : 529-9586

Prise de bec entre MacEachen et Stanfield au sujet de la réforme fiscale

OTTAWA (PC) — Le leader gouvernemental aux Communes, M. Allan MacEachen, a affirmé, vendredi, que le chef de l'Opposition, M. Stanfield est vraiment insultant à l'égard des députés des autres partis, quand il affirme que personne ne comprend le projet de loi C-259, sur la réforme fiscale.

En effet, selon M. MacEachen, qui parlait dans le cadre du débat en troisième lecture, quelques heures seulement avant la tombée de la clôture, les propres collègues de M. Stanfield, MM. Lambert, Edmonton-Ouest; Aiken, Parry Sound Muskoka et McCleave, Halifax-East-Hants, ont pris la parole respectivement 40, 13 et 18 fois, et jamais, au début de leurs remarques, ils ont dit: "Excusez-moi, M. Le président, mais je ne sais pas ce dont je parle".

Au cours des derniers 10 jours du débat, selon M. MacEachen, aucune idée nouvelle n'a été soulevée, idée qui n'avait pas été exprimée au moins une fois auparavant. Cette remarque contredisait M. Stanfield qui avait soutenu, quelques minutes auparavant, que l'Opposition n'avait pas eu assez de temps pour discuter de chacun des articles du projet de loi.

Pour ce qui est de l'objection que le gouvernement fédéral devrait retarder l'entrée en vigueur de la réforme fiscale sous prétexte que deux provinces l'ont demandé, le leader gouvernemental a affirmé que si c'était là l'argument, le projet de loi C-176, sur la commercialisation des produits de la ferme, devrait être adopté immédiatement, car neuf provinces exigent son adoption le plus tôt possible.

Par ailleurs, M. MacEachen a tenu à refuter l'argument que le gouvernement Trudeau avait imposé un horaire au Sénat pour l'adoption du projet de loi.

Il en est de même selon lui, pour la connaissance que les représentants de la Chambre haute ont de la réforme fiscale. Ils ont reçu une copie du projet en première lecture, dès le 14 septembre, et ont reçu de nombreux mémoires après la parution du Livre blanc sur la fiscalité en 1969, a-t-il tenu à préciser.

Stanfield

Pour sa part, M. Stanfield, chef de l'Opposition, est revenu à la charge pour demander à nouveau pour demander à nouveau de diviser le projet de loi sur la réforme fiscale.

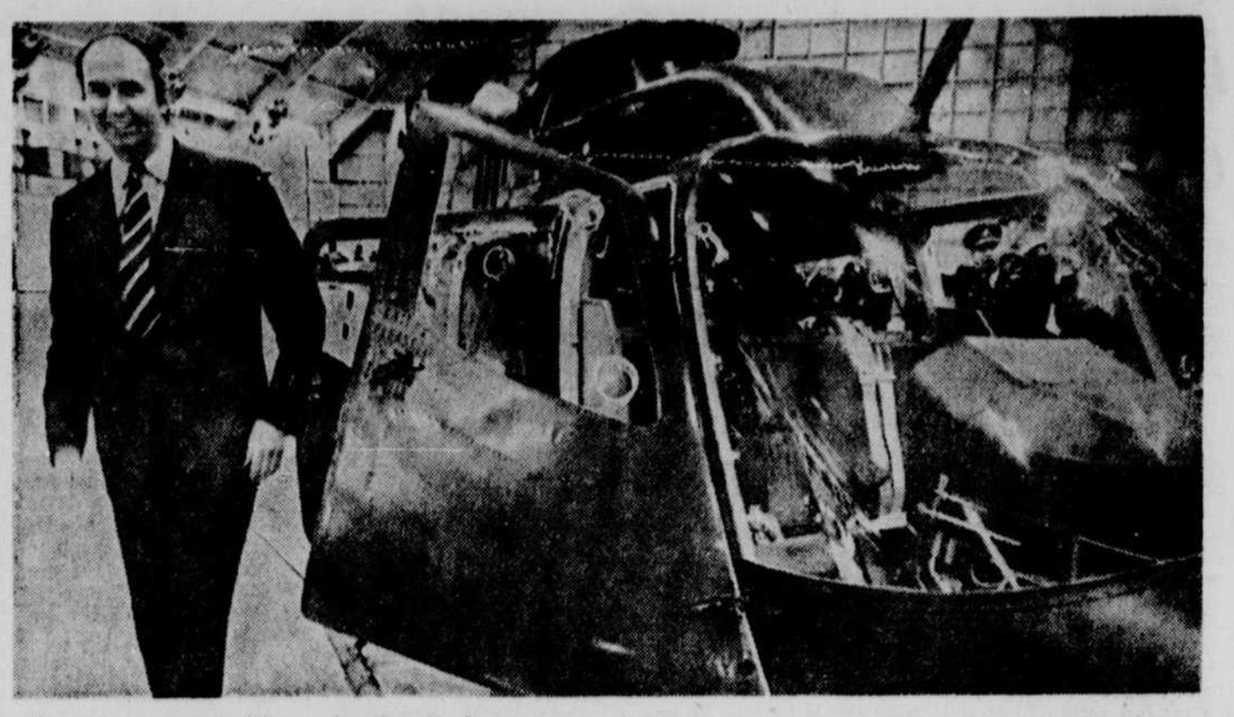
Cette remarque a fait dire à M. MacEachen que même M. Stanfield comprend le projet de loi, même s'il affirme que personne ne le comprend, puisqu'il suggère de le diviser en deux.

Quant à M. Stanfield, il a soutenu que le bill C-259 avait une chose en commun avec une bouteille de vin, c'est que plus il sera fermé longtemps, plus il sera bon.

Selon lui, le gouvernement se fiche éperdument de la logique et du bon sens, car il promulgue une loi dont les critères sont différents des principes mis de l'avant par le Livre blanc sur la fiscalité.

De plus l'adoption du projet de loi provoquera, selon M. Stanfield, un remous dans les relations fédérales-provinciales, car le Québec et l'Ontario ont demandé spécifiquement d'en retarder son application d'un an.

Tout en étant préjudiciable et dommageable aux Canadiens, la réforme fiscale, a-t-il ajouté, ressemble à un bébé né prématurément, mal conçue, complexe, longue et incompréhensible. ■



Un nouveau "jeep" de l'air

Le ministre de la Défense, Donald Macdonald vient de terminer un examen du nouveau modèle de "jeep" de l'air, qui sera connu sous le nom d'hélicoptère Kiowa. On a construit 7 de ces nouveaux modèles qu ions coûté un total de $23.7 millions (Téléphoto UPI)

Une firme américaine achète six sociétés canadiennes au cours du dernier mois

TORONTO (PC) — Une compagnie de crédits des Etats-Unis, qui ne devrait pas multiplier ses intérêts au Canada à cause des lois anti-coalition, a acquis six maisons de crédit canadiennes au cours du dernier mois.

C'est M. Milton Pearson, président des Maisons de crédit associées du Canada, qui a dévoilé jeudi que Retail Credit co., d'Atlanta, en Georgie, avaient acheté de nouvelles compagnies au Canada. M. Pearson a fait sa déclaration à l'issue d'une rencontre avec M. Robert Stanbury, ministre des Communications, à Ottawa, auquel il a exposé le problème.

Au cours d'une interview, il a ajouté que les dernières acquisitions portaient à 12 le nombre de sociétés de crédit appartenant à Retail Credit. La compagnie américaine a ainsi la mainmise sur environ 30 pour cent de toutes les fiches de crédit sur les Canadiens.

M. Pearson a rencontré M. Stanbury pour lui souligner le danger de l'acquisition de toute l'industrie canadienne du crédit, qui comprend 150 compagnies différentes au Canada.

Le président de Retail Credit, M. Donald Rutherford, a répliqué, au cours d'une interview depuis sa demeure d'Atlanta, que les dernières acquisitions ne faisaient nullement partie d'un vaste plan en vue d'étendre les activités de sa compagnie au Canada.

"Nous achetons afin de profiter des occasions d'affaires fructueuses, au fur et à mesure que ces occasions se présentent."

Au Québec

Les bureaux canadiens appartenant à Retail Credit se trouvent actuellement dans presque toutes les provinces canadiennes. Au Québec, on en trouve à Québec, Sherbrooke, Saint-Jérôme, Trois-Rivières et Shawinigan.

M. Giles Hout, de Rouyn et membre de l'association canadienne des maisons de crédit, avait organisé la rencontre avec le ministre Stanbury. Il a déclaré que le gouvernement devait adopter une loi pour restreindre de telles acquisitions.

M. Rutherford a promis que ses filiales canadiennes continueraient à être des compagnies essentiellement canadiennes et que les informations en leur possession ne seraient pas transmises aux Etats-Unis.

Il n'y a pas longtemps, Retail Credit a été frappée d'une interdiction d'étendre ses intérêts au Canada, après une plainte déposée par un de ses compétiteurs qui avait cité la loi antitrust. M. Rutherford a rappelé que la compagnie avait porté cette interdiction en appel. ■

Le temps des fêtes sera heureux si vous n'avez pas de feu

Votre service d'incendie

Sur la voie maritime

La section Montréal-lac Ontario fermera le 20 décembre

OTTAWA (PC) — La section Montréal-Lac Ontario de la voie maritime du Saint-Laurent fermera à 12 heures le lundi, 20 décembre, annonce l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, dans un communiqué.

Cette date est la plus tardive depuis l'ouverture de la voie maritime en 1959. L'ancien record établi était le 17 décembre.

L'administration, par ailleurs, a fixé au 29 décembre la fermeture officielle du canal Welland.

Les volumes de marchandises pour 1971 dans la section de Montréal au Lac Ontario et dans celle du canal Welland dépasseront ceux de l'an dernier qui se chiffraient à environ 51,170,000 et 62,960,000 tonnes respectivement.

Quand le dernier navire océanique franchira l'écluse de Saint-Laurent, les ouvriers de la voie maritime auront fait traverser 375 navires océaniques depuis le 14 novembre. A cette date, il y avait 247 navires dans le système, comparé à 126 à la même date en 1970.

Au 6 décembre, 87 navires se trouvaient encore dans le système. ■

L'élévation du barrage Ross inonderait 5,180 acres de la vallée de la rivière Skagit

Par Donat VALOIS

OTTAWA (PC) — Le gouvernement Trudeau a fait savoir, vendredi, que d'autres études devront être faites avant qu'il n'autorise l'élévation du barrage Ross qu'inondera davantage la vallée de la rivière Skagit en Colombie-Britannique.

Ces études porteront sur les conséquences possibles qu'aurait ,au point de vue de l'environnement et de l'écologie, l'élévation du lac Rose, actuellement situé presque entièrement sur le territoire des Etats-Unis, à un niveau de 17,725 pieds au-dessus de celui de la mer.

C'est le ministre de l'Environnement, M. Jack Davis, qui a fait part aux Communes de cette décision, alors qu'il déposait un rapport préparé par la Commission mixte internationale sur les effets qu'aurait l'inondation de la vallée de la rivière Skagit.

Etude du rapport

Le ministre qui a souligné que cette décision s'inspirait des recommandations de la commission, a dit que ce rapport sera étudié en détail par les gouvernements canadien et américain, ainsi que par celui de la Colombie-Britannique.

Une fois cette tâche terminée, a dit M. Davis, le gouvernement fédéral rencontrera des représentants des gouvernements des Etats-Unis et de la Colombie-Britannique pour discuter de l'avenir de la vallée de la rivière Skagit.

La CMI précise, dans son rapport, suite à une étude de quatre mois, que l'élévation prévue du barrage, soit une hauteur additionnelle de 122.5 pieds, inonderait environ 5,180 acres du territoire canadien, c'est-à-dire plus de 40 pour cent de la superficie de cette vallée.

L'écologie affectée

La CMI signale que l'écologie et l'environnement de la vallée ainsi inondée seront grandement affectés.

Elle ajoute, d'autre part, que n'ayant eu que quelques mois pour faire son étude, elle n'a pu déterminer justement la gravité des conséquences de l'inondation projetée.

Ce sont les gouvernements canadiens et américain qui avaient demandé à la CMI de faire cette étude après que la ville de Seattle, qui est alimetnée en énergie électrique par le barrage Ross, eut obtenu la permission de le hausser.

Les partis de l'opposition ont accueilli avec réserves le rapport de la CMI et ont pressé le gouvernement non pas de retarder l'inondation de la vallée de la rivière Skagit, mais plutôt de l'interdire définitivement.

Le chef conservateur, M. Robert Stanfield, a commenté que le rapport de la commission semblait indiquer les moyens de limiter les conséquences néfastes de l'inondation projetée plutôt que de recommander de l'interdire.

Le gouvernement doit faire preuve de fermeté et conserver intacte cette vallée, a ajouté M. Stanfield.

Quant à M. Mark Rose, (NPD — Fraser Valley West), il a déclaré que la seule décision qui puisse satisfaire les citoyens de la Colombie-Britannique c'est que le gouvernement annonce son refus définitif à ce que le barrage Ross soit élevé.

De son côté, M. Léonel Beaudoin, (CS — Richmond), a souligné que c'est le devoir du gouvernement fédéral de protéger l'écologie et l'environnement sur le territoire national.

L'horoscope

DIMANCHE LE 19 DECEMBRE 1971

21 mars au 20 avril (Bélier) — On ne vous permettra pas de dire librement ce que vous pensez. Ne vous laissez pas faire la loi par des gens qui n'ont aucune autorité pour le faire.

21 avril au 21 mai (Taureau) — Ne remettez rien à demain. Vous manifesterez des talents qu'on ne vous connaissait pas. Un invité de la dernière heure vous transmet une bonne nouvelle.

22 mai au 21 juin (Gémeaux) — Votre exemple sera le meilleur moyen de persuasion. Ne vous permettez pas de faiblesse de vocabulaire. Journée intéressante.

22 juin au 23 juillet (Cancer) — N'endossez pas plus de responsabilités que vous êtes capable d'en porter. Vous ferez du meilleur travail en évitant la précipitation.

24 juillet au 23 août (Lion) — Vous rencontrerez autant d'opposition que de support. Il est inutile de changer de méthodes, si celles que vous employez actuellement sont bonnes.

24 août au 23 septembre (Vierge) — Souriez, ça vaudra mieux que de froncer les sourcils. On vous fait une suggestion pleine d'à-propos.

24 septembre au 23 octobre (Balance) — Vous serez déçu par le manque de sérieux d'un de vos collaborateurs. Ne commettez pas d'indiscrétion.

24 octobre au 22 novembre (Scorpion) — Début d'une période où l'on vous ménagera volontairement les contradictions. Un lointain parent se rappelle à votre bon souvenir.

23 novembre au 21 décembre (Sagittaire) — Oubliez les indélicatesses et montrez-vous doublement aimable. Ne semez pas votre argent aux "quatre vents".

22 décembre au 20 janvier (Capricorne) — Regardez les choses en face et n'ayez paspeur de reconnaître vos erreurs. Une journée quelconque qui sera suivie d'un bon lendemain.

21 janvier au 19 février (Verseau) — Une journée qui vous sera profitable à plus d'un point de vue. Exigez des garanties quand c'est nécessaire.

20 février au 20 mars (Poissons) — Vous agirez avec autant de détermination que possible. Ne refusez pas de recevoir ceux qui sollicitent la faveur d'une rencontre.

LUNDI LE 20 DECEMBRE 1971

21 mars au 20 avril (Bélier) — Le mouvement planétaire favorise l'accomplissement des travaux qui requièrent de la dextérité. Une réunion familiale vous apporte un grand bonheur.

21 avril au 21 mai (Taureau) — Ménagez la susceptibilité de votre partenaire ou de votre conjoint. En retour d'une générosité de votre part, on vous fera une surprise agréable.

22 mai au 21 juin (Gémeaux) — Vous faites un placement financier qui rapportera des bénéfices plus considérables que ceux que vous aviez escomptés. Bonne journée pour les étudiants.

22 juin au 23 juillet (Cancer) — Les vibrations émanant de la Lune et du Soleil sont prometteuses pour les industriels et les commerçants. Journée sous le signe de l'ordre et du tact.

24 juillet au 23 août (Lion) — Vous obtiendrez une faveur sans avoir à la solliciter. Vous devriez commencer à économiser en prévision de vos prochaines vacances. Souriez.

24 août au 23 septembre (Vierge) — Votre intuition sera de bon conseil, aujourd'hui. Ne vous attendez pas à des merveilles sur le plan financier. Il faudra calculer pour boucler.

24 sepembre au 23 octbore (Balance) — Vous devrez vous remettre à l'étude pour faire du beau travail sur le plan professionnel. Vous recevrez une invitation aussi agréable qu'inattendue.

24 ocobre au 22 novembre (Scorpion) — Mettez une dernière main aux travaux en cours, avant d'entreprendre quoi que ce soit. La planète Mars et le Soleil vous inciteront à l'action.

23 novembre au 21 décembre (Sagittaire) — On vous met en garde contre un beau parleur. Votre bon jugement évitera une mésentente sur le plan sentimental. Dormez votre content.

22 décembre au 20 janvier (Capricorne) — Vous ne pouvez pas demeurer indifférent à ce qu'il se passe autour de vous. En développant votre esprit d'observation, vous vous enrichirez de bien des manières.

21 janvier au 19 février (Verseau) — Adoptez un tempo modéré et conservez-le, ça vous épargnera les courses de dernière minute et les risques de "manquer le train".

20 février au 20 mars (Poissons) — Vous êtes naturellement ingénieux, habile et généreux. Ces trois atouts seront mis à forte contribution au cours de la période qui commence aujourd'hui.

ski-doo RAMA '71

Les nouvelles sauces à spaghetti KRAFT et les aliments Hygrade en collaboration avec Cinémas UNIS et le quotidien l'Action Québec

sur les ondes de CJRP 1060 QUÉBEC

Du 21 octobre 71 au 30 décembre 1971, un grand total de 15 MOTO NEIGES ski-doo

1 MOTONEIGE SKI-DOO ELAN PAR SEMAINE PENDANT 9 SEMAINES

2 GRANDS PRIX DES MOTONEIGES SKI-DOO POUR LA FAMILLE

(Dixième et onzième semaines): Une motoneige SKI-DOO TNT pour papa; une motoneige SKI-DOO NORDIC pour maman; Une motoneige SKI-DOO ELAN et un (1) traîneau SKI-BOUSE pour les enfants plus 44 prix de consolation de $50.00, 4 par semaine pendant 11 semaines, seront décernés par les stations radiophoniques du réseau RADIOMUTUEL, CJMS, CJRC, CJRP, CJRS, CJTR.

1. Ce concours est accessible à tous les résidents du Canada âgés de 18 ans ou plus à l'exception des employés de Kraft Foods Ltée, de Les Aliments Hygrade Inc., de leurs compagnies affiliées et agences de publicité, des co-commanditaires, des stations radiophoniques, de l'organisme indépendant jugeant ce concours et de leur famille.

2. Inscrivez vos nom au complet, adresse, province et numéro de téléphone sur le bulletin de participation ou sur un morceau de papier de 3" x 5" et de faire parvenir, accompagné d'une étiquette d'une des nouvelles sauces à Spaghetti de Kraft, en bocaux, et d'un empaquetage d'un des produits de charcuterie Hygrade; ou accompagné de deux morceaux de papier de 3" x 5" sur lesquels vous avez inscrit Kraft Food Ltée et Les Aliments Hygrade Inc., ainsi que les noms de deux (2) produits Kraft et de deux (2) produits Hygrade mentionnés au verso à la station radiophonique de votre région, de cette façon:

SKI-DOO RAMA '71
Case postale 4200, CJRP, Québec, Qué.

Participez autant de fois que vous le désirez en ayant soin de faire parvenir chaque bulletin de participation dans une enveloppe séparée.

3. Quatre (4) prix de consolation de $50.00 par semaine pendant onze (11) semaines.

Une (1) motoneige Skidoo Elan par semaine pendant les neuf (9) première semaines.

Deux (2) Grand Prix; un (1) Grand Prix chaque semaine, pour la dixième et la onzième semaine; chaque Grand Prix consistant en: des motoneiges Ski-Doo pour la famille: une (1) motoneige Ski-Doo TNT pour papa; une (1) motoneige Ski-Doo NORDIC pour maman; une (1) motoneige Ski-Doo ELAN et un (1) traîneau Ski-Boose pour les enfants.

4. Il y aura onze (11) tirages durant le concours. Le premier prenant place jeudi le 21 octobre 71 et les autres tous les jeudis de chaque semaine jusqu'au 30 décembre 71. Les tirages se feront parmi tous les bulletins de participation non-gagnants effectivement reçus avant midi, le jour de chaque tirage. Les onze (11) tirages se feront de la façon suivante: Un bulletin sera pigé à même les bulletins de participation accumulés par chacune des cinq (5) stations du réseau Radiomutuel: CJMS - CJRC - CJRP - CJRS CJTR. Chacun des participants sélectionnés aura, pour chacune des neuf (9) premières semaines la chance de gagner une motoneige Ski-Doo Elan ou un des quatre (4) prix de consolation de cinquante ($50.00) chacun; les participants sélectionnés pour chacune des dixième et onzième semaines auront la chance de gagner un Grand Prix ou l'un des quatre (4) prix de consolation de cinquante dollars ($50.00) chacun. Les prix de consolation seront tirés en premier. Les participants sélectionnés devront d'abord répondre correctement en un temps déterminé, à une question mettant leur habileté à l'épreuve, afin de se mériter leur prix.

5. Le concours se termine jeudi le 30 décembre 71, les bulletins de participation pour le dernier tirage doivent être effectivement reçus avant midi, le 30 décembre '71.

6. Tous les bulletins de participation deviennent la propriété du réseau Radiomutuel, qui ne correspondra avec aucun participant sauf ceux qui auront été sélectionnés, mais qui se réserve le droit de publier les noms, adresses et photographies des gagnants. Toutes les décisions prises par l'organisme jugeant ce concours seront finales. Tous les gagnants devront accepter les prix tels qu'ils auront été décernés et nulle substitution ne sera permise.

7. Afin d'obtenir une liste des gagnants, veuillez faire parvenir une enveloppe affranchie à votre nom, à: Ski-Doo Rama '71 — Liste des gagnants Radiomutuel, 1700 rue Berri, Mtl. 132, Qué.

Ces demandes doivent être faites dans les six (6) mois suivant le dernier tirage.

8. Ce concours est sujet aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et locaux et l'offre est nulle où prohibé.

Marque déposée Bombardier Ltée

Lisez bien les règlements.

SKI-DOO RAMA '71
CJRP, C.P. 4200, Québec Qué.

NOM .....
ADRESSE .....
VILLE ..... TEL. .....

CAUSONS NATUROPATHIE

avec Dr H. L. GAGNON, n.d.
vice-président du
College des Naturopathes du Quebec
1188, 1re Avenue, Quebec 529-7177



Ce je pense franchement des médecins ordinaires

Je les respecte individuellement, et j'ai plusieurs amis parmi eux. D'ailleurs je soigne plusieurs femmes de médecins, des étudiants en médecine et plusieurs patients me sont envoyés par des médecins. Je suis en total désaccord avec l'art médical allopathique. Je crois que la médecine allopathique est la science de la maladie et qu'elle ignore complètement la santé. Je lui reproche de ne jamais s'occuper de la prévention et d'empoisonner les gens avec des médicaments chimiques. Je dirai aussi que je suis scandalisé, comme intellectuel et chercheur, de constater l'ignorance affarante du corps médical sur l'alimentation. Je lui reproche aussi de ne jamais guérir en profondeur les maladies mais de les traiter superficiellement en masquant les symptômes sans s'occuper des vraies causes. La spécialisation des médecins allophathes est, à mon avis, un danger public, car le corps forme un tout indivisible et c'est tout l'homme qu'il faut traiter et non l'organe qui manifeste l'intoxication. La plupart des malades ne meurent pas de leur maladie mais de leur empoisonnement par les médicaments pharmaceutiques. En dernier lieu, je reproche aux médecins allopathes de créer une dictature, au Québec, principalement en abusant de la loi et de la police pour empêcher les naturopathes et autres praticiens de pratiquer leur art au bénéfice de la population. Ils ont peur de la concurrence et de la vérité naturiste. La population québecoise, toutefois, se réveille et elle exigera du gouvernement une action décisive dans le sens de la reconnaissance ds praticiens naturopathes et dans les réformes à appliquer dans notre société pour que la santé devienne le droit de chaque citoyen.

Dr Henri-Louis Gagnon N.D.

alimentex
1188, 1re avenue, Quebec 3 529 7988

Mon voyage à Paris (9)

par Georgette Lacroix

Lundi, le 22 novembre... grand "suspense" dans les milieux littéraires. C'est l'attribution des prix Goncourt et Renaudot! A qui la chance? A Jacques Laurent pour les "bêtises" et à Pierre-Jean Rémy pour "le sac du palais d'Eté"! Déception pour les autres aspirants Didier Decoin, André Miquel, Albert Deza, Pierre Mertens, Christian Charrière et Suzanne Prou.

C'est peut-être la première fois cette année que l'Académie Goncourt couronne onze auteurs en un seul puisque Jacques Laurent, alias Cécil St-Laurent, auteur de Caroline chérie, a autant de pseudonymes qu'il a de cordes à son arc. Il est non seulement romancier mais historien, peintre, critique, auteur de récits policiers, etc...

Quant à Pierre-Jean Rémy, il est diplomate et son ouvrage Le Sac du palais d'été a pour centre la Chine où il vécu deux ans entre un poste à Hong-Kong et un autre à Londres.

Mais pour l'Association des Ecrivains de langue française mer et outre-mer, le 22 novembre dernier marquer l'attribution du Grand Prix de l'Afrique noire 1971 décerné pour la onzième fois. Après deux tours de scrutin, ce prix a été décerné ex-aequo à Massa M. Diabaté pour "Janjon et autres chants populaires du Mali" et à l'abbé Mviéna, docteur en théologie du Cameroun pour son livre "Univers culturel et religieux du peuple beti".

Ce prix de l'Afrique noire est un prix de 2,000 francs comme le prix France-Québec et il a été attribué dans les salons du cercle France Canada, 9, rue Franklin Roosevelt, situés en face de l'Université de Paris ou Palais de la Découverte, près du rond-point des Champs Elysées o ùse trouvent les édifices du Figaro et de Jours de France. Le nom des titulaires a été dévoilé à la presse par M. Robert Cornevin, président de l'Association des Ecrivains de langue française qui était venu, en juillet dernier, me remettre à la Maison Chevalier, le prix France-Québec 1971. Les représentants des principaux pays de l'Afrique noire assistaient à cette séance d'information et quelques membres du jury dont le président, l'écrivain français Henri Quéffelec.

Chaque année, l'association des Ecrivains de langue française mer et outre-mer attribue six prix littéraires de 2,000 francs et bientôt, nous connaîtrons le récipiendaire du Prix des Caraïbes.

M. Massa M. Diabaté, qui a déjà trois ouvrages publiés, est un haut fonctionnaire dans l'actuelle république malienne. Il a fait licence de sociologie, est diplômé des Sciences politiques et chercheur à l'Institut de Recherche du Mali. Depuis 1967, il a publié: Si le feu s'éteignait, la Dispersion des Mandeka, Kala Jala et enfin Janjon.

L'abbé Mviena nous présente, pour sa part, une intéressante étude sur l'univers culturel et religieux du peuple Beti. Après avoir présenté le problème de la croyance, l'auteur décrit les rapports entre Dieu et l'Homme, en particulier les formes spécifiques du comportement religieux. L'ensemble est une contribution de grande valeur à la connaissance religieuse du monde Beti.

Après la conférence de presse qui a dévoilé le nom des titulaires du Prix de l'Afrique noire, il a eu dîner en présence des Ambassadeurs des pays francophones d'Afrique, des Caraïbes et de l'Asie, des principaux membres du jury et de nombreux invités.

A la table d'honneur, le Prix France-Québec 1971 a eu pour voisins M. Jean-Marc Léger, secrétaire général de Coopération culturelle et technique, M. Jean Chapdelaine et M. Raoul Jobin, de la Délégation Générale du Québec et leurs épouses, M. Henri Queffélec, président du jury, M. Robert Cornevin, président de l'Association des Ecrivains de langue française, M. Omar Willane, ancien consul du Sénégal à Paris, M. Joseph-Paul Bouyain, conseiller culturel à l'ambassade de Haute-Volta.

Il y avait aussi des représentants du Cameroun et du Congo, de la Belgique, de la Suisse, de la Guadeloupe, du Viet Nam, M. Auguste Viatte, de Culture Française, M. et Mme Gilles Loiselle, conseiller de presse et d'information à la Délégation du Québec M. Yvon Turcot, correspondant de Radio-Canada et d'autres journalistes canadiens et enfin de nombreux écrivains des pays nommés.

Dans son discours, M. Jean Chapdelaine a souligné la valeur de l'action et des écrits de M Jean-Marc Léger pour "le rapprochement entre le Québec et la France d'abord, puis avec les autres participants du monde francophone". Il a montré l'effort des gouvernements pour aiguiller, canaliser, réaliser la "coopération franco-québécoise qui est l'affaire de cinq millions de québécois et de cinquante millions de français."

Il a enfin, faisant l'éloge de M. Robert Cornevin et de l'association des Ecrivains de langue française, rappelé que la Délégation du Québec avait "son regard fixé sur l'avenir et qu'après deux siècles de patience, c'est au grand jour, urbi et orbi, à commencer par le monde francophone, que doit se révéler la personnalité québécoise". ■

(à suivre)



Les prix Nobel à Stockholm

Quatre des prix Nobel pour 1971... se sont rendus à Stockholm pour la réception qui souligne l'attribution de ces récompenses. De gauche à droite: Simon Kuznets, économiste des Etats-Unis... Gerhard Hertzberg, chimiste du Canada... Pablo Neruda, poète et écrivain du Chili... Denis Gabor, physicien de Grande-Bretagne et des Etats-Unis. N'apparaît pas sur cette photo : le docteur Earl Sutherland, des Etats-Unis. (Téléphoto UPI. ■



CLAUDE MERCIER

Depuis 3 ans à Télé-4, Claude est le type même de l'annonceur sérieux et consciencieux, idéal pour animer un quiz ou une émission d'informations.

Après quelques stages dans des postes de radio du Québec, soit CKBM Montmagny, CHGB, La Pocatière et CJLR, Québec.

Chaque dimanche, il anime l'émission-magazine **MAG-DIMANCHE** en plus d'être le lecteur de la météo pendant nos émissions de nouvelles. On lui confie aussi souvent le rôle d'interviewer car il a une facilité naturelle pour rendre le moindre sujet intéressant.

Le grand prix de l'OCIC

Un film où s'exprime toute la cruauté des camps de concentration

Chaque année, l'Office catholique international du cinéma forme un jury chargé de discerner dans la production mondiale le film qui contribue le mieux, par son inspiration et sa qualité, au progrès spirituel et au développement des valeurs humaines.

Réuni à Rome au cours du mois de novembre, le jury de l'O.C.I.C. a décerné le Grand Prix 1971 au film anglais ONE DAY IN THE LIFE OF IVAN DENISOVICH, du réalisateur Casper Wrede. Le scénario est adapté du roman d'Alexandre Soljenitsyne.

D'une manière sobre et objective ce film réussit à faire vivre au spectateur toute la cruauté de la situation dans laquelle se trouvent les prisonniers d'un camp de concentration. La lutte pour survivre dans des conditions aussi dégradantes fait naître chez ces hommes un type de solidarité et de camaraderie où affleurent aussi certains éléments religieux. Le fait d'avoir résisté un jour de plus dans de telles circonstances suscite un sentiment de gratitude chez Ivan Denisovich et constitue pour lui un stimulant pour envisager avec quelqu'espoir les nombreux jours à venir.

Le sujet de ce film a une répercussion universelle puisqu'il permet au spectateur attentif d'évoquer de nombreuses situations similaires : en effet, sous divers régimes politiques partout dans le monde, des hommes souffrent, à cause de leurs convictions, des abus du pouvoir.

Dans le même ordre d'idée, le jury souligne les qualités de deux films : "Sacco e Vanzetti" (Italie) et "Szerelem" (Hongrie) dans lesquels on voit, ou bien deux hommes, ou bien une famille entière victimes d'un emploi abusif de l'appareil judiciaire. ■

Au menu du jour

Spectacles

Théâtre Du Trident
Grand Théâtre de Québec
Pygmalion
(jusqu'au 18 décembre)

Théâtre de Dix heures
Hôtel Victoria
L'amour propre
(vendredi et samedi)

Grand Théâtre de Québec
Orchestre de chambre
Pierre Morin
dimanche à 16 heures

Chapelle de l'Université Laval
Concert de Noël par la chorale
dimanche soir

Musée du Québec
Concert Couperin
France Dion (soprano)
Raoul Sosa (pianiste),
dimanche à 14 h. 30

Expositions

Foyer du Palais Montcalm
Jean-Guy Desrosiers
(jusqu'au 23 décembre)

Centre Mgr-Marcoux
Travaux des élèves des cours de dessin et peinture
(jusqu'au 19 décembre)

Atelier Renée Lesieur
46 Côte de la Montagne
Gravures esquimaudes du Cap Dorset
(jusqu'au 31 décembre)

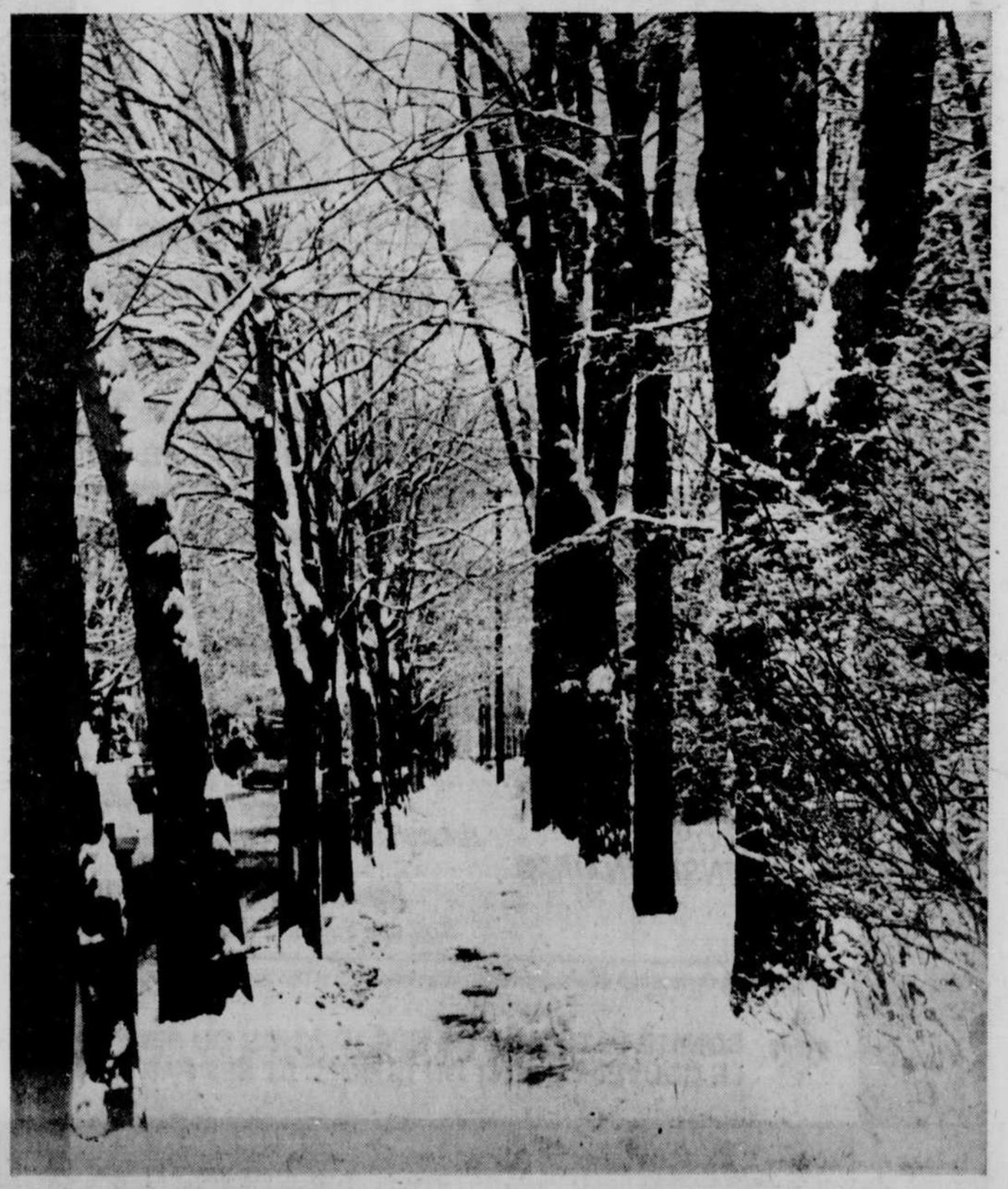
La Solidarité
925 chemin St-Louis
Mario Mauro
(jusqu'au 19 décembre)



14e SEMAINE FINALE !



Dès le 23 DEC.: "ASTERIX ET CLEOPATRE" en couleurs (POUR TOUS)



C'est tout de même beau "les arpents de neige de Voltaire" !

La guerre, les bombes, les massacres, les révoltes enfin toutes les atrocités que notre siècle connait s'oublient lorsque l'on découvre un pareil paysage ! Il réflete la paix, et évidemment un peu de froid, mais sa vue est reposante comparée aux photos de guerre que l'on doit quelquefois publier ! Comme le dit si bien Gilles Vigneault, "Mon pays c'est l'hiver". ■



Quelques mots...

PAR GEORGETTE LACROIX

Les concerts données à l'occasion de Noël se multiplient. La Société Lyrique d'Aubigny aura le sien... mardi le 21 décembre à 20 heures au Centre de Culture et de Foi du Montmartre Canadien, 1679 chemin St-Louis... Sillery. Ce concert de Noël par un choeur de 50 voix sera sûrement très apprécié du public invité.

— x —

Un autre moment théâtral est en préparation et prendra l'affiche à compter du 6 janvier 1972 à la Salle Octave Crémazie du Grand Théâtre de Québec.

"LA VIE EXEMPLAIRE D'ALCIDE IER, LE PHARAMINEUX, ET DE SA PROCHE DESCENDANCE", création d'André Ricard, mise en scène par Albert Millaire dans des décors et des costumes de Paul Bussières, suscite actuellement une activité fébrile chez tous les responsables de la réalisation de ce "grand" spectacle.

"...Alcide Ier...", c'est une grande farce, un grand poème, une grande tragédie où le sérieux et le loufoque se confondent pour donner une merveilleuse et irrésistible folie.

On donnera seulement vingt-trois (23) représentations de ce spectacle et aucune prolongation ne sera possible.

Le Musée des Beaux-Arts sera fermé les 24, 25, 26 et 31 décembre ainsi que le 1er janvier à l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel An. Il sera également fermé les 27 décembre et 3 janvier, comme tous les lundis.

Le dimanche 2 janvier, les salles ouvertes au public de 14 h. à 16 h. 45.

— x —

CJRP a pensé aux personnes qui sont seules le soir de Noël. C'est pourquoi, en collaboration avec le restaurant LE CAILLOU, on offre une soirée de Noël à tous ceux qui voudront bien se rendre à ce restaurant. Des bons gars seront là pour les divertir tout en dégustant un superbe repas. Le 25 décembre, c'est un rendez-vous.

— x —

Le ministère des Affaires Culturelles de la Province de Québec a versé la somme de $100,000.00 à l'orchestre symphonique de Montréal.

La nouvelle a été annoncée par le président de L'OSM, Monsieur Pierre Gendron et le directeur général, Monsieur Denis Langelier.

Cette somme est de deuxième versement que le Ministère fait à l'Orchestre et vient s'ajouter au $40,000.00 déjà versés en août dernier.

L'octroi total voté par le ministère est de l'ordre de $210,000.00.

— x —

Les interprètes et personnel technique de la production du Festival de Charlottetown, Anne of Green Gables, ont commencé à Toronto une série de répétitions avant de présenter ce spectacle musical à New York le 21 décembre.

Les membres de la troupe ont fait le voyage depuis différents endroits, Vancouver, Charlottetown, et l'île de Chypre, pour participer aux répétitions qui ont lieu durant une semaine dans une salle paroissiale du centre-ville.

Plusieurs danseurs de la distribution étaient partis en tournée avec la compagnie des Feux Follets, depuis la fin de la saison du Festival 1971 à Charlottetown. Les danseurs ont adonné des spectacles pour le personnel des forces armées dans l'île de Chypre au cours des deux dernières semaines.

Le directeur artistique Alan Lund est parti de Birmingham où il a monté un nouveau spectacle musical.

Les auteurs Donald Harro et Norman Campbell assisteront également aux répétitions, et accompagneront la troupe à New York, le 20 décembre.

Un succès

Aucun changement majeur n'a été apporté pour les représentations dans la métropole américaine. La plupart des comédiens reprennent leurs rôles respectifs.

"Anne of Green Gables" tiendra l'affiche durant deux semaines au City Center Theatre où l'on reçoit des commandes à l'avance pour le spectacle.

Le producteur Jack McAndrews estime que cet engagement newyorkais est significatif tant pour le Festival de Charlottetown que pour le théâtre canadien.

Cette production avait été décrite par le regretté Nathan Cohen comme étant "le plus populaire spectacle musical dans les annales du Théâtre canadien".

— x —

Les représentants de douze villes canadiennes ont reçu des Prix Vincent Massey pour l'aménagement urbain, au cours d'une cérémonie organisée en leur honneur au Centre national des Arts par le Conseil des Arts du Canada et la Fondation Massey, qui partagent la responsabilité de ces prix. L'honorable Robert Andras, Secrétaire d'Etat aux Affaires urbaines, a remis un certificat à chaque représentant, à l'intention de la population de sa ville.

Sur un total de 91 oeuvres présentées, 13 ont remporté des prix, dont deux à Toronto. Le choix des oeuvres a été fait par un jury de spécialistes à la suite d'un concours d'envergure nationale organisé par le Conseil des Arts et la Fondation Massey. Des plaques commémoratives seront érigées sur les lieux des aménagements primés.

Les oeuvres en question sont les suivantes: le parc Rockwood, Saint-Jean (N.-B.), la rénovation de la rue Saint-Louis et de l'escalier Petit Champlain, à Québec; la Place de l'hôtel de ville à Trois-Rivières; la participation populaire aux affaires urbaines à Westmount (Québec); le mail de la rue Sparks, à Ottawa; le Nathan Phillips Square et la place Lothian Mews, à Toronto (un prix dans chaque cas); Midtown Plaza, à Saskatoon; le parc Mayfair, à Edmonton; Plus 15, à Calgary; l'ensemble du Conservatoire Bloedel, à Vancouver; le Centre récréatif de North Vancouver; et le Bastion Square, à Victoria.

Six autres oeuvres ont reçu des mentions honorables: le quai du canal Rideau à Ottawa; la restauration du Dundurn Sastle, à Hamilton; le jardin zoologique d'Assiniboine Park et la Metro Plaza, à Winnipeg; le campus de l'Université de Saskatchewan, à Saskatoon et le jardin japonais, à Lethbridge.

Pour recevoir les deux certificats décernés à la ville de Toronto, le maire de cette ville, M. Dennison, avait délégué son prédécesseur, M. Nathan Phillip,slips, qui a donné son nom à l'une des deux oeuvres primées. Les autres certificats ont été remis aux personnes suivantes : M. Bob Lockhart, maire de Saint-Jean (N.-B.); le conseiller Jules Balnchet, pour le maire de Québec; M. Gilles Beaudin, maire de Trois-Rivières; M. Ken Fogarty, maire d'Ottawa, M. Sidney Buckwold, maire de Saskatoon; le conseiller Ed Léger, pour le maire d'Edmonton; M. Rod Sykes, maire de Calgary; M. T.H. Reid, maire de North Vancouver; M. Sandy Robertson commissaire des parcs, pour le maire de Vancouver; M. Harold C. Olaffson, pour le maire de Victoria; et M. Douglas Robertson, pour le maire de Westmount.

Les Prix Vincent Massey ont été institués au printemps dernier par le Conseil des Arts et la Fondation Massey pour signaler des solutions inétides aux problèmes d'aménagement des agglomérations canadiennes.

Le jury se composait de M. Humphrey Carver, urbaniste d'Ottawa; M. Michel Barcelo, urbaniste de Montréal; M. Sidney Buckwold, maire de Saskakatoon; M. Gérald Fortin, sociologue de Québec; et Mme Doris Shadbolt, conservateur de la Galerie d'art de Vancouver. Avant d'arrêter leur choix, les membres du jury ont parcouru le pays entier pour examiner les oeuvres retenues après leur première sélection. ■

LA NOEL DU GRAND THEATRE

le 24 décembre
de 21h00 à 23h00

PRELUDE A LA MESSE
avec
L'Ensemble vocal Chantal Masson
et orchestre de Chambre
sous la direction de Pierre Morin

Récitations de PSAUMES
par des comédiens connus

MESSE DE NOEL AVEC CHANT ET MUSIQUE

Location: $2.00

Grand Théâtre de Québec
Salle Louis-Fréchette tel 64-8131

Selon Pékin, l'Inde pourrait avoir à faire face à des soulèvements révolutionnaires

par Pierre COMPARET

PEKIN (AFP) — En précipitant par la force des armes l'effrondrement du Pakistan oriental, l'Inde a pris le risque de déclencher une nouvelle vague de soulèvement révolutionnaire en Asie méridionale. Telle est la conviction des experts les mieux avertis, à Pékin, des questions asiatiques après l'issue victorieuses de l'équipe militaire indienne.

Les analystes ont relevé de nombreuses allusions allant dans ce sens dans les prises de positions chinoises des dernières semaines. Ils s'interrogent notamment sur le fait de savoir si la Chine populaire va reprendre et renforcer le soutien qu'elle apportait en 1970, et au début de cette année, au mouvement révolutionnaire indien.

Dans cette perspective, les experts n'attachent pas une grande signification aux manifestations d'enthousiasme populaire qui ont marqué l'entrée des troupes indiennes à Dacca. Selon eux, cette réaction pro-indienne s'explique essentiellement par le souvenir des horreurs de la répression pakistanaise pendant et après la guerre civile, horreurs qui ont provoqué un exode massif des Bengalis vers l'Inde.

Le fait nouveau — et fondamental — qui est souligné par tous les experts est le développement du fait national bengali. Le particularisme bengali qui, dans un premier temps, a joué contre le Pakistan, peut, dans une seconde phase, se retourner contre l'Inde, estiment-ils.

REGION TURBULENTE

La Bengale et ses 100 millions d'habitants, région depuis toujours politiquement turbulente, a été divisé par les Britanniques en deux, lors de la création de l'Inde et du Pakistan, en 1947: une partie a constitué la province orientale du Pakistan — et, aujourd'hui, le Bangla Desh — tandis que l'autre est un des 18 Etats de l'Union indienne.

C'est au Bengale indien que le mouvement révolutionnaire du sous-continent a connu le développement le plus rapide et le plus important. Une coalition d'extrême-gauche dirigée par le parti communiste marxiste, indépendant, a même été au pouvoir à Calcutta avant que le chef de l'Etat indien, le président Giri, ne se résolve à placer le Bengale sous la tutelle de l'administration centrale. Fief traditionnel de l'extrême-gauche indienne, le Bengale a connu une nouvelle poussée révolutionnaire avec l'expérience lancée en 1967 dans le district de Naxalbari, par des militants communistes indiens influencés par des idées de Mao Tsé-toung. Après l'écrasement de la révolte paysanne de Naxalbari, le mouvement "naxalite" s'est replié à Calcutta, où il a développé une vague de terrorisme urbain sans précédent.

Très rapidement, les experts ont relevé les liaisons qui semblaient alors déjà exister entre les révolutionnaires du Bengale indien et ceux du Pakistan oriental. Après une pause depuis depuis le début de l'année, en raison de dissensions internes et de l'ampleur de la répression, l'agitation révolutionnaires devrait maintenant reprendre de plus celles après l'accension du Bangla Desh à l'indépendance.

"FRUITS AMERS"

Le soutien de Pékin aux naxalites s'était progressivement infléchi à partir de février 1970, à la suite de la nouvelle orientation de la politique extérieure chinoise et aussi en raison des conflits internes du mouvement.

Cependant, les experts sont convaincus qu'avec les développements du conflit indo-pakistanais, Pékin ne manquera pas de venir en aide et de venir en aide et de soutenir soutenir activement les courants marxistes bengalis et, notamment, ceux qui sont les plus proches des thèses chinoises, c'est-à-dire les naxlites indiens et les militants du vieux dirigeant d'extrême-gauche, Maulana Brashani. En effet, si les éléments purement nationalistes apparaissent comme les vainqueurs politiques comme les vainqueurs politiques au Bangla Desn, les experts prévoient que les marxistes ne tarderont pas à revenir sur le devant de la scène.

L'orientation de la politique chinoise dans le sous-continent est, selon les spécialistes, clairement exprimée dans la dération gouvernementale du 16 décembre, dans laquelle Pékin souligne que le gouvernement indien "ne manquera pas de susciter une résistance encore plus violente du peuple pakistanais et des autres peuples du sous-continent, y compris le peuple indien. Il n'est pas question pour le gouvernement indien de rester en toute tranquillité dans le sous-continent. Les expansionnistes indiens récolteront ce qu'ils ont semé", affirme la déclaration. Pour sa part, le chef de la délégation chinoise à l'ONU, M. Chiao Kuan Hua, a déclaré le 7 décembre: "Le gouvernement indien mangera les fruits amers de son entreprise." ■



Candidat à la présidence ou non, le temps des Fêtes passe avant !

Le sénateur Edmund Muskie, qui sera sûrement un dûr adversaire pour le président Nixon lors des prochaines élections américaines, sait que ses petits-enfants pensent plus aux Fêtes qu'à la campagne qu'il va entreprendre. On le voit ici dans un magasin de jouets de Nashua au New-Hampshire, achetant un âne empaillé et drôlement costumé, pour son plus jeune petit-fils. (Téléphoto UPI) ■

Deuxième acte de l'accord quadripartite sur Berlin

BONN (AFP) — L'accord sur le transit des personnes et des marchandises sur les voies d'accès de Berlin-Ouest à travers le territoire de la RDA, a été signé, vendredi midi, à la chancellerie. Cette cérémonie s'est déroulée moins d'une semaine après la paraphe du document, samedi dernier, à la présidence du Conseil des ministres, à Berlin-Est. Ce sont les deux secrétaires d'Etat, MM. Egon Bahr RFA et Michael Kohl RDA qui, après avoir mené les négociations difficiles, ont signé les documents. Cet accord représente pour le gouvernement socialiste - libéral de M. Willy Brandt un premier pas vers la normalisation et "l'humanisation" des relations avec le "deuxième Etat - le sol allemand".

Il s'agit également du deuxième acte du processus de réalisation de l'accord quadripartite sur Berlin dont le premier s'est déroulé le 3 septembre dernier, lors du paraphe de l'accord-cadre par les ambassadeurs de France, de Grande-Bretagne, des Etats-Unis et de l'URSS. C'est précisément cet accord qui a été complété, vendredi, par la signature des arrangements techniques interallemands précisant en particulier la manière dont le transit des personnes et des marchandises devra se rérouler, ainsi que le cas pouvant être considérés comme des "abus".

Le troisième et dernier acte sera joué lors de la signature, par les quatre anciennes puissances victorieuses, de l'acte final de l'accord ainsi complété. Celui-ci ne pourra cependant intervenir qu'arès ratification, par le Bundestag, des traités de Moscou et de Varsovie.

Le gouvernement de Bonn a d'ores et déjà mis en route le processus parlementaire de ratification en transmettant les traités et les lois de ratification au conseil des laender Bundesrat qui dispose d'un délai constitutionnel de six semaines pour se prononcer.

Le chancelier et son ministre des Affaires étrangères, M. Walter Scheel, sont persuadés que ces traités seront ratifiés.

M. Brandt compte que tout le processus de ratification sera achévé avant les vacances d'été parlementaires, soit au mois de juin '72. Logiquement, l'accord quadripartite devrait alors entrer en vigueur.

L'URSS déclenche une campagne d'information contre la Chine

MOSCOU (AFP) — Une grande campagne d'information auprès des membres du parti, dirigée en majeure partie contre la Chine, a été déclenchée en URSS avec la participation des dirigeants siviétiques.

M. Leonide Brejnev, secrétaire général du Parti communiste soviétique, s'est adressé à huis clos vendredi matin au palais des Congrès du Kremlin devant les délégués du parti pour Moscou et sa région. Les autres dirigeants font de même en province, et notamment MM. Nikolai Podgorny à Kiev, Alexei Kossyguine à Kouibychev, Mikhail Souslov à Omsk, Dimitri Poliansky à Frounze, en Kirghizie.

On ignore si le discours de M. Brejnev à Moscou dont on ne sait s'il sera publié marque la fin ou le commencement de cette campagne.Il en avait marqué le lancement au cours des deux précédentes campagnes à travers le pays sur des thèmes anti-chinois, en janvier '67 et avril '68.

Au cours de la première campagne, M. Kossyguine s'était rendu jusqu'à Vladivostok, et M. Brejnev, dans son célèbre discours à Gorki le 13 janvier, avait affirmé alors "ce qui se passe actuellement en Chine est un véritable drame".

Deux ans plus tard, au printemps '69, éclataient les heurts sino-soviétiques sur le fleuve Oussouri.

La nouvelle campagne d'explication s'insère apparamment dans l'offensive généralisée anti-chinoise décidée par le Kremlin après l'annonce à la mi-juillet d'un prochain voyage du président Nixon à Pékin. On considère que les autres grands éléments de cette offensive ont été la signature en août du traité soviéto-indien, et les voyages effectués ensuite par les trois dirigeants soviétiques aux quatre coins du monde.

Autres points

On croit savoir que si le thème chinois domine dans les discours des dirigeants et les débats qui suivent, l'information apportée aux membres du parti de sa direction porté également sur d'autres développements internationaux, notamment les rapports américano-soviétiques, les étapes de la normalisation avec l'Allemagne, la détente européenne, le voyage de M. Brejnev en France et l'affaire indo-pakistanaise.

La conclusion de ces débats serait, croit-on savoir, un appel au travail, afin de promouvoir, comme l'a dit M. Poliansky à Frounze, "la puissance politique, économique et de défense" de l'URSS. ■

Vos fêtes seront meilleures sans incendie dans votre demeure

Votre service d'incendie

PRECAUTIONS

A PRENDRE

L'association des consommateurs du Canada recommande aux personnes désirant faire l'achat d'un appareil auditif d'être prudentes et de faire affaire avec un membre d'une association de manufacturiers reconnus. MAICO met gratuitement à votre disposition une brochure décrivant ses services techniques avant et après la vente. Écrivez ou téléphonez aujourd'hui au:

SERVICE AUDITIF MAICO INC.

815, Côte d'Abraham, Québec 4.

Téléphone : 529-9325

Nom .....

Adresse .....

Ville .....

S.V.P. m'adresser une copie gratuite de votre brochure sur vos services techniques.

N.B. Réparations exécutées pendant que vous attendez.

TOUT COMPTE FAIT!

Aux employés d'institutions de bien-être, d'hôpitaux privés, d'agences sociales.

Nous vous offrons :

Une augmentation de plus de 14.5 millions*
Un pourcentage d'augmentation de 15.6 % en 3 ans.

	Salaire moyen/actuel	Après deux ans
INSTITUTIONS DE BIEN-ÊTRE ET D'HÔPITAUX PRIVÉS	$5016	$5774
AGENCES SOCIALES	$5755	$6700

Un exemple :

		min.	max.
LE PRÉPOSÉ AUX PENSIONNAIRES	*Salaire hebdomadaire actuel*	*$ 87.00*	*$103.00*
	Après deux ans: Salaire hebdomadaire	*$100.15*	*$118.54*
	Soit une augmentation de	*$683.80*	*$808.08*

* Ce montant correspond à l'accroissement des déboursés si l'on considère la troisième année par rapport à la situation actuelle.

COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION DU SECTEUR DES AFFAIRES SOCIALES
LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES PARTENAIRES

LES SPORTS

l'Action Québec

64e année, No 88
Samedi,
18 décembre 1971

Le Spécialiste du Stylo ENR.
"ON L'A LE CONCORDE"
St-Roch — 340 boul. Charest Est — 523-7307 - 523-5223
Place Laurier — 651-4316



VENDREDI
Ligue NATIONALE
Montréal à Vancouver (nuit)
Détroit à Californie (nuit)
Ligue AMERICAINE
Springfield 1 Boston 3
Providence 2 Richmond 1
Ligue JUNIOR MAJEURE DU QUEBEC
Québec 5 Drummondville 4
Trois-Rivières 6 Shawinigan 4
Sorel 2 Sherbrooke 7

SAMEDI
Ligue NATIONALE
Buffalo à Toronto
New York à St-Louis
Boston à Pittsburgh
Detroit à Los Angeles
Chicago à Minnesota
Ligue AMERICAINE
Cincinnati à Baltimore
Nouvelle-Ecosse à Cleveland
Rochester à Hershey
Richmond à Springfield
Providence à Tidewater
Ligue JUNIOR B DE L'EST
Lévis à St-Georges

DIMANCHE
Ligue NATIONALE
Montréal à Californie
Toronto à Philadelphie
Minnesota à New York
Pittsburgh à Boston
Vancouver à Buffalo
St-Louis à Chicago
Ligue AMERICAINE
Nouvelle-Ecosse à Cincinnati
Boston à Providence
Hershey à Richmond
Springfield à Tidewater
Ligue JUNIOR MAJEURE DU QUEBEC
Sherbrooke à Québec (8h.15)
Laval à Drummondville
Shawinigan à Sorel
St-Jérôme à Trois-Rivières
Cornwall à Verdun
Ligue JUNIOR B DE L'EST
Montmagny à Lévis
St-Georges à Ste-Foy
Ligue JUNIOR B QUEBEC-PORTNEUF
Beauport à Loretteville
Roc-Amadour à Charlesbourg
Donnacona à Ancienne-Lorette
Pont-Rouge à Grand-Mère

LES CLASSEMENTS

Ligue NATIONALE
Division EST

	PJ	G	P	N	Pp	Pc	Pts
New York	30	20	5	5	138	73	45
Boston	28	20	6	2	118	65	42
Montréal	28	18	4	6	110	64	42
Toronto	30	13	9	8	84	84	34
Detroit	30	10	15	5	81	99	25
Vancouver	30	8	18	4	70	104	20

Division OUEST

	PJ	G	P	N	Pp	Pc	Pts
Chicago	31	21	7	3	99	54	45
Minnesota	30	19	8	3	87	53	41
Philadel.	30	10	15	5	68	92	25
Califor.	31	10	16	5	93	124	25
Pittsb.	31	10	17	4	79	92	24
St-Louis	31	9	17	5	84	102	23
L. Angeles	30	6	23	1	61	122	13

Ligue AMERICAINE
Division EST

	PJ	G	P	N	Pp	Pc	Pts
Boston	28	21	4	3	111	60	45
N.-Ecosse	29	14	8	7	104	80	35
Springf.	26	10	9	7	88	83	27
Rochester	26	9	16	4	80	116	22
Providence	29	7	15	7	101	118	21

Division OUEST

	PJ	G	P	N	Pp	Pc	Pts
Hershey	26	14	8	4	100	77	32
Baltim.	31	14	13	4	93	97	32
Cleveland	29	12	11	6	108	104	30
Richmond	29	12	13	4	86	80	28
Cincin.	30	10	13	7	104	122	27
Tidewater	28	6	19	3	75	113	15

Ligue JUNIOR MAJEURE DU QUEBEC

	PJ	G	P	N	Pp	Pc	Pts
Cornwall	29	22	6	1	178	90	45
Québec	28	20	7	1	173	98	41
Drum.	30	19	10	1	139	124	39
Shawin.	33	18	13	2	151	111	38
Sorel	28	15	13	0	106	105	30
Sherb.	30	14	15	1	146	156	29
T.-Rivières	31	11	17	1	114	116	23
Verdun	27	9	17	1	116	160	19
St-Jérôme	26	9	17	0	130	190	18
Laval	28	3	25	0	98	199	6

Ligue JUNIOR B DE L'EST

	PJ	G	P	N	Pp	Pc	Pts
Ste-Foy	14	13	1	0	99	24	26
St-Rom.	15	12	3	0	94	38	24
St-Georges	15	4	9	2	64	102	10
Lévis	14	2	10	2	39	66	6
Mont.	14	2	10	2	38	104	6

Ligue JUNIOR B QUEBEC-PORTNEUF

	PJ	G	P	N	Pp	Pc	Pts
Loretf.	16	12	3	1	144	84	25
G.-Mère	16	9	4	3	103	53	21
R.-Amad.	16	9	5	2	69	66	20
A.-Lorette	14	9	4	1	83	59	19
Beauport	12	6	4	2	65	49	14
Donnac	12	4	6	2	74	93	10
P.-Rouge	12	1	9	2	50	81	4
Charles.	1	0	1	0	5	18	0

Ligue PROGRESSION

	PJ	G	P	N	Pp	Pc	Pts
Castors	6	4	1	1	35	24	9
Loups	6	3	2	1	38	33	7
Bulldogs	6	3	3	0	38	25	6
Aigles	6	1	5	0	34	53	2

Les Remparts sortent victorieux d'un farouche duel à Drummondville

DRUMMONDVILLE (De notre envoyé spécial Réal Labbé, par téléphone) — En luttant sans relâche tout au long du match les confrontant hier soir aux Rangers de Drummondville, les Remparts ont remporté une victoire de 5-4 les maintenant seuls au second rang du classement. Ce succès, leur vingtième, a non seulement vengé l'échec qu'ils avaient subi à cet endroit au début de la saison, mais il a haussé à neuf leur série de matches victorieux avant leur retour au Colisée où ils affronteront demain soir les Castors de Sherbrooke. Prenant l'avance par 2 à 0 sur des buts de Jacques Richard, les Québécois fléchirent à leur tour et, à la suite d'un durcissement du jeu dans le second engagement passablement confus, les Rangers passaient en avant par 4-3, au tout début de l'ultime période. Mais Jean Landry puis Richard Nantais modifièrent la situation en comptant tour à tour et les Rangers durent s'incliner après avoir vainement tenté de réagir. Locas fut l'autre compteur des Remparts alors que quatre joueurs différents réussirent à déjouer Lussier. Marcel Vaillancourt arbitra la rencontre durant laquelle il infligea 75 minutes de punitions dont une pénalité de match à Deschamps, ce qui lui vaudra sans doute une suspension.

Richard ouvre le feu

Forçant le jeu dès le début de la rencontre ,afin de placer les Rangers en difficulté le plus tôt possible, les Remparts dominèrent durant la première moitié de la période initiale et cet avantage se matérialisa par une avance de 2-0, grâce à deux buts de Jacques Richard. Il enfila son 32e en allant déjouer de près le cerbère Pierre Hamel après avoir capté une passe de Pierre Roy dans la huitième minute, alors que trois joueurs avaient déjà séjourné au pénitencier. Pierre Henri dut en faire autant à 10.29 et, peu après son retour sur la glace, Richard marquait un second but, en rabattant facilement le disque au fond de la cage des Rangers à la suite d'un tir sans succès de Réjean Giroux. Le pointage changea quelques secondes après quand, dès le réengagement, Jef Richard tira profit d'une erreur défensive des Québécois pour marquer un premier but pour les Rangers, sur un tir d'une quinzaine de pieds que Lussier ne put capter. Redevenu serré, le duel fut dès lors assez équilibré, surtout pendant la punition majeure de Lupien que l'arbitre pénalisa pour avoir trop durement réagi, après avoir été frappé au visage par un adversaire. Les Remparts ne menaient donc que par 2 à 1 quand la première période s'acheva.

Période troublée

La situation s'améliora pour Filion et ses joueurs quand le second engagement débuta lorsque Locas s'échappa pour contourner les buts des Rangers et compter "à la sauvette", en se retournant. Mais, au lieu de décourager les gars de Gordie Haworth, ce point les ragaillardit et, profitant du retrait de Jacques Richard puni par Vaillancourt à la mi-temps, Michel Plante fit fructifier l'attaque à cinq de son club, redonnant de ce fait beaucoup de tension à la rencontre qui devint aussitôt très orageuse, puis fortement troublée. Nantais et Patry entrèrent dans un corps à corps, imité par Jacques Richard et Louis Clément, le No 15 des Remparts recevant une majeure et Clément une mineure par surcroît.

Guy Provost égalisa juste après cette friction et une autre bagarre éclata aussitôt, confrontant cette fois Deschamps à Patry. Peu de coups s'échangèrent, mais Deschamps ayant poussé trop rudement un officiel, l'arbitre lui colla une punition de match qui le mettait définitivement à l'écart de la partie. Son départ compliqua la tâche des Remparts qui terminèrent péniblement cette deuxième période en subissant une punition de banc puis une mineure ensuite (Roy), ces deux pénalités accentuant les chances des Rangers qui ne purent toutefois en profiter.

Nantais marque le point décisif

Sept secondes après la reprise du jeu, l'égalité était de nouveau brisée lorsque Serge Roch porta les Rangers en avant par 4 à 3. Ce pointage ne changea pas jusqu'à la onzième minute, alors que les Remparts bénéficiaient d'un avantage numérique. Alors que les Remparts bénéficiaient, Jean Landry exécuta un tir de la ligne bleue qui surprit Louis Laliberté, le gardien substitut ayant pris la relève de Pierre Hamel dans le second engagement. Le match allait donc être contesté jusqu'à la fin et il le fut effectivement car, après avoir encaissé un cinquième point, celui marqué par Richard Nantais, les Rangers batailleront avec acharnement mais en vain, le remplacement de leur cerbère par un sixième attaquant s'avérant infructueux. De justesse, les Remparts s'adjugeaient donc la victoire, un gain de la plus haute importance.

Demain soir

Les Castors de Sherbrooke feront leur seconde visite de l'année au Colisée demain soir et quelques changements ont été apportés à l'équipe dirigée par Ron Racette. En plus des descentes normales du junior A au junior B, une transaction surprise a amené le robuste Gaétan Mathieu à Sherbrooke en retour rde Denis Gingras et Allan McCue. Puis, auparavant, il y avait eu l'échange qui impliquait l'excellent cerbère Yvon Pouliot et le joueur de défense Marc Goulet. Goulet et Mathieu seront deux nouvelles figures pour les Québécois dans le camp du Sherbrooke.

Les amateurs qui avaient assisté à la dernière rencontre entre Laval et les Remparts au Colisée se rappellent des violentes bagarres qui avaient animé la joute et c'était Gaétan Mathieu qui avait été le principal instigateur de ces furieux combats. La venue des Castors peut laisser présager une joute passablement rude. Dans leur dernier match, à Trois-Rivières, la troisième période a été très rude et l'arbitre de la rencontre a dû chasser six joueurs de la partie dont l'ex-Rempart Bill Landers. D'ailleurs, le pilote Ron Racette aime ça quand ses joueurs pratiquent un jeu fort agressif et il leur fait savoir quand ils ne frappent pas assez.

Pour sa part, Maurice Filion n'emploiera pas de tactiques spéciales contre les Castors mais une chose est certaine, ses joueurs ne se laisseront pas intimider. Ils tenteront de remporter un deuxième match d'affilée contre les Castors. ■

SOMMAIRE

Première période
1—Québec, Richard (32) (Roy) ... 7.51
2—Québec, Richard (33) (Giroux, Roy) ... 12.38
3—Drummondville, Richards (Belisle, Touchette) ... 12.56
Punitions : Rolando 1.24, Nantais 1.49, Deschamps 2.20, Henri 10.29, Lupien (maj.) 16.42.

Deuxième période
4—Québec, Locas (Roy, Nantais) ... 2.06
5—Drummondville, M. Plante (Patry, Rolando) ... 13.52
6—Drummondville, Provost (Belisle, J. Hamel) ... 16.51
Punitions : J. Hamel 11.16, Richard 13.20, Nantais et Patry 13.52 Richard (maj.), Clément (min. maj. 16.00, Deschamps (maj., match), Patry (maj.) 16.36, Remparts (banc) 18.36, Roy 18.45.

Troisième période
7—Drummondville, Roch (Plante, Provost) ... 0.07
8—Québec, Landry (8) (Locas) ... 10.09
9—Québec, Nantais (11) (Beaulieu, Constantin) ... 14.08
Punitions : Richards 5.36, Roy et Hamel 3.17, Huppé 10.05, Nantais et Henri (maj.) 17.36.

Lancers par :

Drummondville	12	7	8	— 27
Québec	14	8	8	— 30

ASSISTANCE : 2,711. ■

Télé

SAMEDI LE 18 DECEMBRE

1h.00 — CBVT (11) — Tournoi Rothmans-Québec (tennis)
1h.00 — WCAX (3) — Sun Bowl, d'El Paso (football)
2h.00 — Tele-5 — Les Chinois à Toronto (badminton)
3h.00 — CFTM (10) — Sur le matelas (lutte)
3h.30 — CFCF (12) — Grand Prix Wrestling
4h.00 — WCAX (3) — St-Louis à Dallas (football)
4h.00 — Télé-4 — La lutte Grand Prix
4h.00 — Tele-5 — Ecosse vs Saskatchewan (curling)
4h.30 — CFCF (12) — Royal Winter Fair (sauts équestres)
5h.00 — WMTW (8) — Démolition d'autos, billard
6h.30 — Tele-5 — Maurice Richard, Debbie Van Kiekebelt
8h.00 — CBVT (11), Tele-5 — Buffalo à Toronto (hockey)

DIMANCHE LE 19 DECEMBRE

11h.00 — Télé-7 — La lutte Grand Prix
11h.30 — WMTW (8) — This week in pro football
12h.00 — Télé-4 — Match
12h.30 — The NFL Today (football)
1h.00 — WCAX (3) — Philadelphie vs N.Y. Giants (football)
1h.30 — CBVT (11) — Invitation au loisir
2h.00 — CBVT (11), Tele-5 — Minnesota à Chicago (football)
4h.00 — WCAX (3) — Detroit à San Francisco (football)
4h.30 — CFTM (10) — Télé-quilles
4h.30 — Tele-5 — Sports week
4h.45 — CBVT (11) — Echos du sport

LUNDI LE 20 DECEMBRE

9h.00 — WMTW (8) — Liberty Bowl, de Memphis (football)

SPORT-ACTION

AVIRON

Lors de l'assemblée annuelle de la Fédération québecoise des sociétés d'aviron, tenue à la centrale de la CSQ, M. Harry Goetschi a été reporté à la présidence de la fédération. Les délégués ont adopté les premiers règlements généraux officiels de la société de même que le premier manuel des courses de la fédération québecoise. Selon les nouveaux règlements, le comité exécutif est composé de 7 membres et le conseil d'administration sera augmenté au fur et à mesure que se formeront les régions administratives. En effet, la société entreprend une vaste campagne de régionalisation, dans le cadre du programme général de la CSQ.

BALLE-MOLLE

La Fédération de balle-molle amateur du Québec tenait également une assemblée annuelle. Il n'y a pas eu d'élection générale; la vacance au poste de secrétaire a été comblée par l'élection de M. Mario Deguise, de Sorel. D'autre part, la fédération a adopté les nouveaux règlements généraux portant à 15 régions administratives le nombre de régions représentées.

Le congrès de la Fédération internationale qui devait avoir lieu au Canada, suite à une décision de la fédération, a été octroyé par la CASA à la ville de Montréal pour 1973.

SKI

On annonce qu'une assemblée générale spéciale de l'Association canadienne de ski, division du Québec, doit avoir lieu vendredi le 17 décembre, à l'auberge des Gouverneurs, à Québec. On y discutera de la restructuration des territoires et de la redivision des régions en conformité avec le programme général de la CSQ.

CROSSE

L'assemblée générale de la Fédération de crosse du Québec doit avoir lieu le 15 janvier. Elle sera tenue à l'Escale, 55, rue Albert à Granby. Le programme de cette assemblée devrait être connu sous peu.

ATHLETISME

Une importante assemblée générale des entraîneurs de la province en athlétisme aura lieu au centre Maisonneuve, 3,000 Viau, dans l'auditorium de l'école de la police, le 18 décembre. On y discutera notamment de l'adoption d'une charte définitive, suite au projet déjà soumis aux entraîneurs.

La soirée des trophées de la Fédération d'athlétisme du Québec suivra cette assemblée à partir de 19 heures dans le hall du centre Maisonneuve où un apéritif d'honneur sera offert par la ville de Montréal. Suivra le banquet de la fédération et la remise des trophées '71.

LUTTE AMATEUR

Lors de l'assemblée annuelle tenue à la centrale de CSQ, M. Jay Bradbury, ex-secrétaire du Québec Amateur Wrestling Committee a été porté à la présidence. MM. Jean-Robert Drouin et Philippe Markon ont été élus respectivement premier et deuxième vice-président tandis que M. Marcel Sauvé devenait secrétaire et M. Daniel Masse, trésorier. Au cours de cette assemblée, on a accepté de porter à 15 le nombre de régions administratives de la province en conformité avec le programme de la CSQ tandis que les nouveaux règlements ont été dans l'ensemble adoptés, certaines clauses étant envoyées au comité d'études qui devra faire rapport à la fédération. Déjà 4 régions sont officiellement structurée et le programme se continue en conformité avec les plans établis. ■



SESTRIERES (AFP) — La municipalité de Sestrières n'engagera aucune poursuite contre le délégué de la F.I.S., Freddy Fuchs, responsable de l'annulation de la descente masculine du 3e Arlberg-Kandahar. Tel est l'essentiel de la conférence de presse tenue vendredi soir par Carlo Bertolotti, président du syndicat d'initiative de la station de Sestrières.

Après avoir rappelé les importants travaux effectués dès la première chute de neige pour avoir une piste en état, malgré une température très douce, Bertolotti a déclaré:

"Sestrières, berceau du ski italien, ne fera aucune dénonciation, n'engagera aucun recours en justice, ne fera aucune polémique. Le sport est déjà agité par tant de disputes et d'intérêts que nous n'avons pas l'intention d'aggraver la situation. Toutefois, nous affirmons clairement que nous ne souhaitons plus avoir des courses dans lesquelles les décisions seraient prises sans appel par un seul délégué. Pour notre part, nous estimons que ce genre de décision ne devrait être prise que par commission composée de trois membres, dont un appartiendrait à la fédération du pays organisateur."

A l'issue de la descente féminine de l'Arlberg-Kandahar, qui s'est disputée vendredi à Sestrières, les classements de la coupe du Monde de ski s'établissent comme suit:

Dames:

1. A.M. Proell, Aut	70 pts
2. J. Rouvrier, Fr	60 "
3. F. Macchi, Fr	50 "
4. I. Mir, Fr	26 "
5 M.T. Nadig, Sui	22 "
6. W. Drexel, Aut	11 "
7. R. Mittermainer, All Ouest 10 pts	
8. R. Speiser, All Ouest 8 pts	
9. B. Clifford, Can	7 pts
10. K. Christiensen, Norv	6 "

Classement général par équipes:

1. Autriche	185 pts
2. France	180 "
3. Suisse	117 "
4. Norvège	31 "
5. All Ouest	27 "
6. Pologne	11 "
7. Etats-Unis et Canada	10 "

■

De but en blanc



PAR RÉAL LABBÉ

REGARDONS A COTE

Il n'y a rien comme regarder ce qui se passe chez les voisins pour être au courant. Quand un propriétaire veut faire des améliorations à sa demeure, il prend exemple surtout sur ce qui l'entoure pour tenter de ne pas briser l'harmonie qui règne dans la rue. Mais s'il va prendre des idées dans une autre ville, il court des chances que ses changements fassent contraste avec ce qui existe déjà.

On peut appliquer cet exemple dans le domaine des sports où tout ne tourne pas rond présentement. La réunion des ministres fédéral et provinciaux, responsables des Sports et des Loisirs, a donné lieu à de violentes sorties sur les sports, plus spécialement sur le hockey. Ces messieurs s'en sont pris aux dirigeants du hockey junior, les accusant de tous les torts. On a dit qu'ils abusaient des jeunes, qu'ils les exploitaient, etc. Bref toute la litanie habituelle pour dire que le joueur de hockey est presque considéré comme un paria de la société.

On s'apitoie énormément sur le sort de l'athlète professionnel, tout comme sur celui qui aspire à le devenir. On croit que les joueurs sont lésés dans leurs droits fondamentaux et on cite, à tort ou à raison, la charte des droits de l'homme. Mais que font les dirigeants gouvernementaux pour mettre un terme à cet abus, si abus il y a? Rien, absolument rien. On est bien prêt à critiquer mais quand il s'agit d'apporter une solution, personne ne s'y risque.

Il suffirait cependant de regarder ce qui se passe chez nos voisins du Sud et on aurait les meilleures méthodes pour freiner ce que plusieurs considèrent comme de l'exploitation. Pas même besoin d'aller en France ou en Italie. Il suffit à peine de traverser la frontière et les exemples tomberont sous les yeux de ces messieurs à une cadence qu'ils auront peine à suivre.

Pourquoi ne pas instituer au Canada le même système qui existe pour le football aux Etats-Unis, dans les rangs mineurs. On ne trouve pas de ligues juniors structurées comme ici, mais avant de passer chez les professionnels, tous les joueurs sont passés par l'université ou le collège. Auparavant ils avaient appris les rudiments du football avec des équipes de High School. On pourrait facilement appliquer le même phénomène au Canada. Les argents versés par la CAHA iraient aux universités qui pourrait offrir des bourses aux athlètes, tout comme cela se produit au pays de l'Oncle Sam. Les athlètes pourraient poursuivre des études universitaires et auraient des débouchés assez intéressants une fois leur carrière terminée. De nos jours, sauf de rares exceptions, le professionnel au hockey doit pratiquement se lancer en affaires tandis que son nom est bon car une fois qu'il a pris sa retraite, ce n'est souvent pas rose du tout.

DIFFICILE A ACCEPTER

Bien sûr il sera très difficile de faire accepter une telle idée, et je pourrais dire qu'elle est même utopique. Allez donc dire à un propriétaire d'une équipe junior qu'il perd sa franchise. Il s'arrachera littéralement les cheveux. Il y a peut-être une solution à ce problème. Tout d'abord, le hockey de catégorie inférieure au calibre junior A devrait se situer au niveau des écoles et des CEGEP. C'est-à-dire plusieurs écoles pourraient compétitionner dans les rangs mosquitos et pee-wee à l'intérieur d'une régionale.

Puis quand les jeunes auront atteint les niveaux bantam et midget, chaque régionale pourrait former un club tout-étoiles tout en gardant quand même des équipes de second ordre. Ensuite pour la catégorie juior A, on se transporterait dans les universités.

C'est là que se trouve le problème. Comment enlever une équipe à son propriétaire? Ce n'est peut-être pas nécessaire si on parvient à intéresser le dit propriétaire à s'associer avec telle université. Les joueurs pourraient fréquenter les cours avec plus d'assiduité et ils auraient la chance d'avoir une formation universitaire.

OUBLIEZ TOUT ÇA

Cette formule, qui semble la seule acceptable si on veut faire des changements dans la structure du hockey mineur au Canada, est à peu près impossible à réaliser. Donc oubliez toute idée de restructuration et messieurs des gouvernements fédéral et provinciaux, laissez tomber cette affaire du hockey. Laissez à ceux qui s'en sont toujours occupés le soin de régler leurs problèmes. D'ailleurs les joueurs eux-mêmes ne se sont pas encore plaints.

EN RACCOURCI...

C'est demain qu'aura lieu le dépouillement de l'arbre de Noël pour les petits des membres du Club de Curling Cambrai... Mercredi on présentera à cet endroit les finales de la compétition membres-commercial... Le Salon International de l'automobile aura lieu du 13 au 23 janvier dans le grand Hall d'exposition de la Place Bonaventure à Montréal... Les amateurs de hockey pourront revoir Gaétan Mathieu, qui s'alignait avec le National de Laval, dès demain soir au Colisée. Mathieu est présentement avec les Castors de Sherbrooke dirigés par Ron Racette. L'action ne devrait pas manquer... ■

CHARLES RHEAUME
LUNETTES - VERRES DE CONTACT
OPTICIEN D'ORDONNANCES
1680, 1ère Avenue
(Face à l'hôpital St-François d'Assise)
524-9214

CENTRE MEDICAL DU VERRE DE CONTACT
DOCTEUR CAMILLE GELINAS, M.D.
Suite 380, Edifice Grande-Allée, 580 est, Grande-Allée, Québec.
Strictement sur rendez-vous
Tél.: 523-1471.

Verres de Contact
Centre d'Application de Lentille Cornéenne
DR FERNAND BELLEMARE, M.D.
350 Boul. Charest Est
Suite 202
Québec — 529-3694

CONVOCATION
Assemblée générale annuelle de la Caisse populaire St-Fidèle
cité de Québec
Mardi le 21 décembre 71
à 8 hres p.m.
au sous-sol de l'église, entrée par la 14e Avenue
PRIX DE PRESENCE
M. Paul Rochette, secrétaire.

Vérifiez l'humidité si votre arbre de Noël est illuminé
Votre service d'incendie

NOTAIRES
Raymond Derospe
Germain Paiement
Huguette Viger
264 de la Couronne — 529-5701
Stationnement, voisin de l'édifice

SPENCER
ET SPIRELLA
Tous genres de Corsets, Ceinture pour dames, hommes et enfants
Brassières, corsets — Supports orthopédiques, maternité ceintures chirurgicales, etc...
Mme C.-E. Pelletier
Spécialiste en corsetterie médicale Marchande
2770, rue Duval, Apt. 515
Québec 3
Tél. : 623-5685

SPECIALISTE DE LA VUE
Dr Laurent Massicotte
OPTOMETRISTE
LENTILLES CORNEENNES
1111, rue ST-JEAN — Québec — 529-6686

General Bearing Service LIMITEE
PIEDS A COULISSE CALIPER EVERYDAY
PIEDS NICKELES — 7" de long. Graduation en pouces et en millimètres.
$2.25 taxe comp.
165, PRINCE-EDOUARD
Québec — 529-9088

LUCKY GARDEN RESTAURANT INC.
1177 RUE DE L'EGLISE, VILLE DE STE-FOY
LIVRAISON A DOMICILE
Tél.:659-1010

les huiles castel-huot brûlent de vous servir 683-1941
CASTEL
● ADOUCISSEUR D'EAU
● CHAUFFE-EAU
● HUMIDIFICATEUR
● FILTRE ELECTRONIQUE
● AIR-CLIMATISÉ
● PLAN BUDGETAIRE
● VENTE ET LOCATION

Montréal présentera les Jeux d'hiver à la place de Shawinigan (et de Québec)

Montréal (PC) — Les Jeux d'hiver du Québec, incertains lorsque Shawinigan s'est retirée plus tôt ce mois-ci, auront lieu à Montréal du 26 au 28 février.

Les Jeux seront co-commandités par la ville de Montréal et 17 autres municipalités de l'île de Montréal au cours de la dernière fin de semaine de février alors que 3,300 athlètes, la majorité de 14 à 20 ans, participeront à 23 disciplines sportives. Ces athlètes représenteront 15 régions provinciales.

Le programme final des Jeux sera tracé lors de réunions comprenant les représentants de la Corporation des Jeux du Québec, la Conférence des maires des banlieues de Montréal et la Confédération des Sports du Québec la semaine prochaine.

Shawinigan s'est retirée le 3 décembre parce qu'elle ne pouvait se payer le luxe de telles dépenses.

Cette décision a mis en doute la tenue des Jeux et plusieurs dirigeants des sports amateurs de la prôvince doutaient fort des chances de les présenter.

Impression

Michel Labrosse, de la CSQ, a déclaré que plusieurs dirigeants étaient étonnés de la décision de Shawinigan, étant sous l'impression que la ville avait tenté de servir des Jeux pour soigner ses propres intérêts.

"Après les Jeux d'été de Rivière-du-Loup, Shawinigan a déclaré qu'elle pourrait présenter les Jeux avec une aide minimale du gouvernement québecois, a dit Labrosse.

"La cité a d'abord demandé $50,000 et Québec a répondu qu'il étudierait la demande.

"Puis la cité a porté sa demande à $70,000 et le gouvernement a encore répondu qu'il étudierait la demande.

"Enfin, Shawinigan a présenté un ultimatum de $250,000, sinon pas de Jeux.

"Le gouvernement a certes été surpris de cet ultimatum et il a certes été décontenancé lorsque Shawinigan a porté sa dernière demande à $496,000 en novembre.

"Je ne blâme pas le gouvernement d'avoir dit poliment à Shawinigan d'aller au bonhomme".

Labrosse a ajouté que le coût des Jeux, qui sera divisé par 18 municipalités, sera minimal ici, d'autant plus que tous les locaux sont déjà disponibles à Montréal.

"Le gouvernement fera probablement sa part si nécessaire mais le montant sera loin de $496,000".

Cette importante annonce fait suite à trois réunions tenues au siège social de la confédération des sports du Québec. Une première réunion groupait 22 des 24 sports d'hiver au cours de laquelle il a été proposé que le principe d'avoir des finales provinciales des Jeux d'hiver du Québec, édition 1972, soit accepté et que l'assemblée accorde à la corporation des Jeux un vote total de confiance dans l'organisation de ces finales. Par la suite, devait avoir lieu une deuxième réunion à laquelle participaient 16 directeurs de récréation des municipalités de l'île de Montréal au cours de laquelle fut acceptée à l'unanimité la motion à l'effet que les directeurs municipaux de récréation acceptent le principe d'organiser les finales provinciales des sports au programme des Jeux d'hiver du Québec édition 1972. Cette résolution des directeurs de récréation a été par la suite entérinée lors d'une réunion des maires de ces mêmes municipalités.

Même si l'on ne peut annoncer pour le moment quelle municipalité présentera la finale provinciale dans chacun des sports, la corporation est d'ores et déjà assurée de la collaboration des villes suivantes : Pointe-aux-Trembles, Anjou, St-Léonard, Montréal, Verdun, LaSalle Dorval, Pointe-Claire, Ste-Anne-de-Bellevue, Pierrefonds, St-Laurent, Ville Mont-Royal, Outremont, Montréal-Est, Dollard-des-Ormeaux, Montréal-Nord, Westmount et Beaconsfield, villes auxquelles voudront sans doute s'ajouter les autres municipalités de l'Ile de Montréal.

La corporation considère que les villes de l'Ile de Montréal par leur dynamisme, la compétence de leurs services de récréation et la présence d'équipement adéquat, sont en position, en se divisant les tâches de réaliser les jeux d'hiver du Québec 1972 avec un brio digne de leur réputation. Toutes ces municipalités jouissant déjà de services de récréation, la tâche de l'organisation du logement et de la nourriture des athlètes et des officiels sera aisément accomplie rapidement et à peu de frais.

En relevant ce défi de présenter les Jeux d'hiver du Québec 1972, les communautés anglophones et francophones de l'Ile de Montréal manifestent mieux que jamais leur désir de fraterniser dans le plus bel esprit qui soit : l'esprit sportif. Cette manifestation sera une occasion unique pour l'Ile de Montréal de démontrer qu'elle est peut-être à la fine pointe du sport amateur. La corporation croit donc possible de présenter des Jeux d'hiver, avec l'intime collaboration des municipalités et de tenir les finales provinciales 1972.

De son côté, la confédération des sports du Québec mettra à la disposition de la corporation sa centrale administrative et assurera le fonctionnement de la centrale d'information et de compilation. ■



GILLES HOUDE A DIT: "UN INSTANT" A OTTAWA

Le député libéral de Fabre, Gilles Houde, qui représentait le Québec à la conférence fédérale-provinciale sur les Loisirs et les Sports, les 14 et 15 décembre, a déclaré hier, qu'il avait tenté d'empêcher la mainmise du gouvernement fédéral dans le secteur du sport amateur au Québec, en faisant admettre l'idée d'une participation et d'une consultation commune.

Houde a noté, au cours d'une conférence de presse, qu'il avait fait accepter par le gouvernement fédéral la présence d'un fonctionnaire du Haut-Commissariat aux Loisirs et aux Sports du Québec dans le cadre de "Caravane 1972", opération qui doit parcourir le Québec à compter de la mi-janvier, afin de promouvoir le sport amateur. Le Québec y aura son drapeau et on diffusera un film tourné par l'Office du film du Québec, sur les Premiers Jeux d'Eté du Québec, à Rivière-du-Loup.

De même, le député de Fabre a exigé du ministre fédéral de la Santé, John Munro, qu'il consulte le Haut-Commissariat avant de mettre sur pied un bureau, à Montréal, de la nouvelle compagnie Sport-Participation, dont l'objectif est de promouvoir l'état de santé par le sport.

Hockey amateur

Quant à la création d'un autre organisme fédéral qui aurait la responsabiloté du hockey amateur à travers le Canada, le député responsable au Haut-Commissariat a noté que les provinces s'y étaient opposées en signalant que le malaise dans ce domaine n'était pas aussi grand que le prétendait le gouvernement fédéral.

Interrogé sur la signification de l'intrusion fédérale dans un domaine relevant jusqu'ici du Québec, Houde a dit qu'il ne la voyait pas d'un bon oeil, mais qu'il appartenait au premier ministre Bourassa d'établir clairement une position précise à ce sujet, ajoutant qu'il n'avait pas l'intention de faire une bataille, seul.

Enfin, il a déclaré avoir conseillé à Ottawa de s'en tenir à des programmes et des projets nationaux et internationaux dans le domaine sportif en lui rappelant que le Québec était la province la mieux structurée et qui consacrait les sommes les plus importantes au Canada pour son développement. (PC) ■

400 milles de sentiers pour les motoneigistes dans Charlevoix

Plus de 400 milles de sentiers de motoneige ont été complétés et sont prêts à être utilisés dans le comté de Charlevoix, en vertu du projet pilote du ministère des Terres et Forêts, direction générale de la conservation. Il est en outre dans les projets immédiats du ministère d'étendre ce réseau de sentiers vers l'est et vers l'ouest de façon à couvrir toute la région de Québec jusqu'au Saguenay. D'autres sentiers sont donc en préparation pour les régions de Baie Ste-Catherine, La Malbaie, Baie St-Paul, et éventuellement jusqu'à Québec.

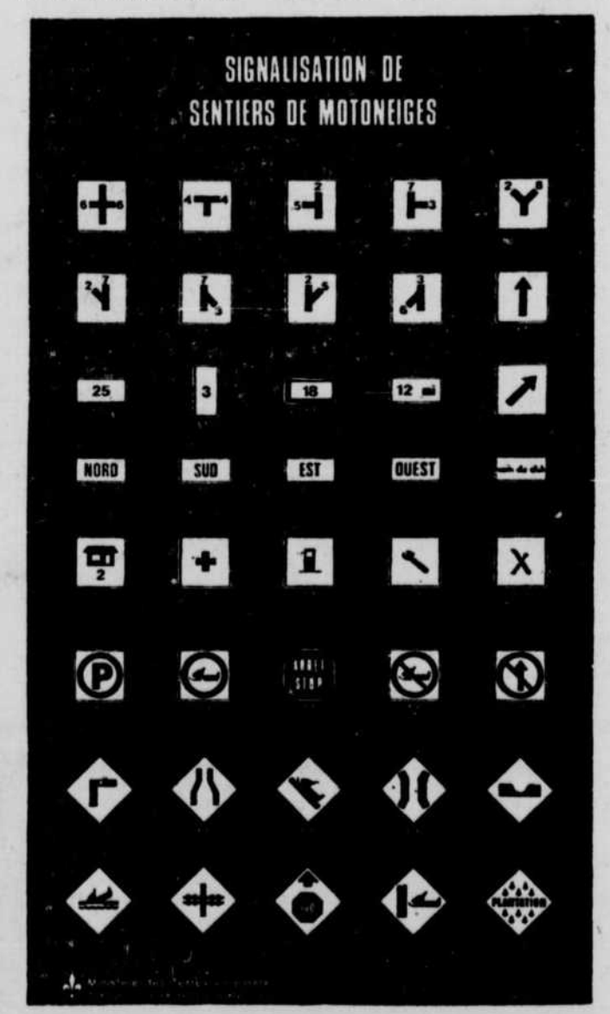
C'est ce que précisait récemment un porte-parole du ministère des Terres et Forêts, en ajoutant que le projet pilote de Charlevoix semblait devoir connaitre un succès certain et que déjà d'autres projets étaient à l'étude pour la Côte Nord et la région du nord de Montréal.

Par ailleurs, le ministère des Terres et Forêts a publié sa première carte officielle de sentiers de motoneiges dans le secteur du comté de Charlevoix.

Les routes, les sentiers de motoneiges, les lignes de transport d'énergie, les distances en milles, les refuges, les postes d'accueil, les parois d'escalade et les terrains de stationnement sont clairement indiqués sur la nouvelle carte préparée conjointement par la division de la conservation au ministère des Terres et Forêts et l'Association de protection des Forêts Laurentiennes.

Signalisation internationale ?

La signalisation des sentiers adoptée pour ce projet [illegible] lement servi de base à un système général de [illegible] de sentiers de motoneiges que le ministère des Terres et Forêts a proposé à l'échelle provinciale, nationale et même internationale; les autres projets de sentiers dans d'autres régions du Québec visent à créer finalement dans la province un véritable réseau complet de sentiers. Déjà, dans les parcs provinciaux, le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche a créé des réseaux internes. Le ministères des Terres et Forêts, pour sa part, s'occupe des terres de la Couronne non érigées en parcs. ■



Signalisation pour les motoneiges ■

Fred Glover se vide le coeur

En déclarant ce qui suit, le pilote des Kings veut tout simplement dire que les joueurs pourrissent le hockey

Par la PRESSE CANADIENNE

Si l'on en croit Fred Glover instructeur des Kings de Los Angeles, le joueur de hockey professionnel moderne est indifférent, indiscipliné, trop choyé, trop gras et souffrant d'une maladie fort courante, celle de la "tête enflée". L'équipe que dirige Glover s'illustre actuellement dans le caveau de la division Ouest de la LNH. Avant de devenir l'instructeur des Kings, au début de la saison actuelle, Glover avait été, pendant trois saisons, le pilote des Golden Seals de la Californie, qui rivalisent avec les Kings pour le titre de pire équipe de la ligue. Glover a fait ses remarques au cours d'une conversation avec le journaliste Tim Burke, de la Gazette de Montréal, immédiatement après la défaite de 3-1 aux mains des Canadiens de Montréal mercredi.

CALENDRIER

Les Kings étaient inactifs hier soir, mais il y a cinq matches prévus au calendrier ce soir avec Buffalo à Toronto; New York, à St-Louis; Boston, à Pittsburgh; Detroit, à Los Angeles; et Chicago, à Minnesota. Dimanche, Montréal est à Oakland; Toronto, à Philadelphie; Minnesota, à New York; Pittsburgh, à Boston; Vancouver, à Buffalo; et St-Louis, à Chicago.

NOUVEAUX CLUBS

Au sujet de l'addition de deux nouvelles équipes la saison prochaine, celles de Long Island et d'Atlanta, Glover a affirmé qu'elles ne pourraient sûrement pas faire baisser le calibre du jeu, car celui-ci est tellement bas qu'il ne peut être pire. "Il est à peu près impossible, a dit Glover, d'enthousiasmer les joueurs. Ce n'est pas parce qu'ils sont des lâcheurs, mais simplement parce qu'ils ne sont pas intéressés. Ils sont devenus de véritables enfants de choeur et font l'impossible pour éviter tout semblant de rudesse.

"Au surplus, ils s'attendent à ce qu'on leur apporte tout sur un plateau d'argent. Avant un match, un joueur a-t-il besoin d'un lacet pour son patin, au lieu de monter trois marches pour en prendre un, il demande à l'entraîneur de le lui apporter.

"Le match terminé, ils abandonnent leur uniforme, leurs patins, tout leur équipement sur le plancher et s'en vont en disant: l'entraîneur s'en occupera, c'est son travail.

"C'est peut-être pour ça qu'ils se disent, une fois rendus sur la glace alors que la rondelle est à quelques pieds d'eux: pourquoi m'en faire, la rondelle est trop loin, qu'un autre la prenne".

Glover est d'avis que la discipline disparaît graduellement du hockey professionnel depuis 15 ans et qu'elle n'existe à peu près plus depuis l'avènemnt de l'expansion.

A son avis, la maladie s'est répandue à toutes les équipes, même les Canadiens. "A les voir à l'oeuvre on constate que ce ne sont pas les mêmes Canadiens qu'autrefois, dit-il. Ils ne patinent plus comme ils le faisaient jadis — et ils peuvent se compter chanceux d'avoir Ken Dryden dans les buts".

GATES

Glover est d'avis que le joueur de hockey professionnel moderne a tendance à se regarder comme un individu un peu spécial et considère que le commun des mortels devrait lui rendre hommage.

"Mais ce sont des hommes comme les autres, dit Glover. Au surplus, ajoute-t-il, la plupart d'entre eux ne travaillent pas assez. Si tous nos joueurs jouaient au maximum de leur habilteté, notre équipe serait en meilleure position qu'elle ne l'est".

Il tient l'affluence de l'argent et du confort matériel responsables de la disparition graduelle mais sûre des bons jeunes joueurs de hockey. ■

Automobile

EN BREF

Andy "S.T.P." Granatelli vient d'acheter de Carl Haas une voiture Lola Indy... On s'attend à ce que Bobby Allison fasse partie de l'équipe junior de Johnson l'an prochain... Richard Attwood abandonne la course automobile pour se consacrer au monde des affaires... Bobby Unser a terminé les essais de la nouvelle voiture Indy de Gurney. On affirme qu'elle est de beaucoup supérieure à la version 71... L'Equipe McLaren pourrait bien avoir un moteur Chevrolet 1000 hp à turbine pour la Can-Am 1972... David Loring, le champion canadien en Formule Ford, projetterait de participer à la saison européenne de Formule 3 au volant d'une March... Hiroshi Kazato sera de la partie lors de la série Formule 2 en Europe; il pilotera une March 722M.... Des rumeurs veulent que Graham Hill hérite de la commandite de Yardley en 1972.... Henri Pescarolo pourrait bien être premier pilote pour l'équipe Surtees.... Derek Bell : sera-t-il au volant de la Tecno Formule I ?... Herb Wetson inscrira Horst Kwetch dans la série Continental L & M l'an prochain; il prendra le volant de la Lola T 300.... ■

UN NOUVEAU SALON... TOUT NEUF, TOUT NEUF

MONTREAL — Un nouveau nom — Auto '72 — identifiera le plus important salon international de l'automobile au Canada qui se tiendra du 13 au 23 janvier prochain dans le grand hall d'exposition de la Place Bonaventure à Montréal.

Cette exposition, qui compte parmi les dix plus importantes du genre au monde, est présentée annuellement par l'Association des Marchands d'Automobiles Ltée de Montréal. Le nombre de participants-exposants, enregistré pour 1972, a brisé tous les records précédents; le Salon présentera un nombre encore plus grand de voitures inédites en Amérique du nord ainsi qu'au moins une primeur mondiale.

"Le nouveau nom — "Auto '72" — est simple et précis. Par son entité, il décrit d'une manière plus que réaliste l'impact et la signification de l'automobile dans nos vies" a déclaré le président d'Auto '72, Monsieur George Harland.

"De nouveaux réglements d'affichage et un système amélioré d'éclairage installé au coût de $250,000 rehausseront, par ailleurs, l'aspect visuel du Salon mieux encore que par le passé. Et cette année, les manufacturiers d'autos que les media d'information ont collaboré d'une façon formidable. Mon comité et moi-même sommes donc plus qu'optimistes quant au succès anticipé d'Auto '72" a conclu M. Harland.

L'exposition réunira l'éventail le plus complet des meilleures voitures disponibles sur le marché mondial. En admirant, et en se documentant sur ces voitures, les visiteurs auront l'occasion unique de comparer et connaître l'ensemble des véhicules disponibles ici au Canada. En mettant l'accent sur l'aspect information, des kiosques et diverses présentations permettront, par ailleurs, au public de se renseigner sur les découvertes les plus récentes dans les domaines de l'anti-pollution et de la sécurité. Quant aux véhicules prototypes, ils figureront dans l'allée centrale du hall, baptisée "Avenue des Nations".

Le prix d'entrée d'"Auto '72" a été fixé cette année à $1.75 pour les adultes et $0.75 pour les enfants.

Une visite "avant-première", loin de la foule et permettant de déambuler à l'aise est prévue la veille de la grande ouverture, soit le 12 janvier.

LA VOITURE DE TYRRELL A GAGNE LE PRIX DE LA VOITURE DE SPORT

L'homme qui a créé la voiture dans laquelle Jackie Stewart a gagné, cette année, le championnat mondial de course automobile, a reçu le trophée Ferodo, décerné à la personne ayant contribué de manière extraordinaire à la course automobile dans le Commonwealth.

La voiture Grand Prix de Ken Tyrrell, âgé de 47 ans, n'a pas seulement fait gagner le championnat mondial du conducteur dans sa première saison mais encore le championnat mondial des constructeurs automobiles.

Le prix Ferode est décerné annuellement par un jury indépendant de 10 hommes. En annonçant le nom du lauréat, M. Philip Turner, président du jury, a déclaré que M. Tyrrell avait contribué de manière éminente au prestige de la course automobile britannique.

Ses nombreuses années de conducteur automobile lui ont donné une profonde compréhension de la manière dont pensent et réagissent les coureurs automobiles. M. Turner a déclaré que le succès de Tyrrell était dû à sa capacité exceptionnelle de prévoyance. "Je sais que ce facteur a permis à Tyrrell d'être un chef d'équipe, un concurrent et un constructeur hors ligne", a ajouté M. Turner. ■

Quilles

L'équipe du Bar Le Refuge-Station G. Rancourt occupe la première position de la section 1 avec 34 points. Elle est suivie de l'équipe no 1 de la salle de quilles Montmartre avec 32 points et en troisième position on retrouve l'équipe de la salle Limoilou - Taverne La Chope avec 31 points. Dans la section no 2, c'est l'équipe Serge Bouchard - Salle Giroux qui occupe le premier rang avec un total de 33 points, suivie de la salle de quilles Myrand avec 27 points et de la salle de quilles St-Roch avec 26 points.

Voici les statistiques individuelles :

1—Raynald Cloutier	178.2
2—François Sipos	176.19
3—Gerry Plourde	175.16
4—Guy Mercier	175.1
5—Jules Carbonneau	171.26
6—André Giroux	170.13
7—Raynald Boutin	170.3
8—Arsène Labbé	169.26
9—Jacques Levesque	168.17
10—Guy Chantal	168.13
11—Fern. Lefrançois	168.6
12—Julien Roy	167.13
13—Yvan Gagné	166.26
14—Emile Poulin	166.23
15—Gilles Tremblay	165.26
16—Antonio Tanguay	165.11
17—Guy Robitaille	165.6
18—Michel Fréchette	165.3
19—Paul Léveillé	164.10
20—Pierre Verret	164.6
21—Pierre Maheux	163.32
22—Yvon Verret	163.19
23—Roger Bouchard	163.16
24—Yvan Trudel	161.31
25—Gilbert Blouin	161.29
26—Denis Pobert	161.17
27—Wilfrid Pageau	161.12
28—Sylvain Cloutier	160.23
29—Yves Talbot	159.20
30—René St-Hilaire	159.15
Plus haut simple individuel	
Roger Cloutier	278
Plus haut triple individuel	
Marcel Talbot	620
Plus haut simple d'équipe	
Centre Mgr Marcoux No 2	1137
Plus haut triple d'équipe	
Centre Mgr Marcoux No 2	2905

Le procès de Mike Bloom est terminé mais pas de jugement avant la mi-février

Par Eddie LABRIE

Le procès de Mike Bloom, âgé de 19 ans, porte-couleurs des Black Hawks de St. Catharines, en Ontario, s'est terminé hier, au Palais de justice de Québec. Le procès avait débuté mercredi.

Le juge Paul Roy, de la Cour des sessions de la paix, rendra jugement le 16 février 1972. Si Bloom est trouvé coupable de lésions corporelles sur le policier Yves Crête, de la Sûreté municipale de la vieille capitale, la sentence sera probablement rendue immédiatement.

TEMOIGNAGES

Témoignant dans sa propre cause ,hier avant-midi, l'athlète de plus de 6 pieds a déclaré qu'il n'avait jamais eu l'intention de frapper qui que ce soit, à plus forte raison un agent de la paix.

Bloom a expliqué qu'il avait fait un geste circulaire avec un bâton au-dessus de sa tête, ceci dans le but d'éviter qu'un spectateur s'en prenne à quatre femmes et des partisans de son club. Le prévenu a ajouté qu'il ignore où le coup a porté.

Rappelons que le policier Crête, qui était posté sur une passerelle située au-dessus de la sortie des joueurs, avait été atteint au-dessus de l'oeil gauche. L'agent se trouvait à cet endroit afin d'empêcher les spectateurs de se rendre trop près des joueurs ontariens. Il faut dire que les esprits étaient surchauffés, le 8 mai dernier, lors de ce 2e match des séries éliminatoires au Colisée. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'on avait demandé à quatre policiers de se placer à la sortie des joueurs.

On se souvient que la partie, qui avait pris fin par un gain de 6 à 1 pour les Remparts, avait été ponctuée par plusieurs bagarres. Bien plus, l'arbitre avait dû raccourcir la joute de quelque cinq minutes. On comptait, ce soir là, pas moins de 13,000 spectateurs.

Poursuivant, Mike Bloom a admis que lui et plusieurs de ses coéquipiers avaient pris part à plus d'une bataille au cours de la rencontre. Il a enchaîné en soulignant qu'un spectateur avait craché au visage d'un joueur du St. Catharines, que d'autres supporteurs des Remparts avaient lancé des objets sur la glace, menacé certains joueurs du poing, etc. Bref, Bloom a noté qu'il avait eu peur de la foule qui fonçait sur ses coéquipiers, et qu'il voulait tout simplement se défendre.

Enfin, Paul Shakes, 19 ans, autre joueur du St. Catharines, a déclaré sensiblement les mêmes choses que Bloom, notamment en ce qui a trait au comportement de la foule. Environ dix personnes ont témoigné lors du procès, dont le propriétaire du club ontarien, Fred Muller; l'agent Crête; l'avocat François Tremblay, etc. Bloom était représenté par Me Roger Vallières, de Québec.

Nos favoris

PROGRAMME POUR SAMEDI, 18 DECEMBRE

Course No 1 — Depuis qu'il a réclamé FAIRSIDE STAR, Jean-Marc Marcoux a connu de beaux succès pour le $800, qu'il a déboursé. Il devrait compléter la première partie du pari-double en battant MIGHTY MEID qui en sera à son dernier départ de sa carrière.

Course No 2 — DEMON FRISCO effectue un "saut" en descendant et devrait remporter la victoire dans cette 2ème course. THE HEALER a ralenti depuis quelque temps mais demeure un aspirant.

Course No 3 — TODD HAWLEY effectue un retour en "ville" et ne devrait pas connaître trop de difficultés à triompher s'il prend le départ comme il se doit. FRONT PAGE MIR vient de remporter 4 victoires d'affilée et ne se comptera pas battu d'avance.

Course No 4 — CARL LADY SENATOR aura pris le départ près de cinquante fois en 1971 et tentera de terminer sa saison 1971 en beauté. WILLOW BROOK JAQUE cherchera à retrouver le chemin de la victoire qu'il a perdu depuis longtemps. Prenez 1-5-8 pour la quinella.

Course No 5 — A la suite de sa victoire de la semaine dernière, MIKE DUDLEY aura de nombreux supporteurs et devrait répéter. ERNEY GOOSE tentera de venger l'échec que le protégé de Nicol Tremblay lui a fait subir en dernière fin de semaine.

Course No 6 — Agé de 14 ans, la carrière de GEM DIRECT se terminera aujourd'hui, et la fête serait plus grande s'il paradait dans le cercle des vainqueurs. Toutefois, sa position de départ pourrait lui coûter la victoire aux mains de JACK HONERS. Prenez 8-2-5 pour la quinella.

Course No 7 — ROCKET MIR revient dans la classe où il a remporté ses victoires sur le tracé local et devrait retrouver la victoire. DEAN WAY a fait un mille dur en fin de semaine et pourrait causer une surprise ici.

Course No 8 — CIRCLE AIR participe à une classe supérieure mais cet ambleur semble avoir retrouvé sa forme des beaux jours. VOLO SURPRISE a tiré la position qui pourrait lui donner une victoire attendue depuis longtemps. Prenez 6-1-2 pour la quinella.

Course No 9 — DEESSE COLONIALE a dû se contenter de la 2ème place à son dernier départ mais devrait ajouter un gain à son palmarès 1971. GAMU vient de remporter une victoire et pourrait répéter avec un peu de chance.

Course No 10 — Sous la conduite de Gérard Labonté, BETTY'S FLASH a gagné sa dernière course et nous lui faisons confiance encore cela près-midi. DEREK nous semble le principal rival du No 5. Renversez 5-3, 3-5 pour le pari exacta.

Meilleur choix : Carl Lady Senator (4ème course)
Négligé : Fly It Charlie (6ème course).

PROGRAMME POUR DIMANCHE, 19 DECEMBRE

Course No 1 — Dernier programme de la saison 1971 : KILAG héritera probablement du rôle de favori mais nous optons pour HONEYBROOK EPIC pour compléter cette première partie du pari-double.

Course No 2 — CLAY HAVEN BATTLER semble le meilleur inscrit dans cette classe à réclamer pour $800. Il tentera de prendre avantage de sa position de départ pour battre MR ROBERT.

Course No 3 — A la suite de sa victoire de dimanche dernier, EMPEROR MIR aura encore de nombreux partisans dans cette classe mais VANS FIRST devrai tmarquer sa première fiv de la saison.

Course No 4 — GENERAL K a remporté une victoire facile à son dernier départ et nous croyons qu'il répétera cet après-midi Toutefois, l'opposition ne manque pas et LUSTY LAWRENCE sera dans la lutte jusqu'au fil. Prenez 2-7-8 pour la quinella.

Course No 5 — GREAT PRIDE a fait face à une très forte compétition à ses dernières courses mais cette classe devrait lui permettre de retrouver le chemin de la victoire même si MARMOUSSET pourrait lui donner beaucoup de fil à retordre.

Course No 6 — BONUS ANGUS ne devrait pas connaître trop de difficultés à inscrire sa dernière victoire en 1971. ARMBRO EXPLORER nous apparait comme le principal rival du protégé de Robert Bélanger. Prenez 5-1-3 pour la quinella.

Course No 7 — HELLO BYE BYE est notre premier choix dans cette septième course au programme de cet après-midi. Il n'a pas eu trop de chance à ses derniers départs. JACKIE WAYNE connait certains succès depuis quelque temps et tentera de poursuivre ses victoires.

Course No 8 — SONY ARDEN a été inscrit dans une course à réclamer de $1,250., et sera favori pour ajouter un gain à son présent record. PRIDE'S STAR n'a pu terminer sa dernière course mais il avait connu certains succès auparavant. Prenez 5-4-1 pour la quinella.

Course No 9 — CASA DUNDEE connait une série de victoires qui ne devrait pas prendre fin dans cette classe. Il est au sommet de sa condition. REBEL CHIEF vient de parader dans le cercle des vainqueurs et sa position pour lui permettre de causer une surprise.

Course No 10 — Quel sera le dernier gagnant de la saison à Québec pour 1971 ? Nous arrêtons notre choix sur PRINCESS MIR qui a été battu de justesse en fin de semaine. GABY VONIAN ab ien fait récemment et demeure un aspirant des plus logiques. Renversez 8-2, 2-8 pour le pari exacta.

Meilleur choix : Sonny Arden (8ème course)
Négligé : Mark's Joayn (10ème course). ■

Hervé Filion n'a pas le temps de s'endormir sur ses lauriers

Ottawa (PC) — Hervé Filion aimerait se reposer un peu des courses sous-harnais. Cependant, le conducteur originaire d'Angers, au Québec, et détenteur du record mondial du nombre de victoires en piste, affirme que c'est un luxe qu'il ne peut pas se payer pour le moment.

Comment ? Il ne peut pas se payer des vacances ?

"Non, non, comprenez-moi bien", a répliqué rapidement l'homme à chevaux de 31 ans, qui a fait des affaires d'or cette année. Hervé accordait une interview par téléphone, depuis la piste de Yonkers, près de New York.



Hervé Filion ■

"Ce n'est pas une question d'argent.

"Je ne peux pas me permettre de prendre congé durant encore une couple de semaines, parce que c'est aux courses que je dois tout ce que j'ai de bon dans la vie et je ne dois refuser aucune occasion de m'y consacrer entièrement".

C'est porquoi Hervé conduira dans les 10 courses au programme de la piste Connaught, près de Hull, samedi après-midi. Il remettra ensuite à plus tard son départ pour des vacances à Miami avec sa femme, Barbara Anne, car il doit conduire quelques trotteurs et ambleurs à la piste de Windsor, le 26 décembre.

Saison exceptionnelle

Filion a terminé en trombe une année déjà formidable, en remportant trois victoires, mercredi soir, au dernier programme du meeting de la piste Yonkers.

Cette triple victoire a donné à Hervé le record pour le plus grand nombre de victoires enregistrées par un conducteur en une saison, soit 530. De plus, il a abattu le record à vie de 3,446 victoires que détenait le vétéran Billy Haughton.

Naturellement, ces deux records ne devraient pas tenir le coup longtemps, car Hervé doit encore participer à deux programmes avant la fin de l'année.

Les dirigeants de la piste de Connaugt ont insisté afin que Hervé conduise également dimanche, mais le champion a choisi de se reposer.

En famille

Il a l'intention de passer la journée chez son père, à Angers, et de faire un peu de motoneige.

Jeudi prochain, il se rendra à Toronto, où il passera la fête de Noël dans la famille de sa femme. Dès le lendemain, il prendra tôt la direction de Windsor.

Depuis le 9 août jusqu'à la fin de novembre, Filion a couru aussi bien l'après-midi qu'en soirée.

Hervé admet qu'il est fatigué. "Ce fut tout un boulot, mais c'était la seule façon pour un conducteur de participer à autant de courses qu'il fallait pour briser un record".

Il a ajouté, en riant : "En fait, un gagnant n'est jamais trop fatigué. Il est agréable de savoir que j'ai atteint certaines de mes ambitions". ■

DERNIER PROGRAMME DE L'ANNEE

Le club de courses Jacques-Cartier présentera son dernier programme de l'année 1971 dimanche après-midi à 2 heures. La direction du club de courses Jacques-Cartier se dit très satisfaite des résultats de cette première année d'opération. Ce fut une saison de rénovation, une période de rodage qui s'est avérée fructueuse à tous les points de vue. Forts de cette heureuse expérience, les dirigeants de l'hippodrome du parc de l'Exposition se proposent d'améliorer sans cesse les éléments qui ont contribué aux succès de l'entreprise en 1971. Donner de la satisfaction, du confort et des performances dont la qualité ne fut jamais mise en doute, voilà les sages résolutions prises en ces derniers jours de 1971 pour l'année qui vient. Chez les propriétaires et entraineurs, la manne offerte cette année reviendra en 1972 et plusieurs nouveaux propriétaires vivront dans l'attente et l'espoir des jours futurs pour concrétiser leurs aspirations.

Dimanche, les 2.05, la barrière mobile se mettra à nouveau en mouvement pour les trotteurs et ambleurs de bonne volonté.

Dans la troisième épreuve, Emperor Mir est favori à 5-2 pour monter ses fers à Atlantic Eton à Pierre Lachance et Haul Away à Yves Roger. Agé de huit ans, le protégé de M. J.-A. Verret, s'est beaucoup amélioré en cette fin d'année et tout laisse prévoir qu'il terminera l'année 1971 en beauté. Le fils de Lido Hanover fut sans aucun doute un cas problème pour son entraineur mais il a amplement payé son avoine depuis qu'il fait campagne à Québec. Les autres partants seront Marianne Riddell, Armbro Gazelle, Meadow Can, June's Comet et Van's First.

Chez les ambleurs, Marmousset à Bernard Gervais jouit de la meilleur cote matinale 5-2 pour avoir le meilleur sur les Senga Rascal à Gérard Labonté et Great Pride à André Rivard. Nelson et Glowing Mir ainsi que F B Time à Ferréol Bourque représentent aussi une menace sérieuse pour le favori. Le peloton sera complété par Birdies Buddy et Stone Patch. ■

Les inscrits à Québec

DIMANCHE

COURSE NO 1
TROT — Bourse $600.00
1—Dame de Coeur (R Quessy) 7-2
2—Beckwith Prince (A Jean) 4-1
3—Mister V (J P Courchesne) 5-1
4—Honeybrook Epic (R Ducios) 6-1
5—Fabroni (L Duquette) 7-1
6—Dostie Mir (R Desjardins) 10-1
7—Kilag (N Tremblay) 3-1
8—Lightning Jim (S Pleau) 3-1

COURSE NO 2
AMBLE — Bourse $500.00
1—Clayhaven Battler (B Gervais) 6-1
2—Speedy Sam (G Cloutier) 7-2
3—Fiyal (M Côté) 7-1
4—Bob Dale (J Y Lachance) 8-1
5—Mr Robert (G Mallard) 3-1
6—Newport Buzzard (Y Pelchat) 10-1
7—Charming Allan (M Levasseur) 4-1
8—Sugar Lind (M Peulin) 5-1
Elig. : Nechako Clarke (G Labonté)

COURSE NO 3
TROT — Bourse $750.00
1—Marianna Riddell (V Rhéaume) 6-1
2—Armbro Gazelle (Y Cyrenne) 8-1
3—Meadow Can (Y Pelchat) 5-1
4—Haul Away (Y Roger) 4-1
5—Atlantic Eton (P Lachance) 3-1
6—Emperor Mir (J AVerret) 5-2
7—June's Comet (J C Corbin) 10-1
8—Van's First (C St-Jacques) 7-1

COURSE NO 4
AMBLE — Bourse $500.00
1—Soterel Pero (J Guenette) 6-1
2—General K (P E Cournoyer) 8-1
3—Gallon Maybe (R Desjardins) 4-1
4—Harry A Scott (G Robichaud) 5-1
5—Glenna's Boy (Y Pelchat) 10-1
6—W D Brooks (G Julien) 7-1
7—Lusty Lawrence (P Lachance) 5-2
8—Chaney Byrd (J M Savard) 3-1
Elig. : Nechako Clarke (G Labonté)

COURSE NO 5
AMBLE — Bourse $750.00
1—Senga Rascal (G Labonté) 3-1
2—Stone Patch (J C Corbin) 8-1
3—Nelson (J Cyrenne) 5-1
4—Marmousset (B Gervais) 5-2
5—Great Pride (A Rivard) 4-1
6—Birdies Buddy (J Parent) 10-1
7—Glowing Mir (N Tremblay) 9-2
8—F B Time (F Bourque) 6-1

COURSE NO 6
AMBLE — Bourse $500.00
1—Armbro Explorer (G Julien) 4-1
2—Peanut Boy (J M Savard) 10-1
3—Ginger Stick (Y Bolly) 3-1
4—Mail Freight (R Moreau) 3-1
5—Bonus Angus (R Bélanger) 5-2
6—Jacquot (J M Marcoux) 6-1
7—My Tippies Girl (C Denault) 7-1
8—Sweet Harmony (Y Lafontaine) 3-1
Elig. : Long Q (A Jean)

COURSE NO 7
AMBLE — Bourse $550.00
1—Jackie Wayne (M Cournoyer) 3-1
2—Boum Boum Red (P Noël) 10-1
3—Buford Direct (G Robichaud) 5-1
4—Tardieu Prince (J Cyrenne) 5-2
5—Bouyant Fleurie (Y Bolly) 7-1
6—Sunday Todd (A Jean) 6-1
7—Maria Lynn (F Bourque) 8-1
8—Helle Bye Bye (A Rivard) 4-1
Elig. : Adios Byrd et Meadow Secret

COURSE NO 8
AMBLE — Bourse $525.00
1—Intrigante C (A Jean) 5-1
2—Doug Johnston C (M Bireu) 4-1
3—Russell Reel (A Rivard) 10-1
4—Pride's Star (P Lachance) 3-1
5—Sonny Arden (N Tremblay) 2-1
6—Meadow Counsel (R Quessy) 8-1
7—Adios Frosty (R Bélanger) 6-1
8—Glenda Doyle (J M Savard) 9-2

COURSE NO 9
AMBLE — Bourse $650.00
1—Reble Chief (J C Corbin) 5-1
2—Beautiful Kathy (Y Fontaine) 6-1
3—Marien Spangler (Y Roger) 3-1
4—In Touch (M Poulin) 10-1
5—Mr Big Time (R Beaudoin) 9-2
6—Casa Dundee (J Cyrenne) 5-2
7—Special Pride (P Noël) 4-1
8—Armbro Larry (Y Catellier) 3-1

COURSE NO 10
AMBLE — Bourse $550.00
1—Mark's Joayn (M Cournoyer) 6-1
2—Gaby Vonian (P Lachance) 5-1
3—Adios Kim (C Denault) 10-1
4—Harry Boy (R Moreau) 9-2
5—Malcolm Hart (R Desjardins) 4-1
6—My Right (G Lachance) 5-2
7—Blonde Bombshell (J Guenette) 8-1
8—Princess Mir (B Gervais) 3-1 ■



Les inscrits à Montréal

SAMEDI

COURSE NO 1
TROT — Bourse $1,200.
2—Senator Exas (S Grise) 2-1
3—Barlin Mars 3-1
4—Able Scott (R Dufour) 7-2
7—Katys Bert (G Gendron) 4-1
9—Trader Sunshine 5-1
1—Trusty Diller (Y Poirier) 6-1
3—Scotty Hill (A Bouchee) 8-1
6—Tidy Rose (R Gingras) 8-1
5—Florlis Star (J Foley) 10-1

COURSE NO 2
AMBLE — Bourse $1,400.
4—Indian Brave (S Grise) 5-2
9—Mischievous Mood (G Filion) 3-1
2—Mosby Hanover (M Héroux) 4-1
3—Golden Michele (F Nadeau) 9-2
6—Pleasant Emma (Y Seguin) 5-1
7—Richelieu Fleurie (C Rocheleau) 6-1
5—Robert All Reis (G Gendron) 8-1
8—Dolly Chief (J L Blais) 8-1
1—Gerry Larry 10-1
Elig. : Grant Minbar (MacGregor)
Risso (P Robillard)

COURSE NO 3
AMBLE — Bourse $2,400.
6—Armbro Jimmy (M Lachance) 5-2
2—Dell Mir (S Grise) 3-1
3—Normans Kiss (M Bouvrette) 4-1
4—Northwood Garwin (Gendron) 9-2
5—Miss Lady Byrd (F Nadeau) 5-1
1—Mark Herbert (M Lefebvre) 6-1

COURSE NO 4
TROT — Bourse $1,300.
2—Lincoln Land Abe (Gamache) 5-2
3—Two Mountains Fury (Houde) 2-1
5—F C Von (J Hébert) 7-2
1—Tilcan (G Groulx) 9-2
4—Sand Dollar (Y Desjardins) 5-1
6—Uncle Art (M Turcotte) 6-1
7—Davey Bars (M Bouvrette) 8-1
8—Fiacco Julie (G Lacharité) 10-1

COURSE NO 5
AMBLE — Bourse $1,600.
1—Key Pebble (A Deguise) 5-2
3—Piggy Bank (G Gendron) 3-1
5—War Cry (Y Gamache) 4-1
4—Ohio Kay (M Héroux) 9-2
6—Flight Adorian (D Filion) 3-1
2—Epi Time 6-1

COURSE NO 6
AMBLE — Bourse $1,200.
3—Symbol Hawk (D White) 5-2
9—Scotch Jeff (Beauchemin) 3-1
2—J M Captain (G Gendron) 4-1
8—Fargo Mark (N Tremblay) 7-1
7—Mr Morry (M Turcotte) 9-2
4—Papillon (M Lefebvre) 6-1
1—Worthy Hodgen (A Bédard) 8-1
6—Guy K Hal (R Murphy) 8-1
5—Carben Bunter (Martineau) 10-1

COURSE NO 7
AMBLE — Bourse $2,500.
3—Supreme Yankee (B Côté) 2-1
5—Vanguard Mir (G Gendron) 5-2
2—Qui Nhon (J Cyrenne) 3-1
4—Bay Senator (D Plouffe) 4-1
1—Disband (G Filion) 5-1
6—Choice Lobell (M Mineault) 6-1

COURSE NO 8
AMBLE — Bourse $1,200.
9—Handy Lad (A Bédard) 5-2
1—Secant (M Turcotte) 3-1
8—Cookie (M Lefebvre) 4-1
7—Total Yankee 9-2
2—J D Royal (Y Gamache) 5-1
3—Irish Dean 8-1
5—Minouche (Rocheleau) 8-1
6—Scotty Temple (Y Richer) 10-1

COURSE NO 9
TROT — Bourse $3,500.
4—Fair Play N (G Filion) 2-1
3—Putnam (M Lachance) 5-2
5—Turnabout (W Bourgon) 3-1
2—Wealthy (N Bardier) 4-1
1—Telstar Hanover (Beauchemin) 8-1
6—Cabonga Saunders (Groulx) 6-1

COURSE NO 10
AMBLE — Bourse $1,100.
3—Baylor Hanover (M Lachance) 5-2
4—Keystone Sturdy (Bourgeois) 3-1
7—Dreamful Mir (P Lacharité) 4-1
6—Marge Symbol (A Deguise) 9-2
1—Mauds Champ 3-1
2—Caporal Tracy (D Godin) 6-1
8—Notre Dame (A Bédard) 8-1
5—Kimberly Sis (Y Poirier) 10-1
9—Hawaiian Gal (Petrachuck) 12-1

DIMANCHE

COURSE NO 1
TROT — Bourse $1,500.
3—Killarney Pride (G Gendron) 5-2
9—Dotties Boy (S Grise) 3-1
6—Katy Wooster (A Hanna) 4-1
4—Golden H J (G Beaulieu) 5-1
2—Ezra Daniel (K Carmichael) 5-1
5—Peony Hanover (M Ricard) 6-1
1—Sherbrooke Way (M Gangé) 8-1
8—Wee Pal (J P Gauthier) 2-1
7—Kawartha Butch (G Filion) 10-1

COURSE NO 2
AMBLE — Bourse $1,500
7—Best of Mir (Y Gamache) 5-2
8—Dudleys Wick (R Ponton) 3-1
6—Knight Surprise (A Hanna) 7-2
2—Spanish Gold (M Lachance) 9-2
3—Attorney N. (A Lavallée) 5-1
4—Mighty Dale A 6-1
5—Tart Yankee (F Nadeau) 8-1
1—Camden Paloma (J P Charron) 8-1
9—Fran Brown (S Grise) 8-1

COURSE NO 3
AMBLE — Bourse $1,500.
1—Hanton Jake 3-1
7—Cherry Frosting (J Findley) 7-2
4—Charlie G (M Lefbevre) 4-1
6—Mickey Joe Abbe (Tremblay) 9-2
5—Green River Dahn (R Samson) 5-1
2—Frost Free 6-1
3—Little Ford (C Côté) 8-1
8—Fleur Coloniale (A Deguise) 8-1
Elig. : Easter Dancer
Lew James (S Grise)

COURSE NO 4
AMBLE — Bourse $1,400.
4—Bux Benny 5-2
6—Norman Drummond (Brosseau) 3-1
3—Diane Mir (M Dostie) 4-1
1—Torrid Encounter (MacGregor) 9-2
2—Countess Mir (M Giguère) 5-1
3—Armbro Lester 6-1
8—Kaitime Viking (T Miller) 8-1
9—Vimont Bri (P Sauvé) 8-1
7—Fiston (G Lacharité) 10-1

COURSE NO 5
AMBLE — Bourse $1,200.
6—Southern Song (G Lachance) 5-2
7—Wil Diamond (J P Gauthier) 3-1
5—The Grey Tycoon (A Boucher) 4-1
2—Gold Band J Findley 9-2
1—Tiger Herbert 3-1
4—Instantie N G Filion 6-1
3—Worthy Lucia 8-1
8—Bud's Dominion (R Ponton) 8-1

COURSE NO 6
TROT — Bourse $2,500.
3—Le Chant (G Filion) 5-2
8—Happy Monarch (C Pelletier) 2-1
2—Barre Bruce (A Hanna) 4-1
1—Orlando Presto (Gamache) 5-1
6—La Flamme (MacGregor) 6-1
7—Mr Perish (S Brisson) 8-1
4—Bernies Boy (O Patry) 10-1

COURSE NO 7
AMBLE — Bourse $1,400.
4—Mr Hoff A Hanna 5-2
2—Duffy's Bet (A Bédard) 3-1
7—Direct M Adies (Y Desjardins) 4-1
2—Locust Time (W Bourgon) 5-1
1—Flying Hank (J P Charron) 6-1
5—Well Done (G Gendron) 9-2
6—Pancho Boy (Lacharité) 8-1
8—Martie Victoria 8-1

COURSE NO 8
TROT — Bourse $2,000.
1—Mr Steps (D Normandin) 5-2
5—Ridgevue Lady (A Hanna) 9-2
6—Wynerest Tom (A Bédard) 4-1
8—Kinnel Lodge 9-2
4—Bairn Cloud (M Giguère) 5-1
7—Dandy Lobell (G Gendron) 6-1
3—Nardin's Hoofer (S Grise) 8-1
2—Dough (C Savignac) 8-1

COURSE NO 9
AMBLE — Bourse $3,000.
7—Canny Choice (J Findley) 8-5
6—Bravo Angus (G Gendron) 2-1
5—Fitzgerald (S Grise) 3-1
4—Born Free A (Y Gamache) 4-1
3—Gordie Parker (A Deguise) 5-1
2—Bret Flicka (N Jones) 6-1
1—Char Boy (G Lachance) 8-1

COURSE NO 10
AMBLE — Bourse $1,400.
5—Red Colby (J MacGregor) 5-2
4—Rimo (P Robillard) 3-1
7—Grainger (D Normandin) 4-1
9—Palman (A Boucher) 9-2
3—Mountain Banker (G Filion) 3-1
1—Saratoga Lad (E White) 6-1
6—Bee Gallon (Rocheleau) 8-1
8—Dale Scot (S Grise) 8-1
2—Password Lobell (R Dufour) 12-1

Les résultats à Blue Bonnets

VENDREDI

COURSE NO 1
TROT — Bourse $1,500.
No 4 Jonathan D (P S Guay) 8.70 5.00 3.50 — No 2 Pretty Speedy (P Robillard) 10.10 8.30 — No 8 Debenture (G Gendron) 3.90.
Ont aussi couru : Lady Circo, Gemini F rost, Lovelliest Mir, Valiant Newport, Template, Two Mountains Dove.
TEMPS : :32.2, 1.04.1, 1.37.1, 2.03.3

COURSE NO 2
AMBLE — Bourse $1,100
No 9 Mr Cartier (F Nadeau) 14.20 6.80 4.60 — No 3 Leroy Hanover (N Tremblay) 9.40 4.90 — No 8 Gaily Mir (M Dostie) 5.40.
Ont aussi couru : Cloverland Ken, Millies Rose, Air Sergeant, Lucky Beejay, Fanny Gander, Sports Editor. Equipement brisé: No 7 Sports Editor
TEMPS : :31.4, 1.04.2, 1.36.4, 2.09.1.
PARI-DOUBLE — 4-9 — $93.80.

COURSE NO 3
AMBLE — Bourse $2,000
No 3 Master Cleao (Den Filion) 8.70 3.70 3.20 — No 4 Speedy Ed (G Gendron) 4.00 2.80 — No 6 Circle Amy (R Samson) 2.60.
Ont aussi couru : Intrepide Dundee, Pearl Mir, Chief Heels.
TEMPS : :31.1, 1.03.2, 1.36.1, 2.07.1

COURSE NO 4
AMBLE — Bourse $1,100
No 4 Valley Flash (M MacDonald) 16.10 10.70 — No 6 Freda Way (G Gendron) 9.20.
Ont aussi couru : Lou Adio, Atom Time, Archer Hanover, Laurelwin, Mr Oregon, Thunderman N, Noble Diamond.
TEMPS : :31.4, 1.05.2, 1.38.4, 2.11.3
QUINELLA — 4-6 — $97.80

COURSE NO 5
AMBLE — Bourse $1,200.
No 3 The Count A (D Normandin) 10.90 5.50 3.60 — No 1 Dege Rodney (R Samson) 3.40 3.90 — No 2 Porky Hanover (P Robillard) 3.80.
Ont aussi couru : Two Mountains Carl, Belle of Campana, Joy Flicka, Hawaiian Champ, Widow Gay.
TEMPS : :31.1, 1.03.2, 1.36.3, 2.02.

COURSE NO 6
AMBLE — Bourse $1,300.
No 5 Dowin (G Gendron) 5.70 3.70 — No 7 Twin City Adios (S Grise) 6.60.
Ont aussi couru : Mountain Apache, Brigids Pride, The Champ Lady, Irish Grattan Guy, Magnolia, Walkers Knight, One More Chance.
TEMPS : :31.4, 1.03.4, 1.39, 2.09.3.
QUINELLA — 5-7 — $19.00

COURSE NO 7
AMBLE — Bourse $2,000.
No 1 Belle Wilson (A Bédard) 7.70 4.30 3.80 — No 2 Mr Wklo (J Cyrenne) 6.50 4.80 — No 3 Assiduous (D Godin) 6.60.
Ont aussi couru : Hal Dew, Speedy Satan, Loyal Friend, Dagwood Mir.
TEMPS : :32.1, 1.04.2, 1.37.1, 2.08.

COURSE NO 8
AMBLE — Bourse $2,800
No 1 The Goat (J Hébert) 6.70 3.10 — No 3 Raeso (M Turcotte) 2.80 — No 4 Jay Quick (K Carmichael) 2.50
Ont aussi couru : Cardinal Angus, West River Egaway, McDido, Betsies Dream, Mohawk Adios.
TEMPS : :30.4, 1.01.1, 1.34.2, 2.06.2
No 3 Raeso et No 4 Jay Quick: égalité au 2e rang
QUINELLA — 1-3 — $11.20.
QUINELLA — 1-4 — $6.30.

COURSE NO 9
TROT — Bourse $5,000.
No 6 Stylish Major (Gil Filion) 4.10 3.00 2.60 — No 4 Speed To Burn (B Côté) 3.60 2.80 — No 3 Mr Spring Brook (M Ricard) 3.40.
Ont aussi couru : Quick, Jill Fedor Gold Kat.
TEMPS : :32, 1.03.3, 1.36.3, 2.07.2.

COURSE NO 10
AMBLE — Bourse $1,300
No 9 Middlebrook Boy (S Grise) 9.00 4.10 — No 7 Countess Rene (R H Viau) 7.00.
Ont aussi couru : Sylvie Bunter, Two Mountains Pass, Doc Wilson, Duc Drummond, Vital Hanover, Muncy Again, The Florentine.
TEMPS : :31.3, 1.03.2, 1.35.4, 2.08.2
EXACTA — 9-7 — $51.80
ASSISTANCE : 9,000
PARI-MUTUEL : $534,409 ■

Hélène Bilodeau et Denis Martin n'ont rien laissé aux autres

Hélène Bilodeau et Denis Martin ont râflé tous les grands honneurs au championnat junior de badminton de la ville et du district, sur les courts du Sport-Club de Québec. Mlle Bilodeau, âgée de 16 ans, a ainsi répété son exploit de 1970, en capturant toutes les épreuves auxquelles, elle était inscrite.

La championne a d'abord mérité le simple de dames aux dépens de Johanne Gobeil, 11-2, 12-10. Sa partenaire de double était Louise Paquet. Cette formation a vaincu difficilement Johanne Gobeil et Diane Boissonneault, 15-10, 7-15, 15-11. Hélène Bilodeau a uni ses efforts à ceux de Denis Martin pour gagner le double mixte.

Les vainqueurs ont du redoubler d'ardeur pour vaincre Diane Boissonneault et Jean-Claude Cloutier, 11-15, 15-12, 15-5. Pour sa part, le jeune Martin, âgé de 17 ans a récolté son premier titre junior de la ville devant Jean-Claude Cloutier, 15-8, 15-11. Les deux finalistes du simple firent équipe pour conserver leur championnat en double devant Roger Faguy et Guy Kromstron, 15-9, 15-4. Samedi matin, au Centre Bhérer, à 9 heures, la catégorie peewee sera au programme et la catégorie juvénile à midi. ■

Ballon sur glace

VICTORIAVILLE — Le grand tournoi annuel de ballon sur glace de Victoriaville et Warwick sera tenu les 14, 15 et 16 janvier conjointement au Centre sportif Jean-Béliveau et au nouveau Centre communautaire de Warwick. On attend la participation de quelque 120 équipes qui se disputeront des bourses et trophées pour une valeur de $4,000.

La brasserie O'Keefe, de l'agent Sylvio Tremblay à Victoriaville, seconde l'organisation de Mme Denise Arbour, présidente de l'événement d'envergure. Plusieurs attractions spéciales sont prévues lors de cette fin de semaine.

UNE TOYOTA

D'ici la tenue de la compétition plusieurs marchands de la région des Bois-Francs donnent des billets sur achat, ces billets peuvent permettre de participer au tirage d'une magnifique auotmobile Toyota, de Laurier Toyota à Victoriaville. Toutefois il faudra être présent et s'identifier pour gagner le prix, dont le tirage se fera dimanche soir le 15 janvier lors des finales.

INSCRIPTION

Devant la réputation enviable de la compétition des équipes à Victoriaville et Warwick, l'organisation incite les gérants à s'inscrire le plus tôt possible. Le coût de l'inscription est de $30 dans les classes A, B, C et Féminine. On peut obtenir toutes les informations nécessaires en s'adressant à Mme Denise Arbour, 278 boite restante, RR. 1, Victoriaville ou en téléphonant à 819-752-4295.

Water-polo

Pour la première fois de son histoire, l'Association de Water-Polo du Québec sera l'hôte du monde du water-polo, lors d'un stage international qui aura lieu à Montréal du 14 au 16 janvier prochain.

Ce stage de perfectionnement en water-polo est dédié à toutes les personnes intéressées à la discipline du water-polo, tout comme aux personnes intéressées aux sports aquatiques et en éducation physique.

Oorganisé et dirigé par l'association de water-polo du Québec, patronné par le Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports et le service des sports de la cité de Montréal, ce stage de perfectionnement aura lieu au centre Gadbois, 5485 chemin Côte St-Paul, à Montréal. Les principaux buts de ce stage sont de renseigner les administrateurs et organisateurs de water-polo au niveau régional sur les différentes méthodes d'instruction et les procédures de l'association de water-polo du Québec. De plus, ce stage vise à informer les instructeurs et les gérants sur les méthodes internationales d'entrainement en water-polo selon les normes de la Fédération Internationale de Natation amateur. On y étudiera également en profondeur l'apport que le water-polo peut donner au cauditionnement physique général. ■

Des plongeurs mexicains vont venir bientôt à Québec

C'est mercredi le 15 décembre à 2h. de l'après-midi qu'une délégation de 5 plongeurs représentant la Fédération de plongeon amateur du Québec s'envolaient de l'aérogare de Dorval à destination de Mexico où ils prennent part au championnat national de plongeon de Mexico qui se tient depuis le 17 et jusqu'au 19 décembre.

Ces 5 plongeurs de classe "omnium" (ouverte) tenteront de remporter les honneurs de cette importante compétition nationale au cours de laquelle ils devront se mesurer aux meilleurs plongeurs de Mexico. Cette délégation québécoise est composée de : Herb Flewwelling, Susan Hobbel, Valery Quiry, Donald Dion et Voijteck Mejsak.

A la suite de ce championnat une délégation de plongeurs mexicains se rendra dans la ville de Québec pour prendre part à un championnat d'invitation organisé par la Fédération de plongeon amateur du Québec. Leur présence dans la vieille capitale s'inscrira dans le cadre des activités sportives du Carnaval de Québec. Ajoutons également qu'une délégation de plongeurs de la Grande-Bretagne a accepté l'invitation de la fédération de se rendre à ce championnat.

SAMEDI
Ligue NATIONALE
St-Louis à Dallas
Sun Bowl, à El Paso
Iowa State vs Louisiana State
DIMANCHE
Ligue NATIONALE
Atlanta à N-Orléans
Buffalo à Kansas City
Cincinnati à N.Y. Jets
Cleveland à Washington
Detroit à San Francisco
Green Bay à Miami
Los Angeles à Pittsburgh
Minnesota à Chicago
N.-Angleterre à Baltimore
Oakland à Denver
Philadelphie à N.Y. Giants
San Diego à Houston
LUNDI
Liberty Bowl, à Memphis
Tennessee vs Arkansas

LES CLASSEMENTS

Division AMERICAINE

Conférence de l'EST

	G	P	N	Pp	Pc	Moy.
y-Baltimore	10	3	0	296	119	.769
y-Miami	9	3	1	288	168	.750
N.-Angleterre	5	8	0	217	308	.385
NY Jets	5	8	0	177	278	.385
Buffalo	1	12	0	175	372	.077

Conférence CENTRALE

	G	P	N	Pp	Pc	Moy.
x-Cleveland	8	5	0	265	260	.615
Pittsburgh	6	7	0	232	268	.462
Cincinnati	4	9	0	263	230	.308
Houston	3	9	1	202	297	.250

Conférence de l'OUEST

	G	P	N	Pp	Pc	Moy.
x-Kans. City	9	3	1	280	199	.750
Oakland	7	4	2	265	323	.636
San Diego	6	7	0	278	292	.462
Denver	4	8	1	190	254	.333

Division NATIONALE

Conférence de l'EST

	G	P	N	Pp	Pc	Moy.
y-Dallas	10	3	0	210	275	.769
Washington	9	3	1	184	249	.750
Philadelphie	5	7	1	274	180	.417
St-Louis	4	8	1	248	219	.333
NY Giants	4	9	0	200	321	.308

Conférence CENTRALE

	G	P	N	Pp	Pc	Moy.
x-Minnesota	10	3	0	218	129	.769
Detroit	7	5	1	314	355	.583
Chicago	6	7	0	175	249	.462
Green Bay	4		72	268	271	.364

Conférence de l'OUEST

	G	P	N	Pp	Pc	Moy.
San Francisco	8	5	0	269	189	.615
Los Angeles	7	5	1	290	246	.583
Atlanta	6	6	1	250	257	.500
N. Orléans	4	7	2	246	323	.364

x—Champion division
y-Place dans les séries ■

sport TRIBUNE

Merci pour votre appui

M. Jacques Revelin,
L'Action,
3 Place Jean-Talon, Québec 2, P.Q.

Cher monsieur,

*Je tiens à v

Pour le centenaire de Paul Valéry
Le poète et la victoire de l'esprit

Avec Valéry, le premier mouvement est d'écarter les éléments biographiques. Or il serait déraisonnable de vouloir ignorer certains moments de l'existence de celui qui a écrit : "Il me semble que toute mon oeuvre se ressent de mon origine", et qui a donné tant d'importance, dans l'évolution de sa pensée et de son art, à certaines situations épisodiques.

Paul Valéry est un Méditerranéen de race. Son père, Barthélemy Valéry, venait de Corse. Sa mère, Fanny Grassi, fille du consul de Sardaigne à Sète, appartenait à une famille génoise qu'avait illustré, au 17e siècle, un cardinal-archevêque de Milan. C'est à Sète qu'il vit le jour et un quatrain dédié au poète Tristan Derème précise la date de l'événement :

"Tristan, votre coeur est de bronze. Je compte plus d'hivers que de biens je n'acquis
"Depuis le jour où je naquis
"Trente octobre soixante-et-onze" .

De son adolescence, isolons deux moments qui l'ont le plus marqué et influencé...

Au mois de mai 1890, l'Université de Montpellier (Valéry est inscrit à la faculté de Droit !) célèbre le sixième centenaire de sa fondation et les festivités s'achevèrent par un banquet à Palavas. Sur le bord de la mer, avant l'heure du festin, Valéry se mêle à un groupe d'étudiants. L'un d'eux, Pierre Louis, sera en littérature Pierre Louys. Une amitié commence : "Le destin avait pris les traits de ce voisin délicieux... Ce fut une circonstance capitale de ma vie". Circonstance capitale qui le pousse, par l'entremise de Gide, sur le chemin de Mallarmé.

Autre circonstance capitale : "La nuit de Gênes", la nuit du 4 au 5 octobre 1892... Du bref commentaire dû à la fille du poète, madame Agathe Rouart-Valéry, retenons l'essentiel. Le 14 septembre, Paul Valéry est parti de Montpellier pour Gênes, fuyant le désarroi d'une crise sentimentale. Le doute et le découragement l'accablent. C'est sa résolution et sa volonté de ne pas livrer son esprit à une trop vive sensibilité qui l'emportent au cours de cette nuit de violente tempête : "Nuit effroyable. Passée assis sur mon lit. Orage partout... Et tout mon sort se jouait dans ma tête".

Dans **l'Album de vers anciens**, poèmes écrits de la 20e à la 30e année, c'est **Narcisse parle** qui restitue, de la conception poétique de Valéry, la première expression significative. A travers le mythe du bel adolescent, amoureux de son reflet, Valéry explore de sublimes régions. Car cette image de Narcisse, désirable et insaisissable, est à la fois la sienne et celle d'un étranger. Et c'est le drame de l'aventure impossible que l'homme poursuit en soi, miroir de sa pensée et préfiguration de son changement.

Plus tard, dans sa préface aux Commentaires d'Alain : "Le philosophe et la jeune Parque", Valéry dira qu'il a eu pour objet, précisément dans la **Jeune Parque**, de développer ses idées "sur l'être vivant et sur le fonctionnement même de son être en tant qu'il sent".

Sans trop évoquer les trois Parques de la mythologie grecque, filant, dévidant et coupant le fil de la vie des hommes, nous ne cessons d'entrevoir, dans ce poème qui rapporte les états d'âme successifs en même temps que les fluctuations physiques d'une jeune fille à l'heure de la prise de conscience, le fil de l'instinct de vie que les pires tentations n'arrivent pas à briser.

Longue méditation dramatique sur ce "changement", long monologue de la jeune fille — la Jeune Parque — qui s'observe dans ses métamorphoses, découvre son ambivalence et se déclare dans sa dualité, désormais pour elle condition de vie. Hors de toute atteinte métaphysique, elle porte en soi sa propre Parque. Forte de sa jeunesse, elle est la Jeune Parque.

Elle apprend que tout passe. Elle le sait. Elle a doublé l'âge de l'innocence o ùelle pouvait croire éternelle chacune de ses minutes. Elle a connu la morsure du serpent et cette connaissance a introduit en elle l'inquiétude. Mais puisqu'elle a choisi de vivre, puisque la vie l'a choisie, le plus sage parti est d'accepter le bonheur relatif. Ainsi nous laisse-t-elle sur une éclatante vision, offrant à la caresse du soleil les merveilles de son corps...

Ce n'est pas un enthousiasme délirant. Une adhésion réfléchie la porte à venir "sans horreur, humer la haute écume, boire des yeux l'immense et riante amertume". Participation résignée : "malgré moi-même, il le faut", et néanmoins heureuse, que magnifiera l'exhortation finale du **Cimetière marin**, le poème où Paul Valéry a mis la plus de confidences personnelles et où sa présence accessible se manifeste avec le plus d'acuité.

Parvenu, comme la Jeune Parque, à ce point où l'esprit ne voit partout qu'illusions, au creux de cette angoisse qui étreint l'être absolument lucide, perdu dans un univers où n'apparaît aucune vérité supérieure, le promeneur du cimetière marin se ressaisit à l'appel de la mer, dans une adhésion à la vie triomphante, à la victoire de l'effort transitoire sur l'éternelle immobilité.

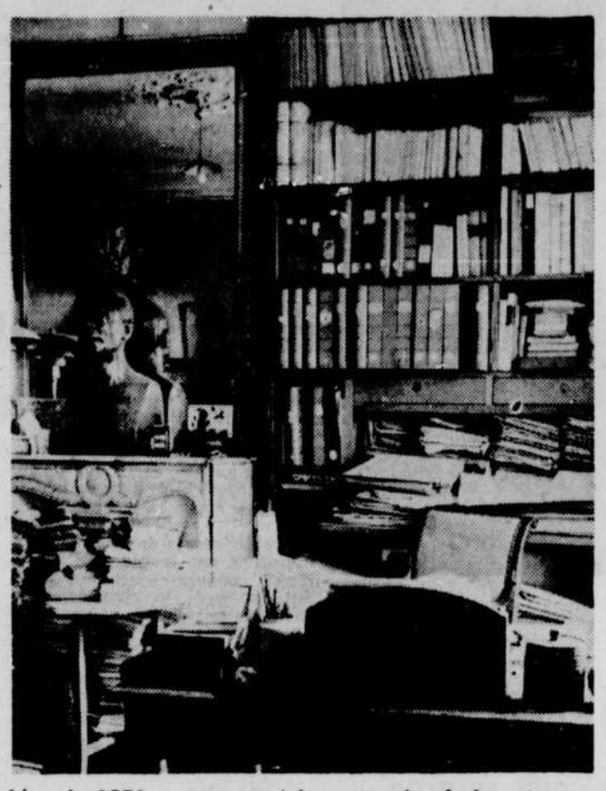
Vie triomphante... Victoire... Mais au "il le faut" de la **Jeune Parque** fait écho l'ultime engagement du **Cimetière marin** : "Il faut tenter de vivre ! La démarche est analogue. Elle tend à l'accomplissement de soi dans le refus des mythes et des ivresses, dans la volonté d'accepter les risques de l'aventure humaine par les moyens d'un pessimisme contredit par l'action. Il semble que Valéry, comme Mallarmé, ait été obsédé par le poids du hasard, ou de l'absurde, dans la vie. La seule chance d'y échapper, pour un artiste, est dans l'acte créateur.

On admet plus aisément, dès lors, que Valéry ait donné à la forme un rôle primordial. C'est dans la soumission aux règles les plus strictes de la prosodie qu'il réussit à exprimer la synthèse de sa pensée, à réagir contre les excès de la poésie "inspirée".

Certes, l'oeuvre de Valéry expose la poésie française à des périls singuliers. Elle est achevée. Elle est inimitable. Elle atteint à une telle perfection que qui voudrait la dépasser risquerait la stérilité ou l'abstraction. Si Valéry ne s'était distingué, dans un temps voué par l'histoire à l'irrationnel et au prapmatisme, que dans l'exercice d'un art conscient et raffiné, il n'aurait été que le dernier conservateur d'un brillant humanisme classique. Or il indique à la poésie moderne la direction d'un recommencement...

Partant de ce désir, insensé de tout comprendre qui reste, depuis Baudelaire, le ferment de l'art contemporain, Valéry a introduit une méthode personnelle où l'éthique et l'esthétique se rejoignent et s'accordent. Et s'il a recours à une poétique difficile, lui qui sait ce qu'a d'arbitraire la versification traditionnelle, c'est pour mieux lutter contre les dispersions et les automatismes de la pensée, persuadé que les gênes, les contraintes, les disciplines même techniques, ne peuvent que rendre plus ferme et plus sûr de soi, l'esprit créateur du poète.

René PALMIERY



L'année 1971 aura marqué le centenaire de la naissance du grand poète français PAUL VALERY, décédé en 1945. On voit ici une photo de la bibliothèque de l'écrivain, rue Paul Valéry... et un portrait de l'auteur de : Album de vers anciens, Narcisse parle, la Jeune Parque, le Cimetière marin. Ce reportage est une collaboration du Consulat général de FRANCE à Québec. ■

Canadiana

Analyse d'ouvrages canadiens en collaboration avec l'Office des Communications Sociales

Un bateau que Dieu sait qui avait monté et qui flottait comme il pouvait, c'est-à-dire mal

Alain Pontaut. Montréal, Leméac, 1970, 105 p., (Coll. Théâtre canadien, 19), $2.50

Gama, Fabert et Pervenche attendent depuis des années que leur bateau, échoué sur un récif, sombre tout à fait. On colmate les brèches, mais le navire fait eau de partout; de grandes secousses sèment l'angoisse. Mais comme l'échéance semble toujours reportée à plus tard, les personnages se reprennent à vivre "comme si" (p. 9) tout était normal : Gama se remet à écrire, Fabert joue au séducteur, Pervenche rêve de bal... Fabert descendu à nouveau dans la cale ne revient plus. "Beaucoup plus tard" (p. 98), c'est Gama qui disparaît, happé par la mer qui engloutira finalement Pervenche : "l'eau est faite pour monter (...) Et qu'elle monte..." (p. 105).

Monde insolite que celui-là, auquel Alain Pontaut donne une allure de vérité par l'absurdité même des discussions et des actions. Dans une solide préface, Jacques Brault dégage la signification de cette dramatisation de la condition humaine imaginée par Alain Pontaut : "La dérision (...) intervient au moment où la gravité d'une croyance (va) peser sur la conscience, la recouvrir d'un voile..." (p. 15). L'action (faut-il parler ici d'action, même si nous sommes vraiment au théâtre ?) est désamorcée, le pathos se dégonfle : cf. la sépulture du personnage imaginaire Sibelius : "Voyons faut pas se frapper pour ça. Il est fou le patron. C'était pas un cercueil. C'est ma boîte à outils !" (p. 86). Alain Pontaut manie avec aisance cet art de la dérision et son texte en tire une force peu commune. Peu de dramaturges ici ont, dans le théâtre de l'absurde, poussé aussi loin le procès de l'homme et inventorié les alibis qu'il se donne pour refuser d'être réduit à ses limites. "Mais justement, c'est terrifiant. Ces limites, toutes ces limites..." (p. 50).

La vision fantastique d'une île "bienheureuse, ce paradis où les dieux nous attendent, où ils nous accueilleront avec des fleurs quand nous aurons fini" (p. 87) n'existe pas seulement parce qu'elle est "utile au bon ordre des sociétés" (p. 88). Non, la fin de l'homme n'est pas dans la "noyade au coeur du néant" (p. 16). S'il faut détruire (par la dérision ou autrement) les ersatz d'espérance, la question : "La mort... et après ?" reste posée quand s'achève Un bateau que... L'appel final de Pervenche à ce Fabert disparu depuis "beaucoup de temps" attend sa réponse...

Mass-media : Pour ou contre Dieu ?

Jean-Guy Dubuc. Montréal. Beauchemin, 1971, 121 p., $3.50.

L'auteur nous prévient que son ouvrage n'a d'autre prétention que d'exprimer les interrogations que les moyens de communication sociale posent à la théologie. De fait, les six chapitres qui le composent s'attachent à scruter, à la lumière de la foi chrétienne, la culture nouvelle issue, en grande partie, des mass-media : la Nouvelle Morale des mass-media, la Foi chrétienne à l'âge électronique, le Cinéma et le sacré, etc. Les quelque treize dernières pages tentent un rapprochement entre deux des plus célèbres hypothèses de Marshall McLuhan et la vie actuelle de l'Eglise.

Préfacé par le Dr André Ruszkowski, Directeur de l'Institut des communications sociales à l'Université Saint-Paul d'Ottawa, où furent données les conférences qui en forment la matière, le livre est bien écrit, bien présenté et agrémenté d'un bon choix d'illustrations.

Il est bien certain que ces phénomènes relativement nouveaux que sont les mass-media interpellent la théologie traditionnelle et que celle-ci n'a pas encore répondu à toutes les interrogations qui sont posées. Sans vouloir systématiser la pensée théologique sur le sujet, Jean-Guy Dubuc explore diverses pistes de recherche et touche les principaux problèmes que soulèvent les moyens de communication sociale en regard de la foi. La réponse qu'il apporte à la question que pose le titre de l'ouvrage, manifeste une bonne connaissance des mass-média. Ses considérations méritent de retenir l'attention, certaines sérieusement fondées et très engageantes. ("C'es au niveau des valeurs que toute éducation devra se faire..." (p. 42) d'autres à base d'hypothèses qui demeurent à vérifier, par exemple les medio "hot" et "cool" appliqués à l'Eglise.

La crise d'octobre

Gérard Pelletier. Montréal, Editions du Jour 1971, 265 p., $3.50

Cinq mois après la crise d'octobre, le secrétaire d'Etat du gouvernement fédéral publiait les réflexions qu'elle lui avait inspirées. En 265 pages dont un peu plus de la moitié sont des textes de référence, il analyse ces événements qui ont fait de l'automne 1970 une période que l'on n'oubliera pas de sitôt, au Québec : il établit un bilan des forces en présence, traite de ce qu'il appelle " l'agression du FLQ ", de la riposte qu'elle a provoquée et suppute ensuite les conséquences politiques de la crise. En appendice, il dresse un tableau des activités terroristes au Québec depuis 1963 et reproduit des textes significatifs du FLQ sur la stratégie de la révolution.

La publication de ce livre a fait l'effet d'une bombe en plusieurs milieux dont le Parlement fédéral lui-même, et a provoqué des commentaires et des critiques passionnés sinon féroces. Maintenant que les retombées semblent dissipées, peut-être est-il possible de tenter une évaluation dégagée des préjugés partisans ou des réactions émotives qu'excite, chez d'aucuns, tout ce qui porte une étiquette fédéraliste. Il faut d'abord reconnaître à l'auteur un scrupuleux souci d'objectivité quant aux faits qu'il rapporte et il n'est pas besoin de s'arrêter longtemps pour deviner l'imposante somme de recherches que suppose ce petit bouquin. Quant au style, il est simple, direct, imagé. Les phrases brèves, nerveuses, parfois mordantes rappellent le journaliste Gérard Pelletier.

Le reproche le plus sérieux adressé à l'auteur nous paraît concerner sa prétention de dissocier en lui l'homme d'Etat de l'essayiste sur la crise d'octobre. En décidant d'écrire un tel livre, le ministre se plaçait, en effet, dans une situation délicate. Mais il faut bien avouer, tout compte fait, qu'il est loin d'avoir créé un "incident constitutionnel", comme on l'a écrit. En réalité, Gérard Pelletier explique ses gestes de solidarité ministérielle, raisonne dans la ligne de pensée de ses choix politiques, engage un combat ouvert et loyal avec ses adversaires. Qui peut honnêtement l'en blâmer ? ■

à Noël offrez
cadeaux marabout
LIVRES LUXUEUSEMENT PRESENTES EN COFFRETS CADEAUX
À PRIX MODIQUES EN VENTE PARTOUT

Le livre de la semaine

Histoire des Canadas

par Georgette LACROIX

Nous avons tous, bien sûr, étudié pendant notre enfance, l'histoire du Canada qui était séparée en deux parties, l'époque de la colonisation française et l'époque de la conquête anglaise. Les éditions HMH de Montréal viennent de publier un bouqin qui a pour titre: HISTOIRE DES CANADAS et c'est un ouvrage signé ROSARIO BILODEAU... ROBERT COMEAU... ANDRE GOSSELIN... DENISE JULIEN.

Ce titre: HISTOIRE DES CANADAS ne réfère pas seulement au Canada français et anglais. Il a été adopté parce qu'il recouvre dans ses trois grandes phases la réalité d'une évolution, d'abord la colonisation française dont le Canada était le coeur, la colonisation britannique qui s'est effectuée sur la partie septentrionale de l'immense territoire occupé par la première colonisation et enfin une phase qui couvre les vingt-cinq dernières années et qui est marquée par l'invasion massive des capitaux américains dans les secteurs les plus importants de l'économie, phase qui apparaît aux auteurs de ce livre comme une troisième colonisation.

C'est donc l'histoire de plusieurs entreprises coloniales que cet ouvrage L'HISTOIRE DES CANADAS publié par les éditions HMH de Montréal. L'ouvrage est ainsi divisé: première partie: 1500-1760 la colonisation française ou l'histoire de la Nouvelle-France, deuxième partie: 1750-1854 la colonisation britannique ou l'Amérique du Nord britannique et enfin la troisième partie: depuis 1854 intitulée vers une colonisation américaine, LE CANADA ET LE QUEBEC.

Ce livre se destine à tous ceux qui cherchent un sens à notre histoire et la matière qu'on nous propose à une réflexion que l'on devrait fonder avant tout sur des faits qui nous paraissent significatifs. Cet ouvrage de référence se propose de fournir au vaste public un cadre qui lui permettre une meilleure compréhension du passé et du phénomène. L'HISTOIRE DES CANADAS un ouvrage de collaboration de ROSARIO BILODEAU... ROBERT COMEAU... ANDRE GOSSELIN... DENISE JULIEN des éditions HMH de Montréal. ■

Arts & littérature

PAR GEORGETTE LACROIX

Ce texte a été rédigé par Georgette Lacroix pour l'émission Arts & Littérature ... à CHRC FM Stéréo... le samedi soir de 7 h. 30 à 8 h.

Stendhal a dit un jour: L'admission des femmes à l'égalité parfaite serait la marque la plus sûre de la civilisation et elle doublerait les forces intellectuelles du genre humain". Eh bien, je pense que de plus en plus les femmes sont en train d'arriver à cette égalité et voilà pourquoi elles ne cessent d'étonner le genre humain et surtout le sexe fort.

Aux éditions Hachette, vient de paraître un ouvrage de Christine Garnier qui s'intitule: A chances égales qui raconte la réussite de plusieurs femmes venant de milieux différents comme le domaine des sciences, du journalisme, de la médecine, de l'exploration, de la mise en scène, de la haute couture, de la littérature, etc... Dans A chances égales de Christine Garnier, vous découvrirez des femmes qui illustrent avec éclat, je ne dirai pas la supériorité du sexe faible, mais au moins ses nombreuses qualités.

Qu'elles soient bergères, chauffeurs de taxi, femmes marins, parachutistes, chirurgiens, directrices de journal, écrivains, metteurs en scène de cinéma, couturières, impressarios, ingénieurs, architectes, philantropes ou femmes politiques, toutes celles qu'a interviewées Christine Garnier et qu'elle nous présente dans son livre, ont des vies exemplaires, des vies de femmes qui excellent dans le métier qu'elles exerçent comme les meilleurs parmi les hommes.

Christine Garnier nous présente près de 20 personnalités féminines qui ont réussi dans le domaine choisi et son ouvrage est préfacé par Pierre Lazareff.

Précédemment Christine Garnier avait publié: Sénégal porte de l'Afrique... Vacances avec Salazor... Les héros sont fatigués... Elsa de Berlin... L'homme et son personnage... Les cendres de la nuit... Fétichisme en Afrique noire... Cet homme avait deux âmes... etc.

On vient également de publier chez Hachette: Le cheval en dix leçons, tout ce que vous devez savoir sur l'équitation, un ouvrage de Michel Waber, qui vous apprendra à monter à cheval rapidement et qui vous fera connaître la liste de tous les clubs hippiques de France, susceptibles de vous accueillir un jour.

Le cheval en dix leçons de Michel Weber, un livre abondamment illustré sur l'animal surnommé la plus belle conquête de l'homme et l'équitation, ce sport de plus en plus populaire.

Enigmes et exploits de l'aviation de transport, un ouvrage de Edmond Petit, aux Editions Hachette, avec Le monde de l'électricité et Raleurs... Raseurs & Cie, dans l'Humour contemporain, bien sûr.

Quand on parle de plus en plus de la Lune comme destination posible à nos futurs voyages, quand on s'intéresse à l'espace et au cosmos, un livre sur l'aviation est un livre d'actualité. Et l'ouvrage d'Edmond Petit, publié par Hachette, sera d'un intérêt particulier pour tous les pilotes, professionnels ou amateurs et pour quiconque s'exetase devant les progrès et les prouesses de l'aviation. Cet ouvrage est de plus écrit par un expert, puisque Edmond Petit est aussi l'auteur de Heures de vol... Les aviateurs... Dictionnaire de l'aviation... Les mots clefs de St-Exupéry... Histoire de l'aviation et ses grandes heures et l'Aviation pendant la Première guerre mondiale.

En plus de Enigmes et exploits de l'aviation de transport, la maison Hachette vous propose Le monde de l'électricieau, sur cette fée bienfaisante des temps modernes, la principale collaboratrice au modernisme que nous connaissons, une source d'énergie indispenté, un ouvrage de Pierre Roussable à notre vie quotidienne.

Vient de paraitre

Les aspects juridiques de la compagnie au Québec

"Les aspects juridiques de la compagnie au Québec", tel est le titre de l'ouvrage édité par Publications Les Affaires, dont le lancement officiel avait lieu au Club Canadien, lundi le 29 novembre 1971.

Ce livre de 286 pages est l'oeuvre conjointe de Me Maurice Martel, C.R., et de Me Paul Martel. Divisé en 19 chapitres, il est préfacé par Me Roch Rioux ,avocat, directeur du service des Compagnies au ministère des Institutions financières, Compagnies et Coopératives.

Il s'agit là, note le préfacier, d'un ouvrage remarquable par sa clarté et par sa forme. "Il se signale de plus par son envergure en traitant de façon profonde l'ensemble des sujets du droit corporatif. Il dégage les principes fondamentaux, dissipe des confusions empêchant une connaissance ordonnée du droit corporatif québecois et indique aux lecteurs les nombreux traquenards qui attendent ceux qui seraient tentés de confondre certains principes de droit civil et de common law".

L'ouvrage de Mes Martel se propose d'étudier les aspects juridiques de la compagnie, à l'intention tant des profanes que des hommes d'affaires ayant déjà quelque notion en ce domaine. Comme le titre l'indique, l'accent est mis sur l'aspect légal, juridique du droit des compagnies, plutôt que sur des considérations comptables ou fiscales.

En outre, beaucoup d'attention est consacrée aux compagnies constituées en vertu de la loi fédérale d'incorporation car, expliquent les auteurs dans l'avant-propos de leur livre, "Une étude des aspects juridiques de la compagnie au Québec se devait d'inclure les compagnies fédérales, qui ont dans cette province une place non moins importante que les compagnies constituées au Québec".

"Les aspects juridiques de la compagnie au Québec" constitue, en fait, le premier tome d'un ouvrage dont le deuxième volume paraîtra en janvier 1972.

MM. Maurice et Paul Martel sont les auteurs de la chronique sur les "Aspects juridiques des compagnies", qui paraît depuis septembre 1970 dans le journal "Les Affaires" de Montréal. ■



Premier livre de l'abbé G. Bédard

"UNE QUESTION ? ? ?
Une réponse d'un vicaire à son curé..."

En vente à Duberger au prix de $3.00 l'exemplaire.
Chez l'auteur
Edition de la Société du Coeur de Jésus
2080, Père-Lelièvre, Qué.

CHOIX CONSIDERABLE ET VARIE

LA LIBRAIRIE DE l'Action

OFFRIR UN LIVRE ÇA C'EST UNE IDÉE CADEAU

Livres de choix – Livres de bon goût – Livres pour tous!

LIVRES POUR TOUS LES AGES

Livres d'art
Livres de références
Littérature française
Littérature canadienne
Littérature de jeunesse

HEURES D'AFFAIRES:
Place Jean-Talon
Ouvert tous les jours de 9 à 17 heures 30
Le samedi de 9 à 12 hres
Place Laurier
Ouvert tous les jours de 9 h. a.m. à 9 h. p.m.
Samedi de 9 h. a.m. à 9 h. p.m.

Place Jean-Talon l'Action Place Laurier

VISITEZ NOS SUCCURSALES:

MONTMAGNY 129-131 Est, rue St-Jean-Baptiste | BAIE ST-PAUL Centre Culturel | CAP-ROUGE Séminaire St-Augustin | LA POCATIERE 803 A, 4e Avenue | Ville St-Georges, Bce 63, 29e Rue Est | ST-HENRI 171, rue Commerciale



Une belle journée d'hiver... prenez votre havresac et amenez vos enfants... n'oubliez pas le chien à une vivifiante randonnée de ski en forêt.
(Photo de l'Office de tourisme du gouvernement canadien) ■

Le Canada, pays du ski de famille

par Tony Sloan

Le ski est devenu tellement populaire au cours des dernières années que des centres de villégiature au Canada nous ont fait savoir que leur commerce en hiver est maintenant supérieur à celui de l'été. La popularité accrue du ski de famille en serait la principale cause.

Au Canada les vacances familiales, prises en hiver, ont augmenté de façon incroyable au cours des quatre dernières années. Cette nouvelle tendance, de concert avec la popularité encore plus grande du club de ski ou du ski de groupe, a entraîné un investissement de plusieurs millions de dollars dans les installations de villégiature d'hiver d'un bout à l'autre du pays.

La saison du ski de famille atteint son sommet à Noël et à la mi-mars. A ces époques de l'année, les membres d'une famille qui font du ski ensemble seraient sages de se concerter puis de choisir une station de ski, de retenir leur place longtemps à l'avance. Pour les vacances du lundi au vendredi, prises à tout autre moment durant la saison qui s'étend de la mi-novembre à la mi-avril, on rencontre assez peu de skieurs à travers le Canada. Au cours des fins de semaine, les lignes aux téléskis sont plus longues que pendant la semaine et il y a plus forte concurrence pour le logement du samedi soir; il est donc très prudent de retenir sa place à l'avance si l'on veut y passer la fin de semaine.

Cette tendance continuelle vers la pratique du ski de famille a influencé de nombreuses stations importantes à se créer une réputation comme lieu de vacances propice à la famille. Dans les Laurentides, au nord de Montréal, des centres de villégiature comme Sun Valley, Gray Rocks, Chanteclerc et Mont Tremblant ont élaboré des programmes de ski sur semaine pour accommoder et intéresser les adolescents des familles, ceux qui sont assez âgés pour ne pas tomber endormis à la fin d'une journée mouvementée passée sur les côtes, et trop jeunes pour fréquenter les bars avec papa et maman.

D'autres, comme John Parker's Lodge à Val David, sont entièrement conçus pour recevoir les familles. L'atmosphère familiale y attire les mêmes familles d'année en année; elles retiennent des places pour la même semaine avec des parents ou des amis et jouissent d'une visite de vacances d'une semaine en même temps que de leurs vacances annuelles de ski.

La plupart des régions retiennent les services d'instructeurs spéciaux pour les enfants. Ces gens sont un curieux mélange d'instructeur de ski professionnel, de parent adoptif, de conseiller pédagogique, et on leur demande de donner de tout, inspiration et compréhension sympathique jusqu'aux conseils vestimentaires par climat froid.

On détermine les talents de chacun dès le premier matin de sortie avec des classes spéciales formées de skieurs de toute catégorie, du bambin hésitant au gosse plus expérimenté dont l'enthousiasme et l'énergie semblent sans borne. Les parents sont répartis dans des classes similaires d'adultes, et on remarque ici que la psychologie du skieur est semblable à celle du joueur de bridge; il arrive rarement au mari et à la femme d'être choisis pour faire partie de la même classe de ski à moins d'une demande expresse.

Les taux pour le ski de famille sont presque tous uniformes, mais dans certaines stations plus petites et moins connues, on peut souvent négocier le prix global de la semaine.

Le prestigieux Mont Gabriel Lodge offre des semaines de ski aux taux variant de $199 à $340 pour deux. Bien que ce taux de base couvre les frais du père et de la mère, les enfants de moins de douze ans et partageant la même chambre doivent payer le coût additionnel de $92 chacun. Ceux de plus de douze ans paient le même prix que les adultes.

Le Mont Tremblant Lodge, situé à la pointe nord de la vallée des Laurentides offre des semaines de ski, tous frais compris, à $130 par adulte, les enfants de moins de six ans payant la moitié de ce prix et ceux de sept à douze ans, $97.50 chacun.

Le Mont Tremblant fournit gratuitement l'équipement (bottines, bâtons et skis) pour tout le mois de janvier 1972 pour encourager plus de personnes à pratiquer le ski.

Des taux réduits de voyage aérien transcontinental constituent maintenant le facteur clé du prix d'une semaine de six jours de ski, tous frais compris, qui est offert par Air Canada pour la saison prochaine. Fixé à $250.60 par personne, aller et retour de Toronto (Ontario), $266. depuis Montréal) ce nouveau tarif rend les pistes élevées des Rocheuses canadiennes financièrement accessibles au skieur de l'Est. Le grand circuit (Mont Norquay et Sunshine Village à Banff (Alberta), Mont Temple-Whitehorn au lac Louise et la piste élevée du bassin Marmot à Jasper) est de nature à concurrencer les meilleures pistes de n'importe où ailleurs.

Le parc Garibaldi, à l'extrémité de la côte ouest, offre aussi du ski de première qualité, comprenant le transport par hélicoptère; cependant, le logement ne peut satisfaire à la demande croissante. Les familles feraient bien de retenir leur logement dans la ville de Vancouver et d'effectuer le trajet de 70 milles dans des trains spéciaux destinés aux skieurs.

A l'autre extrémité du tableau du ski canadien se trouve le Keltic Lodge, dans les montagnes du Cap-Breton en Nouvelle-Ecosse. Cette entreprise, traditionnellement estivale, a ouvert un centre de ski au coût d'un million de dollars l'hiver dernier et peut maintenant recevoir les skieurs au Cap Smokey tout près de là.

Février est le mois du carnaval d'hiver au Canada. Voilà donc une occasion idéale pour la famille de s'adonner à la fois au ski, aux plaisirs de l'hiver, aux jeux et de prendre part à des bals en tenue de soirée.

Le plus renommé est le "Mardi Gras du Nord", le Carnaval d'hiver de Québec (du 3 au 15 février), où vous devenez l'hôte du Bonhomme Carnaval.

Dans l'Ouest canadien, c'est le grand spectacle annuel de Vernon (Colombie-Britannique). A cette occasion, "Jopo le clown" est votre hôte cordial pendant dix jours (du 4 au 13 février) et son humeur joyeuse est un exemple typique de l'hospitalité et de l'amabilité de la vallée Okanagan. Très haut, au-dessus de la ville, se dresse le mont Silver Star, un immense centre de ski, avec ses remonte-pentes pour les tout petits, des pentes intermédiaires pour le simple plaisir de la descente et des pistes escarpées et pleines d'embûches, le long des crêtes, pour les experts; c'est la station d'hiver idéale pour toute la famille.

Les meilleures stations de ski au Canada, jouissant d'une clientèle internationale et offrant des pentes de plus de 500 pieds de descente verticale, sont toutes inscrites dans une nouvelle brochure, SKI CANADA 1971-72, que l'on peut obtenir gratuitement de l'Office de tourisme du gouvernement canadien, 150, rue Kent, Ottawa. ■

Excursions aux îles Arran

GALWAY — L'Irlande présente pour bien des vacanciers canadiens des attraits indiscutables, mais rares sont ceux qui ont tenté une excursion jusqu'aux îles Arran.

La raison principale en est que ces îles sont situées à trente milles au large de la de Galway et n'étaient desservies, jusqu'à tout récemment, que par bateau itinérant toute une journée d'île en île en ne faisant escale à chacune que 30 minutes environ. Seuls les aventureux, les amateurs d'inédit, entendaient par conséquent prendre le temps d'explorer ces lieux.

Or, l'année prochaine, la Shannon Free Airport Development Company, opérant de l'aéroport de Shannon, organisera entre le 1er avril et le 31 octobre, des excursions d'un jour par voie aérienne à destination d'Inishmore, la plus grande des îles ARRAN. Le trajet ne prendra pas plus de 25 minutes.

Les îles Arran sont l'une des toutes dernières terres d'Irlande où se perpétuent encore les traditions, survivance d'un lointain passé. Les 1,500 insulaires de dialecte gallois restent attachés aux traditions et à l'artisanat que leur ont légués des générations d'Arran, et continuent leur perpétuel combat pour la vie dans le décor dépouillé de terrains rocailleux et de l'océan.

Les tricots d'Arran (connu maintenant dans le monde entier) et les non moins distinctifs lainages bourrus constituent le principal habillement de ces gens.

D'ailleurs, ces tissus doivent nécessairement être résistants pour protéger adéquatement les robustes pêcheurs d'Arran qui, par tous les temps, affrontent l'Atlantique dans leurs coracles — sortes de chaloupes légères — pour lui arracher les morues, harengs et homards dont ils tirent leur subsistance.

Cette lutte sans merci que livrent les insulaires contre les éléments et une nature avare de ses bienfaits, a inspiré bien des artistes, et notamment le dramaturge John Millington Synge et, par la suite, Robert Flaherty, qui fit des Arran le sujet de son oeuvre classique: "Man of Aran". Aujourd'hui encore, les visiteurs peuvent rencontrer l'une des héroïnes de ce film des années trente, Maggie Drinnane, dont la beauté avait valu à l'époque le titre de "la plus belle colleen d'Inishmore".

Le fort préhistorique celte Dun Aengus est d'un intérêt tout particulier, et le visiteur trouvera sûrement à s'en faire conter l'origine. Dans les pubs de villages, les contes, la musique et les chansons populaires de l'île se perpétuent... ■



Air Canada et BOAC viennent d'annoncer une nouvelle formule de vacances-spectacles à Londres, constituant une version abrégée de la formule qui a obtenu tant de succès l'an dernier. Destinée aux vacanciers qui disposent d'une semaine seulement de loisirs, la formule réunit les mêmes éléments que les vacances-spectacles de deux semaines. Le prix forfaitaire, offert en vertu d'un nouveau tarif de circuit discuté aux récentes conférences, comprend le billet d'avion en classe économique, le transport entre l'aérogare et l'hôtel, les frais de séjour pendant sept nuits, petit déjeuner compris, les billets de quatre spectacles londoniens et une voiture de louage Avis pendant une journée. Il y aura neuf départs, le vendredi à compter du quatre février.

X—X—X

American Express a clôturé une conférence qu'elle tenait à Prague, en annonçant qu'au cours de l'année écoulée, les visiteurs avaient dépensé quelque deux cent cinquante mille dollars en Tchécoslovaquie, par l'emploi de cartes de crédit de cette compagnie.

X—X—X

L'Office central allemand du tourisme de Francfort s'est livré à une enquête auprès des journalistes allemands de tourisme. 304 ont accepté de répondre à une série de questions. Des réponses, on peut conclure que les villes les plus visitées sont : Munich, Berlin, Hambourg, Rothenburg, Heidelberg, Dusseldorf, Fribourg, Francfort... Les paysages les plus appréciés sont : Haute-Bavière et Alpes bavaroises, Forêt-Noire, Vallée du Rhin, Lane de Lunebourg, Mer du Nord avec les îles. Parmi les curiosités touristiques et les manifestations, les préférences se portent sur : cathédrale de Cologne, croisière sur le Rhin, châteaux royaux de Louis II de Bavière, Route romantique (de Wurzburg à Fussen), la Zugspitze (le sommet le plus élevé de l'Allemagne). Ajoutons : le festival Richard Wagner à Bayreuth, la fête de la bière à Munich, le château de Heidelberg, le marché de Noël de Nuremberg, l'aéroport de Francfort, le quartier des artistes de Schwabing...

X—X—X

Le plan d'aménagement touristique irlandais de location de cottages, qui fut lancé avec 12 maisonnettes à Ballyvaughan, sur la côte sud de la baie Galway, en 1969, aura en exploitation d'ici l'été prochain, quelque 100 cottages de ce genre dans onze agglomérations des comtés Clare Tipperary et Limerick. Il y en a déjà 70 de prêtes à l'heure actuelle. Il s'agit, précise la nouvelle, de cottages neufs à toit de chaume traditionnel et dotés de tout le confort moderne. Ces cottages sont loués entièrement meublés et comprennent rideaux, tapis, draps et couvertures et tous les ustensiles de cuisine, vaisselle, couverts, produits de nettoyage, planche et fer à repasser, grille-pain, etc. ■

L'Inde célèbre le Holi, un festival éclatant de couleurs

Le Holi, célébré dans toute l'Inde du Nord, est l'événement le plus pittoresque et le plus débordant de gaieté du pays. Chaque année (en 1972, le 29 février), hommes, femmes et enfants oublient tous soucis et glorifient l'arrivée d'une année nouvelle qu'ils désirent prospère avec une profusion de couleurs qui n'a d'égale que celles d'un kaléidoscope.

Les réjouissances commencent par l'aspersion entre amis avec de l'eau colorée et des poudres diversement teintées, l'échange de sucreries et de bons voeux, tout au long d'une journée où règnent en maître la gaieté et le rire.

Tout le monde est invité à se joindre à la fête. Les visiteurs qui s'aventureraient à participer aux réjouissances sont mis en garde, cependant, et on leur conseille amicalement de sacrifier au Holi en n'endossant que de vieux vêtements.

La ville sainte de Mathura se prête admirablement bien à la célébration du festival, car c'est là que l'idée vit le jour. La ville est bien située, à 40 milles seulement d'Agra où se trouve l'incomparable Taj Mahal, et à peu de distance, par avion, de Delhi.

L'une des plus anciennes villes de l'Inde, Mathura remonte à la dynastie des Maurya qui régnèrent en Inde de 325 à 184 av. J.-C. La ville offre aux amateurs d'histoire ancienne u nmusée splendide où sont réunis les trésors laissés par les conquérants étrangers, parmi lesquels les Grecs et les Parthes, et une collection de superbes sculptures remontant de l'an 1 à l'an 1200 de notre ère.

Située sur la rive ouest de la Jumna, la ville est également un sanctuaire renommé où se rendent en pèlerinage les fervents de la religion hindoue. C'est là, en effet, que naquit Krishna, le dieu hindou de l'Amour et de la compréhension humaine... un dieu qui a inspiré un grand nombre d'artistes, de peintres et de musiciens.

Mais le Holi semble se célébrer encore avec plus de faste à Barsana, à 26 milles de Mathura; c'est le Lathmar Holi. Barsana est le berceau légendaire de Radha, la bergère qui, avec Krishna, représente le symbole de l'union mystique. C'est à Barsana que les femmes se rassemblent pour défier les hommes de Nandgon, la ville natale de Krishna, et les couvrir de poudres colorées, tout en échangeant des souhaits.

Mais le Holi ne se célèbre pas seulement à Mathura et à Barsana, mais aussi à Delhi, la capitale de l'Inde, et à Agra, où se trouve cette merveilleuse dentelle de marbre qu'est le Taj Mahal. Ces quatre centres sont peu éloignés les uns des autres pour les touristes qui visitent l'Inde pour les festivités du Holi. Ces quatre villes offrent au touriste une excellente occasion d'assister à la fascinante combinaison d'un monde à la fois millénaire et moderne.

Delhi, la capitale, est un centre international desservi par la plupart des grandes lignes internationales d'aviation, ce qui permet d'accéder facilement aux nombreux sites et attractions qu'offre le Nord de l'Inde. Selon les historiens, Delhi est une métropole constituée par plusieurs villes — pas moins de huit, dit-on, qui ont été construites sur le même emplacement. Bien que la banlieue de Delhi relie entre elles toutes ces villes, il est possible pour le touriste qui s'y intéresse de traverser les grandes époques de la culture et de l'histoire hindoues, sans quitter la ville.

Agra, où se trouve le fameux Taj Mahal, la perle des perles indiennes, est facilement accessible par train, voiture, autobus ou avion.

Le Holi se célèbre pendant la plus agréable des saisons de l'Inde : février et mars. A cette époque de l'année, le climat est doux, la campagne verdoyante et les pluies infimes. Les matinées et les soirées sont fraîches, la température moyenne étant de 45 degrés. Les journées, chaudes et ensoleillées atteignent plus de soixante degrés.

Si vous allez en Inde en février, vous aimerez le festival du Holi. L'Inde secrète et souriante vous attend. Le voyage en vaut la peine, vous ne le regretterez pas. ■



Le Holi, célébré dans l'Inde du Nord, est l'événement le plus pittoresque et le plus débordant de gaieté du pays. Chaque année (en 1972, le 29 février), hommes, femmes et enfants oublient tous soucis et se souhaitent mutuellement une bonne année en s'inondant d'eau colorée et de poudres multicolores. On y échange des sucreries et des souhaits, pendant une journée faite pour la joie et le rire. ■

VOYAGEX INC.
Marius Couture, dir.

MIAMI — MIAMI, et le petit monde de WALT DISNEY du 26 février au 19 mars (23 jours de voyage) 14 jours à Miami transport par autobus luxueux prix $369

959, 3e Avenue, Québec 3, Tél.: 523-4466

VOYAGES BEL-AIR

MOSAIQUES MEXICAINES
Départs tous les samedis du 4 déc. 71 au 1 avril 72. 16 jours - avion, circuits, hôtels. A partir de $456.00

4 SEMAINES EN HAITI
Avion - Logement en villa - 2 repas. Départs: 6 jan. au 3 fév., 3 fév. au 2 mars, 2 mars au 30 mars. US $456.00

LA MARTINIQUE
Avion - Hôtel ou Villa - Petit déjeuner
1 semaine — A partir de $308.00
2 semaines — A partir de $343.00

AMERIQUE DU SUD
avec Aerolinas Argentinas

PEROU - ARGENTINE - BRESIL
Circuit complet - Hôtels 1re classe - Avion inclus
DEPARTS: 4 et 18 fév. - 17 mars (17 jours) $599.00
DEPARTS: 15 jan. - 5 fév. - 4 mars - 8 avril (21 jours) $777.00

AMERIQUE DU SUD
Avec Aerolinas Argentinas. Voyage en groupe accompagné par M. Robert Carrier. Départ le 11 mars 1972- 3 sem. $1,099.00

PACIFIQUE SUD (21 jours)
Tour escorté de Montréal - Acapulco - Tahiti - Fidji - Honolulu - San Francisco - Montréal. Départ du 28 janvier au 19 février. $1,499.00

CROISIERE AIR-MER
Avion: Montréal - Guadeloupe - Montréal MS ISTRA - 14 jours - 12 ports: Antigua, St-Thomas, San Juan, Santo-Domingo, Haïti, Jamaïque, Curaçao, Caracas, Grenade, Ste-Lucie, Martinique, Guadeloupe. Départ le 22 janvier '72 — A partir de $608.00 inc.

SKI A VAL D'ISERE
Départ: le 2 mars retour le 16 mars. Avion et appartement luxueux. Escorté par M. Pierre BLAIS de Québec. $323.00

DEPLIANTS SUR DEMANDE A:
VOYAGES BEL-AIR Inc
42, de la Fabrique, Québec 4
529-3747
IATA

Toronto

TORONTO (PC) — Les pétroles de l'Ouest ont été en hausse vendredi, hausse qui a été sensible dans la plupart des secteurs de la Bourse de Toronto pour la 6e séance consécutive.

L'indice des industrielles a pris .62 à 178.70, les métaux de base .34 à 74.75 et les pétroles de l'Ouest 3.51 à 216.87, tandis que les aurifères perdaient 2.52 à 144.81.

Le volume des transactions a été de 2.58 millions d'actions valant $26.3 millions contre 2.87 millions et $28.7 millions jeudi.

Les hausses ont surpassé les baisses par 312 contre 204 avec 263 valeurs inchangées. Les boissons, les communications, les manufactures générales et les raffineries de pétrole ont enregistré des hausses dans 15 des 17 sous-groupes de l'indice des industrielles, tandis que les banques et les aciéries étaient fractionnellement en baisse.

Du Pont a pris 1-8 à $20 1-8, Dome Pete $2 à $34 1-2, National Trust $1 3-4 à $33 1-2, Home A $1 1-4 à $32 3-4, Denison 7-8 à $24 3-4, Ranger 7-8 à $13 1-4 et Supertest ordinaire $1 à $69.

Walker Gooderham a pris $1 1-8 à $41 3-4, Asamera $1 3-4 à $19, Canadian Cablesystem $1 à $14 1-4, Imperial Oil 3-8 $31 7-8, Mattagami 3-4 à $26 3-4 et la Banque de Montréal 1-8 à $18 1-4.

Le Royal Trust a perdu $1 à $37, le Toronto Star B $1 à $38 1-2, McIntyre $1 à $69, PanCanadian Pete 1-4 à $15 1-2, Pine Point 1-4 à $22 5-8 et C Ltd 1-8 à $13 1-8.

Par la Presse Canadienne

TITRES LES PLUS ACTIFS

INDUSTRIES

TITRES	ventes	haut	bas	ferm	chng.
Marbr	69050	500	470	500	+30
Pebn A	30320	7	6¾	6¾	+ ⅛
jockey	45623	5⅜	5⅛	5⅜	+ ⅛
Inco	44684	30	29½	29½	
Kaiser	43750	395	385	390	— 5

MINES

Ryanor	35111	13½	12	13½	+ ½
Captain	27328	12	10½	10½	— 1
Nor Cda	24500	55	52	55	+ 3
Dm Expl	23725	150	143	150	+ 4
Frobex	23300	25	30	35	+ 3

PETROLES

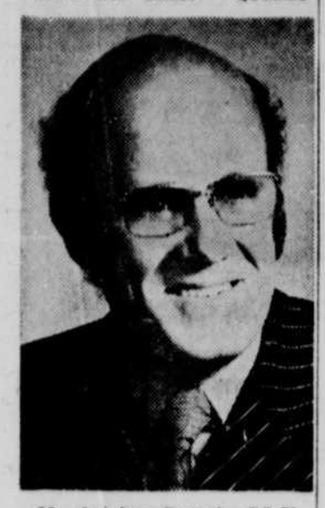
Lochiel	57100	170	165	170	+ 1
Spooner	21350	110	106	110	+ 3
C Sth Pt	19675	625	615	625	
Numac	13875	13	12¾	13	+ 1¼
Northlnd	14700	84	80	82	— 3

COTATIONS INDUSTRIELLES

A

TITRES	Ventes	Haut	Bas	Ferm.
Abitibi	21320	6¾	6½	6¾
Abitibi 7½p	25	48½	48½	48½
Acklands	4725	7½	7¼	7⅜
Acres Ltd	888	11	11	11
Acres A pr	63	40⅜	40⅜	40⅜
Acres wt	450	215	215	215
A.G.F.M.	910	5¼	495	5¼
Agra Ind	6035	9	8¾	9
Alta G D p	z5	140	140	140
Alcan	22527	18¼	17¾	17⅞
Alcan pr	1060	27	26½	27
Algo Cent	z65	8	7⅞	7⅞
Algoma St	4573	13½	12⅞	12⅞
Allarco Dv	625	425	425	425
Alliance B	900	365	360	360
Almin 2p	325	36	36	36
Anglo-Cn	1700	430	430	430
Anthes C p	z4	80	80	80
Aquitaine	2031	24⅜	24½	24½
Argus	100	12	12	12
Argus B pr	z20	33¾	33¾	33¾
Argus C pr	1300	9	9	9
Asbestos	594	25½	25	25¼
Atco Ind	8300	7¼	6⅞	7¼
Atl Sugar	1500	6¼	6⅛	6¼
Atl Sug A	z12	14¼	14¼	14¼
Atl Sug w	z50	130	130	130
Auto El	2900	6¼	6	6¼
B				
Bahama	1250	14	14	14
Bk Mtl	30451	18⅜	18	18¼
Bank N S	9587	31¾	31	31
B Cdn Nat	1950	14½	14	14⅛
Barbr-Ell	z80	13½	13	13½
Beavr Eng	z50	7	7	7
Beaver L	215	18¾	18¾	18¾
Becker B p	350	10	10	10
Belding w	600	295	285	295
Bell Canad	9278	46	45½	45⅞
Bell A pr	1705	52¼	51⅞	52¼
Bell B pr	905	53⅞	53⅜	53¾
Black P	900	480	470	475
Block Bros	3150	305	300	300
Bombrdier	180	9	9	9
Bovis Cor	2451	180	175	175
Bow val	10350	28J	28⅜	28¾
Bowater	700	465	465	465
Bramalea	2300	330	315	315
Bramal w	1200	195	185	190
Brscn	31374	18½	17¼	18
Brdg Tnk p	30	32¼	32¼	32¼
Bright	300	16	16	16
Brinco	3235	5¾	5⅝	5⅝
BC Forest	559	18¾	18¾	18¾
BC Sugar p	110	17	17	17
BC Phone	425	63½	63	63
BC Ph 4½ p	25	63	63	63
BC Ph 4¾ p	25	63	62	63
BC Pr 5.15	z5	70	70	70
Bruck A	200	14¼	14¼	14¼
Budd Auto	965	7⅛	7	7
Budd A w	340	215	215	215
Burns Fds	460	12¾	12¾	12¾
Burrard	100	6½	6½	6½
C				
Cad Dev	1825	8¼	8⅛	8¼
Cad Dev b	z10	19⅞	19⅞	19⅞
CAE Ind	1280	460	455	460
Calgary P	2355	28	27½	27⅞
Calgry P p	25	70½	70½	70½
Calgy 540p	z10	98½	98½	98½
Calvrt Dle	500	82	82	82
Cambridg	100	11½	11½	11½
Campeau	660	335	310	325
CD Sugar	100	33¾	33¾	33¾
Can Cem L	797	45⅛	45	45⅛
Can Malt	40	26¼	26¼	26¼
Can Malt p	1100	90	90	90
C Packrs	150	18⅜	18⅜	18⅜
Can Perm	6155	18⅜	18	18
C Safway p	45	82½	82½	82½
C Brew	10205	6⅞	6½	6⅝
C Brew Ap	215	31	31	31
C Cablesy	9025	14½	13⅜	14¼
C Cable w	3450	220	200	210
Cdn Can A	110	6¾	6¼	6¼
CC Man A	2550	16	15½	16
C Curtis	200	70	70	70
Cdn Equity	3550	11	10½	11
CGE	z25	20	20	20
CGE pr	165	25	25	25
CG Invest	103	65½	65½	65½
CG Sec A	100	12⅜	12⅜	12⅜
C Hydro	1585	13⅜	13⅜	13⅜
C Hydr pr	350	14	14	14
C Im B	16487	26½	25⅜	26
CGOL	15268	9⅛	8¾	9
CIL	3240	14	13⅞	13⅞
C Intrurb p	1000	7¾	7¾	7¾
C Manoir	700	340	335	340
C Marconi	1059	275	265	275
C Occental	400	8¼	8¼	8¼
CP Inve pr	2720	24¾	24⅜	24¾
CP In w	15415	290	270	292
CP Ltd	33220	13½	13⅛	13⅜
CPL A p	4400	11	10⅞	10⅞
CPL $3. pr	z20	9	9	9
Cdn Salt	300	14½	14½	14½
Cdn Tire	505	38½	38¼	38½
Cdn Tire A	4557	35¼	34⅝	34⅞
C Utilties	550	38	38	38
C Util w	1475	875	850	875
C vickers	125	9⅞	9⅝	9⅝
CWN Gas	z35	21	21	21
Canron	1275	18⅜	18	18¾
Capit Div	400	55	55	55
Cara	900	450	440	440
Carrier jd	1500	6¾	6⅜	6¾
Cassidy L	300	410	410	410
CDP Com	200	130	130	130
Cti Fund A	200	6½	6¼	6¼
Chat-Gai	10	17	17	17
Chemcell	6795	430	410	420
Chrysler	1518	28⅞	28⅜	28⅜
CHUM	z25	455	455	455
CHUM B	5330	8	7¾	8
Cockfield	100	5½	5½	5½
Codville A	2125	450	430	430
Columbia	630	280	280	280
Columbi p	380	8½	8½	8½
Cominco	6890	21⅝	20⅜	21⅛
C Holiday I	720	11¼	11	11¼
Compro	1750	260	260	260
Compr Ap	100	11⅞	11⅞	11⅞
Computel	205	325	315	315
Con Bath	2804	6¼	6⅛	6⅛
Con Barth p	300	10½	10⅜	10⅜
Con Bath w	150	45	45	45
C Bath 68 w	100	265	265	265
Con Bldg	1100	150	150	150
Con Textile	80	5½	5½	5½
Con Distrb	4686	23½	23¼	23¼
Cons Gas	4740	20	19¾	19¾
Con Gas A	z5	85	85	85
Con Glass	100	10⅜	10⅜	10⅜
Control F	300	175	175	175
Cooper C	1300	14	13⅜	13⅛
Corby vt	108	23	23	23
Coronatn	125	110	110	110
Corontn p	300	175	175	175
Cosmos	300	90	90	90
Costain R	z30	7	7	7
Crain R L	2425	11	10¼	11
Crestbrk	500	380	370	370
Crwn Life	75	29¾	29¾	29¾
Crwn Trst	100	15½	15½	15½
Crow Nest	1500	25	25	25
Crush Intl	2175	19¾	19	19
Cygnus A	3450	5⅜	5½	5½
Cygnus B	540	6	5⅞	6
D				
Dale-R z	600	7½	7⅜	7⅜
Dale-R pr	300	7¼	7¼	7¼
Dalex pr	85	80	80	80
0Dawson D	z100	6	5⅞	5⅞
Distl Seag	8449	31¼	30	30
Doman I	300	9¾	9½	9¾
Dome Pete	9499	34¾	32¾	34½
Dom Ang p	z5	67¼	67¼	67¼
D Bridge	340	21¼	21¼	21¼
D Citrus	325	8¼	8¼	8¼
Dofasco	5076	24¼	23⅞	24
Dom Glass	600	10	9⅞	10
Dom Lime	100	7½	7½	7½
D Lime w	160	75	42	70
Dom Store	2825	14⅛	14	14
Domtar	5010	11	10⅝	11
D Textile	1650	20	19¾	19¾
Donlee M	200	470	470	470
DRG Ltd	165	13⅛	13⅛	13⅛
Dupont	4450	20¼	19⅞	20⅛
Dylex Div	100	8½	8½	8½
Dylex D A	300	8⅞	8⅞	8⅞
E				
Estn Can S	2425	13	12½	12½
Econ Inv	611	13⅜	13⅜	13¾
E-L Fin	150	6½	6½	6½
E-L Fin w	300	215	215	215
Electro K	600	5¼	5⅛	5¼
Electro Ltd	2000	41	40½	41
Emco	800	5⅞	5⅞	5⅞
Emp Life	438	8	8	8
Erie D	900	8	8	8
Exquisite	100	425	425	425
F				
Falcon	4546	73	72⅜	72¾
Fed Grain	5050	8½	8⅜	8⅜
Fields S	850	13¾	13⅝	13¾
Fleet Mfg	700	86	85	85
Ford USA	z30	68	67	67
Ford Cnda	90	81	80	81
F Seasons	3070	14¼	13⅝	14⅛
F Seasons w	340	600	600	600
FPE Plon	1200	17	17	17
FPF Pn pr	75	69	67½	69
Fraser	3308	11⅞	11¼	11⅜
Fruehauf	100	16½	16½	16½
G				
Gaz Metr	1600	5¼	5⅛	5⅛
Gaz 5.40p	100	66	66	66
Gaz M 63w	480	130	130	130
Gdn Mang	60	7⅜	7	7
Gen Baker	100	335	335	335
Gen Distrb	2000	16⅛	16⅝	16¾
GMC	275	79	79	79
G P Mfg A	125	83	83	83
Genstar L	3900	13	12⅝	12¾
Gnstar L w	1040	445	425	430
Getty Oil	500	80	80	80
Glengair	2150	185	180	185
Gleng B p	1825	315	315	315
Gleng U	550	6½	6½	6½
Goodyer	z5	153	153	153
G Mckay B	2425	22	21¾	22
Graft G	1125	20½	20¼	20½
GL Paper	z20	17	17	17
GL Power	175	19¼	19¼	19¼
GN Capital	6336	8½	7¾	8½
GN Gas A p	100	19	19	19
Gt W Life	z8	42½	42½	42½
Gt West S	2000	5½	5½	5½
Greyhnd C	400	175	165	165
Greyhnd	3200	15	14⅞	15
Grissol F	100	7½	7½	7½
Guar Trst	2302	14⅜	14¼	14⅜
Gulf C	22791	26¼	25⅝	25⅞
H				
Halifax D	3900	195	190	195
H Group	2950	21	21	21
Hamilton T	1260	10⅜	10½	10⅜
Hamton vt	z34	10	10	10
Hardee	1090	115	105	105
Hard Carp	575	14½	14½	14½
Hard Crp A	500	13¾	13⅜	13⅜
Harlequin	3300	390	385	390
Harris j g	200	305	305	305
Harveys F	3200	85	80	80
Hawker S	1470	240	225	240
Hawker pr	25	58½	58½	58½
Hays Dna	1350	11¾	11½	11¾
Hedway	100	345	345	345
Home A	7110	33	32¾	32¾
Home B	775	32¼	32	32¼
Horne Pit	6522	250	240	250
Hoden DH	125	310	310	310
H Bay Co	6285	18½	18¼	18½
HB Oil Gas	2578	46	45¼	45¾
HB Oil G pr	175	56	55	55
Huron Eri	6216	25¼	25¼	25½
Husky Oil	4835	16⅜	16¼	16⅜
Husky D w	z50	680	680	680
Husky E w	3180	525	520	520
I				
IAC	4466	19¾	19¼	19½
IAC w	600	780	770	770
Imasco	740	19⅛	19	19⅛
Imp Gen w	300	115	115	115
Imp Life	197	135½	133½	133½
Imp O	29102	31⅞	21⅜	21⅞
Inc Dis w	290	59	54	59
Ind Adhes	850	12⅞	12¾	12¾
Inland Gas	3977	12⅞	12⅜	12¾
I-City	17285	6⅜	6⅜	6⅜
Inter C A p	z20	16	16	16
Inter C B p	z20	19½	19½	19½
Inter C A w	3100	275	260	275
Inter C B w	4130	300	300	300
Intrmeteo	260	200	200	200
IBM	445	338	333	337
IMC	100	16⅞	16⅞	16⅞
I Nickel	44684	30	29½	29½
Int Util	5115	40¾	40½	40½
Interpool I	300	20¼	20¼	20¼
Int Div	1300	325	310	310
Intpr Pipe	4914	30⅜	30	30⅛
Int Pipe w	2910	14	13⅜	13⅞
Intpr Steel	300	7¾	7¾	7¾
Intpr Sti pr	150	22½	22½	22½
Inv Group	1500	7⅜	7⅜	7⅜
Inv Grp A	6515	7¾	7¾	7¾
Inv Grp 5 p	220	20½	20½	20½
Idwin Toy	375	17⅛	17	17
Island Tel	600	10¼	10¼	10¼
ITL Ind	100	390	390	390
Ivaco Ind	20	14¼	14¼	14¼
IWC Ind	3000	195	190	190
J				
jock C	45623	5⅜	5¼	5⅜
johnson j	100	97¾	97¾	97¾
K				
Kaiser	43750	395	385	390
Kaps Tran	7220	8¼	7⅞	8⅛
Keeprite P	2200	10¼	10	10
Kelsey H	200	6¾	6¾	6¾
Kenting	1650	10¼	9½	9½
Koffler	4025	15½	15⅜	15½
Koffler A p	100	8¾	8¾	8¾
Koffler w	1350	695	680	690
L				
Labatt	2934	21⅞	21½	21⅞
Labatt pr	760	23¼	23¼	23¼
Laidlaw M	6380	15⅜	14¾	15
Lailaw A p	800	15⅞	15	15⅜
L Ont Cem	1200	265	260	265
Laura Sec	150	9¼	9¼	9¼
Lau Fin	6060	10⅜	10¼	10¼
Lau Fin 140	300	18⅝	18½	18¾
Lau F 2.00	575	25⅜	25½	25⅜
L J A	z40	18	18	18
Leigh Inst	2800	390	380	390
Leons Frn	500	6¼	6¼	6¼
Life Inves	2000	7¼	7¼	7¼
Life Inv w	500	92	92	92
Livingsto	375	10	9½	9¾
Living w	150	350	510	510
Lob Co A	2240	5½	5⅜	5½
Lob Ca B	4375	5¼	5¼	5¼
Lob G A pr	210	19¼	19¼	19¼
Lob G B pr	200	19¾	19¾	19¾
Loeb M	700	340	330	330
M				
Mclan H A	340	8⅜	8¼	8⅜
M Cable	17110	8½	8¼	8⅜
MB Ltd	4220	24¼	23¼	24¼
Magnason	400	8⅜	8⅝	8⅜
Magnetcs	1100	75	72	72
Major H D	300	170	170	170
M Lf Gard	210	30	28¾	30
M Lf Mills	2739	15	14⅜	15
Maritime	912	22	21⅞	22
Mrkbro	69050	5	470	5
Markbro w	2175	56	47	56
Mass-Fer	5399	10¾	10⅜	10¾
McLaghln	300	13⅜	13¼	13¼
McLagn w	500	325	510	510
MEPC	2800	6¾	6¾	6¾
MEPC w	3200	215	210	210
Melchers	z30	11	11	11
Met Stores	1100	14⅜	14¾	14⅜
Met Stors p	150	18½	18⅛	18½
Met Str 67 p	400	18½	18½	18½
MPG Inv p	100	15⅛	15¼	15⅛
Microsyst	3444	490	485	490
Milt Brick	100	400	400	400
Molson A	7010	19	18¾	18⅞
Molson B	220	19¼	18⅞	19¼
Monenco	100	6¾	6¾	6¾
Mnt Trst	2100	19	18¾	19
Moore	1087	38	37⅜	37¾
Morse A	250	14¾	14¾	14¾
Morse B	100	29	27¾	29
Murphy	600	12	11¾	11¾
Mrphy pr	100	31	31	31
N				
Nabrs Dlg	z35	10	10	10
Na Chrs I	375	16¾	16¾	16¾
Nat Drug	500	6½	6½	6½
Nat Drug p	100	8½	8½	8½
N Hees Ent	200	280	280	280
Nat Hees	100	270	270	270
Nat Sea	3400	9⅞	9½	9⅞
Nat Trust	1007	33½	32	33½
Neonex	4500	360	355	360
NB Tel	975	14¾	14¾	14¾
N Provid	1800	42	40	40
Nfld LP	1575	13¼	13¼	13¼
Noran	12338	32	31¾	31¾
N Ctrl G	15877	14⅜	14⅛	14⅛
Nor Cl A p	150	22	22	22
Nor Ctl B p	890	29⅛	28¾	29
Nor Ctl w	900	595	590	590
NS L P	3710	13½	13	13
NS Savngs	300	15½	15½	15½
NSI Mark	900	375	370	375
Nu West D	1000	8	8	8
O				
Overland 2 p	1360	450	450	450
Ocdentl Pt	662	11¾	11½	11⅝
Ocean Cm	3096	29½	29¼	29⅜
Okanagan	238	8¾	8¾	8¾
Orlando R	100	490	490	490
OSF Ind	370	465	460	465
Osh A	33965	11¼	11⅛	11⅛
Oshawa w	1735	150	145	145
Overland	z20	10¼	10¼	10¼
P				
Pac P	11185	29½	29	29½
Pan Can I	400	235	225	230
Peel Elder	500	14⅜	14⅜	14⅜
Pemb A	50320	7	6¾	6¾
Pembin B	600	6⅞	6⅞	6⅞
Penningtn	1835	11⅞	11½	11⅝
Pc jwl A	1100	9	9	9
Petrofina	581	21	21	21
Phillips Cb	3700	9	9	9
Pitts E	30940	14½	14⅛	14¼
Pow Cp	15972	5¼	495	495
Pow C 5 pr	800	9	8⅞	9
Pre Trst	10	340	340	340
Prov B Can	700	14	14	14
Q				
Quinte A	2000	200	200	200
R				
Rank Org	725	20¾	20⅜	20¾
Rapid Grp	z25	490	490	490
Rapid Gr A	z25	7	7	7
Readers D	400	7⅞	7¾	7⅞
Realty C	100	350	350	350
Realty C w	1800	95	90	90
Reed Oslr	1250	8⅜	8¼	8⅜
Reichhold	200	9	9	9
Reich wt	100	250	250	250
Reitman	475	19⅛	19¼	19⅛
Reitman A	1566	19¾	19⅜	19¾
Revelestk	z50	12⅞	12½	12½
Rileys D	950	200	200	200
Ripley Int	900	380	350	380
R Little A	150	36¾	36¾	36¾
Rothman	1775	14⅞	14¼	14⅜
Rothmn w	1310	300	300	300
Rothmn A p	1000	81	81	81
Rothm 2p	2215	19⅜	19¼	19¼
Royal Bnk	8178	29⅛	29⅛	29⅛
Royal Trst	1325	37½	37	37
Russell H	1140	8⅜	8½	8⅜
Russl H p	200	20	20	20
S				
StL Cem A	300	35½	35½	35½
St Maurice	1600	72	71	71
Sayvette	50	450	450	450
Schneid b p	1000	8½	8¼	8½
Scintrex	200	300	290	290
Scot Lasal	300	9½	9¼	9½
Scot Mls pr	100	7¼	7¼	7¼
Scot Paper	z4	18½	18½	18½
Scottts	450	15⅜	15	15
Scythes	z50	16	16	16
Seaway M	200	8	7	8
Secur Cap	500	390	390	390
Select P	200	245	245	245
Selkirk A	4200	17	16⅜	17
Shaw Pipe	310	8¼	8¼	8¼
Shell Inv p	z20	37	37	37
Shell Inv w	2000	17⅜	17	17
Shell Can	1629	37¼	36⅞	37¼
Sifton Pro	100	325	325	325
Silverwd A	3650	15½	15⅛	15⅜
Simpsons	4963	22	21⅝	21⅝
Simpson S	1762	28¼	27⅞	28
Sklar M	3900	235	225	230
Sklar W	700	110	105	105
Skyline H	300	9	8¾	9
Slater Stl	1375	10¼	10⅛	10⅛
Slat W Can	425	12⅞	12⅞	12⅞
Southam	310	74	74	74
Stafford	200	275	275	275
St Brodcst	870	13	12⅞	13
Steel Can	9504	26¼	26	26
Steetley I	200	7	7	7
Steinbg A	2832	22	21¾	21⅞
Ster Trust	125	8¼	8¼	8¼
Stuart Hse	900	400	375	400
Suptest com	z50	16¼	16¼	16¼
Suptest pr	50	75	75	75
Suptest od	3075	69	68¼	69
Surpass C	200	155	155	155
T				
Tancord	300	210	210	210
Tancord p	550	250	250	250
Teledyne	700	465	465	465
Texaco	479	35	34¾	35
Texas Gu S	2400	16¼	15⅝	16
Thd C Glp	75	32	32	32
Thom Nes	1250	28¼	28	28¼
Tone Craft	200	13½	13½	13½
Toromont	1610	115	110	110
Tor Dm Bk	9805	29¾	29	29
Tor Star B	2041	40	38¾	38¾
Tor Star C	50	38½	38½	38½
Traders A	1865	15¾	15⅜	15¾
Traders B p	200	25	25	25
Trader A p	100	20½	20½	20½
Trader B p	z20	26¾	26¾	26¾
Trader 66 w	z60	435	435	435
Trader 68 w	1820	480	475	475
Transair	2300	310	305	305
Trnsair w	100	85	85	85
Tr Can PL	9250	36½	35¾	35¾
Tr Can Pl p	1050	42½	42	42
Tr Can A pr	657	67	67	67
Tr Can P w	350	10¼	10¼	10¼
Transglob	100	180	180	180
Tr-Mt	19170	21	20¾	21
Trizec Crp	234	17	17	17
Trizec w	2700	32	31	31
Tru-Wall	300	295	295	295
U				
UNAS Inv	z125	16½	16⅜	16½
Un Carbid	3205	12⅞	12⅞	12⅞
U Gas	20894	15	14⅜	14⅜
Union Oil	200	44	44	44
U Corp pr	100	20	20	20
Un Fn Mgt	430	8	7⅞	8
Un Wburn	165	400	400	400
Un Wbn w	225	100	100	100
U Sections	950	6½	6⅜	6⅜
V				
van Der	2200	7¼	7⅛	7⅛
van Ness	3000	85	78	85
versatd	200	7	7	7
venpower	4200	135	130	135
versatil A	400	255	250	250
vic G Tr	278	37	36½	36½
vic G Tr pr	100	40⅜	40⅜	40⅜
villventre	600	9½	9¼	9¼
vulcan Ind	300	8¾	8¾	8¾
W				
Wajax	1000	14¼	14	14
WGW	11584	41⅞	40⅞	41¾
Weldwod	430	13⅜	13½	13⅜
Wstburne	800	11	10¾	11
Wburn wt	z40	625	625	625

CHAPITRE C.L.U. - QUEBEC



M. Antoine Parent, C.L.U.

Lors d'une récente assemblée générale de l'Institut des Assureurs-Vie Agréés (C.L.U.), M. Antoine Parent, C.L.U. a été élu président du Chapitre de Québec.

Les autres officiers sont MM. Marc Lehoux, C.L.U., vice-président, Jacques Bégin, C.L.U., secrétaire et Guy Fortin, C.L.U., trésorier.

Les autres directeurs sont MM. Jean-Claude Fortier, C.L.U., et Dominique Perreault, C.L.U.

Le président sortant est M. Jacques-A. Thivierge, C.L.U.

* *

Vos fêtes seront heureuses sans erreur coûteuse

Votre service d'incendie

RÉNOVÉ ET AGRANDI

UN HOTEL DE CLASSE

AU COEUR DE QUÉBEC

CUISINE RÉPUTÉE À PRIX MODÉRÉS

piscine intérieure saunas/ massage

Salles pour congrès, mariages, réunions. (capacités 350 personnes)

STATIONNEMENT GRATUIT A L'ARRIERE (260 voitures)

HOTEL

PAUL BAILLARGEON INC.

638 ouest, rue St-Vallier 529-3787

GRENIER RUEL & CIE INC.

MEMBRE DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES COURTIERS EN VALEURS MOBILIÈRES MEMBRE DE LA BOURSE DE MONTRÉAL.

QUÉBEC/MONTRÉAL

J.-G. Delagrave — Olivier Samson

Barry & McManamy

Courtiers en valeurs

Membres de la Bourse de Montréal et de la Bourse Canadienne.

132 RUE ST-PIERRE, QUEBEC — TEL.: 692-1262

LA CORPORATION DE PRÊTS DE QUÉBEC

132, RUE ST-PIERRE, QUÉBEC 2.

C.P. 58, STA. B.

(418) 692-1380

valeurs de placement

Canadienne

Par la Presse Canadienne

COTATIONS INDUSTRIELLES

TITRES	ventes	haut	bas	ferm.
Ahed Music	200	480	480	480
Amb Db	10400	115	100	100
Aquabi	3660	380	365	375
Belg Stand	1200	13¾	13½	13¾
Bemcem	1150	5½	5¼	5½
Com Hold	5200	215	205	215
Comodor	600	7	7	7
Crawfd Al	200	195	195	195
Davis Ds	800	135	130	130
Deltan	3650	6½	6¼	6½
Delt Pan	400	100	100	100
Donco	150	480	480	480
Drum Dis	8400	17	12	17
Inland Ch	100	310	310	310
Lemtex	5000	50	50	50
Pembrok	50	27	27	27
Proflex	2100	210	205	210
RRD	500	5	5	5
SxL Div	500	9⅜	9⅜	9⅜
Unican Sec	3403	410	400	410
val Mr A	200	160	160	160
Wabasso	225	18½	18½	18½
Whiterk	300	14¼	14¼	14¼

MINES ET PETROLES

Abcourt	500	30	30	30
Abitib Asb	700	180	155	180
Acroll Ltd	20730	69	61	65
Ameran	20000	5	3	3
Atl Tung	2000	18	17	17
Avilla	8500	29	27	29
Basic Res	2900	330	300	330
Baker Tlc	2833	45	40	45
Bankfield	3500	2	2	2
Bateman	5000	4½	4½	4½
Bluewtr	6000	95	80	95
Buffalo Gas	100	100	100	100
Burnt Hill	10000	20	17	19
Cadil Ex	10000	155	140	140
Caliper Dev	9700	250	210	210
Can Keeley	1000	5	5	5
C LI Pete	5000	65	65	65
Capri	1000	14	14	14
Cedary	19999	37	33	37
Chib Cop	2000	20	20	20
Cons Bellek	3000	1½	1½	1½
C Daer	3000	9½	9½	9½
Con Dev	16300	58	52	58
Con Prop	500	6½	6½	6½
Cop Man	6400	6	6	6
Dasson	3000	19	19	19
Dauphin	3000	6½	6	6½
Dumont	7900	33	31	31
Dyn Mn	3000	15½	15½	15½
Eagle Min	1600	355	350	350
Emp Min	3500	6	4	6
Expo Iron	2000	48	48	48
Fab Met	16000	3	3	3
Fall Min	9900	131	127	130
First Dyen	3000	80	80	80
Flint Rk	1900	208	196	199
Fox Lake	1000	2½	2½	2½
Gaspe Q	9300	55	50	55
Goldex	7600	125	118	125
Gras L	4950	24	20	24
G E Res	31000	46	45	46
Gr Coast	1103	500	490	500
Hanson Mns	500	14	14	14
Int Norval	3500	6	6	6
Israel Cnt	1000	20	20	20
James B	17000	23	21	21½
Jamex	39000	34	30	33
Kallio	500	475	475	475
Kingswd	2000	14	14	14
Kontiki	2000	3	3	3
Ladubor	30299	95	90	95
Lederic	5000	17	17	17
Mdonld M	600	8	8	8
MacLan	12500	60	59	60
Mal Hygd	150	230	230	230
Mrshl Bn	2000	26	25	25
Menorah	1000	12	12	12
Mid Ind	750	40	40	40
Min Ore	1000	3	3	3
Monteagle	1700	35	34	34
Mt Laur U	2500	85	84	85
M Pleas	1600	24½	24	24
Muscoch	52000	25	21	24
Native M	1000	3	3	3
Nw Form	1000	3½	3½	3½
N Insco	1300	36	38	38
NW Unisp	1500	41½	41	41
Nocana	5000	3½	3½	3½
NA Rare	2000	17½	17½	17½
Norse	1050	80	80	80
NQN Min	5500	18	15	15
Pac Ni M	3500	32	31	31
Panaca	11100	39	36	39
Peso Silv	1000	14	14	14
Phoenix	400	725	720	725
Probe Mn	5000	24	21	21
Puma P	1000	80	80	80
Puma w	100	48	48	48
Que Expl	11500	17	15	17
Q Antim	21000	23	22½	22½
Queenstn	1300	23	23	23
Roy Agas	600	32	32	32
St L Col	700	105	105	105
St Lucie	1500	16	16	16
Sabina	16100	250	240	245
Safari	3500	28	21	23
Scimnx	8500	97	97	97
Sheba	1000	3½	3½	3½
Sil Shield	2200	315	310	310
Sil Stack	1500	31	29	29
Slocan	1000	63	63	63
Subeo	5950	14	12	12
Surluga	1000	10	10	10
Tagami	2000	11	11	11
Tache	5000	3	3	3
Terrex	10010	13	13	13
Torcan	500	10½	10½	10½
Transtere	3500	18	17	18
Triton Expl	3150	80	80	80
Wtrn Buf	1200	8	8	8
West Tin	3000	2	2	2
West Hill	1000	10	10	10
Wlm Crk	83000	52	47	50
Wiscon	1000	13	12	12

Total des ventes : industrielles, 837,043, mines et pétroles, 923,342.

Américaine

Par la Presse Canadienne

COTATIONS

TITRES	ventes	haut	bas	ferm.
Asamera O	642	19	17½	19
C javln .44f	45	10⅜	9⅞	10⅜
Cdn Marcon	10	2⅝	2⅜	2⅜
Crecle 2.60a	32	21⅜	21	21¼
Cwn CP 1.18f	23	28⅛	2[illegible]	26
DCA Dev	12	10	9¾	9¾
Dome Pet	182	35	32⅜	35
Domtar .60	12	11	10⅜	11
Delectrn	72	6	5¾	6
Flit Dyn .01g	13	22½	22	22½
Fresnl .30p	4	13½	13¼	13½
Imp Oil .60a	202	32	31½	31⅞
Lake Shore	35	2½	2¼	2½
Molyb C	22	1⅜	1⅜	1⅜
Peel El	12	14¾	14½	14¾
Pratt Lamb 1	6	17½	16¾	16¾
Scurry Rain	34	16	15⅜	16
Sterneo A	22	32¾	32	32¾
Syntex .40	303	83¼	82	82½
Trans L .35	36	9⅜	8½	9⅜
Utah I .80	20	14	13⅞	14

Total des ventes : 4,580,000.

Tendance à Londres

LONDRES (Reuter) — Le marché des valeurs était hésitant, aujourd'hui, à la Bourse de Londres.

Le cessez-le-feu intervenu entre l'Inde et le Pakistan, ainsi que la réunion des Dix, ont stimulé la demande, mais les courtiers affirment que les investisseurs se montrent généralement circonspects.

Dans les canadiennes était toujours à la hausse. Price Bros., Algoma, Consolidated Bathrust et Massey-Ferguson ont gagné chacune jusqu'à 20 pences. Canadian Pacific, Trans-Canada Pipe-Line, Hiram Walker, Alcan et Abitibi étaient également soutenues. Dans les pétrolières, Hudsons Bal Oil and Gas menait le mouvement de hausse, avec un gain d'un 1-2 point. Hollinger et Cominco se repliaient, dans les minières où la tendance générale était par ailleurs, ferme. Canadian Imperial et la Banque royale progressaient chacune de 1-4, dans les bancaires. ■

Fonds mutuels

	Offre	Dem.
Acro Fd	1.18	1.29
A.G.F. Special	2.94	—
All Cdn Com	8.08	8.83
All Cdn Div	9.01	9.85
All Cdn Ven	3.56	3.89
American Growth	6.18	6.79
Andrea Equity	4.41	4.82
Associate Investors	5.27	5.32
Beacon Growth	6.40	6.74
Canada Growth	5.54	6.09
Canagex	9.24	0.99
Cdn Gas Energy	13.47	14.80
Cdn Invest Fd	4.68	5.13
Cdn Scudder Fd	19.10	—
Cdn Sec Growth	4.65	5.11
Cdn S A Gold Fd	4.41	4.82
Cdn Trusteed	4.97	5.46
CSM Japan Fd	7.64	8.40
Capital Growth	9.02	9.81
x-Chase Fd	10.68	11.67
Collective Mutual	5.99	6.58
Commonwealth Intl	13.00	14.29
Commonwealth Intl Ley	3.34	3.67
Commonwealth Venture	5.98	6.57
x-Competitive Capital	6.87	7.47
Corporate Investors	5.52	6.04
Corporate Inv Stk Fd	4.81	5.25
x-Dreyfus	12.23	13.40
Eatn Viking	5.01	5.45
Entarea Investment	5.84	6.38
Exec Fd Cda	5.86	6.42
Exec Inv Intl	3.06	—
x-Fidelity Trend	24.36	26.66
Fonds Collectif A	6.05	6.62
Fonds Collectif B	5.67	5.85
Fonds Collectif C	8.53	9.32
Fonds P.E.P.	3.57	3.88
Fraser Growth	2.80	3.08
Gis Compound	9.36	10.29
Gis Income	3.37	3.71
Growth Equity	6.21	6.82
Guardian Growth	8.32	—
Harvard	6.31	7.02
Industrial Growth	5.62	6.18
Keystone Cda	7.44	8.16
x-Keystone Cust S-1	20.29	22.24
x-Keystone Cust S-4	5.47	6.00
x-Keystone Cust K-2	6.15	6.74
x-Keystone Polaris	4.62	5.04
x-Lexington Research	16.15	17.65
Magna Carta	1.67	1.81
Maritime Equity	3.07	3.35
Marlborough	4.51	4.93
Mutual Accumulating	5.23	5.75
Mutual Bond	10.40	11.43
Mutual Growth	4.90	5.39
Mutual Income	4.77	5.25
Natrusco	13.41	14.01
Natural Resources	6.68	7.30
N.W. Equity	6.61	7.26
NW Financial	4.46	4.90
NW Growth	5.60	6.15
x-One William Street	16.21	16.21
x Oppenheimer Fd	8.89	9.62
Pacific Dividend	5.61	—
Pacific U.S.	4.74	—
Pension Mutual	7.35	8.05
x-Performance Plu s	1.62	—
PH and N Fd	14.21	14.49
Planned Resources	3.98	4.37
Principal Growth	10.95	11.97
x-Putnam Growth	10.93	11.97
x-Putnam Growth	10.93	11.97
Regent Growth	9.00	9.99
Regent Venture	4.00	4.40
Royfund	5.62	5.85
Sav Inv Pret et Rev	6.05	6.65
Sav Inv Am pret	8.86	9.74
Scudder NA FO	9.12	—
Spec	8.14	9.99
Taurus	2.71	2.98
x-Tech	7.33	7.99
Templeton Growth	5.13	5.61
Timed Investment	7.18	—
United Accumulative	4.89	5.37
United Horizon	2.88	3.16
United American	2.28	2.48
United Venture	3.90	4.29
Universal Savings Equity	7.13	7.83
Western Grotwh	6.19	6.80
Xanadu	3.06	3.35
York Fd of Cda	4.30	4.67

x — Fonds américains

FONDS AMERICAINS

Afil Fund	6.83	7.38
American Bus	3.17	3.44
Boston Fund	—	—
Mass Inv Growth	12.89	14.09
Wellington Fund	11.56	12.63

A la fermeture, jeudi, 16 décembre

Beaubran	42.16	46.27
Adanac	2.04	2.23
Champion Mutual	7.70	8.41
Fonds Desjardins A	3.63	—
Fonds Desjardins B	4.41	—
Growth Oil and Gas	28.09	—
Investors Growth	10.93	12.01
Investors Intl Mutual	7.30	7.99
Investors Japanese	4.97	5.44
Investors Mutual	5.36	5.86
Provident Mutual	6.85	7.27
Prov Stock Fd	5.54	6.06
Radisson	2.21	—

Le napoléon

PARIS (Reuter) — Le napoléon cotait 60.60, aujourd'hui, sur le marché français de l'or, conrté 62.00 jeudi.

L'aigle était à 195.20, contre 210.80 jeudi. ■

Marché de l'or

LONDRES (Reuter) — L'once d'or fin se vendait à $43.05, aujourd'hui, sur le marché européen de l'or, contre $43.61, jeudi. ■

Cours de la monnaie

MONTREAL (PC) — Le dollar américain, par rapport à la devise canadienne, a fléchi, hier, de 9-32 à .99 15-32.

La livre sterling a grimpé de 7-8 à $2.51 1-4. ■

NEW YORK (PC) — Le dollar canadien était à la hausse de 19-64 hier et valait $1.00 9-16 en valeurs américaines comparativement à $1.00 23-64.

La livre sterling était à la hausse de 1 5 16 et valait $2.53 19-64. ■

Dividendes

Par la Presse Canadienne

Bell Canada Ltd., 83 cents, l'action privilégiée de série B à $3.34, le 15 février, inscription le 14 janvier.

Du Pont of Canada Ltd., 12 1-2 cents plus supplément de 12 1-2 cents, le 31 janvier, inscription le 1er janvier.

Okanagan Helicopters Ltd., 15 cents, le 31 décembre, inscription le 24 décembre.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE

AUX ELECTEURS-PROPRIETAIRES DE LA VILLE DE L'ANCIENNE - LORETTE

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRESENTES DONNE par le soussigné greffier de la Ville de l'Ancienne-Lorette

QUE : Le règlement numéro V-134 a été adopté par le conseil à la séance du 30 août 1971;
QUE : Ledit règlement numéro V-134 a été approuvé comme suit :
PAR : Les Electeurs-Propriétaires le 8 septembre 1971;
PAR : Le Ministre des Affaires Municipales le 19 octobre 1971;
PAR : La Commission Municipale de Québec le 19 octobre 1971;
QUE : Les intéressés pourront consulter le règlement au Bureau de la Corporation.
QUE : Ledit règlement numéro V-134 entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNE A L'ANCIENNE-LORETTE, ce 16e jour de décembre 1971.

Le Greffier,
ROLAND BERNARD

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE

AUX ELECTEURS-PROPRIETAIRES DE LA VILLE DE L'ANCIENNE - LORETTE

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRESENTES DONNE par le soussigné greffier de la Ville de l'Ancienne-Lorette

QUE : Le règlement numéro V-135 a été adopté par le conseil à la séance du 30 août 1971;
QUE : Ledit règlement numéro V-135 a été approuvé comme suit :
PAR : Les Electeurs-Propriétaires le 8 septembre 1971;
PAR : Le Ministre des Affaires Municipales le 19 octobre 1971;
PAR : La Commission Municipale de Québec le 19 octobre 1971;
QUE : Les intéressés pourront consulter le règlement au Bureau de la Corporation.
QUE : Ledit règlement numéro V-135 entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNE A L'ANCIENNE-LORETTE, ce 16e jour de décembre 1971.

Le Greffier,
ROLAND BERNARD

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE

AUX ELECTEURS-PROPRIETAIRES DE LA VILLE DE L'ANCIENNE - LORETTE

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRESENTES DONNE par le soussigné greffier de la Ville de l'Ancienne-Lorette

QUE : Le règlement numéro V-136 a été adopté par le conseil à la séance du 30 août 1971;
QUE : Ledit règlement numéro V-136 a été approuvé comme suit :
PAR : Les Electeurs-Propriétaires le 8 septembre 1971;
PAR : Le Ministre des Affaires Municipales le 18 octobre 1971;
PAR : La Commission Municipale de Québec le 18 octobre 1971;
QUE : Les intéressés pourront consulter le règlement au Bureau de la Corporation.
QUE : Ledit règlement numéro V-136 entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNE A L'ANCIENNE-LORETTE, ce 16e jour de décembre 1971.

Le Greffier,
ROLAND BERNARD

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE

AUX ELECTEURS-PROPRIETAIRES DE LA VILLE DE L'ANCIENNE - LORETTE

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRESENTES DONNE par le soussigné greffier de la Ville de l'Ancienne-Lorette

QUE : Le règlement numéro V-137 a été adopté par le conseil à la séance du 7 juin 1971;
QUE : Ledit règlement numéro V-137 a été approuvé comme suit :
PAR : Les Electeurs-Propriétaires le 22 juin 1971;
PAR : Le Ministre des Affaires Municipales le 4 octobre 1971;
PAR : La Commission Municipale de Québec le 4 octobre 1971;
QUE : Les intéressés pourront consulter le règlement au Bureau de la Corporation.
QUE : Ledit règlement numéro V-137 entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNE A L'ANCIENNE-LORETTE, ce 16e jour de décembre 1971.

Le Greffier,
ROLAND BERNARD

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE

AUX ELECTEURS-PROPRIETAIRES DE LA VILLE DE L'ANCIENNE - LORETTE

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRESENTES DONNE par le soussigné greffier de la Ville de l'Ancienne-Lorette

QUE : Le règlement numéro V-111 a été adopté par le conseil à la séance du 12 juillet 1971;
QUE : Ledit règlement numéro V-111 a été approuvé comme suit :
PAR : Les Electeurs-Propriétaires le 26 juillet 1971;
PAR : Le Ministre des Affaires Municipales le 30 août 1971;
PAR : La Commission Municipale de Québec le 30 août 1971;
QUE : Les intéressés pourront consulter le règlement au Bureau de la Corporation.
QUE : Ledit règlement numéro V-111 entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNE A L'ANCIENNE-LORETTE, ce 16e jour de décembre 1971.

Le Greffier,
ROLAND BERNARD

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE

AUX ELECTEURS-PROPRIETAIRES DE LA VILLE DE L'ANCIENNE - LORETTE

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRESENTES DONNE par le soussigné greffier de la Ville de l'Ancienne-Lorette

QUE : Le règlement numéro V-118 a été adopté par le conseil à la séance du 7 juin 1971;
QUE : Ledit règlement numéro V-118 a été approuvé comme suit :
PAR : Les Electeurs-Propriétaires le 22 juin 1971;
PAR : Le Ministre des Affaires Municipales le 4 octobre 1971;
PAR : La Commission Municipale de Québec le 4 octobre 1971;
QUE : Les intéressés pourront consulter le règlement au Bureau de la Corporation.
QUE : Ledit règlement numéro V-118 entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNE A L'ANCIENNE-LORETTE, ce 16e jour de décembre 1971.

Le Greffier,
ROLAND BERNARD

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE

AUX ELECTEURS-PROPRIETAIRES DE LA VILLE DE L'ANCIENNE - LORETTE

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRESENTES DONNE par le soussigné greffier de la Ville de l'Ancienne-Lorette

QUE : Le règlement numéro V-123 a été adopté par le conseil à la séance du 1er juin 1971;
QUE : Ledit règlement numéro V-123 a été approuvé comme suit :
PAR : Les Electeurs-Propriétaires le 10 juin 1971;
PAR : Le Ministre des Affaires Municipales le 13 août 1971;
PAR : La Commission Municipale de Québec le 13 août 1971;
QUE : Les intéressés pourront consulter le règlement au bureau de la Corporation.
QUE : Ledit règlement numéro V-123 entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNE A L'ANCIENNE-LORETTE, ce 16e jour de décembre 1971.

Le Greffier,
ROLAND BERNARD

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE

AUX ELECTEURS-PROPRIETAIRES DE LA VILLE DE L'ANCIENNE - LORETTE

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRESENTES DONNE par le soussigné greffier de la Ville de l'Ancienne-Lorette

QUE : Le règlement numéro V-126 a été adopté par le conseil à la séance du 12 juillet 1971;
QUE : Ledit règlement numéro V-126 a été approuvé comme suit :
PAR : Les Electeurs-Propriétaires le 26 juillet 1971;
PAR : Le Ministre des Affaires Municipales le 19 août 1971;
PAR : La Commission Municipale de Québec le 19 août 1971;
QUE : Les intéressés pourront consulter le règlement au Bureau de la Corporation.
QUE : Ledit règlement numéro V-126 entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNE A L'ANCIENNE-LORETTE, ce 16e jour de décembre 1971.

Le Greffier,
ROLAND BERNARD

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE

AUX ELECTEURS-PROPRIETAIRES DE LA VILLE DE L'ANCIENNE - LORETTE

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRESENTES DONNE par le soussigné greffier de la Ville de l'Ancienne-Lorette

QUE : Le règlement numéro V-129 a été adopté par le conseil à la séance du 9 août 1971;
QUE : Ledit règlement numéro V-129 a été approuvé comme suit :
PAR : Les Electeurs-Propriétaires le 23 août 1971;
PAR : Le Ministre des Affaires Municipales le 2 septembre 1971;
PAR : La Commission Municipale de Québec le 2 septembre 1971;
QUE : Les intéressés pourront consulter le règlement au Bureau de la Corporation.
QUE : Ledit règlement numéro V-129 entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNE A L'ANCIENNE-LORETTE, ce 16e jour de décembre 1971.

Le Greffier,
ROLAND BERNARD

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Ville de L'Ancienne-Lorette

Aux contribuables de la ville de L'Ancienne-Lorette

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRESENTES DONNE par le soussigné greffier de la susdite municipalité, QUE :

Ce Conseil, lors de la séance du 29 novembre 1971, a adopté le règlement numéro V-147 décrétant la construction d'émissaire d'égout sanitaire et pluvial dans la rue St-Olivier nord et ainsi qu'un emprunt de $11,300.00.

L'assemblée publique des propriétaires des biens-fonds imposables et habiles à voter de la rue St-Olivier nord et de la municipalité a été tenue le 9 décembre 1971, entre 19:00 et 21:03 heures, à la salle du Conseil, et comme aucun propriétaire et habile à voter de la rue St-Olivier nord et de la municipalité ne s'est présenté pour demander un référendum, le président de l'assemblée déclare le règlement V-147 adopté conformément à l'article 593 de la Loi des cités et villes.

Les contribuables qui désirent prendre connaissance du présent règlement, peuvent le faire au bureau de la corporation, 1575, rue Turmel, entre 9:00 et 16:00 heures, du lundi au vendredi.

DONNE A L'ANCIENNE-LORETTE, ce 10ième jour de décembre 1971.

Roland Bernard,
Greffier.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Ville de L'Ancienne-Lorette

Aux contribuables de la ville de L'Ancienne-Lorette

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRESENTES DONNE par le soussigné greffier de la susdite municipalité, QUE :

Ce Conseil, lors de la séance du 29 novembre 1971, a adopté le règlement numéro V-148 décrétant la construction d'aqueduc dans la rue St-Olivier nord et ainsi qu'un emprunt de $7,500.00.

L'assemblée publique des propriétaires des biens-fonds imposables et habiles à voter de la rue St-Olivier nord de la municipalité a été tenue le 9 décembre 1971, entre 19:03 et 21:06 heures à la salle du Conseil, et comme aucun propriétaire et habile à voter de la municipalité ne s'est présenté pour demander un référendum, le président de l'assemblée déclare le règlement V-148 adopté conformément à l'article 593 de la Loi des cités et villes.

Les contribuables qui désirent prendre connaissance du présent règlement, peuvent le faire au bureau de la corporation, 1575, rue Turmel, entre 9:00 et 16:00 heures, du lundi au vendredi.

DONNE A L'ANCIENNE-LORETTE, ce 10ième jour de décembre 1971.

Roland Bernard,
Greffier.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Ville de L'Ancienne-Lorette

Aux contribuables de la ville de L'Ancienne-Lorette

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRESENTES DONNE par le soussigné greffier de la susdite municipalité, QUE :

Ce Conseil, lors de la séance du 15 novembre 1971, a adopté le règlement numéro V-149 décrétant des travaux de voirie chaine de rue et pavage sur la rue St-Olivier nord ainsi qu'un emprunt de $11,500.00.

L'assemblée publique des propriétaires des biens-fonds imposables et habiles à voter de la rue St-Olivier nord a été tenue le 9 décembre 1971, entre 19:06 et 21:09 heures à la salle du Conseil, et comme aucun propriétaire et habile à voter de la rue St-Olivier nord ne s'est présenté pour demander un référendum, le président de l'assemblée déclare le règlement V-149 adopté conformément à l'article 593 de la Loi des cités et villes.

Les contribuables qui désirent prendre connaissance du présent règlement peuvent le faire au bureau de la corporation, 1575, rue Turmel, entre 9:00 et 16:00 heures, du lundi au vendredi.

DONNE A L'ANCIENNE-LORETTE, ce 10ième jour de décembre 1971.

Roland Bernard,
Greffier.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Ville de L'Ancienne-Lorette

Aux contribuables de la ville de L'Ancienne-Lorette

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRESENTES DONNE par le soussigné greffier de la susdite municipalité, QUE :

Ce conseil, lors de la séance du 29 novembre 1971, a adopté le règlement numéro V-150 décrétant la construction d'émissaire d'égout sanitaire et pluvial dans la rue Champlain et ainsi qu'un emprunt de $51,500.00.

L'assemblée publique des propriétaires des biens-fonds imposables et habiles à voter de la rue Champlain et de la municipalité a été tenue le 9 décembre 1971, entre 19:09 et 21:12 heures, à la salle du Conseil, et comme aucun propriétaire et habile à voter de la municipalité ne s'est présenté pour demander un référendum, le président de l'assemblée déclare le règlement V-150 adopté conformément à l'article 593 de la Loi des cités et villes.

Les contribuables qui désirent prendre connaissance du présent règlement, peuvent le faire au bureau de la corporation, 1575, rue Turmel, entre 9:00 et 16:00 heures, du lundi au vendredi.

DONNE A L'ANCIENNE-LORETTE, ce 10ième jour de décembre 1971.

Roland Bernard,
Greffier.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Ville de L'Ancienne-Lorette

Aux contribuables de la ville de L'Ancienne-Lorette

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRESENTES DONNE par le soussigné greffier de la susdite municipalité, QUE :

Ce conseil lors de la séance du 29 novembre 1971, a adopté le règlement numéro V-151 décrétant la construction d'aqueduc dans la rue Champlain, et ainsi qu'un emprunt de $20,000.00.

L'assemblée publique des propriétaires des biens-fonds imposables et habiles à voter de la rue Champlain et de la municipalité a été tenue le 9 décembre 1971, entre 19:12 et 21:15 heures à la salle du Conseil, et comme aucun propriétaire et habile à voter de la municipalité ne s'est présenté pour demander un référendum, le président de l'assemblée déclare le règlement V-151 adopté conformément à l'article 593 de la Loi des cités et villes.

Les contribuables qui désirent prendre connaissance du présent règlement, peuvent le faire au bureau de la corporation, 1575 rue Turmel, entre 9:00 et 16:00 heures, du lundi au vendredi.

DONNE A L'ANCIENNE-LORETTE, ce 10ième jour de décembre 1971.

Roland Bernard,
Greffier.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Ville de L'Ancienne-Lorette

Aux contribuables de la ville de L'Ancienne-Lorette

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRESENTES DONNE, par le soussigné greffier de la susdite municipalité, QUE :

Ce conseil lors de la séance tenue le 29 novembre 1971, a adopté le règlement numéro V-152, modifiant le règlement numéro V-21 pour changer une partie de zone RAC/1, RB/12 et PA/10 pour une zone unifamiliale (RAB) pour permettre la construction d'habitation unifamiliale dans ce secteur.

L'assemblée publique des électeurs - propriétaires des biens-fonds imposables des zones RAC/1, RB/12 et PA/10 et des zones adjacentes a été tenue le 9 décembre 1971, entre 19:15 et 20:18 heures, à la salle du Conseil et comme aucun propriétaire et habile à voter de ces dites zones ne s'est présenté pour demander l'approbation de ce règlement par un référendum, le président de l'assemblée déclare le règlement numéro V-152 adopté conformément à l'article 426 de la Loi des cités et villes.

Les électeurs - propriétaires qui désirent prendre connaissance du présent règlement peuvent le faire au bureau de la corporation, 1575 rue Turmel, entre 9:00 et 16:00 heures, du lundi au vendredi.

DONNE A L'ANCIENNE-LORETTE, ce 10ième jour de décembre 1971.

Roland Bernard,
Greffier.

ETAT DU QUEBEC
Ville St-Jean-Chrysostôme
Comté de Lévis

AVIS DE PROMULGATION REGLEMENT NO. V71-209

AVIS PUBLIC

A TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE ST-JEAN-CHRYSOSTOME, COMTE DE LEVIS.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, CAJETAN ALAIN, secrétaire-trésorier de la Ville de St-Jean-Chrysostôme, Comté de Lévis.

Que le règlement numéro 71-209 a été adopté par le conseil à son assemblée du 6 décembre 1971.

Que les intéressés pourront consulter le règlement au bureau de la Corporation.

Que ledit règlement numéro 71-209 entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNE A ST-JEAN-CHRYSOSTOME, CE 18ième JOU

Index

Rubriques des annonces classées

FINANCE (100)

105 Argent à prêter
110 Argent demande
115 Associés demandés
120 Hypothèques
125 Occasions d'affaires

SERVICES (200)

205 Arbres et parterres
208 Assurances
211 Cartes professionnelles
214 Cours - Enseignement
217 Déménagement - Transport
220 Entreposage
223 Entrepreneurs
226 Extermination (vermine)
229 Garderies
232 Imprimerie
235 Infirmières
238 Photographie
241 Plomberie - Chauffage
244 Rembourrage
247 Réparation - entretien
250 Réceptions - restaurants
253 Salons de beauté
256 Services divers

LOGIS (300)

305 Chalets à vendre
306 Chalets à louer
307 Chalet demandés
310 Chambres à louer (Champlain)
311 Chambres à louer (Limoilou)
312 Chambres à louer (Montcalm)
313 Chambres à louer (St-Jean-Baptiste)
314 Chambres à louer (St-Roch)
315 Chambres à louer (St-Sauveur)
316 Chambres à louer (Les Saules, Duberger, Neufchâtel)
317 Chambres à louer (Charlesbourg)
318 Chambres à louer (Rive-Sud)
319 Chambres à louer (Sillery, Ste-Foy)
320 Chambres à louer (Banlieues)
321 Chambres demandées
325 Chambre et pension
326 Chambre et pension demandées
330 Logements à louer (Champlain)
331 Logements à louer (Limoilou)
332 Logements à louer (Montcalm)
333 Logements à louer (St-Jean-Baptiste)
334 Logements à louer (St-Roch)
335 Logements à louer (St-Sauveur)
336 Logements à louer (Les Saules, Duberger, Neufchâtel)
337 Logements à louer (Charlesbourg)
338 Logements à louer (Rive-Sud)
339 Logements à louer (Sillery, Ste-Foy)
340 Logements à louer (Banlieues)
341 Logements meublés à louer
342 Logements à partager
343 Logements demandés
350 Maisons à louer
360 Maisons seules à vendre
370 Maisons à revenu à vendre
380 Maisons demandées
385 Maisons mobiles
390 Terrains à louer
391 Terrains à vendre
392 Terrains demandés
395 Terres à louer
396 Terres à vende
397 Terres demandées

DIVERS (400)

405 Accessoires de bureaux
408 Animaux
411 Antiquités
414 Appareils électriques
417 Appareils photo
420 Articles de sport
423 Avis divers
426 Bicyclettes
429 Camping
432 Clavigraphes
435 Divers à vendre
438 Divers à louer
441 Divers demandés
444 Embarcations
450 Machines à coudre
453 Machinerie
456 Matériaux de construction
459 Meubles
462 Monnaie - timbres
465 Musique
468 Perdu - trouvé
471 Radio - T.V. - Stéréos
474 Souffleuses à neige
477 Tapis - tuiles - prélarts
480 Tableaux - peintures
483 Tondeuses
486 Tissus - vêtements

EMPLOIS (500)

510 Couples demandés
520 Emplois demandés
530 Femmes - filles demandées
540 Hommes demandés
550 Hommes et femmes demandés
560 Professeurs
570 Professionnels
580 Représentants
590 Service domestique

AFFAIRES COMMERCES - INDUSTRIES (600)

610 Bureaux à louer
611 Bureaux demandés
620 Commerces à louer
621 Commerces à vendre
622 Commerces demandés
630 Edifices
640 Entrepôts à louer
641 Entrepôts à vendre
642 Entrepôts demandés
650 Locaux à louer
651 Locaux demandés

VEHICULES MOTEURS (700)

705 Accessoires et pièces
710 Autos à louer
711 Autos à vendre
712 Autos demandées
720 Camions, autobus à louer
721 Camions à vendre
722 Camions demandés
730 Dépannage
740 Equipement de ferme
750 Garages - Stationnements à louer
751 Garages - Stationnements demandés
760 Machinerie à vendre
761 Machinerie à louer
770 Motocyclettes
780 Motoneiges
785 Service d'autos
790 Véhicules - tout terrain

Annonces ordinaires :

Nombre de mots	1 jour	3 jours cons.	6 jours cons.
20 ou moins	.75	$2.00	$3.50
21 à 25	.90	$2.40	$4.20
26 à 30	$1.05	$2.80	$4.90
31 à 35	$1.20	$3.20	$5.60
36 à 40	$1.35	$3.60	$6.30

Annonces à la ligne agate : 18¢ la ligne, (minimum 10 lignes)

Les annonces ordinaires sont composées en caractères 6 points minuscules. Les trois premiers mots d'une annonce PEUVENT ETRE COMPOSES EN CAPITALES

Charge de service pour les numéros de casier $1.00

Les réponses reçues pour les casiers sont envoyées à l'annonceur les mardis et jeudis de chaque semaine.

Reconnaissance ou remerciement pour faveur obtenue :
Sans photo ..... $3.50 — Avec photo $5.00

Fiançailles, prochain mariage, (sans photo) $3.50
(Publiés en page (féminine)

Prières, (sans photo) $5.00

Les annonces classées sont acceptées jusqu'à 4 h. P.M. la veille de la publication, et jusqu'à 4 h. P.M. le vendredi pour publication le lundi.

En cas d'erreur dans une annonce, notre responsabilité se limite au montant payé pour telle annonce, pour la première publication seulement. Nous ne pouvons accepter la responsabilité pour une erreur non signalée dès la première insertion.

FINANCE (100)

105 Argent à prêter

Argent à prêter en 2ième hypothèque avec ou sans remboursement. Tél. : 663-6806.
1-27813 23-11 (1 ms) 105

1ère ou 2ème hypothèque à Québec et Banlieue seulement. 8% avec ou sans amortissement. Tél. : 524-2495, Paul Samson, notaire, 970, avenue Cartier, Québec 6.
3-27811 23-11 (1 ms) 105

ARGENT A PRETER, en première hypothèque, résidentiel ou commercial sur immeubles dans la Cité de Québec et banlieue. Baillargeon, Carrier & Laforce, notaire, 38, Desjardins, Québec. Tél. : 525-4637.
1-27844 25-11 (24 fs) 105

Nous pouvons vous aider pour vos demandes d'hypothèques 1ère et 2ème hypothèque pour quels que soient vos besoins. $500,000. disponibles immédiatement. Service rapide. Prêt P.M. du Québec, courtiers, 1406, St-Cyrille Ouest 688-1624 soir 626-1513.
1-27847 29-11 (24 fs) 105

PARTICULIER, je serais intéressé à prêter en 1ère et 2e hypothèque, par tranche de $2,000 à $20,000 aux taux bancaires, achèterais les hypothèques et les balances de vente sur propriété. Je peux vous donner une réponse le même jour. Appeler en tout temps 626-4198.
1-28061 10-12 (24 fs) 105

130 Placements

Bradenton, Floride

49 Acres — Au bord de la mer. — 2,400 pieds sur la route principale.

DEVELOPPEMENT PLACEMENTS
$250,000.00 - $50,000.00 comptant.
Mann G. Berg, R.E.
Courtier,
10295 Collins Ave.,
Bal Harbour, Florida 33145
305-866-2791
3-28042 (11-18-12) 130

SERVICES (200)

226 Extermination (vermine)

MAHEU & MAHEU INC. EXTERMINATION insectes, parasites, rongeurs nuisibles. Sanitation. Vente d'insecticides, vaporisateurs. 319 Du Pont, Québec, 525-4755. Succursale 505 Place Bégin, Rimouski, 723-6630.
4-12 (24 fs) 226

MATHIEU Extermination Enr. Spécialiste extermination, insectes, coquerelles punaises, rats, souris. 582, 15ième Rue, Québec. Tél. : 522-1661.
1-27477 1-11 (j.j.s. au 24-12) 226

247 Réparation - entretien

QUEBEC SERVICE DE LAVEUSES INC.
SERVICES & PIECES
Laveuses, sécheuses, poeles et réfrigérateurs toutes marques. 213, 3e Avenue, Québec, Tél. : 529-8479.
1-27499 2-11
(mar.j.s. au 24-12) 247

256 Services divers

POUR MERES célibataires, service social professionnel, consultation, placement, orientation médicale et sociale. Prendre rendez-vous avec le directeur du Service Social, aux parents non mariés, 43, d'Auteuil, Québec, C.P. 129, Haute Ville. Tél. : 524-5181.
1-28060 11-12 (mar.j.s. au 6-1) 256



AUBE
ESTAMPES
SCEAUX DE CORPORATIONS
746 RACINE
QUEBEC
Tél. : 524-2783
1-27974 18-12 (1 fs) 256





LOGIS (300)

329 Logements à louer Ville Vanier

1½ A 5½ (PIECES)
Chauffés, électricité, tous services compris, tapis mur à mur, à partir de $95.00
PLACE BONAVENTURE
600 LOGEMENTS
PLACE VANIER
500 LOGEMENTS
TEL. : 681-0555
Réservation pour mai
1-27968 8-12 (24 fs) 339 Ville-Vanier

311 Chambres à louer (Limoilou)

LIMOILOU — Chambres à louer, permis de cuisine, près de l'autobus. Tél. : 523-5042.
4-28182 16-12 (6 fs) 311

336 Logements à louer (Les Saules, Duberger, Neufchâtel)

Logements neufs à louer. Ville Vanier 3½-4½-5½ pièces. Tél. : 527-7617.
1-28124 14-12 (24 fs) 336

337 Logements à louer (Charlesbourg)

St-Rodrigue, près Centre d'achats, 4 pièces, chauffé, entrée laveuse-sécheuse, $110.00. Tél. : 626-0611 ou 623-7014.
1-28159 16-12 (24 fs)
337 Charlesbourg

340 Logements à louer (Banlieues)

Place Orléans, Beauport, 4 pièces, un mois gratuit, chauffé, eau chaude, entrée laveuse-sécheuse, tél. : 527-5917.
3-28022 7-12 (24 fs) 340 Banlieue

341 Logements meublés à louer

Beauport, 2 pièces, meublé chauffé, éclairé, eau chaude, endroit tranquille, service laveuse - sécheuse, tél. : 661-3904 le soir 661-3489.
2-28160 15-12 (6 fs) 341

Courville
LOGEMENTS NEUFS

Modernes, 2½ meublé, 3 et 4 pièces, tapis dans chambre principale et salon, chauffage et eau chaude fournis.

Tél. : 828-2172
1-28162 16-12 (24 fs)
340 Banlieue

344 Logement à louer

3½ pièces, meublé sur demande, chauffé, éclairé eau chaude, colonial ou futuriste. Tél. : 688-0084.
1-27964 3-12 (24 fs) 344

4½ pièces, meublé sur demande, chauffé, éclairé, eau chaude, tapis mur à mur, tél. : 527-5428.
1-27965 3-12 (24 fs) 344

5½ pièces, chauffé, éclairé, eau chaude, tapis mur à mur, tél. : 681-9451.
1-27966 3-12 (24 fs) 344

Logement à louer, 5 pièces, chauffé, très propre, libre immédiatement. S'adresser au 722 Myrand Apt. 4 Ste-Foy. Tél. : 681-3469.
4-28193 16-12 (6 fs) 344

355 Maisons à vendre

Bungalow, 25 X 42 pds, 3 chambres à coucher, sous-sol fini en grande partie, clôture et remise extérieures, $21,500 (1ère hypothèque à 6½%, 158, Boul. St-Vincent, Ancienne-Lorette (Jouvence). Tél. : 872-9350.
4-28195 16-12 (6 fs) 355

370 Maisons à revenu à vendre

SI VOUS DEMENAGEZ A QUEBEC BIENTOT
. . . consultez-nous dès maintenant pour l'acquisition d'une
MAISON UNIFAMILIALE
MAISON A REVENUS
COMMERCES EN GENERAL
Courtage immobilier
YVES GERMAIN
LTEE
321, ST-PAUL, QUEBEC
TEL. : 529-8121
1-28063 18-12 (s. au 8-1) 370

380 Maisons demandées

FIDUCIE DU QUEBEC
COURTIER
Fiducie des caisses populaires confies nous la vente de vos propriétés ou commerces dans Québec et banlieue. Nos clients sont sérieux et ont la finance nécessaire. J.-H. Paquet. Tél. : 524-4651.
1-28158 17-12 (24 fs) 380

391 Terrains à vendre

CHARLESBOUR EST, magnifique terrain à construire, 125 x 100. Prix d'occasion. Raymond Bélanger, notaire. Tél. : 523-5352.
1-27837 27-11 (24 fs) 391

396 Terres à vendre

Neufchâtel, près Château d'Eau, 1 arpent x 28, $6,000. Tél. : 842-2841 ou 839-9374.
1-27788 23-11 (24 fs) 396

LOGIS (300)

329 Logements à louer Ville Vanier

1½ A 5½ (PIECES)
Chauffés, électricité, tous services compris, tapis mur à mur, à partir de $95.00
PLACE BONAVENTURE
600 LOGEMENTS
PLACE VANIER
500 LOGEMENTS
TEL. : 681-0555
Réservation pour mai
1-27968 8-12 (24 fs) 339 Ville-Vanier

311 Chambres à louer (Limoilou)

LIMOILOU — Chambres à louer, permis de cuisine, près de l'autobus. Tél. : 523-5042.
4-28182 16-12 (6 fs) 311

336 Logements à louer (Les Saules, Duberger, Neufchâtel)

Logements neufs à louer. Ville Vanier 3½-4½-5½ pièces. Tél. : 527-7617.
1-28124 14-12 (24 fs) 336

337 Logements à louer (Charlesbourg)

St-Rodrigue, près Centre d'achats, 4 pièces, chauffé, entrée laveuse-sécheuse, $110.00. Tél. : 626-0611 ou 623-7014.
1-28159 16-12 (24 fs)
337 Charlesbourg

340 Logements à louer (Banlieues)

Place Orléans, Beauport, 4 pièces, un mois gratuit, chauffé, eau chaude, entrée laveuse-sécheuse, tél. : 527-5917.
3-28022 7-12 (24 fs) 340 Banlieue

341 Logements meublés à louer

Beauport, 2 pièces, meublé chauffé, éclairé, eau chaude, endroit tranquille, service laveuse - sécheuse, tél. : 661-3904 le soir 661-3489.
2-28160 15-12 (6 fs) 341

Courville
LOGEMENTS NEUFS

Modernes, 2½ meublé, 3 et 4 pièces, tapis dans chambre principale et salon, chauffage et eau chaude fournis.

Tél. : 828-2172
1-28162 16-12 (24 fs)
340 Banlieue

344 Logement à louer

3½ pièces, meublé sur demande, chauffé, éclairé eau chaude, colonial ou futuriste. Tél. : 688-0084.
1-27964 3-12 (24 fs) 344

4½ pièces, meublé sur demande, chauffé, éclairé, eau chaude, tapis mur à mur, tél. : 527-5428.
1-27965 3-12 (24 fs) 344

5½ pièces, chauffé, éclairé, eau chaude, tapis mur à mur, tél. : 681-9451.
1-27966 3-12 (24 fs) 344

Logement à louer, 5 pièces, chauffé, très propre, libre immédiatement. S'adresser au 722 Myrand Apt. 4 Ste-Foy. Tél. : 681-3469.
4-28193 16-12 (6 fs) 344

355 Maisons à vendre

Bungalow, 25 X 42 pds, 3 chambres à coucher, sous-sol fini en grande partie, clôture et remise extérieures, $21,500 (1ère hypothèque à 6½%, 158, Boul. St-Vincent, Ancienne-Lorette (Jouvence). Tél. : 872-9350.
4-28195 16-12 (6 fs) 355

370 Maisons à revenu à vendre

SI VOUS DEMENAGEZ A QUEBEC BIENTOT
. . . consultez-nous dès maintenant pour l'acquisition d'une
MAISON UNIFAMILIALE
MAISON A REVENUS
COMMERCES EN GENERAL
Courtage immobilier
YVES GERMAIN
LTEE
321, ST-PAUL, QUEBEC
TEL. : 529-8121
1-28063 18-12 (s. au 8-1) 370

380 Maisons demandées

FIDUCIE DU QUEBEC
COURTIER
Fiducie des caisses populaires confies nous la vente de vos propriétés ou commerces dans Québec et banlieue. Nos clients sont sérieux et ont la finance nécessaire. J.-H. Paquet. Tél. : 524-4651.
1-28158 17-12 (24 fs) 380

391 Terrains à vendre

CHARLESBOUR EST, magnifique terrain à construire, 125 x 100. Prix d'occasion. Raymond Bélanger, notaire. Tél. : 523-5352.
1-27837 27-11 (24 fs) 391

396 Terres à vendre

Neufchâtel, près Château d'Eau, 1 arpent x 28, $6,000. Tél. : 842-2841 ou 839-9374.
1-27788 23-11 (24 fs) 396

DIVERS (400)

414 Appareils électriques

Cireuse à planchers, 3 brosses, comme neuve, de marque Président ayant coûté $150. pour $50. S'adresser au 140, de la Reine, Québec. Tél. : 524-5022.
4-28200 17-12 (6 fs) 414

420 Articles de sport

CHAUSSURES
Bottes autos-neige, bottines de patins; hommes, femmes et enfants. Spécial bottines autos-neige $4.50, au 418, St-Vallier-Ouest (en face du Dominion), Québec. Tél. : 523-9437.
3-28117 11-12 (12 fs) 420

432 Clavigraphes

MEILLEURES MACHINES AUX MEILLEURES CONDITIONS A.B. MACHINES INC. 485 BOUL. LANGELIER. 525-4692.
1-27973 4-12 (24 fs) 432

E. LACOULINE INC., 530, Côte d'Abraham, Québec. — Tél. : 522-1539, clavigraphe OLYMPIA. Vente, service, location machine à additionner. Ameublement de bureau.
1-27838 26-11 (24 fs) 432

UNDERWOOD
CLEMENT & CLEMENT, 555, boulevard Charest Est, Québec. 529-9244. Location, vente et réparation des machines à écrire et additionner.
1-27724 23-11 (24 fs) 432

435 Divers à vendre

LIVRES tout genre. Achat, vente. Canadiana. Aussi échangeons romans d'amour marabouts, photo romans comiques. COMPTOIR DU LIVRE 29, rue St-Vallier-Est.
1-27812 23-11 (24 fs) 435

Poêle 30 pouces "220" réfrigérateurs différents modèles, sets de cuisine, 6 chaises, petites laveuses essoreuses Hoover, divans, Heady Beds. Louis Carrier, Marchand meubles neufs et usagés; Pintendre, Co. Lévis. Tél. : 837-0816.
1-28196 16-12 (6 fs) 435

APPAREILS RADIO-COMMUNICATION et WALKIE-TALKIE : Johnson, Courier, Fanon, Sonar, Hallicrafters, Spitfire, Cardon. Vente, Achats, Location. Neufs et usagés. Antennes. Microphone. Stéréo. Electronique & Communication, 426, Ste-Agnès, Québec 8. Tél. : 523-1857, 522-8169.
3-28025 (11-18-24-31-12) 435

456 Matériaux de construction

MATERIAUX neufs et usagés de toutes sortes, plomberie, etc. Prix d'aubaine. Modern Plywood Ltd., 74, BOUL. PIE-XI, Ville Bélair. Tél. : 842-1911.
1-27836 25-11 (24 fs) 456

459 Meubles

Ménage complet neuf au prix du gros. Magasin de banlieue administration réduite au maximum, prix mini. Vente en bloc seulement. Aucun comptant. 36 mois pour payer, tél. : 626-1108 le soir 626-7150.
1-27842 25-11 (24 fs) 459

VENTE D'ENTREPOT
SOLDE MANUFACTURIER
CROTEAU, LTEE, MEUBLES
175, ST-JOSEPH EST
ACHAT, ECHANGE - 525-8155
1-28156 15-12 (24 fs) 459

Ménage neuf 1971 Espagnol

Ayant servi pour maison modèle, ces meubles sont neufs, et garantis, comprenant un poêle de luxe, 30 pouces, automatique, 1971, un refrigérateur, 2 portes 0 Zone, 15 pieds cubes automatique 1971, un set de salon Espagnol, 4 places, Airfoam capitonné, 2 morceaux, table de centre 54 pouces noyer, une table de coin, une lampe de table en velours Espagnol, un set de chambre 72 pouces, 2 miroirs ajustables Espagnol, 3 morceaux, 2 lampes de bureau "Terre des Hommes", un sommier et un matelas, valeur $260, un set de cuisine 5 morceaux Espagnol en bois noyer, un pot à fleurs, une laveuse automatique de luxe 1971 une sécheuse automatique de luxe 1971, valeur totale $2,900, laissé pour $1,795, aucun comptant, entreposage et livraison gratuite. Pour informations, 663-7485, Québec.
1-27848 24-11 (24 fs) 459

AMEUBLEMENT DE LA QUALITÉ DU CHOIX DES PRIX DECORATION
APPAREILS ÉLECTRIQUES
Facilites de paiement
G.J. Lemieux
15, RUE ST-LOUIS, LÉVIS
TÉL. : 837-8821
60 ans d'expérience pour mieux vous servir
1-27507 11-11 (j.j.s. au 3-1) 459

340 Logements à louer (Banlieues)

APPARTEMENTS HELENE-BOULE
GIFFARD
1½ - 3 - 4 - 5 pièces meublés et non meublés
Tous services inclus. Autobus à la porte.
Période gratuite à discuter.
Pour visiter : 3475 Petitclerc, app. 17; ou 3465, app. 201
663-9029 — 661-5266
1-27963 2-12 (24 fs) 340 Banlieue

PAUL ROBITAILLE INC.
REDUCTION appréciable, sur tout notre ameublement et appareils électriques, de marques renommées: General Electric, Admiral Bélanger, Gibson, Indesit, Electrophonic - Morse, Samton Metal, Victoriaville Specialities, Jean Bergeron, Singer, Meubles Carrier, matelas Suprême, Royal Chesterfield, Labelle Furniture, meubles Cascade, Morius Ouellet, etc. Nous prenons les échanges. Bon choix en magasin, mise de côté, conditions, 504 Canardière, 529-9488.
1-27835 29-11 (24 fs) 459

465 Musique

PROCURE GENERALE DE MUSIQUE Ltée. Musique imprimée de tous genres. 730 D'AIGUILLON, QUEBEC, TEL. : 522-4345.
1-27939 1-12 (24 fs) 465

P. GAGNE Frères, vente, réparation, spécialité accordéons, 302 Durocher, 525-8601.
1-27250 26-10
(mar.j.s. au 18-12) 465

CHOIX DE GUITARES "YAMAHA"
ST-CYR & FRERES inc.
754 St-Joseph-Est, Québec et Place Laurier
Tél. : 522-1233 — 522-1234
1-27936 1-12 (mer. s. au 24-12) 465

466 PIANOS-ORGUES

PIANOS NEUFS ET USAGES :
Côte, 58", hauteur $135.
William, 52", hauteur, $200.
Bell, 52" hauteur, $225.
London, 55" hauteur $295.
Kleber, 52", hauteur $325.
Chopin, 36" hauteur, $525.
Studio 44", hauteur $495.
Masson & Rich, 37" hauteur, $495.
Heintzman, 55" hauteur $475.
TOUS ACCORDES, TRANSPORT INCLUS
Piano à queue 60" profond, $975. belle valeur à voir.
PIANOS
SHUMANN NEUFS 10 ANS GARANTIE
Swinger, $875 pour $749.
Colonial $995, pour $849.
Italien $895, pour $795.
Provincial Français, $895, pour $789.
10 MINUTES PONT LAPORTE
LOUIS CARRIER, PIANO,
PINTENDRE, 837-0816
1-28023 7-12 (24 fs) 466

471 Radio - T.V. - Stéréos

Télévision couleur "RCA" 25 pouces Accucolor automatique, couleur instantané, cadran lumineux, meuble fini noyer. Régulier $789. Spécial d'automne $489. aucun comptant 36 mois pour payer, tél. : 525-1108.
1-27843 24-11 (24 fs) 471

CHARLESBOURG, TV Service, TV couleur noir et blanc, réparation sur toutes marques, travail et pièces garantis, techniciens compétents. Dépositaire de T.V. Electrohome et Sylvania. Comptoir de disques à votre disposition, 4030 Boul. du Jardin, Orsainville, 626-5737.
1-28065 9-12 (24 fs) 471

477 Tapis - tuiles - prélarts

TAPIS OZITE
$2.58 vg. carrée
Foyer du Meuble Inc., 144, St-Vallier Ouest, Québec, tél. : 523-3760.
1-28163 17-12 (24 fs) 477



EMPLOIS (500)

540 Hommes demandés ..

Candidat demandé — Pouvant remplir la fonction de Secrétaire-Trésorier en permanence pour la Corporation Municipale de l'Ange-Gardien Co. Montmorency. Le candidat devra avoir 25 ans et posséder 12 ans de scolarité avec preuve à l'appui. Les candidats intéressés devront faire parvenir leur curriculum vitae au Bureau du Secrétaire-Trésorier avant le 20 décembre à l'adresse suivante : à 7 de la Mairie, l'Ange-Gardien, Co. Montmorency P.Q.
4-28194 16-12 (3 fs) 540

555 Médecins

DR CHARLES RINFRET, voies urinaires, petite chirurgie, maladies vénériennes, 885 Est St-Joseph. Tél. : 524-4061.
17-27725 22-11 (24 fs) 555

590 Service domestique

Jeune fille 20 ans et plus pour travaux ménagers pour une famille; chambre seule, tél. : 527-4348 ou écrire au 985 Ave des Braves, Québec 6, P.Q.
3-28030 7-12 (12 fs) 590



AFFAIRES COMMERCES-INDUSTRIES (600)

641 Entrepôts à vendre

Situé Route 2, Boulevard Charest, Duplessis, Gauvin 27,000 p.c. terrain, 2 entrepôts loués, 2400 p.c. chacun. Bon placement, financement facile, 656-9466.
1-27998 3-12 (24 fs) 641



VEHICULES MOTEURS (700)

705 Accessoires et pièces

SPECIALISTE pare-chocs et grilles d'automobiles usagés et reconditionnés, assortiment complet d'ailes et hoods, récents modèles. Edgar Croteau, 335 rue des Sables, 524-7791.
1-28153 16-12 (24 fs) 705

Maurice Poirier PIECES NEUVES, usagées, — différentiels, transmissions, radiateurs, grilles, moteurs. Hoists, Ruxtell, 589, 1ère AVENUE, QUEBEC 3. Tél. : 529-0661.
1-27972 7-12 (mar.j.s. au 29-1) 705

711 Autos à vendre

Alouette Autos Inc.
Datsun, Vente-Service, 332, avenue St Sacrement, Québec. Tél. : 683-2967.
1-27841 29-11 (24 fs) 711

Godbout Autos Enr.
MAZDA
Vente et service, neufs et usagés. Rond-Point, Lévis. Tél. : 837-9371.
1-28059 10-12 (24 fs) 711

RINFRET AUTO
VENDEUR VOLKSWAGEN
1969 Volkswagen automatique, 1969, Viva, 1968 Volkswagen, 1967 Firebird 6 cylindres, automatique Cam en tête, 50 rue Delisle, Rond Point Lévis. Tél. : 833-2133.
1-28028 7-12 (23 fs) 711

VENTE MAZDA SERVICE
GARAGE O. Gosselin inc.
185, avenue St-Sacrement, Qué.
681-0525
1-28040 8-12 (24 fs) 711

TURMEL AUTOMOBILES
1970 Volvo 1800 E
1970 Volvo 142-GT
1969 Volvo 142-S
1968 Volvo 122-S
Aussi quelques autres modèles de 1967 à 1970.
1385 Dorchester-Nord. Tél. : 522-2793.
1-28058 9-12 (24 fs) 711

RINFRET
AUTOS INC
Dépositaire
VOLKSWAGEN
50 RUE DELISLE
ROND-POINT
LÉVIS
TEL 833-2133
1-27629 11-11 (mar.j.s. au 4-1) 711

780 Motos-neige

YAMAHA ET BOA-SKI
DEPOSITAIRE garage André Bélanger, 3367 boul. Hamel, les Saules, 527-0749. Vente, service, réparation, service de pièces.
1-28039 8-12 (24 fs) 780

SKIROULE
VENTE-SERVICE, pièces, réparations générales, Auclair Automobiles, 200 Boul. Hamel, Ville Vanier. Tél. : 681-8022.
1-27886 26-11 (24 fs) 780

CHAPARRAL
VENTE service, et réparation de toutes marques. Garage Auclair, coin du Golf Ste-Brigitte Laval, 825-9901.
1-27961 2-12 (24 fs) 780

SKI-WHIZ, CHASSE-NEIGE
De marque : Massey Ferguson, pièces accessoires, réparation, service, 309 de la Colline, Lorettville, 842-2052.
1-279990 3-12 (24 fs) 780

Dépositaire SKI-DOO BOMBARDIER
LEVIS MACHINERIE ENR.
Rond-Point - Lévis Tél. : 837-5856
1-27969 4-12 (s. au 24-12) 780

MAINTENANT EN MONTRE
LA NOUVELLE VOLVO 1800-ES



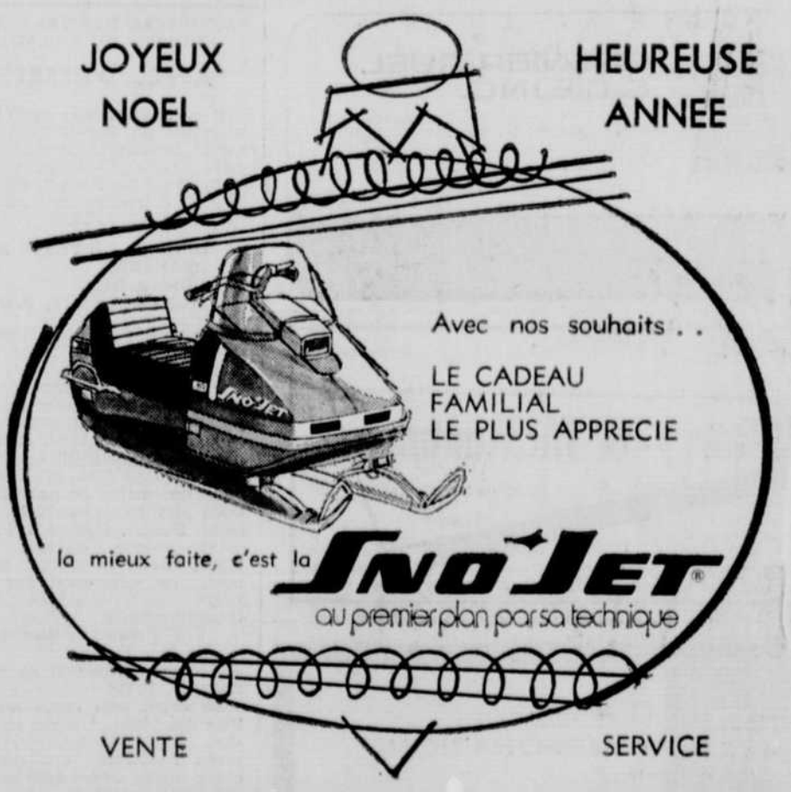
14 ANS AU SERVICE DE SA CLIENTELE
TURMEL AUTOMOBILES INC. DEPOSITAIRE VOLVO
1385 N., RUE DORCHESTER — TEL. : 522-2793
1-28211 18-12 (1 fs) 711

AUCUN COMPTANT
PREMIER PAIEMENT
LE 31 JANVIER
1972

1971 CHEVELLE	h.t., 2 portes, V-8, aut., radio, toit vinyle, bas millage	$2995
1969 CHEVROLET	Impala Custom, h.t., 2 portes, aut., radio, (P.S.-P.B.), toit vinyle	$2295
1969 DODGE DART	Sedan, 6 cyl., aut., radio, bas millage	$1495
1969 MUSTANG	Fast back, h.t., 2 portes V-8, aut., radio, (P.S.-P.B.), 16,000 milles	$2350
1969 MERCURY	Montego, h.t., 2 portes, V-8, aut., radio, (P.S.-P.B.), sièges baquets, balance de garantie	$1995
1968 OLDSMOBILE	Delta, hard-top, 2 portes, aut., radio, (P.S.-P.B.), sièges baquets	$1850
1968 FORD	Fairlane, h.t., 2 portes, V-8, aut., radio, toit vinyle	$1595
1967 OLDSMOBILE	h.t., 2 portes, V-8, aut., radio, (P.S.-P.B.), bas millage	$1495
1965 BUICK	Skylark, sedan, V-8, aut., radio, (P.S.-P.B.)	$695
1964 ACADIAN	sedan, 6 cylindres, automatique, radio	$495
1970 DATSUN	1600, 4 vitesses, radio, à l'état neuf	?
1970 CHEVELLE	Concours STW, V-8, auto, radio, (P.S.-P.B.), balance de garantie	$2795
1968 CHEVROLET	Impala STW, V-8, aut., radio, (P.S.-P.B.)	$1695
1967 CHEVROLET	Impala STW, V-8, aut., radio, (P.S.-P.B.)	$1295

PLUSIEURS AUTRES MODELES DE 1962 A 1971
JD CHEVROLET OLDSMOBILE
565, boul. Hamel — 529-4561
18-12 (2 fs) 711

A tous nos clients et amis



BENOIT BILODEAU INC
REPRESENTANT "MASSEY-FERGUSON"
DISTRIBUTEUR "SNO-JET
Rond-Point, Lévis, P.Q. — Tél. : 837-3686
1-28199 18-12 (1 fs) 780

Valeurs industrielles hors-liste

	Offre	Dem.
AGT Data	1.00	1.10
Abbey Life	4.75	—
Astral	2.00	2.25
Autotelic	.60	.70
Baton	13.50	13.75
Bushnell	3.25	5.75
C-C Yachts	2.35	2.65
CPI Common	11.50	12.50
Caledon Mtg	3.75	4.25
Cdn Gas B wts	7.00	7.50
Capital Div A wts	.10	.20
College Plumbing	3.25	4.00
Cont. Research	6.50	7.00
Corporate Props	3.00	3.50
Cowl	3.75	4.00
Creative Patents	2.20	2.30
Daniel Div.	.30	.60
Dataline	1.75	2.25
Datapro	1.50	2.00
District Trust	14.00	16.00
Diversified Credit	.50	—
Electronic Assoc.	2.00	2.50
Extendicare	8.00	9.00
Extendicare wts	3.00	4.00
Fathom	.65	.75
Fidelity Mortgage	12.00	13.00
Financial Life	—	6.00
Flemdon	1.30	1.40
G-B Automated	1.75	2.—
Goderich Elevator	14.00	15.00
Gold Crest	3.25	3.75
Hawker Ind.	3.00	—
Highland Queen	1.25	2.00
Home Supermarkets	.20	.40
Ind. Growth Mgt.	3.00	4.00
In-Place	—	—
Int. Bond A	1.10	1.30
Int. Bond wts	.15	.25
Int Systeems	.53	.58
Jenkins	13.00	15.00
Jespersen Kay	2.75	3.25
Jolly Jumper	1.00	1.25
Jolly Jumper wts	.10	—
Knogo	.50	1.00
Laidlaw wts	10.75	11.50
Leigh pfd	24.00	28.00
Leisure world	.5	1.25
Linland	1.00	1.50
London Life	67.00	70.00
Maclean Cable pfd.	18.00	18.50
Medipak	1.70	1.90
Multiple Access	1.25	1.35
Mytolon	3.75	4.25
Mytolon wts	1.75	2.25
PEP	.20	.50
Polcon	2.50	3.00
Polypump	2.30	2.50
Premier Cable	10.25	10.63
Readyfoods	1.65	2.25
Regentbranch	2.20	2.35
Revenue	.60	.65
Royal Oak A	12.00	15.00
Sanelli Units	.30	.60
Spar Aero	1.50	1.60
Sterisystems A	15.50	16.00
Sterisystems com.	15.00	15.50
Systems Air	.10	.20
Systems Dim	6.75	7.00
Systems Dim.	6.75	7.00
Toromont pfd	6.00	—
United Inv. Life	5.00	5.50
Vencap	1.80	2.00
Wafer Board	1.75	—
Warrington Units	3.00	4.00
Webbwood	1.00	1.50
Wellington Bank	.40	—
Westcoast wts	6.25	6.50

Indices Dow Jones

	Ouv.	Haut	Bas	Ferm.	Ch.	Vol.
Inds.	873.19	879.29	865.29	873.80	+2.41	1,401,000
Trans	239.28	241.37	237.34	239.39	+0.17	507,160
Utils	111.48	112.28	110.49	111.48	—0.07	281,600
Stcks	302.50	304.78	299.85	302.65	+0.48	2,189,700

Fruits et légumes

MONTREAL (PC) — Prix payés aux producteurs du Marché central métropolitain pour les produits de première qualité jusqu'à 9 heures ce matin.

Ces prix sont fournis par la section de l'inspection, division des producteurs horticoles, ministère de l'Agriculture et de la Colonisation.

FRUITS

Ail: gros $9.00 la doz de paquets: petits, $5.00 la doz de paquets.
Betteraves: $1.25 les 25 lb; $1.75 à $2.50 les 50 lb.
Carottes: $2.25 à $2.50 pour 24 cellos de 2 lb ou 10 cellos de 5 lb; $1.50 à $1.75 les 50 lb; .65 à .75 les 25 lb.
Choux: rouges et Savoy, $2.00 à $2.50 la doz; verts $2.00 à $2.25 les 50 lb.
Choux chinois: $2.50 à $2.75 pour 12.
Oignons: jaune gros $2.50 le 50 lb; moyens, $1.50 à $1.75 le 50 lb; $1.00 le 25 lb, .35 le 10 lb; $2.25 à $2.50 le 24 cellos de 2 lb ou 10 cellos de 5 lb; rouges, $2.00 les 50 lb, .40 le 10 lb.
Panais: $1.75 le 20 lb; $3.00 les 50 lb; $2.75 à $3.00 pour 12 cellos de 2 lb.
Poireaux: $1.25 à $1.50 la doz.
Pommes de terre: .90 à $1.00 les 50 lb; .55 à .60 les 25 lb; .25 à .28 les 10 lb.
Salsifis: $2.00 la doz de paquets.

Cours des denrées

MONTREAL (PC) — Cours des denrées tranmsis à Montréal par le ministère fédéral de l'Agriculture.

Beurre: arrivages courants 92 points, 67; 93 points, 68; Commission canadienne des produits laitiers, 68.

Fromage: blanc, 65.3; Kaune 65.6.

Poudre de lait écrémé: procédé par vaporisation No 1 en sacs, 30 à 31 la livre, procédé par rouleau, No 1 en sacs, 29 1-2 à 30, pour nourrissage, 28 à 29.

Poudre de lait de beurre pour nourrissage, 25 1-2 à 26 1-2 la livre, poudre de lait, 6 à 6 1-4.

Prix des oeufs, prix minima des grossistes aux détaillants en boite d'une douzaine: A-extra-gros 54 1-2; A-gros 52 1-2; A-moyens 45 1-2; A-petits 30 1-2.

Prix payés cette semaine par les distributeurs de la Fédération des producteurs du Québec: A-extra gros 52; A-gros 50; A-moyens 43; A-petits 28; A-pee-wee 22.

Pommes de terre: prix de gros, blanches, .90 à $1.00 les 50 livres; .25 à .28 les 10 livres; I.P.-E., $2.00 à $2.25 les 75 livres; $1.55 à $1.65 les 50 livres, .40 à .42 les 10 livres; Nouveau-Brunswick, $1.10 à $1.30 les 50 livres; .31 à .33 les 10 livres.

Le cours des devises étrangères

Australie (dollar)	$1.18½
Autriche (schilling)	$0.0428
Belgique (franc)	$0.0221
Brésil (cruzerio)	$0.1955
Bulgarie (lev)	$0.8593
Tchécoslovaquie (couronne)	$0.1420
Danemark (couronne)	$0.1405
France (franc)	$0.1890
Allemagne (mark)	$0.3100
Hongrie (forient)	$0.0865
Italie (lire)	$0.001670
Mexique (peso)	$0.0805
Nouvelle-Zélande (florin)	$0.3080
Norvège (couronne)	$0.1485
Pologne (zloty)	$0.2512
Roumanie (leu)	$0.1674
Espagne (pesetos)	$0.0149
Suède (couronne)	$0.2053
Suisse (franc)	$0.2600
Etats-Unis (dollar)	$1.00¼
Royaume-Uni (livre)	$2.53
Venezuela (bolivar libre)	$0.2241
Yougoslavie (dinar)	$0.0969

Cotations en fonds canadiens.

Le marché des obligations

CANADA

4¼, Sept 1, 72	100.10	100.20	3.95
5¼, Dec. 15, 72	101.15	101.25	3.94
5, Oct. 1, 73	100.75	100.85	4.49
5, Avril 1, 74	10115	101.25	4.41
5½, Oct. 1, 75	101.00	101.25	5.13
3¼, Juin 1, 74-76	92.50	93.00	5.03
4½, Sept. 1, 83	87⅜	87⅝	5.99
5¼, Mai 1, 90	86.50	87.00	6.47
6½, Oct. 1, 95	98.50	99.50	6.54

CNR

5, Mai 15, 77	96.50	97.50	5.54
4 Fev. 1, 81	84.50	85.00	6.18
5¼, Jan. 1, 85	92.00	93.00	6.56
5, Oct 1, 87	84.00	85.00	6.54

PROVINCIALES

Alta 8½, Juin 15, 8	102.50	103.50	7.75
BC Elec 5 Août 1, 86	78.00	80.00	7.24
Man H 8 Avr 1, 80	102.00	103.00	7.68
NB 7¾, Mars 1, 94-99	99.50	100.50	7.70
Nfld 9½, Nov. 15, 77	105.00	107.00	7.96
NS 7¼, Mars 1, 89-91	95.00	96.00	7.65
Ont 5¼, Avril 15, 81	85.00	86.00	6.87
O H 7⅞ Sept. 15, 91	103.00	104.00	7.48
O H 8¼ Juil 21, 91	108.00	107.00	7.56
Que H 8¼ Juil 29, 91	106.00	107.00	8.03
Sask 3 Mars 1, 85	88.50	90.50	7.03

CORPORATIONS

A G 9¾ Juin 15, 85	108.50	110.50	8.43
Alc 9⅜ Jan. 2, 91	107.00	109.00	8.42
BelT 8 Mars 15, 88	100.50	101.50	7.83
CP 8⅛ Fev. 1, 86	105.00	107.00	8.03
Cn G 8¼ Fev. 1, 86	100.50	101.50	7.94
Dofasco 9 Fev. 1, 86	106.00	107.00	8.15
E Ac 7½ Nov. 1, 87	92.50	93.50	8.24
Inco 8⅝ Juin 30, 86	104.50	105.50	7.98
I PL 9⅜ Dec. 18, 90	108.00	110.00	8.32
MacM 8½ Mai 15, 82	102.50	103.50	8.08
Stein 8½ Mars 1, 86	100.00	101.00	8.38
Tor D 7, Juil. 1, 76	101.50	102.50	6.35
TC PL 9 Mas 20, 86	104.00	105.00	8.39
Weoast T 8 Mai 1, 91	97.00	98.00	8.21

Mots croisés

Problème No 1096
HORIZONTAL

1—Nature d'une cause finale — Sorte de petite pomme.
2—Matière ouvrée qui stimule une matière plus riche — Dans.
3—Particule — Prénom masculin.
4—Atteindra en mérite, en perfection — Dieu du soleil.
5—Prendra connaissance d'un écrit — Canal qui conduit l'eau de la mer dans les marais salants.
6—Préfixe privatif — Conforme à la raison, à l'usage.
7—Cherchait à faire réussir — Pronom.
8—Grand lac — Etoffe légère de laine ou de coton.
9—Préposition latine — Chemin de halage — Terminaison d'infinitif.
10—Division en deux parties.
11—Enlèverait — Peau épaisse de certains animaux.
12—Meuble sur lequel on écrit.

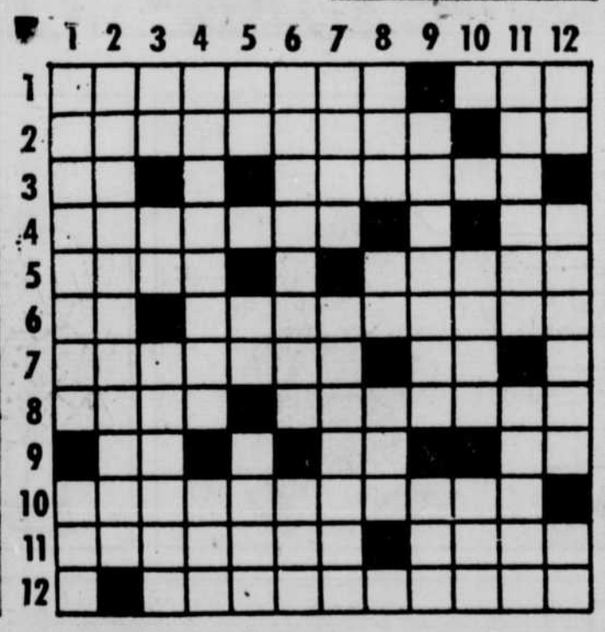
VERTICAL

1—Attachement constant — Billet qui autorise à toucher de l'argent.
2—Inventerait, combinerait.
3—Négation — Préposition latine — Vieux vêtements.
4—Elle était célèbre pour son agilité à la course — Unité de mesure agraire.
5—Article simple — Fleuve côtier de France — Bruit d'une chose sèche qui se rompt.
6—Fait plusieurs fois — Art de lancer au moyen d'une arme.
7—Fit sortir — Service que rend un objet.
8—Agent politique de Louis XV — Terminaison d'infinitif — Propre.
9—Qualité de ce qui est sans tache — Ville du Pérou.
10—Petite île — Particule affirmative.
11—Oiseau de mer palmipède — Avoir à la main.
12—Préfixe privatif — Se dit d'un bâtiment qui s'affaisse — Préfixe.

PROCUREZ-VOUS à la Librairie de L'ACTION-QUEBEC la Clé des Mots Croisés, 3 à 13 lettres. Définitions exactes. PRIX: $2.00 — et la Nouvelle clef des Mots Croisés (2 et 3 lettres). PRIX: $0.60.

Solution du problème No 1095

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	T	A	I	L	L	E	R	A	I	E	N	T
2	O	R	N	I	E	R	E	■	■	G	■	E
3	R	I	E	N	■	■	M	E	U	L	O	N
4	T	E	R	G	I	V	E	R	S	A	N	T
5	I	N	T	E	R	E	S	S	A	N	T	E
6	L	■	E	■	E	L	U	E	■	T	■	■
7	L	A	■	P	■	I	R	A	N	I	E	N
8	E	M	E	U	■	E	A	U	■	M	U	E
9	R	A	N	C	I	■	I	■	S	E	M	I
10	A	N	T	E	N	N	E	■	E	■	E	S
11	I	D	E	S	■	E	N	C	L	I	N	S
12	T	E	R	■	A	T	T	E	S	T	E	E



711 Autos à vendre

EN SPECIAL

CHEVROLET '70
Station-Wagon 3 bancs **$2650**

MERCURY '69
Marquis 2 portes, h.-t. **$2150**

BUICK '68
Wildcat 4 portes, h.-t. **$2095**

1er paiement 45 jours après la date d'achat
Léger comptant.
Garantie OK, GW

ROGER BARRÉ AUTO. 1095 de la Canardière Tél.: 529-3331

1-28160 (15-18-20-12) 711

785 Service d'autos

VOLKSWAGEN
VENTE, réparation, service, nuit. Jos Lahoud Automobiles 34 Dorchester 529-9051.

1-28155 17-12 (24 fs) 785

Nos Meilleurs Voeux



à l'occasion des Fêtes de Noël et du Nouvel An

Martin ltée

(André Champoux, C.A., prés.)
ROND-POINT, LEVIS — TEL.: 837-8801

1-28126 18-12 (1 fs) 711

780 Motos-neige

Centre SKIROULE — SPECIAL SKIROULE '72 — 18 forces

Ouvert du : lundi au vendredi jusqu'à 9 hres

S-250

$595

Aussi RTX

Réparation de tous genres de motos-neige

QUEBEC MOTO SPORTS
694, 1ère Avenue, Québec, Tél.: 523-7435

4-28057 (11-17-18-20-12) 780

LA FAMILLE TETEBECHE — par Chic Young

LE FANTOME — par Lee Falk et Ray Moore

CANADA,
PROVINCE DE QUEBEC,
DISTRICT DE QUEBEC
No 896-D
DANS LA COUR SUPERIEURE
CATHERINE DESSUREAULT, demanderesse
vs
RAYMOND "RAY" JOBSON, défendeur

AVIS LEGAL

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les biens meubles et effets du défendeur saisis en cette cause, seront vendus en justice, par encan public, le 28e jour de décembre 1971, à 10 heures de l'avant-midi, à 374, de la Salle, Québec.

Lesdits biens consistent en: 1 téléviseur Westinghouse portatif, 1 machine à écrire Hermes, etc.

Le tout sera vendu suivant la loi. Québec, le 18 décembre 1971
JEAN-CLAUDE LEGARE, H.C.S.

CANADA,
PROVINCE OF QUEBEC,
DISTRICT OF QUEBEC
No 896-D
IN THE SUPERIOR COURT
CATHERINE DESSUREAULT, plaintiff
vs
RAYMOND "RAY" JOBSON, defendant

Public notice is hereby given that the goods and chattels of the defendant seized in this case will be sold by public auction at 10 o'clock in the forenoon on December 28th, 1971 at 374 de la Salle Street, Quebec.

The said goods and chattels consist of: 1 Westinghouse portable television, 1 Hermes typewriter, etc.

The whole will be sold according to Law.
QUEBEC, December 18th, 1971
JEAN-CLAUDE LAGARE, B.S.C.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
No 02-397778-71
DANS LA COUR PROVINCIALE
IMPRIMERIE SS PRINTING CO., Demanderesse
vs
JEAN-CLAUDE GODIN, Défendeur

AVIS LEGAL

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les biens meubles et effets du défendeur saisis en cette cause, seront vendus en justice, par encan public, le28ième jour de décembre 1971, à 10 h. de l'avant-midi, à 1608, boulevard Talbot, Stoneham.

Lesdits biens consistent en: Caisse-enregistreuse, machine à additionner, bureau, fillère, camion, etc.

Le tout sera vendu suivant la loi. QUEBEC, 18 décembre 1971.
A. BLAIS, H.C.S.

LEGAL NOTICE

CANADA
PROVINCE OF QUEBEC
DISTRICT OF MONTREAL
No 02-397778-71
IN THE PROVINCIAL COURT
IMPRIMERIE SS PRINTING Co., Plaintiff
vs
JEAN-CLAUDE GODIN, Defendent

PUBLIC NOTICE is hereby given that the goods and chattels of the defendent seized in this cause in virtue of a writ of Fieri Facias de Bonis will be sold by public auction in virtue of the same writ at 10:00 o'clock in the forenoon, the 28th day of December 1971, at 1608 Talbot Blvd, Stoneham.

The said goods and chattels consist of: Registred Cash, Adding machine, Desk, File, Truck, etc...

The whole will be sold according to law.
QUEBEC, December 18th, 1971.
A. BLAIS, B.S.C.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE QUEBEC
No 76-878
DANS LA COUR PROVINCIALE
Dr ROBERT PAGE Demandeur
vs
MAURICE LABELLE Défendeur

AVIS LEGAL

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les biens meubles et effets du défendeur saisis en cette cause, seront vendus en justice, par encan public, le 30ième jour de décembre 1971, à 10:00 heures de l'avant-midi, à 1352, Radisson, Neufchâtel.

Lesdits biens consistent en: téléviseur, stéréo, table, mobilier de salon, automobile de marque Buick.

Le tout sera vendu suivant la loi. QUEBEC, 18 décembre 1971.
A. BLAIS, H.C.S.

LEGAL NOTICE

CANADA
PROVINCE OF QUEBEC
DISTRICT OF QUEBEC
No 76-878
IN THE PROVINCIAL COURT
Dr. ROBERT PAGE Plaintiff
vs
MAURICE LABELLE Defendent

PUBLIC NOICE is hereby given that the goods and chattels of the defendent seized in this cause in virtue of a writ of Fieri Facias de Bonis will be sold by public auction in virtue of the same writ at 10:00 o'clock in the forenoon, the 30th day of December 1971, at 1352, Radison, Neufchâtel.

The said goods and chattels consist of: Television, Stereo, Table, Livingroom Furniture, a car Buick.

The whole will be sold according to law.
QUEBEC, December 18th, 1971.
A. BLAIS, B.S.C.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE QUEBEC
No 73-151
DANS LA COUR PROVINCIALE
DALMYS LIMITED Demanderesse
vs
DAME JEAN-PAUL MASSE Défenderesse

AVIS LEGAL

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les biens meubles et effets de la défenderesse saisis en cette cause, seront vendus en justice, par encan public, le 30ième jour de décembre 1971, à 10:00 heures de l'avant-midi, à 979 avenue Myrand, Ste-Foy, Qué.

Lesdits biens consistent en: téléviseur, mobilier de salon, tables, lampes, etc...

Le tout sera vendu suivant la loi. QUEBEC, 18 décembre 1971.
A BLAIS, H.C.S.

CANADA
PROVINCE OF QUEBEC
DISTRICT OF QUEBEC
No 73-151
IN THE PROVINCIAL COURT
DALMYS LIMITED Plaintiff
vs
DAME JEAN-PAUL MASSE Defendent

PUBLIC NOTICE is hereby given that the goods and chattels of the defendent seized in this cause in virtue of a writ of Fieri Facias de Bonis will be sold by public auction in virtue of the same writ at 10:00 o'clock in the forenoon, the 30th day of December 1971, at 979 Ave. Myrand, Ste-Foy, Qué.

The said goods and chattels consist of: Television, Livingroom Furniture, Tables, Lamps, etc...

The whole will be sold according to law.
QUEBEC, December 18th, 1971.
A. BLAIS, B.S.C.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE QUEBEC
No 81-798
DANS LA COUR PROVINCIALE
PRATTE, HOULE, METHOT, PROTEAU, DOZOIS, MORISSETTE, INC., défenderesse
vs
MARTIN AMPLEMAN, défendeur

AVIS LEGAL

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les biens meubles et effets du défendeur saisis en cette cause, seront vendus en justice, par encan public, le 30e jour de décembre 1971, à 10 heures de l'avant-midi, à 235, 49e Rue Ouest, Charlesbourg.

Lesdits biens consistent en: 1 téléviseur Marconio portatif, 1 lazy boy, 1 machine à additionner, 1 machine à écrire, etc.

Le tout sera vendu suivant la loi. Québec, le 18 décembre 1971.
JEAN-MARIE PAYEUR, H.C.S.

CANADA,
PROVINCE OF QUEBEC,
DISTRICT OF QUEBEC
No 81-798
IN THE PROVINCIAL COURT
PRATTE, HOULE, METHOT, PROTEAU, DOZOIS, MORISSETTE, INC., plaintiff
vs
MARTIN AMPLEMAN, defendant

Public notice is hereby given that the goods and chattels of the defendant seized in this case will be sold by public autcion at 10 o'clock in the forenoon on December 30th, 1971 at 235, 49 West Street, Charlesbourg.

The said goods and chattels consist of: 1 Marconi portable television, 1 lazy boy, 1 typewriter, 1 adding-machine, etc.

The whole will be sold according to Law.
QUEBEC, December 18th, 1971
JEAN-MARIE PAYEUR, B.S.C.

CANADA,
PROVINCE DE QUEBEC,
DISTRICT DE QUEBEC
No 66-977
DANS LA COUR PROVINCIALE
COTE ENSEIGNES LTEE, demanderesse
vs
CREATIONS FLORALES INC., défenderesse

AVIS LEGAL

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les biens meubles et effets de la défenderesse saisis en cette cause, seront vendus en justice, par encan public, le 29e jour de décembre 1971, à 10 heures de l'avant-midi, à 665, St-Jean, Québec.

Lesdits biens consistent en: 1 caisse enregistreuse Sweda, environ 200 vases de couleurs et formes diverses, environ 20 ensembles de fleurs séchées.

Le tout sera vendu suivant la loi. Québec, le 18 décembre 1971.
ROBERT GAGNON, H.C.S.

CANADA,
PROVINCE OF QUEBEC,
DISTRICT OF QUEBEC
No 66-977
IN THE PROVINCIAL COURT
COTE ENSEIGNES LTEE, plaintiff
vs
CREATIONS FLORALES INC., defendant

Public notice is hereby given that the goods and chatels of the defendant seized in this case will be sold by public auction at 10 o'clock in the forenoon on December 29th, 1971 at 665 St-John Street, Quebec.

The said goods and chattels consist of: 1 Sweda cash, about 200 vases of differents forms & colors, environ 20 ensembles de fleurs séchées.

The whole will be sold according to Law.
QUEBEC, December 18th, 1971
ROBERT GAGNON, B.S.C.

CANADA,
PROVINCE DE QUEBEC,
DISTRICT DE QUEBEC
No 896-D
DANS LA COUR SUPERIEURE
CATHERINE DESSUREAULT, demanderesse
vs
RAYMOND "RAY" JOBSON, défendeur

AVIS LEGAL

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les biens meubles et effets du défendeur saisis en cette cause, seront vendus en justice, par encan public, le 28e jour de décembre 1971, à 10 heures de l'avant-midi, à 374, de la Salle, Québec.

Lesdits biens consistent en: 1 téléviseur Westinghouse portatif, 1 machine à écrire Hermes, etc.

Le tout sera vendu suivant la loi. Québec, le 18 décembre 1971
JEAN-CLAUDE LEGARE, H.C.S.

CANADA,
PROVINCE OF QUEBEC,
DISTRICT OF QUEBEC
No 896-D
IN THE SUPERIOR COURT
CATHERINE DESSUREAULT, plaintiff
vs
RAYMOND "RAY" JOBSON, defendant

Public notice is hereby given that the goods and chattels of the defendant seized in this case will be sold by public auction at 10 o'clock in the forenoon on December 28th, 1971 at 374 de la Salle Street, Quebec.

The said goods and chattels consist of: 1 Westinghouse portable television, 1 Hermes typewriter, etc.

The whole will be sold according to Law.
QUEBEC, December 18th, 1971
JEAN-CLAUDE LAGARE, B.S.C.

CANADA,
PROVINCE DE QUEBEC,
DISTRICT DE QUEBEC
No 76-954
DANS LA COUR PROVINCIALE
PIERRE MARQUIS, demandeur
vs
SERGE ROY, défendeur

AVIS LEGAL

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les biens meubels et effets du défendeur saisis en cette cause, seront vendus en justice, par encan public, le 30e jour de décembre 1971, à 10 heures de l'avant-midi, à 112, rue Caron, Loretteville.

Lesdits biens consistent en: 1 automobile Pontiac 1967 et ses accessoires.

Le tout sera vendu suivant la loi. Québec, le 18 décembre 1971
EMILIEN MILLER, H.C.S.

CANADA,
PROVINCE OF QUEBEC,
DISTRICT OF QUEBEC
No 76-954
IN THE PROVINCIAL COURT
PIERRE MARQUIS, plaintiff
vs
SERGE ROY, defendant

Public notice is hereby given that the goods and chattels of the defendant seized in this case will be sold by public auction at 10 o'clock in the forenoon on December 30th, 1971 at 112 Caron Street, Loretteville.

The said goods and chattels consist of: 1 Pontiac 1967 and his accessories.

The whole will be sold according to Law.
QUEBEC, December 18th, 1971
EMILIEN MILLER, B.S.C.

CANADA,
PROVINCE DE QUEBEC,
DISTRICT DE QUEBEC
No 79-702
DANS LA COUR PROVINCIALE
CORP. DE L'HOPITAL ST-AUGUSTIN, demanderesse
vs
DAME ELIE RODRIGUE, défenderesse

AVIS LEGAL

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les biens meubles et effets de la défenderesse saisis en cette cause, seront vendus en justice, par encan public, le 30e jour de décembre 1971, à 10 heures de l'avant-midi, à 283, rue St-Georges, Lévis.

Lesdits biens consistent en: 1 téléviseur portatif avec base de marque Electrohome, 1 radio avec tourne disques et 4 haut-parleurs, etc.

Le tout sera vendu suivant la loi. Québec, le 18 décembre 1971
LOUIS COULOMBE, H.C.S.

CANADA,
PROVINCE OF QUEBEC,
DISTRICT OF QUEBEC
No 79-702
IN THE PROVINCIAL COURT
CORP. DE L'HOPITAL ST-AUGUSTIN, plaintiff
vs
DAME ELIE RODRIGUE, defendant

Public notice is hereby given that the goods and chattels of the defendant seized in this case will be sold by public auction at 10 o'clock in the forenoon on December 30 th, 1971 at 283 St-Georges Street, Levis.

The said goods and chattels consist of: 1 Electrohome portable television with his base, 1 radio with phonograph & 4 louds-speaker, etc.

The whole will be sold according to Law.
QUEBEC, December 18th, 1971
LOUIS COULOMBE, B.S.C.

CANADA,
PROVINCE DE QUEBEC,
DISTRICT DE QUEBEC
No 74-054
DANS LA COUR PROVINCIALE
C.-E. TREMBLAY, demandeur
vs
DORIS RACINE, défendeur

AVIS LEGAL

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les biens meubles et effets du défendeur saisis en cette cause, seront vendus en justice, par encan public, le 29e jour de décembre 1971, à midi, à 1084, boul. Ste-Anne, Villeneuve.

Lesdits biens consistent en: 1 camion Pick Up International.

Le tout sera vendu suivant la loi. Québec, le 18 décembre 1971.
JEAN-MARIE PAYEUR, H.C.S.

CANADA,
PROVINCE OF QUEBEC,
DISTRICT OF QUEBEC
No 74-054
IN THE PROVINCIAL COURT
C.-E. TREMBLAY, plaintiff
vs
DORIS RACINE, defendant

Public notice in hereby given that the goods and chattels of the defendant seized in this case will be sold by public auction at noon o'clock on December 29th, 1971 at 1084 Ste-Anne Blvd, Villeneuve.

The said goods and chattels consist of: 1 Internationsal Pick Up truck.

The whole will be sold according to Law.
QUEBEC, December 18th, 1971
JEAN-MARIE PAYEUR, B.S.C.

CANADA,
PROVINCE DE QUEBEC,
DISTRICT DE QUEBEC
No 675
DANS LA COUR SUPERIEURE
CHAMPLAIN OIL PRODUCTS LTD., demanderesse
vs
DAME SIMONE FILTEAU, CHARLES-AIME LAGACE, défendeurs

AVIS LEGAL

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les biens meubles et effets des défendeurs saisis en cette cause, seront vendus en justice, par encan public, le 30e jour de décembre 1971, à 11 heures de l'avant-midi, à 590, boul. Rochette, Beauport.

Lesdits biens consistent en: 1 Dodge Monaco 1969, etc.

Le tout sera vendu suivant la loi. Québec, le 18 décembre 1971.
JEAN-MARIE PAYEUR, H.C.S.

CANADA,
PROVINCE OF QUEBEC,
DISTRICT OF QUEBEC
No 675
IN THE SUPERIOR COURT
CHAMPLAIN OIL PRODUCTS LTD., plaintiff
vs
DAME SIMONE FILTEAU & CHARLES-AIME LAGACE, defendant

Public notice is hereby given that the goods and chattels of the defendant seized in this case will be sold by public auction at 11 o'clock in the forenoon on December 30th, 1971 at 590 Rochette Blvd, Beauport.

The said goods and chattels consist of: 1 Dodge Monaco 1969, etc.

The whole will be sold according to Law.
QUEBEC, December 18th, 1971
JEAN-MARIE PAYEUR, B.S.C.

CANADA,
PROVINCE DE QUEBEC,
DISTRICT DE MONTREAL
No 02 395 141 71
DANS LA COUR PROVINCIALE
QUALITY GOODS L.M.D. CORP., demanderesse
vs
JACQUES MACDONALD, défendeur

AVIS LEGAL

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les biens meubles et effets du défendeur saisis en cette cause, seront vendus en justice, par encan public, le 28e jour de décembre 1971, à 11 heures de l'avant-midi, à 1009, Fournier, Ste-Foy.

Lesdits biens consistent en: 1 téléviseur portatif Westinghouse, 1 set à diner 9 morceaux, 1 divan, etc.

Le tout sera vendu suivant la loi. Québec, le 18 décembre 1971
JEAN-CLAUDE LEGARE, H.C.S.

CANADA,
PROVINCE OF QUEBEC,
DISTRICT OF MONTREAL
No 02-395-141-71
IN THE PROVINCIAL COURT
QUALITY GOODS L.M.D. CORP., plaintiff
vs
JACQUES MACDONALD, defendant

Public notice is hereby given that the goods and chattels of the defendant seized in this case will be sold by public auction at 11 o'clock in the forenoon on December 28th, 1971 at 1009 Fournier, Ste-Foy.

The said goods and chattels consist of: 1 Westinghouse portable television, 1 dining room set 9 pieces, 1 divan, etc.

The whole will be sold according to Law.
QUEBEC, December 18th, 1971
JEAN-CLAUDE LEGARE, B.S.C.

CANADA,
PROVINCE DE QUEBEC,
DISTRICT DE MONTREAL
No 76-709
DANS LA COUR PROVINCIALE
LE FIACRE INC., demanderesse
vs
A. LABELLE, défendeur

AVIS LEGAL

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les biens meubles et effets du défendeur saisis en cette cause, seront vendus en justice, par encan public, le 30e jour de décembre 1971, à 11 heures de l'avant-midi, à Place Chamberry, Lac Beauport.

Lesdits biens consistent en: 1 automobile de marque Chevrolet.

Le tout sera vendu suivant la loi. Québec, le 18 décembre 1971
EMILIEN MILLER, H.C.S.

CANADA,
PROVINCE OF QUEBEC,
DISTRICT OF QUEBEC
No 76-709
IN THE PROVINCIAL COURT
LE FIACRE INC., plaintiff
vs
A. LABELLE, defendant

Public notice is hereby given that the goods and chattels of the defendant seized in this case will be sold by public auction at 11 o'clock in the forenoon on December 30th, 1971 at Place Chamberry, Lac Beauport.

The said goods and chattels consist of: 1 Chevrolet.

The whole will be sold according to Law.
QUEBEC, December 18th, 1971
EMILIEN MILLER, H.C.S.

CANADA,
PROVINCE DE QUEBEC,
DISTRICT DE QUEBEC
No 76-879
DANS LA COUR PROVINCIALE
VALGER LTEE, demanderesse
vs
ANDRE LABELLE, défendeur

AVIS LEGAL

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les biens meubles et effets du défendeur saisis en cette cause, seront vendus en justice, par encan public, le 30e jour de décembre 1971, à 11 heures de l'avant-midi, à Place Chamberry, Lac Beauport.

Lesdits biens consistent en: 1 automobile Chevrolet.

Le tout sera vendu suivant la loi. Québec, le 18 décembre 1971
EMILIEN MILLER, H.C.S.

CANADA,
PROVINCE DE QUEBEC,
DISTRICT DE QUEBEC
No 76-879
IN THE PROVINCIAL COURT
VALGER LTEE, plaintiff
vs
ANDRE LABELLE, defendant

Public notice is hereby given that the goods and chattels of the defendant seized in this case will be sold by public auction at 11 o'clock in the forenoon on December 30th, 1971 at Place Chamberry, Lac Beauport.

The said goods and chattels consist of: 1 Chevrolet.

The whole will be sold according to Law.
QUEBEC, December 18th, 1971
**EMILIEN MILLER

Scout-Action

L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA-DISTRICT DE QUEBEC CONGRES DE SCHEF '71
Recommandation du Congrès des Chefs '71

Tel que promis lors du Congrès des Chefs, nous publions les principales recommandations ou idées qui ont été émises à cette journée d'étude.

Tous comprendront facilement que ce ne sont là que des "extraits" et qu'à côté des choses écrites dans ce texte, il y a beaucoup d'autres idées qui ont été énoncées.

1— LE PLEIN AIR

On déplore en général l'utilisation trop minime que l'on fait actuellement du plein air. On devrait exploiter beaucoup plus tous les thèmes que nous offre le cadre de plein air. On doit se rappeler que la nature, faisant elle-même sa loi, est un cadre vrai, offre un défi aux garçons et à ces points de vue, elle devient un excellent élément d'éducation. On souligne enfin que le plein air doit être utilisé non seulement au camp d'été mais pendant toute l'année et que l'on doit tout faire dans une unité pour combattre le "CANCER" du local.

2— LE RECRUTEMENT DES CHEFS

Recommandations :

1) Tenir à jour un fichier des anciens chefs et le mettre à la disposition des responsables locaux.
2) Entreprendre des démarches auprès des CEGEP et de l'Education permanente pour voir la possibilité d'offrir des stages sur le scoutisme comme option complémentaires suivie d'une attestation quelconque.
3) Être moins exigeant sur l'âge des chefs là où il y a un chef de groupe.
4) Manque à Gagner. Etudier la possibilité de compensation financière pour les pertes encourues par les animateurs qui doivent prendre congé pour faire les camps d'été. Ceci doit demeurer une compensation et non devenir un salaire.
5) Rajeunir l'image du scoutisme au niveau publicité.

NOTE : Les avis étaient partagés sur les items 3 et 4.

3— L'EXPRESSION

On souligne qu'au moins 1 membre par maîtrise devrait faire un effort particulier dans le domaine de l'expression.

Il faudrait favoriser une initiation progressive des garçons à l'expression, favoriser les projets où les gars peuvent exprimer leurs idées.

On mentionne l'importance d'avoir une bonne documentation sur cette question. On souligne qu'il faudrait attacher une attention particulière à l'utilisation plus grande, par tous, des journaux comme Télé-Scout, Carrefour et même Action-Québec.

On souhaite enfin la tenue d'un camp d'expression.

4— LA FORMATION DES CHEFS

Contenu des stages :

— Il faudrait présenter plus d'éléments de psychologie et de pédagogie qu'on ne le fait actuellement
— Il faut présenter une information adéquate sur la méthodologie scoute.
— Il faut insister dans ces stages sur la nécessité du plein air et de la vie d'équipe et sur l'importance de la progression individuelle et communautaire des garçons.

Forme des stages :

On souhaite que les stages se donnent par branche et on doit également se soucier d'initier les participants aux autres branches.

Suites données aux stages :

— Que la formation soit une préoccupation d'abord du groupe-maîtrise.
— Que l'équipe d'animation d'un stage s'assure du "follow up" des participants à ce stage.
— Que l'on organise périodiquement des rencontres de chefs.

Note : Ces 2 derniers points font partie du rôle des équipes de branches.

5— LA DISCIPLINE

On souligne l'importance encore actuelle de la discipline; une discipline adoptée à chacun des âges et une discipline raisonnée : il faut faire réaliser le pourquoi de la discipline. On y arrivera en donnant aux gars des responsabilités vraies.

Le **retour sur les activités** devrait devenir une pratique régulière dans les unités. On rappelle que la discipline vaut autant pour la maîtrise que pour les gars. Il faut accepter en fin que les gars soient un peu "jeunes et fous".

6— LE GROUPE-MAITRISE

Le groupe-maîtrise devrait être pour les gars un témoignage de vie d'équipe, de vie de groupe. A ses débuts, le groupe-maîtrise peut être un regroupement en vue d'activités sociales pour pouvoir par la suite déboucher sur des problèmes sérieux : continuité de la progression du gars dans le scoutisme, liens entre les unités, aspect global du mouvement ...

On souhaite sur ce sujet un rapprochement avec les guides.

(A suivre samedi prochain).

Le Prince-Vaillant

ROMAN HISTORIQUE DU TEMPS DU ROI ARTHUR

par HAROLD-R. FOSTER



Résumé : Le brin de malice que les jumelles croyaient être amusant a été bien réussi d'une part pour ensuite faire place au drame. Car la mère du marié, déserteur, fait naître un tumulte.



Pendant que le père de la jeune fille trompée engage discrètement deux assassins compétents pour venger l'insulte faite à l'honneur de la famille.



Ceci promet de dégénérer en une de ces querelles de sang entre les deux familles. Laquelle pourra durer une centaine d'années. La reine demande de les amener devant elle.



La mère du garçon fait le recit de son chagrin, demandant que les Iles Brumeuses soient fouillées pour retrouver son fils déserteur. La reine écoute, jugeant calmement. Elle note aussi qu'Hélène, la jeune fille délaissée, est plus intéressée à ce que dit Amiens que d'obtenir justice.



C'est le moment d'amener le fugitif. Son séjour dans l'écurie n'a pas rendu "Zaney" plus aimable. "Vous, les bourgeoises, ne connaissez pas comment la noblesse doit être traitée. Je demande des quartiers convenant à mon rang"! "Soyez tranquille et suivez-nous", ordonne Karen.



Zanedon se sent mal à l'aise en suivant ses guides. Il attendait de meilleurs quartiers, mais pas la grandeur de ce palais.



Le grand rideau s'ouvre et Zanedon se trouve au milieu de l'audience de la Chambre. La Reine est assise là et derrière elle le grand Prince Vaillant, pendant que les deux petites "bourgeoises" s'assoient sur l'estrade. Oh, quel cruel destin lui est réservé maintenant ?

La semaine prochaine : LA QUESTION VITALE.

1820 © King Features Syndicate, Inc., 1971. World rights reserved.

12-26

La Famille TETEBECHE

par Chic Young





































Nécrologie

BOUTIN — A St-Michel de Bellechasse, le 17 décembre 1971, à l'âge de 68 ans, est décédé M. Adélard Boutin, époux de Dame Adrienne Lacasse. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants : Gisèle (Mme Clément Métivier), Gaétane (Mme Marcel Fradet), Gustave (Denise Corriveau), Jean-Claude (Maryse Gagnon), Camille (Nicole Goupil), Denis et Jacinthe.

Les funérailles auront lieu lundi, le 20 décembre, à 2 heures.

Départ de la résidence funéraire Emile Ruelland, à 1 heure 50, pour l'église de St-Michel et de là au cimetière paroissial. 18-12 (1 fs)

CARRIER — A Lévis, le 17 décembre 1971, à l'âge de 83 ans, est décédé M. Henri Carrier, époux de feu dame Lauranne Samson. Il laisse dans le deuil son fils et ses belles-filles : M. et Mme Achille Carrier (Simone Gagné), Mme Auguste Carrier (Juliette Rodrigue), sa soeur et ses belles-soeurs : Mme Henri Laflamme (Hélène Carrier), Mesdames Maurice, Edouard et Omer Carrier, plusieurs petits-enfants : M. et Mme Claude Jolin, M. et Mme Henri Carrier, M. et Mme Jules Vallée, M. et Mme Victor Bouliane, Hélène, Yvette, Raymond, André, Denis, Aline. Il demeurait au 264, St-Georges, Lévis.

Les funérailles auront lieu lundi, le 20, à 10 heures.

Départ de la résidence funéraire Gilbert & Turgeon Ltée, 269, St-Georges à 9 heures 45, pour l'église du Christ-Roi et de là au cimetière Mont-Marie. 18-12 (1 fs)

DUSSAULT — A Québec, le 16 décembre 1971, à l'âge de 83 ans, est décédée Dame Alice Cantin, épouse de feu M. Edouard Dussault, mère de : Louis-Georges coiffeur. Elle demeurait à Pont-Rouge, Co. Portneuf.

Les funérailles auront lieu lundi le 20 décembre, à 10 heures.

Départ de la résidence funéraire L. Leclerc & Fils Enr., 247, Dupont Ouest, Pont-Rouge, à 9 heures 45, pour l'église de Ste-Jeanne et de là au cimetière paroissial. 17-12 (2 fs)

DUCHESNEAU — Au Presbytère de Fugerville, Co. Témiscamingue, le 16 décembre 1971, est décédé M. l'abbé Armand Duchesneau, curé de Fugerville au Témiscamingue. Il laisse dans le deuil son frère et sa belle-soeur : M. et Mme Paul Duchesneau (Fernande Lecours de Ste-Foy), ses neveux et nièces : M. et Mme Jean Duchesneau (Lise Lavallée de Lauzon), M. René Duchesneau de Ste-Foy, Mlle Louise Duchesneau de Ste-Foy, M. et Mme Germinal Bastida (Monique Duchesneau St-Ubert Montréal), M. et Mme Rémi d'Arcangéli (Suzanne Duchesneau de Laflèche). Autrefois du Diocèse de Québec.

Les funérailles auront lieu lundi, le 20 décembre, à 11 heures, en l'église de Fugerville et l'inhumation se fera au cimetière paroissial. 17-12 (2 fs)

DROUIN — A Québec, le 16 décembre 1971, à l'âge de 75 ans, est décédée Dame Marie-Blanche Bédard, épouse de feu Me Henri-Paul Drouin C.R. Elle demeurait au 424, rue Fraser.

Les funérailles auront lieu lundi, le 20, à 10 heures.

Départ du funérarium Lépine Ltée, 300, chemin Ste-Foy à 9 heures 45, pour l'église St-Dominique et de là au cimetière St-Charles. 17-12 (2 fs)

FORTIN — A l'Hôpital de l'Enfant-Jésus, le 17 décembre 1971, à l'âge de 71 ans, est décédée dame Alma Boies, épouse de feu M. Paul-Emile Fortin. Elle laisse dans le deuil son frère : Arthur, ses soeurs : Eva (Mme Edmond Martel), Rose - Anna (Mme Alfred Leblond), Jeanne (Mme Joseph Sansfaçon), Isabelle (Mme Gérard Tremblay). Elle demeurait au 3070, avenue Royale, Giffard.

Les funérailles auront lieu lundi, à 10 heures.

Départ de la résidence funéraire Wilbrod Robert Inc., 3221, avenue Royale, Giffard à 9 heures 45, pour l'église de Giffard et de là au cimetière paroissial. 18-12 (1 fs)

GAUVIN — A Québec, le 17 décembre 1971, à l'âge de 86 ans, est décédée dame Albertine Boulet, épouse de feu M. Frank Gauvin. Elle laisse dans le deuil son fils et sa fille, son gendre et sa belle-fille : M. et Mme Gérard Gauvin (Lucille Côté), M. et Mme Maurice Fiset (Françoise Gauvin), ses petits-enfants : Cap. et Mme André Boucher, M. Guy Gauvin, M. et Mme Pierre Fiset, M. et Mme Danny Stevens, son frère et sa belle-soeur : M. et Mme Herménégilde Boulet, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Elle demeurait au 265, rue St-Olivier.

Les funérailles auront lieu lundi, le 20 décembre, à 10 heures.

Départ de la résidence funéraire Cloutier Ltée, 120, rue St-Jean à 9 heures 45, pour l'église St-Jean-Baptiste et de là au cimetière Belmont. 18-12 (1 fs)

LACHANCE — A Québec, le 16 décembre 1971, à l'âge de 81 ans, est décédée dame Blanche Paré, épouse de feu M. J.-Ernest-Adrien Lachance. Elle laisse dans le deuil sa fille et son gendre : M. et Mme Jean-Guy Auger (Denyse Lachance) I.L., son frère, ses soeurs, son beau-frère et ses belles-soeurs : Mlle Léontine Paré, M. et Mme Fernand Houle (Alexandrine Paré), M. et Mme Philémon Paré, Sr Marie de l'Eucharistie S.J.M. (Thérèse Lachance), Mme Lucette-L. Lessard, ses petits-enfants : Michel, Danièle, Sylvie, Louis Auger. Le salon sera fermé de 19 heures à 21 heures P.M. Elle demeurait au 180, des Lilas-Ouest, Québec.

Les funérailles auront lieu lundi, le 20 décembre à 10 heures.

Départ de la résidence funéraire Cloutier Ltée, 990, 1ère Avenue à 9 heures 45, pour l'église Ste-Odile et de là au cimetière Belmont. 17-12 (1 fs)

LANDRY — A l'Hôtel-Dieu de Montmagny, le 16 décembre 1971, à l'âge de 81 ans et 6 mois, est décédée Dame Louisiane Fortin, épouse de feu M. Wilbrod Landry. Elle laisse dans le deuil ses enfants, gendres et belles-filles : M. et Mme Georges Landry (Claire Lemieux), M. et Mme Amédée Hébert (Lorraine), M. et Mme Napoléon Caron (Jeannette), M. et Mme Roland Landry (Simone Marois), M. et Mme Ernest Couillard (Thérèse), M. et Mme Armand Landry (Cécile Flamand), M. et Mme Roland Roy (Noëlla), M. et Mme Jean-Marc Lévesque (Berthe), Anita, M. et Mme Rosaire Landry (Cécile Marcoux), ses frères et sa soeur : Georges, Léandre, Honoré, Aldéric, Laurence Fortin E.U., ses beaux-frères et belles-soeurs : M. et Mme Odilon Landry (Eva Boivin), M. et Mme Maxime St-Pierre (Délia Landry). Elle demeurait au 258, avenue de la Gare, Montmagny.

Les funérailles auront lieu samedi, le 18 décembre, à 2 heures 30.

Départ de la résidence funéraire Marcel Ruelland, 31, avenue de la Fabrique,. Montmagny, à 2 heures 15, pour l'église de St-Thomas et de là au cimetière du Cap St-Ignace. 17-12 (2 fs)

LIZOTTE — A Québec, le 16 décembre 1971, à l'âge de 67 ans, est décédé M. Antoine Lizotte, ex-chauffeur de taxi, époux de feu Dame Blanche Giguère. Il laisse dans le deuil ses enfants et gendres : M. et Mme Claude White (Jeanne-D'Arc Lizotte), M. et Mme Jean-Marie Martineau (Madeleine Lizotte), ses frères et soeurs, beaux-frères et belles-soeurs : M. et Mme Auguste Lizotte (Adéline Lizotte), Mme Joseph Bédard (Adrienne Lizotte), M. et Mme Lucien Lizotte, M. et Mme Alphonse Giguère (Juliette Lizotte), M. et Mme Maurice Lizotte, M. et Mme Edouard Lizotte (Lucille Lacerte), M. et Mme Hervé Lizotte (Antoinette), M. Paul Giguère, M. et Mme Joseph Giguère, M. et Mme Ovila Goulet, M. et Mme Gérard Noël, Mme Odina Simard, ainsi que plusieurs autres parents. Il demeurait au542, de la Reine.

Les funérailles auront lieu lundi, le 20 décembre, à 9 heures.

Départ des salons de la Cie Hubert Moisan, 253 Est, St-Joseph, à 8 heures 50, pour l'église de St-Roch et de là au cimetière St-Charles. 17-12 (2 fs)

MARTEL — A Montréal, le 16 décembre 1971, à l'âge de 69 ans, est décédée Mlle Léa Martel, fille de feu M. et Mme William Martel. Elle laisse dans le deuil, ses frères et soeurs : la soeur de Alphonse Simone Allard, Charles-Aimé (Simone Auclair), Thérèse (Mme Léopold Boivin), beaux-frères et belles-soeurs : Mme Joseph Martel (Gracia Légaré), M. Charles-Henri Genest. Elle demeurait au 13, rue St-Louis, Lorettetville.

Les funérailles auront lieu lundi, à 9 heures.

Départ de la résidence funéraire Falardeau Inc., 30, rue St-Joseph à 8 heures 45, pour l'église de Loretteville et de là au cimetière paroissial. Le salon sera fermé entre 5 heures et 7 heures. 18-12 (1 fs)

MERCIER — A Québec, le 16 décembre 1971, à l'âge de 76 ans, est décédée Dame Juliette Vallières, épouse de feu M. Alphonse Mercier. Elle laisse dans le deuil son fils et ses belles-filles : M. et Mme Ulric Mercier (Rose-Agathe Lacasse), Mme Vve Ernest Mercier (Blanche Dodier), ses frères et soeurs, beaux-frères et belles-soeurs : Mme Vve Edmond Corriveau (Rose-Anna), M. et Mme Albert Vallières (Ida Brochu), M. Georges-Aimée Vallières, M. et Mme Joseph-Onésime Vallières (Lydia Beaumont), M. et Mme Philippe Dumont (Albertine), M. et Mme Jean-Thomas Vallières (Béatrice Couture), M. et Mme Edmond Vallières (Jeannette Brochu), son oncle : M. Jean-Thomas Laliberté, ainsi que plusieurs petits-enfants, arrière petits-enfants, neveux et nièces, cousins et cousines. Elle demeurait au 861, Des Prairies.

Les funérailles auront lieu lundi, le 20 décembre, à 10 heures.

Départ des salons de la Cie Hubert Moisan, 253 Est, St-Joseph, à 9 heures 50, pour l'église de St-Roch et de là au cimetière St-Charles.

N. B. Le salon sera fermé de 5 à 7 heures. 17-12 (2 fs)

ROY — A l'Hôpital Notre-Dame de Lourdes, le 17 décembre 1971, à l'âge de 83 ans et 10 mois, est décédé M. Eugène Roy, ex-employé des Postes, époux de Dame Emilienne Gagnon. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, gendres et belles-filles : M. et Mme Rosaire Roy (Pierrette Noël), M. et Mme Arthur Fréchette (Monique Roy), Mlles Majella et Thérèse Roy, ses beaux-frères et belles-soeurs : M. Edmond Roy C.S.V., Soeur Clémentine Roy, M. l'Abbé Clarence Roy, M. et Mme Charles Roy (Ida Banville), Père Louis Roy C.SS.R. missionnaire au Vietnam, M. et Mme Alfred Lavallée (Elise Roy), Mlle Marie-Ange Roy, Mme Alphonse Roy, M. et Mme J.-A. Gagnon (Anais Gagnon), M. Alfred Gagnon, M. Hervé Marcoux, ses petits-enfants : Nicole, Jean-Noël et Lise Roy, Denise, Jacques et Céline Fréchette. Il demeurait au 5, rue Victoria, Lévis.

Les funérailles auront lieu lundi, à 10 heures.

Départ de la résidence funéraire Gilbert & Turgeon Ltée, 58, avenue Bégin, Lévis à 9 heures 45, pour l'église Notre-Dame et de là a ucimetière paroissial. 17-12 (2 fs)

ROYER — A Neufchâtel, le 16 décembre 1971, à l'âge de 62 ans, est décédé M. Gérard Royer, époux de Dame Cécile Roy, père de André (Paulette Martel), Lise, frère de Mme Léonce-Canac Marquis, Joseph, Nappoléon. Il demeurait au 954, boulevard Valcartier.

Les funérailles auront lieu lundi, le 20, à 10 heures 30.

Départ de la résidence funéraire Falardeau Inc., 30, rue St-Joseph à 10 heures 15, pour l'église de Château-d'Eau et de là au cimetière St-Charles. 18-12 (1 fs)

DUSSAULT — A Québec, le 16 décembre 1971, à l'âge de 83 ans, est décédée Dame Alice Cantin, épouse de feu M. Edouard Dussault, père de Louis-Georges Dussault, coiffeur. Il demeurait à Pont-Rouge, Co. Portneuf.

Les funérailles auront lieu lundi, le 20, à 10 heures.

Départ de la résidence funéraire L. Leclerc & Fils Enr., 246, Du Pont-Ouest, Pont-Rouge à 9 heures 45, pour l'église Ste-Jeanne et de là au cimetière paroissial. 18-12 (1 fs)

TREMBLAY — A Montréal, le 17 décembre 1971, à l'âge de 60 ans, est décédé M. Joseph-Félix Tremblay, mécanicien en tuyauterie, époux de Dame Léontine Lachance. Il demeurait au 291, avenue Martin, à Longueil (paroisse de Fatima).

Les funérailles auront lieu mardi, le 21 décembre, à 11 heures.

Départ du funérarium Lépine Ltée, 318, chemin de la Canardière à 10 heures 45, pour l'église St-François-d'Assise et de là au cimetière St-Charles, boulevard Hamel. 18-12 (2 fs)

SERVICE ANNIVERSAIRE



LAVERDIERE — Lundi le 3 janvier 1972, à 8 heures 30 A.M., en l'église anniversaire de Mme Edmond Laverdière (Lina Robitaille), épouse de M. Edmond Laverdière. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SERVICES ANNIVERSAIRES

PICHETTE — Samedi, le 18 décembre 1971, à 4 heures P.M., en l'église de Château-Richer, sera chanté le service anniversaire de M. Raymond Pichette (Jeanne-d'Arc Tremblay), de Château-Richer. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.
3-28197 17-12 (2 fs) S. A.

TARDIF — Dame Armand Tardif (Jeanne Gariépy), samedi soir, le 18 décembre, à 7 heures du soir en l'église de Boischâtel, sera chanté le service anniversaire de Dame Armand Tardif (Jeanne Gariépy). Parents et amis sont invités.
3-28128 17-12 (2 fs) S.A.

Un cadeau pour toute la famille



Nous avons en magasin les orgues suivantes :
LOWREY
ELECTROHOME
FARFISA

COURS GRATUITS
avec l'achat d'un orgue de $639.00 et plus.

Carte CHARGEX acceptée

St-Cyr & Frère Inc.
754, rue St-Joseph Est, Québec
et nouvelle annexe place Laurier.
Tél. : 522-1233 — 522-1234

1-28017 (4-11-18-12) Cadeaux des fêtes

SPECIAUX DES FETES
cadeaux pour la maison et l'auto
TEL QU'ANNONCE A LA T.V.

Stéréo de maison à cassette $169.95
8 pistes, comprend le radio AM et FM et 2 caisses de résonnance
Mensualités $6.18

Stéréo d'auto 8 pistes 6 watts $39.95
$2.10 par mois

Achetez 1 cassette obtenez 1 nettoyeur gratuit
Achetez 2 cassettes obtenez une valise gratuite

CHARGEX carte Chargex acceptée

OUVERT TOUS LES SOIRS
pour la période des fêtes



québecradiod'auto
VENTE - INSTALLATION - RÉPARATION
2000, rue Sanfaçon, Giffard, Qué. 5 - Tél.: 663-7332

1-27889 27-11 (s. au 24-12) Cadeaux des fêtes

La Cie ASSH inc.
842 St-Joseph Est. Québec 2
Tél.: 522-6458
Le magasin de l'auto-neige pour hommes, femmes et enfants

Pour hommes
Prix à partir de
24.50 à 42.50
Gr : P.M.L.XL



Pour dames
Prix à partir de
22.50 à 37.50 etc.
Gr : 12-20 ou P.M.L.XL



Pour enfants
Garçons et fillettes
Prix à partir de
11.95 à 22.95 etc.
Gr : 4 à 6X et 8 à 16
aussi 8 à 18

Satisfaction garantie ou argent remis

1-28103 (11-18-12) Cadeaux des fêtes



Suggestions de cadeaux

GUITARE ELECTRIQUE ET AMPLIFICATEUR
Les 2 pr $79.00

GUITARES cordes nylon $18.50

SPECIALITE
Accordéons "Gagné"

Aussi : Réparation d'accordéons

P. GAGNE & FRERE
302, RUE DUROCHER (coin Ste-Thérèse) QUEBEC
TEL. : 525-8601

1-28107 (11-18-12) Cadeaux des fêtes

TÉL.: 661-9275
CENTRE DE COUTURE Montcalm VENTE ET RÉPARATION
PFAFF BERNINA ELNA SINGER ARROW WHITE BROTHER NECCHI



RÉPARATION À DOMICILE
VENTE DE MEILLEURES MARQUES
1758, Canardière, Québec 3. Guy Roy, Prop.
NE SOYEZ PAS INDUITS EN ERREUR PAR QUICONQUE.
TOUTE MACHINE À COUDRE PEU IMPORTE LA MARQUE DE COMMERCE LE GENRE OU L'ÂGE SE RÉPARE SANS CONTREDIT.
TÉL.: 661-9275
CENTRE DE COUTURE Montcalm VENTE ET RÉPARATION

LES EMISSIONS TEMOIGNAGE

CKCV — 1280 — 5 hres 20

PAUL HAMEL, s.j., invite chaque jour, à l'émission TEMOIGNAGE, des témoins du monde chrétien.

Samedi, 18 déc. — J.-P. Rouleau : Ce que les étudiants attendent du prêtre.

Lundi, 20 déc. — Gilles Cusson, s.j. : On demande des prêtres-gourous.

Mardi, 21 déc. — Roger Audet, p.b. : Trente ans de vie africaine en Zambie.

Mercredi, 22 déc. — J.-P. Labelle, s.j. : La jeunesse en marche se prépare à Noël.

Jeudi, 23 déc. — Lanza del Vasto : Compagnons de l'Arche : apôtres de la non-violence.

Vendredi, 24 déc. — Roger Audet, p.b. : Noël dans un petit coin d'Afrique.

Samedi, 25 déc. — P. Hamel, s.j. : Noël anciens, rythmes d'aujourd'hui.

Calendrier

SAMEDI, 18 décembre 1971

Quatre-Temps
S. Gratien, évêque

Les marées de samedi le 18 déc.
Basses: 2.05 a.m. — 1.45 p.m.
Hautes: 6.50 a.m. — 6.55 p.m.

Demain :

10e dimanche de l'Avent

Les marées de dimanche le 19
Basses: 2.45 a.m. — 2.30 p.m.
Hautes: 7.30 a.m. — 7.35 p.m.

SOLEIL: Lever: 7.37 Coucher: 4.17
LUNE: Lever: 9.13 Coucher: 6.09

Les marées de lundi le 20 déc.
Basses: 3.25 a.m. — 3.10 p.m.
Hautes: 8.05 a.m. — 8.10 p.m.

Phases de la LUNE en DECEMBRE

Pleine lune le 2, à 2 h. 48 a.m.
Dernier quartier le 9, à 11 02 a.m.
Nouvelle lune le 17, à 2 h. 03 p.m.
Premier quartier le 24, à 8 h. 35 p.m.
Pleine lune le 31, à 3 h. 20 p.m.

Services spéciaux

JOSE FLEURISTE
Près de l'hôpital de l'Enfant-Jésus
1275, Canardière
Tél. : 523-6901
1-28141 14-12 (24 fs) S.S.



Remerciements à Jean XXIII pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. A.F.

• dignité
• courtoisie
• discrétion
LA CIE HUBERT MOISAN
directeurs de funérailles
253 est St-Joseph
Québec 2.
524-2473

Tarif de publication

Avis de décès, Services anniversaires :
Formule régulière (sans photo) : $3.50
Mots additionnels chacun : 0.05
Photo : $10.00 additionnel par parution

Remerciements pour sympathies
Formule régulière : $3.50
Mots additionnels chacun : 0.05

Compte rendu de funérailles
Sans photo : $20.00
Photo : $10.00 additionnel par parution

SERVICE 24 HEURES PAR JOUR 522-4771

PHILOMENE — Par Ernie Bushmiller



CONCOURS de l'Action Québec



EN PRIX

UNE

CROISIERE

AUX

CARAIBES

POUR DEUX PERSONNES

Sur le S.S. ROTTERDAM

en collaboration avec

Holland America Cruises

Entièrement climatisé, le S.S. Rotterdam, navire amiral de la Holland America Cruises vous emportera sur la mer des Caraïbes pour une croisière des plus merveilleuses.



9 jours sur la mer des Caraïbes

3 escales

vous permettant de visiter

Porto Rico
St-Martin
St-Thomas

(DEPART DE NEW YORK)

SUR LE NAVIRE TOUS LES POURBOIRES SONT INCLUS

Date du départ : 22 départs sont organisés entre le 24 avril et le 13 décembre 1972.

Le gagnant aura l'opportunité de choisir 3 dates dans l'ordre de préférence, et la Holland America Lines fera tout en son pouvoir pour faire les réservations pour une des croisières mentionnées. Toutefois, la compagnie se réserve le droit de choisir une autre date que celles choisies.

Aucune remise en argent ou autre substitut ne sera accordé.

Le gagnant devra accepter le prix tel que décerné.

TOUS LES JOURS LISEZ l'Action Québec

PARTICIPEZ AU CONCOURS

Conditions du Concours

1—Ce concours est accessible à tous les lecteurs du journal, sauf aux employés du journal "L'Action-Québec", de la Librairie de l'Action ou de l'Imprimerie de l'Action Sociale Limitée, ainsi que leur famille.

2—Inscrivez le nom d'un commerce annoncé dans le journal du jour, ainsi que votre nom, adresse complète et numéro de téléphone sur le bulletin de participation publié chaque jour dans "L'Action-Québec", et faites parvenir à :

CONCOURS "CROISIERES AUX CARAIBES"
L'ACTION-QUEBEC
C.P. 1727, Québec 2, P.Q.

3—Participez à ce concours autant de fois que vous le désirez. Augmentez vos chances de gagner.

4—L'attribution aura lieu le 3 février 1972. Un bulletin de participation sera pigé parmi tous les bulletins reçus. Le participant sélectionné aura la chance de se mériter les billets pour la croisière, mais il devra d'abord répondre correctement et dans un temps déterminé à une question mettant son habilité à l'épreuve, pour se mériter son prix.

5—Le concours se termine le 31 janvier 1972 et les bulletins de participation devront parvenir à nos bureaux avant 4 hres 30 le 2 février.

6—Vous pouvez inclure plusieurs coupons dans une même enveloppe.

CONCOURS "CROISIERE AUX CARAIBES"
L'ACTION-QUEBEC,
C.P. 1727, Québec 2, P.Q.

Nom du commerce .....

a annoncé dans l'Action-Québec du 18 décembre 1971

Nom .....

Adresse .....

Tél. : .....

(Aucun fac-similé accepté)

l'Action Québec

Québec
64e année, No 88
Samedi,
18 décembre 1971

15 cents

L'île d'Orléans et Beauport reliées par une jetée ?

— détails p. 1

Projet de $4,500,000 à Villeneuve

— détails p. 3

Le joueur Mike Bloom connaîtra la décision de la Cour en '72

— détails page 16

Attention à l'alcool frelaté durant les Fêtes

— détails p. 5



Même nos gobe-sous sont enneigés !

Même si la température n'est pas des plus charitable pour les automobilistes et les piétons, il reste tout de même des gens qui ont le sens de l'humour. Exemple: ce parcomètre que des enfants ont costumé en Père Noël ! Ce pauvre bonhomme n'a pas attiré trop de clients lors de la dernière tempête pour la simple raison qu'il n'était même pas à la portée des plus consciencieux contribuables de Québec. On ne pouvait y placer d'argent pour deux raisons. Premièrement, il aurait fallu sauter un banc de neige de 3 pieds de haut et secondo, les orifices pour placer le 5 ou 10 sous étaient obstrués par de la glace ! Heureusement les agents de la circulation ont bien compris la situation. (Photo l'Action-Québec). ■

mini-loto
TIRAGE: VENDREDI,
17 décembre 1971
91007
18 gagnants de $5,000.
1007
144 gagnants de $500.
007
1458 gagnants de $100.

Le Métropolitain ouvert à la circulation le 23 décembre

— détails p. 1